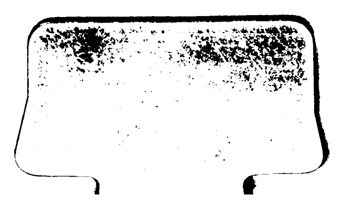



TAYLOR INSTITUTION
DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA




TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA

MÉMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ,

DE GUY-JOLI,

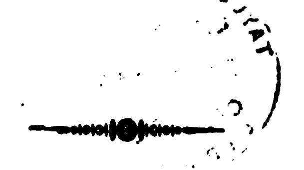
ET

DE LA DUCHESSE DE NEMOURS;

CONTENANT CE QUI S'EST PASSÉ DE REMARQUABLE EN FRANCE PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME QUATRIÈME.



A PARIS,

CHEZ LEDOUX ET TENRÉ, LIBRAIRES, RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 8.

1817.


TAYLOR INST
UNIVER
21 JUL 1955
OF
LIB

MEMOIRES
DU CARDINAL DE RETZ,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,

A MADAME DE ****.

LIVRE V.

Je ne demeurai que quatre heures à Piombino, j'en sortis aussitôt que j'eus dîné, et je pris la route de Florence. Je trouvai, à trois ou quatre lieues de Volterre, un signor Annibal (je ne me ressouviens pas du nom de cette maison). Il était gentilhomme de la chambre du Grand-Duc, et il venait de sa part, sur l'avis que le gouverneur de Porto-Ferrare lui avait donné de me faire complimenter, et me prier d'agréer de faire une légère quarantaine avant que d'entrer plus avant dans le pays.

Il était un peu brouillé avec les Génois, et il appréhendait que, sous le prétexte de communication avec des gens qui venaient de la côte d'Es-

pagne, suspecte de contagion, ils n'interdissent le commerce de la Toscane. Le signor Annibal me mena dans une maison qui est sous Volterre, qui s'appelle l'*Hospitalita*, et qui est bâtie sur le champ de bataille où Catilina fut tué. Elle était autrefois au grand Laurent de Médicis, et elle est tombée par alliance dans la maison de Corsini. J'y demeurai neuf jours, et j'y fus toujours servi magnifiquement par les officiers du Grand-Duc. L'abbé Charier, qui, sur le premier avis de mon arrivée, était allé à Porto-Ferrare, était venu de Florence, en poste, m'y trouver; et le bailli de Gondi vint m'y prendre avec les carrosses du Grand-Duc, pour me mener coucher à Camogliane, belle et superbe maison qui est au marquis Nicolini, son proche parent. J'en partis le lendemain au matin, d'assez bonne heure, pour aller coucher à Lambrosiano, qui est un lieu de chasse où le Grand-Duc était depuis quelques jours. Il me fit l'honneur de venir au-devant de moi à une lieue de là, jusqu'à Empoli, qui est une assez jolie ville; et le premier mot qu'il me dit, après le premier compliment, fut que je n'avais pas trouvé en Espagne les Espagnols de Charles-Quint. Comme il m'eut mené dans mon appartement à Lambrosiano, et que je me vis dans ma propre chambre, dans un fauteuil au-dessus de

lui, je lui demandai si je jouais bien la comédie. Il ne m'entendit pas d'abord; mais comme il eut connu que je voulais lui marquer par-là que je ne me méconnaissais point moi-même, et que je ne prenais point la main sur lui sans y faire au moins la réflexion que je devais, il me dit: *Vous êtes le premier cardinal qui m'ait parlé ainsi; vous êtes aussi le premier pour qui je fasse ce que je fais sans peine.* Je demeurai trois jours avec lui à Lambrosiano, et le second, il entra dans ma chambre tout ému, en me disant: *Je vous apporte une lettre du duc d'Arcos, vice-roi de Naples, qui vous fera voir l'état où est le royaume de Naples.* Cette lettre portait que M. de Guise y était descendu; qu'il y avait eu un grand combat auprès de la Tour des Grecs; qu'il espérait que les Français ne feraient point de progrès; qu'au moins les gens de guerre le lui faisaient espérer ainsi; *car, comme,* disait le vice-roi, *Io non soi soldato, je suis obligé de m'en rapporter à eux.* La confession, comme vous voyez, est assez plaisante pour un vice-roi. Le Grand-Duc me fit beaucoup d'offres, quoique le cardinal Mazarin l'eût fait menacer, de la part du Roi même, de rupture, s'il me donnait passage par ses états. Rien ne pouvait être plus ridicule, et le Grand-Duc lui répondit par son résident, qui me

l'a confirmé depuis, qu'il le priait de lui donner une invention de faire agréer au Pape et au sacré collége le refus qu'il m'en pourrait faire. Je ne pris de toutes les offres du Grand-Duc que quatre mille écus que je me crus nécessaires, parce que l'abbé Charier m'avait dit qu'il n'y avait encore aucune lettre de change pour moi à Rome. J'en fis ma promesse, et je les dois encore au Grand-Duc, qui a trouvé bon que je le misse le dernier dans le catalogue de mes créanciers, comme celui qui est assurément le moins pressé de son remboursement.

J'allai de Lambrosiano à Florence, où je demeurai deux jours avec le cardinal Jean-Charles de Médicis et M. le prince Léopold, son frère, qui a aussi depuis été cardinal. Ils me donnèrent une litière du Grand-Duc, qui me porta jusqu'à Sienne où je trouvai M. le prince Mathias qui en était gouverneur. Il ne se peut rien ajouter aux honnêtetés que je reçus de cette maison, qui a véritablement hérité du titre de magnifique, que quelques-uns d'eux ont porté et que tous ont mérité. Je continuai mon chemin dans leurs litières et avec leurs officiers; et comme les pluies furent excessives en Italie, je faillis à me noyer auprès de *Ponte-Cantine*, dans un torrent, dans lequel un coup de tonnerre, qui effraya mes mu-

lets, fit tomber la nuit ma litière; le péril y fut certainement fort grand.

Comme je fus à une demi-journée de Rome, l'abbé Rousseau, qui, après m'avoir tenu à Nantes la corde avec laquelle je me sauvai, s'était sauvé lui-même fort résolument et fort heureusement du château, et qui était venu m'attendre à Rome, l'abbé Rousseau, dis-je, vint au-devant de moi pour me dire que la faction de France s'était fort déclarée à Rome contre moi, et qu'elle menaçait même de m'empêcher d'y entrer. Je continuai mon chemin; je n'y trouvai aucun obstacle, et j'arrivai par la porte Angélique à Saint-Pierre où je fis ma prière, et d'où j'allai descendre chez l'abbé Charier. J'y trouvai monsignor Febey, maître des cérémonies, qui m'y attendait, et qui avait ordre du Pape de me diriger dans ces commencemens. Monsignor Franzoni, trésorier de la chambre, et qui est présentement cardinal, y arriva ensuite avec une bourse dans laquelle il y avait quatre mille écus en or que Sa Sainteté m'envoyait avec mille et mille honnêtetés. J'allai dès le soir en chaise, inconnu, chez la signora Olimpia et chez madame la princesse de Rossanne, et je revins coucher, sans être accompagné que de deux gentilshommes, chez l'abbé Charier.

Le lendemain comme j'étais au lit, l'abbé de la Rocheposai, que je ne connaissais point du tout, entra dans ma chambre, et après qu'il m'eut fait son premier compliment sur quelque alliance qui est entre nous, il me dit qu'il se croyait obligé de m'avertir que le cardinal d'Est, protecteur de France, avait des ordres terribles du Roi; qu'il se tenait à l'heure même une congrégation des cardinaux français chez lui, qui allaient décider de la résolution que l'on y prendrait contre moi: mais que la résolution y était prise en gros, conformément aux ordres de Sa Majesté, de ne me point souffrir à Rome, et de m'en faire sortir à quelque prix que ce fût. Je répondis à M. l'abbé de la Rocheposai que j'avais eu de si violens scrupules de ces manières d'armemens, que j'avais autrefois faits à Paris, que j'étais résolu de mourir plutôt mille fois que de songer à aucune défense; que, d'un autre côté, je ne croyais pas qu'il fût du respect à un cardinal d'être venu si près du Pape pour sortir de Rome sans lui baiser les pieds; et qu'ainsi tout ce que je pouvais faire dans l'extrémité où je me trouvais, était de m'abandonner à la providence de Dieu, et d'aller dans un quart d'heure tout seul à la messe, s'il lui plaisait, avec lui, dans une petite église qui était à la vue du logis. L'abbé de la Rocheposai

s'aperçut que je me moquais de lui, et il sortit de mon logis assez mal satisfait de sa négociation, de laquelle à mon avis il avait été chargé par le pauvre cardinal Antoine, bon homme, mais faible au-delà de l'imagination. Je ne laissai pas de faire donner avis au Pape des menaces, et il envoya aussitôt au comte Vidman, noble vénitien et colonel de sa garde, l'abbé Charier, pour lui dire qu'il lui répondrait de ma personne, en cas que, s'il voyait la moindre apparence de mouvement dans la faction de France, il ne disposât pas comme il lui plairait de ses suisses, de ses corses, de ses lanciers et de ses chevau-légers. J'eus l'honnêteté de faire donner avis de cet ordre à M. le cardinal d'Est, quoique indirectement par monsignor Scotti, et M. le cardinal d'Est eut aussi la bonté de me laisser en repos.

Le Pape m'accorda une audience de quatre heures dès le lendemain, où il me donna toutes les marques d'une bonne volonté qui était bien au-dessus de l'ordinaire, et d'un génie qui était bien au-dessus du commun. Il s'abaissa jusqu'au point de me faire des excuses de ce qu'il n'avait pas agi avec plus de vigueur pour ma liberté. Il en versa des larmes, même avec abondance, en me disant : « *Dio lo pardoni* à ceux qui ont manqué » de me donner le premier avis de votre prison.

» Ce forfante de Valancey me surprit, et il me » vint dire que vous étiez convaincu d'avoir at- » tenté sur la personne du Roi. Je ne vis aucun » courrier ni de vos proches, ni de vos amis. » L'ambassadeur eut tout le loisir de débiter ce » qu'il lui plut, et d'amortir le premier feu du » sacré collége, dont la moitié crut que vous » étiez abandonné de tout le royaume, en ne » voyant ici personne de votre part ». L'abbé Charier, qui, faute d'argent, était demeuré dix ou douze jours à Paris depuis ma détention, m'avait instruit de tout ce détail à l'*Hospitalita;* et il y avait même ajouté qu'il y serait peut-être demeuré encore long-temps, si l'abbé Amelot ne lui avait apporté deux mille écus. Ce délai me coûta cher; car il est vrai que si le Pape eût été prévenu par un courrier de mes amis, il n'eût pas donné audience à l'ambassadeur, ou qu'il ne la lui aurait donnée qu'après qu'il aurait pris lui-même ses résolutions. Cette faute fut capitale, et d'autant plus qu'elle était de celles que l'on peut aisément s'empêcher de commettre. Mon intendant avait quatorze mille livres de mon argent, quand je fus arrêté; mes amis n'en manquaient pas même à mon égard, comme il parut par les assistances qu'ils me donnèrent dans les suites. Ce n'est pas l'unique occasion dans la-



quelle j'ai remarqué que l'aversion que la plupart des hommes ont à se désaisir fait qu'ils ne le font jamais assez tôt, même dans les rencontres où ils sont les plus résolus de le faire. Je ne me suis jamais ouvert à qui que ce soit de ce détail, parce qu'il touche particulièrement quelques-uns de mes amis. Je suis uniquement à vous, et je vous dois la vérité tout entière.

Le Pape tint consistoire le jour qui suivit l'audience, dont je viens de vous rendre compte, tout exprès pour me donner le chapeau. Et comme, me dit-il, *vostro Protetore di quanto baiocchi* (il n'appelait jamais autrement le cardinal d'Est) est tout propre à faire quelque impertinence en cette occasion, il le faut amuser, et lui faire croire que vous ne viendrez point au consistoire. Cela me fut aisé, parce que j'étais dans la vérité très-mal de mon épaule, et si mal que Nicolo, le plus fameux chirurgien de Rome, disait que, si l'on n'y travaillait en diligence, je courais fortune de tomber dans des accidens encore plus fâcheux. Je me mis au lit sous ce prétexte au retour de chez le Pape; il fit courir je ne sais quel bruit touchant ce consistoire qui aida à tromper les Français; ils y allèrent tous bonnement, et ils furent fort étonnés quand ils m'y virent entrer avec le maître des cérémonies, et

en état de recevoir le chapeau. Messieurs les cardinaux d'Est et Ursin sortirent, et le cardinal Bichi demeura. L'on ne peut s'imaginer l'effet que ces sortes de pièces font en faveur de ceux qui les jouent bien, dans un pays où il est moins permis de passer pour dupe qu'en lieu du monde.

La disposition où le Pape était pour moi, laquelle allait jusqu'au point de penser à m'adopter pour son neveu, et l'indisposition cruelle qu'il avait contre M. le cardinal Mazarin, eussent apparemment donné dans peu d'autres scènes, s'il ne fût tombé malade trois jours après, de la maladie de laquelle il mourut au bout de cinq semaines : de sorte que tout ce que je pus faire avant le conclave fut de me faire traiter de ma blessure. Nicolo me démit l'épaule pour la seconde fois, pour la remettre. Il me fit souffrir des douleurs inconcevables, et il ne réussit pas dans son opération. La mort du Pape arriva; et, comme j'avais presque toujours été au lit, je n'avais eu que fort peu de temps pour me préparer au conclave qui devait être, toutefois selon les apparences, d'un très-grand embarras pour moi. M. le cardinal d'Est disait publiquement qu'il avait ordre du Roi, non-seulement de ne point communiquer avec moi, mais même de ne me point

saluer. Le duc de Terra-Nova, ambassadeur d'Espagne, m'avait fait toutes les offres imagi-nables de la part du roi son maître, aussi bien que le cardinal de Harrach au nom de l'empe-reur. Le vieux cardinal de Médicis, doyen du sacré collége et protecteur d'Espagne, prit d'a-bord une inclination naturelle pour moi. Mais vous jugez assez, par ce que vous avez vu de Saint-Sébastien et de Vivaros, que je n'avais pas dessein d'entrer dans la faction d'Autriche. Je n'i-gnorais pas qu'un cardinal étranger, persécuté par son Roi, ne pouvait faire qu'une figure très-médiocre dans un lieu où les égards que le géné-ral et les particuliers ont pour les couronnes ont encore plus de force qu'ailleurs, par les intérêts plus pressans et plus présens que tout le monde trouve à ne leur pas déplaire. Il m'était toutefois non pas seulement d'importance, mais de né-cessité pour les suites, de ne pas demeurer sans mesures dans un pays où la prévoyance n'a pas moins de réputation que d'utilité; je me trouvai, pour vous dire le vrai, fort embarrassé dans cette conjoncture: voici comme je m'en démêlai. Le Pape Innocent, qui était un grand homme, avait une application particulière au choix qu'il avait fait des sujets pour les promotions des car-dinaux, et il est constant qu'il ne s'y était que

fort peu trompé. La signora Olimpia le força, en quelque façon, par l'ascendant qu'elle avait sur son esprit, à honorer de cette dignité Maldachin, son neveu, qui n'était encore qu'un enfant; mais on peut dire qu'à la réserve de celui-là, tous les autres furent ou bons ou soutenus par des considérations qui les justifièrent. Il est même vrai qu'en la plupart le mérite et la naissance concoururent à les rendre illustres. Ceux de ce nombre qui ne se trouvèrent pas attachés aux couronnes par la nomination ou par la faction se trouvèrent tout-à-fait libres à la mort du Pape; parce que le cardinal Pamphile, son neveu, ayant remis son chapeau pour épouser madame la princesse de Rossanne, et le cardinal Astaly, que Sa Sainteté avait adopté, ayant été dégradé depuis du népotisme, même avec honte, il n'y avait plus personne qui pût se mettre à la tête de cette faction dans le conclave. Ceux qui se rencontrèrent en cet état, que l'on peut appeler de liberté, étaient MM. les cardinaux Chigi, Lomelin, Ottoboni, Imperiali, Aquaviva, Pio, Boromée, Albrizi, Gualtieri, Azolini, Homodei, Cibo, Odescalchi, Vidman, Aldobrandin. Dix de ceux-là, qui furent Lomelin, Ottoboni, Imperiali, Boromée, Aquaviva, Pio, Gualtieri, Albrizi, Homodei, Azolini, se mirent dans l'es-

prit de se servir de leur liberté, pour affranchir le sacré collége de cette coutume qui assujettit à la reconnaissance des voix qui ne devraient reconnaître que les mouvemens du Saint-Esprit. Ils résolurent de ne s'attacher qu'à leur devoir, et de faire une profession publique, en entrant dans le conclave, de toute sorte d'indépendance et de factions et de couronnes. Comme celle d'Espagne était en ce temps-là la plus forte à Rome, et par le nombre des cardinaux, et par la jonction des sujets qui étaient assujettis à la maison de Médicis, ce fut celle aussi qui éclata le plus contre cette indépendance de l'*escadron volant*, c'est le nom qu'on donna à ces dix cardinaux que je viens de vous nommer.

Je pris ce moment de l'éclat que le cardinal Jean-Charles de Médicis fit au nom de l'Espagne sur cette union, pour entrer moi-même dans leur corps, à quoi je mis toutefois le préalable qui était nécessaire à l'égard de la France, et je priai monsignor Scotti, qui avait été nonce extraordinaire et qui était agréable à la cour, d'aller chez tous les cardinaux de la faction leur dire que je les suppliais de me dire ce que j'avais à faire pour le service du Roi; que je ne demandais pas le secret, et qu'il suffisait que l'on me dît jour à jour

les pas que j'aurais à faire pour remplir mon devoir.

M. le cardinal de Grimaldi fit une réponse fort civile et même fort obligeante à monsignor Scotti; mais MM. les cardinaux d'Est, Bichi et Ursin me traitèrent de haut en bas, même avec mépris. Je déclarai dès le lendemain publiquement que, puisqu'on ne me voulait donner aucun moyen de servir la France, je croyais que je ne pouvais rien faire de mieux que de me mettre au moins dans la faction la plus indépendante de celle d'Espagne. J'y fus reçu avec toutes les honnêtetés imaginables, et l'événement fit voir que j'avais eu raison.

Je n'en eus pas tant dans la conduite que j'eus au même moment avec M. de Lionne. Il s'était raccommodé avec M. le cardinal Mazarin, qui l'envoya à Rome pour agir contre moi, et qui, pour l'y tenir avec plus de dignité, lui donna la qualité d'ambassadeur extraordinaire vers les princes d'Italie. Comme il était assez ami de Montresor, il le vit avant de partir. Il le pria de m'écrire qu'il n'oublierait rien pour adoucir les choses, et que je le connaîtrais par les effets. Il parlait sincèrement, son intention pour moi était assez bonne. Je n'y répondis pas comme je devais, et

cette faute n'est pas une des moindres de celles que j'ai commises pendant ma vie. Je vous en dirai le détail, et les raisons de ma conduite qui n'était pas bonne, après que je vous aurai rendu compte du conclave.

Le premier pas que fit l'escadron volant, dans l'intervalle des neuf jours qui sont employés aux obsèques du pape, fut de s'unir avec le cardinal Barberin qui avait dans l'esprit de porter au pontificat le cardinal Sachetti, homme d'une réputation pareille à celle du feu président le Bailleul, de qui Mesnage disait *qu'il n'était bon qu'à peindre*. Le cardinal Sachetti n'avait effectivement qu'un fort médiocre talent, mais comme il était créature du pape Urbain, et qu'il avait toujours été fidèlement attaché à sa maison, Barberin l'avait en tête et avec d'autant plus de fermeté que son exaltation paraissait et était en effet difficile au dernier point. M. le cardinal Barberin, dont la vie est angélique, a un travers dans l'humeur qui le rend, comme ils disent en Italie, *inamorato de l'impossibile*. Il ne s'en fallait guère que l'exaltation de Sachetti ne fût de ce genre. L'amitié étroite entre lui et Mazarin qui avait été, sinon domestique, au moins commensal de son frère, n'était pas une bonne recommendation pour lui envers l'Espagne; mais

ce qui l'éloignait encore plus de la chaire de saint Pierre était la déclaration publique que la maison de Médicis, qui était d'ailleurs à la tête de la faction d'Espagne, avait faite contre lui dès le précédent conclave.

Ceux de l'escadron qui avaient en vue de faire Pape le cardinal Chigi, crurent que l'unique moyen pour engager M. le cardinal Barberin à le servir, serait de l'y obliger par reconnaissance, et de faire sincèrement et de bonne foi tous leurs efforts pour porter au pontificat Sachetti, voyant qu'ils seraient pourtant inutiles par l'événement, ou du moins qu'ils ne seraient utiles qu'à les lier si étroitement et si intimement avec le cardinal Barberin, qu'il ne pourrait s'empêcher lui-même de concourir dans la suite à ce qu'ils désiraient. Voilà l'unique secret de ce conclave, sur lequel tous ceux à qui il a plu d'en écrire ont dit mille et mille impertinences, et je soutiens que le raisonnement de l'escadron était fort juste. Le voici: « Nous sommes persuadés que Chigi est le sujet » du plus grand mérite qui fût dans le collége, » et nous ne le sommes pas moins que l'on ne le » peut faire Pape, qu'en faisant tous nos efforts » pour réussir à Sachetti. Le pis du pis est que » nous réussissions à Sachetti, qui n'est pas trop » bon, mais qui est toujours un des moins mau-

» vais. Selon toutes les apparences du monde » nous n'y réussirons pas, auquel cas nous ferons » tomber Barberin à Chigi par reconnaissance » et par l'intérêt de nous y conserver. Nous y » ferons venir l'Espagne et Médicis, par l'ap- » préhension que nous n'emportions à la fin le » plus de voix pour Sachetti, et la France, par » l'impossibilité où elle se trouvera de l'empê- » cher ». Ce raisonnement beau et profond, auquel il faut avouer que M. le cardinal Asolin eut plus de part que personne, fut approuvé tout d'une voix dans la Transpontine, où l'escadron volant s'assembla dès les premiers jours des obsèques du Pape, et après même que l'on y eut examiné mûrement les difficultés de ce dessein, qui eussent paru insurmontables à des esprits médiocres. Les grands noms sont toujours de grandes raisons aux petits génies. France, Espagne, Empire, Toscane, étaient des mots tous propres à épouvanter les gens. Il n'y avait aucune apparence que le cardinal Mazarin pût agréer Chigi, qui avait été nonce à Munster, dans le temps de la négociation de la paix, et qui s'était déclaré ouvertement dans plus d'une occasion contre Servien, qui était plénipotentiaire de France. Il n'y avait pas de vraisemblance que l'Espagne dût lui être favorable. Le cardinal Trivulce, le plus ca-

pable sujet de sa faction, et peut-être du sacré collége, déclamait publiquement contre lui, comme contre un bigot; et il appréhendait extrêmement dans le fond son exaltation, par la crainte qu'il avait de sa sévérité, peu propre à souffrir la licence de ses débauches qui à la vérité étaient scandaleuses. Il n'était pas croyable que le cardinal Jean-Charles de Médicis pût être bien intentionné pour lui, et par la même raison, et par celle de sa naissance; car il était Siennois, et connu pour aimer passionnément sa patrie, qui est également connue pour ne pas aimer passionnément la domination de Florence.

Toutes ces considérations furent pesées et examinées. On pesa l'apparent, le douteux et le possible; et l'on se fixa à la résolution que je viens de vous marquer, avec une sagesse qui était d'autant plus profonde qu'elle paraissait hardie. Il faut avouer qu'il n'y a peut-être jamais eu de concert où l'harmonie ait été si juste qu'en celui-ci; et il semblait que tous ceux qui y entraient ne fussent nés que pour agir les uns avec les autres. L'activité d'Imperiali y était tempérée par le flegme de Lomelin; la profondeur d'Ottoboni se servait utilement de la hauteur d'Aquaviva; la candeur d'Homodei et la froideur de Gualtieri y couvraient, quand il était nécessaire, l'impétuo-

sité de Pio et la duplicité d'Albrizi; Azolin, qui est un des plus beaux et des plus faciles esprits du monde, veillait avec une application d'esprit continuelle aux mouvemens de ces différens ressorts, et l'inclination que MM. les cardinaux de Médicis et Barberin, chefs des deux factions les plus opposées, prirent pour moi d'abord, suppléa dans les rencontres en ma personne, au défaut des qualités qui m'étaient nécessaires pour y tenir mon coin. Tous les acteurs firent bien; le théâtre y fut toujours rempli, les scènes n'y furent pas beaucoup diversifiées, mais la pièce fut belle, d'autant plus qu'elle fut simple. Quoi qu'en aient écrit les compilateurs des conclaves, il n'y eut de mystère que celui que je vous ai expliqué ci-devant. Il est vrai que les épisodes en furent curieux: je m'explique.

Le conclave fut, si je ne me trompe, de quatre-vingts jours. Nous donnions tous les matins et tous les après-dîners trente-deux et trente-trois voix à Sachetti, et ces voix étaient celles de la faction de France, des créatures du pape Urbain, oncle de M. le cardinal Barberin, et de l'escadron volant. Celles des Espagnols, des Allemands et des Médicis se répandaient sur différens sujets dans tous les scrutins, et ils affectaient d'en user ainsi, pour donner à leur conduite un air plus

ecclésiastique et plus épuré d'intrigues et de cabales que le nôtre n'avait. Ils ne réussirent pas dans leurs projets, parce que les mœurs très-déréglées de M. le cardinal Jean-Charles de Médicis, et de M. le cardinal Trivulce, qui étaient proprement les âmes de leurs factions, donnaient bien plus de lustre à la piété exemplaire de M. le cardinal Barberin, qu'ils ne lui en pouvaient ôter par leur artifice. Le cardinal Cesy, pensionnaire d'Espagne, et l'homme le plus singe en tout sens, que j'aye jamais connu, me disait un jour à ce propos fort plaisamment: « Vous nous » battrez à la fin, car nous nous décréditons en » ce que nous voulons nous faire passer pour des » gens de bien ». *Le faux trompe quelquefois, mais il ne trompe pas long-temps, quand il est relevé par d'habiles gens.* Leur faction perdit en peu de temps le *concetto* (qu'ils appellent en ce pays-là) de vouloir le bien. Nous gagnâmes de bonne heure cette réputation, parce que, dans la vérité, Sachetti, qui était aimé à cause de sa douceur, passait pour homme de bonnes et droites intentions, et parce que le ménagement que la maison de Médicis était obligée d'avoir pour le cardinal Rasponi, quoiqu'elle ne l'eût pas en effet voulu pour pape, nous donna lieu de faire croire dans le monde qu'elle voulait installer,

dans la chaire de saint Pierre, la *Volpe* (c'est ainsi que l'on appelait le cardinal Rasponi, parce qu'il passait pour un fourbe). Ces dispositions jointes à plusieurs autres, qui seraient trop longues à déduire, firent que la faction d'Espagne s'aperçut qu'elle perdait du terrain, et quoique cette perte n'allât pas jusqu'au point de lui faire croire que nous pensions à faire le pape sans sa participation, elle ne laissa pas d'appréhender que son parti ayant beaucoup de vieillards, et le nôtre beaucoup de jeunes, le temps ne pût être facilement pour nous. Nous surprîmes une lettre de l'ambassadeur d'Espagne au cardinal Sforce, qui faisait voir cette crainte en termes exprès, et nous comprîmes même par l'air de cette lettre, plus que par ses paroles, que cet ambassadeur n'était pas trop content de la manière d'agir des Médicis. Je suis trompé si ce ne fut monsignor Febey qui surprit cette lettre. Cette semence fut cultivée avec beaucoup de soins, dès qu'elle eut paru; et l'escadron qui, par le canal de Boromée, Milanais, et d'Aquaviva, Napolitain, gardait toujours beaucoup de mesures d'honnêteté avec l'ambassadeur d'Espagne, n'oublia pas de lui faire pénétrer qu'il était du service du roi son maître, et de son intérêt particulier de lui ambassadeur, de ne pas s'abandonner si fort aux Florentins,

qu'il assujettit et à leurs maximes et à leurs caprices la conduite d'une couronne pour laquelle tout le monde avait du respect.

Cette poudre s'échauffa peu à peu, et elle prit feu dans son temps. Je vous ai déjà dit que la faction de France donnait de toute sa force à Sachetti avec nous. La différence est qu'elle y donnait à l'aveugle, croyant qu'elle y pourrait réussir, et que nous y donnions avec une lumière presque certaine que nous ne pourrions pas l'emporter; ce qui faisait qu'elle n'y prenait point de mesures hypothétiques, si l'on peut parler ainsi, c'est-à-dire, qu'elle ne songea pas à se résoudre quel parti elle prendrait, en cas qu'elle ne pût réussir à Sachetti. Comme le nôtre était pris selon cette disposition que nous tenions presque pour constante, nous nous appliquions par avance à affaiblir celle de France, pour le temps dans lequel nous jugions qu'elle nous serait opposée. Je donnai par hasard l'ouverture à Jean-Charles de débaucher le cardinal Ursin, qu'il eut à bon marché; et ainsi, dans le moment que la faction d'Espagne ne songeait qu'à se défendre de Sachetti, et que celle de France ne pensait qu'à le porter, nous travaillions pour une fin, sur laquelle ni l'une ni l'autre ne faisait aucune réflexion à diviser celle-là, et à affaiblir celle-ci.

L'avantage de se trouver en cet état est grand, mais il est rare. Il fallait pour cela une rencontre pareille à celle dans laquelle nous étions, et qui ne se verra peut-être pas en dix mille ans. Nous voulions Chigi, et nous ne le pouvions avoir qu'en faisant tout ce qui était en notre pouvoir pour l'exaltation de Sachetti; et nous étions moralement assurés que ce que nous ferions pour Sachetti ne pourrait réussir; de sorte que la bonne conduite nous portait à ce à quoi nous étions obligés par la bonne foi. Cette utilité n'était pas la seule; notre manœuvre couvrait notre marche, et nos ennemis tiraient à faux, parce qu'ils visaient à faux, et toujours où nous n'étions pas. Vous verrez le succès de cette conduite, après que je vous aurai expliqué celle de Chigi, et la raison pour laquelle nous avions jeté les yeux sur lui.

Il était créature du pape Innocent, et le troisième de la promotion de laquelle j'avais été le premier. Il avait été inquisiteur à Malte, et nonce à Munster, et il avait acquis en tous lieux la réputation d'une intégrité sans tache. Ses mœurs avaient été sans reproches dès son enfance. Il savait assez d'humanités pour faire paraître, au moins une teinture suffisante des autres sciences. Sa sévérité paraissait douce; ses maximes paraissaient droites; il se communiquait peu, mais ce

peu qu'il se communiquait était mesuré et sage (*savio col silentio*), mieux que d'homme que j'aie jamais connu. Tous les dehors d'une piété véritable et solide relevaient merveilleusement toutes ces qualités, ou plutôt toutes ces apparences. Ce qui leur donnait un corps au moins fantastique était ce qui s'était passé à Munster entre Servien et lui. Celui-là qui était connu, et reconnu pour le démon exterminateur de la paix, s'y était cruellement brouillé avec le Contarin, ambassadeur de Venise, homme sage et homme de bien. Chigi se signala pour le Contarin, sachant qu'il faisait fort bien sa cour à Innocent. L'opposition de Servien, qui était dans l'exécration du peuple, lui concilia l'amour public et lui donna de l'éclat. La marche qu'il garda avec le cardinal Mazarin lorsqu'il se trouva ou à Aix-la-Chapelle ou à Bruxelles, en revenant de Munster, plut à Sa Sainteté. Elle le rappela à Rome, et le fit secrétaire d'état et cardinal. On ne le connaissait que par les endroits que je viens de vous marquer. Comme Innocent était d'un génie fort perçant, il découvrit bientôt que le fonds de celui de Chigi n'était ni si bon, ni si profond qu'il se l'était imaginé; mais cette pénétration du Pape ne nuisit pas à la fortune de Chigi, au contraire elle y servit, parce qu'Innocent, qui se voyait mou-

rant, ne voulut point condamner son propre choix, et que Chigi, qui, par la même raison, ne craignait le Pape que médiocrement, se fit un honneur de se faire passer dans le monde pour un homme d'une vertu inébranlable et d'une rigidité inflexible. Il ne faisait point sa cour à la signora Olimpia qui était abhorrée dans Rome; il blâmait assez ouvertement tout ce que le public n'approuvait pas de cette cour-là; et tout le monde, qui est et qui sera éternellement dupe en ce qui flatte son aversion, admirait sa fermeté et sa vertu, sur un sujet sur lequel on ne devait tout au plus louer que son bon sens, qui lui faisait voir qu'il semait de la graine pour le pontificat futur dans un champ où il n'avait plus rien à cueillir pour le présent.

Le cardinal Azolin, qui avait été secrétaire des brefs dans le même temps que l'autre avait été secrétaire d'état, avait remarqué dans ses mémoires de certaines *finoteries* qui n'avaient pas de rapport à la candeur dont il faisait profession. Il me le dit avant que nous entrassions dans le conclave; mais il ajouta, en me le disant, que sur le tout il n'en voyait point de meilleure, et que de plus sa réputation était si bien établie, même dans l'esprit de nos amis de l'escadron, que ce qu'il leur en pourrait dire ne passerait

auprès d'eux que comme un reste de quelques petits démêlés qu'ils avaient eus ensemble par la compétence de leurs charges. Je fis d'autant moins de réflexion sur ce qu'Azolin m'en disait, que j'étais moi-même tout-à-fait préoccupé en faveur de Chigi. Il avait ménagé avec soin l'abbé Charier dans le temps de ma prison; il lui avait fait croire qu'il faisait des efforts incroyables pour moi auprès du Pape; il pestait contre lui avec l'abbé Charier, et avec plus d'emportement même que lui, de ce qu'il ne poussait pas avec assez de vigueur le cardinal Mazarin sur mon sujet. L'abbé Charier avait chez lui toutes les entrées, comme s'il avait été son domestique, et il était persuadé qu'il était mieux intentionné et plus échauffé pour moi que moi-même. Je n'eus pas sujet d'en douter dans tout le cours du conclave. J'étais assis immédiatement au-dessus de lui au scrutin, et tant qu'il durait j'avais lieu de l'entretenir. Ce fut, je crois, par cette raison qu'il affecta de ne vouloir écouter que moi sur ce qui regardait son pontificat. Il répondit à quelques-uns de ceux de l'escadron, qui s'ouvraient à lui de leur dessein, d'une manière si désintéressée qu'il les édifia. Il ne se trouvait ni aux fenêtres, où l'on va prendre l'air, ni dans les corridors, où l'on se pro-

mène ensemble. Il était toujours enfermé dans sa cellule, où il ne recevait même aucune visite. Il recevait de moi quelques avis que je lui donnais au scrutin; mais il les recevait toujours ou d'une manière si éloignée du désir de la thiare, qu'il attirait mon admiration, ou tout au plus avec des circonstances si remplies de l'esprit ecclésiastique, que la malignité la plus noire n'eût pu s'imaginer d'autre désir que celui dont parle Saint Paul, quand il dit que, *qui episcopatum desiderat, bonum opus desiderat.* Tous les discours qu'il me faisait n'étaient pleins que de zèle pour l'église et de regret de ce que Rome n'étudiait pas assez l'Écriture, les conciles et la tradition. Il ne se pouvait lasser de m'entendre parler des maximes de la Sorbonne. Comme l'on ne se peut jamais si bien contraindre qu'il n'échappe toujours quelque chose du naturel, il ne se put si bien couvrir que je ne m'aperçusse qu'il était homme de minuties, ce qui est toujours signe non-seulement d'un petit génie, mais encore d'une âme basse. Il me parlait un jour des études de sa jeunesse, et il me disait qu'il avait été deux ans à écrire d'une même plume. Cela n'est qu'une bagatelle; mais comme j'ai remarqué souvent que les plus petites choses sont quelquefois de meilleures marques que les plus grandes, cela ne

me plut pas. Je le dis à l'abbé Charier qui était un de mes conclavistes. Je me souviens qu'il m'en gronda, en me disant que j'étais un maudit, qui ne savais pas estimer la simplicité chrétienne.

Pour abréger, Chigi fit si bien par sa dissimulation profonde, que, nonobstant sa petitesse qu'il ne pouvait cacher à l'égard de beaucoup de petites choses, sa physionomie qui était basse, et sa mine qui tenait beaucoup du médecin, quoiqu'il fût de bonne naissance, il fit si bien, dis-je, que nous crûmes que nous renouvellerions en sa personne, si nous le pouvions porter au pontificat, la gloire et la vertu de Saint Grégoire et de Saint Léon. Nous nous trompâmes dans cette espérance; nous réussîmes à l'égard de son exaltation, parce que les Espagnols appréhendaient, par les raisons que je vous ai marquées ci-devant, que l'opiniâtreté des jeunes ne l'emportât sur celle des vieux, et que Barberin désespéra à la fin de pouvoir réussir pour Sachetti, vu la déclaration publique des Espagnols et des Médicis. Nous nous résolûmes de prendre, quand il en serait temps, ce défaut pour insinuer aux deux partis l'avantage que ce leur serait à l'un et à l'autre de penser à Chigi. Nous fîmes état que Borromée ferait voir aux Espagnols qu'ils ne pouvaient mieux

faire, vu l'aversion que la France avait pour lui, et que je ferais voir à M. le cardinal Barberin que n'ayant personne dans ses créatures qu'il lui fût possible de porter au pontificat, il acquérait un mérite infini envers toute l'église de le faire tomber sans aucune apparence d'intérêt au meilleur sujet. Nous crûmes que nous trouverions des secours pour notre dessein dans les dispositions des particuliers des factions; et voici sur quoi nous nous fondions. Le cardinal Montalte, qui était de celle d'Espagne, homme d'un petit talent, mais bon, de grande dépense, et qui avait un air de grand seigneur, avait une grande frayeur que le cardinal Fiorenzola, jacobin et esprit vigoureux, ne fût proposé par M. le cardinal de Grimaldi, qui était son ami intime, et dont les travers avaient assez de rapport à celui de Fiorenzola. Nous résolûmes de nous servir utilement de cette appréhension de Montalte, pour lui donner presque insensiblement de l'inclination pour Chigi. Le vieux cardinal de Médicis, qui était l'esprit du monde le plus doux, était la moitié du jour fatigué, et de la longueur du conclave, et de l'impétuosité du cardinal Jean-Charles, son neveu, qui ne l'épargnait pas quelquefois lui-même. J'étais très-bien avec lui, et au point même de donner de la jalousie à M. le cardinal

Jean-Charles; et ce qui m'avait procuré particulièrement son amitié était sa candeur naturelle, qui avait fait qu'il avait pris plaisir à ma manière d'agir avec lui. Je faisais profession publique de l'honorer, et je lui rendais même avec soin mes devoirs; mais je n'avais pas laissé de m'expliquer clairement avec lui sur mes engagemens avec M. le cardinal Barberin, et avec l'escadron. Ma sincérité lui avait plu, et il se trouva par l'événement qu'elle me fut plus utile que n'aurait été l'artifice. Je ménageai avec application son esprit, et je jugeai que je me trouverais bientôt en état de le disposer peu à peu, et à le radoucir pour M. le cardinal Barberin, qui était brouillé avec toute sa maison, et à ne pas regarder M. le cardinal Chigi comme un homme aussi dangereux qu'on le lui avait voulu faire croire.

On ne s'endormait pas, comme vous voyez, à l'égard de l'Espagne et de la Toscane, quoique l'on y parût à elle-même sans action, parce qu'il n'était pas encore temps de se découvrir. On n'eut pas moins d'attention envers la France, dont l'opposition à Chigi était encore plus publique et plus déclarée que celle des autres. M. de Lionne, neveu de Servien, en parlait à qui le voulait entendre comme d'un pédant, et il ne présumait pas qu'on le pût seulement mettre sur les rangs. M. le car-

dinal Grimaldi, qui, dans le temps de leur prélature, avait eu je ne sais quel mal-entendu avec lui, disait publiquement qu'il n'avait qu'un mérite d'imagination. Il ne se pouvait que M. le cardinal d'Est n'appréhendât, comme frère du duc de Modène, l'exaltation d'un sujet désintéressé et ferme, qui sont les deux qualités que les princes d'Italie craignent uniquement dans un pape. Vous avez vu ci-devant qu'il y avait eu même du personnel entre lui et M. le cardinal Mazarin en Allemagne; et nous jugeâmes, par toutes ces considérations, qu'il était à propos d'adoucir les choses autant que nous le pourrions de ce côté-là, qui, quoique faible, nous pourrait peut-être faire obstacle. Je dis quoique faible, parce que dans la vérité la faction de France ne faisait pas une figure assez considérable dans ce conclave, pour que nous ne pussions prétendre, et que nous ne prétendissions en effet de pouvoir faire un pape malgré elle: ce n'est pas qu'elle manquât de sujets et même capables. Est qui était protecteur suppléait par sa qualité, par sa dépense et par son courage, à ce que l'obscurité de son esprit et l'ambiguité de ses expressions diminuaient de sa considération. Grimaldi joignait à la réputation de vigueur qu'il a toujours eue un air de supériorité aux manières serviles

des autres cardinaux de la faction, et il élevait par-là au-dessus d'eux sa réputation. Bichi, habile et rompu dans les affaires, y devait tenir naturellement un grand poste. M. le cardinal Antoine brillait par sa libéralité, et M. le cardinal Ursin par son nom. Voilà bien des circonstances qui devaient faire qu'une faction ne fût pas méprisable. Il s'en fallait fort peu que celle de France ne le fût avec toutes ces circonstances, parce qu'elles se trouvèrent compliquées avec d'autres qui les empoisonnèrent. Grimaldi, qui haïssait Mazarin autant qu'il en était haï, n'agissait presqu'en rien, et d'autant moins qu'il croyait, et avec raison, que de Lionne, qui avait au dehors le secret de la cour, ne le lui confiait pas. Est qui tremblait avec tout son courage, parce que le marquis de Caracène entra justement en ce temps-là dans le Modénais, avec toute l'armée du Milanais, faisait qu'il n'osait s'étendre de toute sa force contre l'Espagne. Je vous ai déjà dit que les Médicis n'étaient point brouillés avec Ursin; Antoine n'était ni intelligent ni actif, et de plus l'on n'ignorait pas que dans le fond du cœur le cardinal Barberin, qui était très-mal à la cour de France, ne l'emportât. De Lionne n'y pouvait pas prendre une entière confiance, parce qu'il ne se pouvait pas assurer que le cardinal Barberin,

qui voulait aujourd'hui Sachetti qui était agréable à la France, n'en voulût pas demain un autre qui lui fût désagréable; et cette même considération diminuait encore de beaucoup la confiance que de Lionne eût pu prendre au cardinal d'Est, parce qu'on savait qu'il gardait toujours beaucoup d'égards avec le cardinal Barberin, et par l'amitié qui avait été long-temps entre eux, et par la raison de la duchesse de Modène, qui était sa nièce. Bichi n'était pas selon le cœur de Mazarin, qui le croyait trop fin et très-mal disposé pour lui, comme il était vrai. Voilà, comme vous voyez, un détail qui peut vous empêcher de vous étonner de ce que la faction d'une couronne puissante et heureuse n'était pas considérée autant qu'elle devait l'être dans une conjoncture pareille. Vous en serez encore moins surprise, quand il vous plaira de faire réflexion sur le premier mobile qui donnait le mouvement à des ressorts si mal assortis, ou plutôt aussi dérangés qu'étaient ceux que je viens de vous montrer. De Lionne n'était connu à Rome que comme un petit secrétaire de M. le cardinal Mazarin. On l'y avait vu, dans le temps du ministère de M. le cardinal de Richelieu, particulier d'un assez bas étage, et de plus brelandier et concubinaire public. Il eut depuis quelque espèce d'emploi en

Italie, touchant les affaires de Parme, mais cet emploi n'avait pas été assez grand pour devoir le porter d'un saut à celui de Rome, ni son expérience assez consommée pour lui confier la direction d'un conclave, qui est incontestablement de toutes les affaires la plus aiguë. Les fautes de ce genre sont assez communes dans les états qui sont dans la prospérité; parce que l'incapacité de ceux qu'ils emploient s'y trouve souvent suppléée par le respect que l'on a pour leur maître. Jamais royaume ne s'est plus confié en ce respect que la France, dans le temps du ministère du cardinal Mazarin. Ce n'est pas jeu sûr: il l'éprouva dans l'occasion dont il s'agit. M. de Lionne n'y eut ni assez de dignité ni assez de capacité pour tenir l'équilibre entre tous ces ressorts qui se démanchaient. Nous le reconnûmes en peu de jours, et nous nous en servîmes utilement pour notre fin.

Je vous ai déjà dit, ce me semble, qu'ayant été averti que de Lionne avait mécontenté M. le cardinal Ursin, sur un reste de pension, qui n'était que de mille écus, j'en informai M. le cardinal de Médicis assez à temps, pour lui donner lieu de le gagner à une condition si petite, que pour l'honneur de la pourpre, je crois que je ferais bien mieux de ne point la dire. Vous verrez dans la suite que nous nous servîmes encore avec

plus de fruit de l'indisposition que M. le cardinal Bichi avait pour lui, pour diviser et pour déconcerter encore la faction de France plus qu'elle ne l'était; mais comme ce n'était pas celle que nous appréhendions le plus, quoique ce fût celle qui nous fût la plus opposée, nous n'avancions notre travail du côté qui la regardait, que subordonnément au progrès que nous faisions des deux autres, où nous craignions, et avec raison, de trouver plus de difficultés. Vous avez déjà vu les raisons pour lesquelles nous ne pouvions pas ignorer que l'Espagne et les Médicis donneraient mal aisément à Chigi, et vous avez aussi vu la manœuvre que nous faisions pour lever peu-à-peu et même imperceptiblement leurs indispositions Je dis imperceptiblement, et ce fut-là notre plus grand embarras; car si Barberin se fût seulement le moins du monde aperçu que nous eussions eu la moindre vue pour Chigi, il nous aurait échappé infailliblement, parce qu'avec toute la vertu imaginable, il a tout le caprice possible, et qu'il ne se fût jamais empêché de s'imaginer que nous le trompions sur le sujet de Sachetti. Ce fut proprement en cet endroit où j'admirai la bonne foi, la prévoyance, l'activité et la pénétration de l'escadron, et particulièrement d'Azolin, qui fut celui qui se donna le plus de mouve-

ment. Il ne s'y fit pas un pas à l'égard de Barberin et de Sachetti, qui n'eût peut-être été avoué par la morale la plus sévère. Comme l'on voyait clairement que tout ce que l'on faisait pour lui serait inutile par l'événement, l'on n'oublia aucune démarche de celles que l'on jugea être utiles à lever les indispositions que l'on prévoyait devoir se trouver de la part de la France, de l'Espagne et de Florence, et même de Barberin à l'exaltation de Chigi, lorsqu'elle serait en état d'être proposée. Comme l'on ne pouvait douter que, pour peu que Barberin s'aperçût de notre dessein, il n'entrât en défiance de nous-mêmes, nous couvrîmes avec une application si grande et si heureuse notre marche, qu'il ne la connut lui-même que par nous, et quand nous crûmes qu'il était nécessaire qu'il la connût. Ce qu'il y avait de plus embarrassant pour nous était que, comme nous avions encore plus de besoin de lui que des autres (parce qu'enfin nous en tirions notre principale force), il fallait que, par préalable même à tout le reste, nous travaillassions à lever les obstacles que nous prévoyions même très-grands à notre dessein dans la faction du pape Urbain. Nous savions que l'unique et journalière occupation des vieux cardinaux qui en étaient, et qui voyaient comme nous l'impossibilité de réussir

à l'exaltation de Sachetti, était de faire comprendre à Barberin qu'il lui serait d'une extrême honte que l'on prît un pape qui ne fût pas de ses créatures. Tout conspirait à lui donner cette vue; chacun prétendait se l'appliquer en particulier. Ginetti ne doutait pas que l'attachement qu'il avait eu de tout temps à sa maison ne lui en dût donner la préférence; Cecchini était persuadé qu'elle était due à son mérite; Rapaccioli, qui n'avait pourtant que quarante-un ans ou un peu plus, je ne m'en souviens pas précisément, s'imaginait que sa piété, sa capacité et son peu de santé l'y pourraient porter, même avec facilité. Fiorenzola se laissait chatouiller par les imaginations de Grimaldi, dont le naturel est de croire aisément tout ce qu'il désire. Ceux qui n'ont pas vu les conclaves ne peuvent se figurer les illusions des hommes en ce qui regarde la papauté, et l'on a raison de l'appeler *rabia papale*. Cette illusion toutefois était toute propre à nous faire manquer notre coup, parce que la clameur de toute la faction du pape Urbain était toute propre à faire appréhender à Barberin de perdre en un moment toutes ses créatures, s'il choisissait un pape hors d'elle. Cet inconvénient, comme vous voyez, était fort grand, mais nous trouvâmes le remède dans le même lieu où nous

appréhendions le mal; car la jalousie qui était entre eux les obligea par avance à faire tant de pas les uns contre les autres, qu'ils fâchèrent Barberin, parce qu'ils n'eurent pas la même circonspection que nous à cacher leurs sentimens sur l'impossibilité de l'exaltation de Sachetti. Il crut qu'il voulait croire cette impossibilité, pour relever leurs propres intérêts. Il les considéra au commencement comme des ingrats et des ambitieux, et cette indisposition fit que, quand il vint lui-même à connaître qu'il ne pouvait réussir à Sachetti, il se résolut plus facilement à sortir de sa faction et à se persuader qu'il hasarderait moins la perte de ses créatures, en leur faisant voir qu'il était emporté dans un autre par ses alliés, que de l'aigrir toute entière par la préférence de l'une à l'autre. Car il faut remarquer qu'elles cédaient toutes à Sachetti, à cause de son âge et de ses manières qui dans la vérité étaient aimables. Ce n'est pas qu'à mon opinion il n'eût été de lui comme de Galba, digne de l'empire, s'il n'eût point été empereur; mais enfin l'on n'en était point-là. Les autres créatures de Barberin s'étaient réglées sur ce point; mais comme ils ne croyaient pas son exaltation possible, cette déférence ne faisait qu'augmenter la jalousie enragée qu'ils avaient par avance les uns contre les autres.

Le vieux Spada, rompu et corrompu dans les affaires, se déclara contre Rapaccioli, jusqu'à faire un libelle contre lui, par lequel il l'accusait d'avoir cru que le diable pouvait être reçu à pénitence. Montalte dit publiquement qu'il avait de quoi s'opposer en forme à l'exaltation de Fiorenzola. Celui-ci, dont je vous ai déjà parlé, fit une description assez plaisante de la beauté du carnaval, que la signora Basti, belle et galante nièce de Cecchini, donnerait au public, si son oncle était pape. Toutes ces aigreurs, toutes ces niaiseries, peu dignes à la vérité d'un conclave, déplurent au dernier point à Barberin, esprit pieux et sérieux, et ne nuisirent pas à notre dessein dans la suite que vous allez voir.

Il me semble que je vous ai déjà dit que ce conclave dura environ quatre-vingts jours. Il y en eut plus des deux tiers employés comme je vous l'ai dit ci-devant, parce que M. le cardinal Barberin ne se pouvait ôter de l'esprit que nous emporterions enfin Sachetti par notre opiniâtreté. Nous pouvions moins que personne le désabuser, par la raison que vous avez déjà vue; et je ne sais si la chose n'eût pas été encore bien plus loin, si Sachetti, qui se lassait de se voir balotté réglément quatre fois par jour, sans aucune apparence de réussir, ne lui eût lui-même

ouvert les yeux. Ce ne fut pas toutefois sans beaucoup de peine. Il y réussit enfin, et après que nous eûmes observé toutes les brèves et les longues pour ne lui laisser aucun lieu de soupçonner que nous eussions part à cette démarche de Sachetti, dans laquelle, pour le vrai, nous n'en avions aucune, nous discutâmes avec lui la possibilité des sujets de sa faction. Nous nous aperçûmes d'abord qu'il s'y trouvait lui-même fort embarrassé, et même avec beaucoup de raison. Nous n'en fûmes pas fâchés, parce que cet embarras nous donna lieu de tomber sur les sujets des autres factions, et nous porta insensiblement jusqu'à Chigi. M. le cardinal Barberin, qui a dès son enfance aimé jusqu'à la passion la piété, et qui estimait beaucoup celle qu'il croyait en Chigi, se rendit avec assez de facilité, et il n'y eut à dire le vrai qu'un scrupule, qui fut que Chigi, qui était fort ami des jésuites, pourrait peut-être donner atteinte à la doctrine de Saint Augustin, pour laquelle Barberin avait plus de respect que de connaissance. Je fus chargé de m'en éclaircir avec lui, et je m'acquittai de ma commission d'une manière qui ne blessa ni mon devoir, ni la prétendue tendresse de conscience de Chigi. Comme, dans les grandes conversations que j'avais eues avec lui dans les scrutins, il m'a-

vait pénétré, ce qui lui était fort aisé, parce que je ne me couvrais pas auprès de lui, il avait connu que je n'approuvais point qu'on s'entêtât pour les personnes, et qu'il suffisait d'éclaircir la vérité. Il me témoigna entrer lui-même dans ces sentimens, et j'eus sujet de croire qu'il était tout propre par ses maximes à rendre la paix à l'église. Il s'en expliqua lui-même assez publiquement et raisonnablement; car Albizi, pensionnaire des jésuites, s'étant emporté, même avec brutalité, contre l'extrémité, ce disait-il, de l'esprit de Saint Augustin, Chigi prit la parole avec vigueur, et il parla comme le respect que l'on doit au docteur de la grâce le requiert. Cette rencontre assura absolument Barberin, et beaucoup plus encore que tout ce que je lui en avais dit. Dès qu'il eut pris son parti, nous commençâmes à mettre en œuvre les matériaux que nous n'avions fait jusque-là que disposer. Nous agîmes, chacun de notre côté, suivant que nous l'avions projeté. Nous nous expliquâmes de ce que nous avions le plus souvent caché avec soin, ou que nous n'avions tout au plus qu'insinué. Borromée et Aquaviva se développèrent plus pleinement envers l'embassadeur d'Espagne. Azolin brilla dans les diverses factions avec plus de liberté. Je m'étendis de toute ma force envers le cardinal doyen;

il prit confiance en moi sur le désir qu'il avait d'adoucir le Grand-Duc par les Barberin. Le cardinal Barberin l'y eut toute entière sur la joie qu'il en avait. Azolin ou Lomelin, je ne me souviens pas précisément lequel ce fut, découvrit que Bichi qui était allié à Chigi était très-bien intentionné pour lui dans le fond. Il entra dans ce commerce habilement et adroitement, et si bien que Bichi, qui ne crut pas que le Mazarin eût assez de confiance en lui, pour concourir sur sa parole à l'exaltation de Chigi, employa pour le persuader Sachetti, qui lassé, comme il me semble que je vous l'ai dit ci-dessus, de se voir balotté inutilement tous les soirs et tous les matins, lui dépêcha un courrier pour l'avertir que Chigi serait pape en dépit de la France, si elle faisait tant que de lui donner l'exclusion, comme l'on disait; car dès qu'on le vit sur les rangs, tous les subalternes, selon le style de la nation, publièrent que le Roi ne le souffrirait jamais. Mazarin ne fut pas de leurs sentimens, et il renvoya par le même courrier ordre à de Lionne de ne le point exclure. Il eut raison, car je suis persuadé que si l'exclusion fût arrivée, Chigi eût été pape trois jours plutôt qu'il ne le fut. Les couronnes ne doivent jamais hasarder facilement ces exclusions, il y a des conclaves où elles peuvent

réussir, il y en a d'autres où le succès en serait impossible : celui-là était du nombre. Le sacré collége était fort, et de plus il sentait sa force.

Les choses étant dans l'état que je viens de poser, MM. les cardinaux de Médicis et Barberin me chargèrent, sur les neuf heures du soir, d'en aller porter la nouvelle à M. le cardinal Chigi. Je le trouvai au lit; je lui baisai la main. Il m'entendit, et il me dit en m'embrassant: *Ecco l'efetto de la buona vicinanza.* Je vous ai déjà dit que j'étais au scrutin auprès de lui. Tout le collége y accourut ensuite. Il m'envoya querir sur les onze heures, après que tout le monde fut sorti de sa cellule, et je ne vous puis exprimer les bontés avec lesquelles il me traita. Nous l'allâmes tous prendre le lendemain au matin dans sa cellule, et nous l'accompagnâmes à la chapelle du scrutin, où il eut ce me semble toutes les voix, à la réserve d'une, ou tout au plus de deux. Le soupçon tomba sur le vieux Spada, Grimaldi et Rosetti, lesquels, à la vérité, furent les seuls qui improuvèrent, au moins publiquement, son exaltation. Grimaldi me dit à moi-même que j'avais fait un choix dont je me repentirais en mon particulier; et il se trouva, par l'événement, qu'il dit vrai. J'attribuai son discours à son travers; l'aversion de Spada à l'envie qui lui était natu-

relle, et celle de Rosetti à l'appréhension qu'il avait de la sévérité de Chigi. Je crois encore que je ne me trompais pas dans ce jugement, quoique j'avoue qu'ils ne se trompaient pas eux-mêmes pour le fond. Ce qui est contant est que jamais élection de pape n'a été plus universellement applaudie. Il ne se défaillit pas à lui-même dans les premiers momens qui, par une imperfection assez bizarre de la nature humaine, surprennent davantage les gens qui les attendent avec le plus d'impatience. La suite a fait voir qu'il n'était pas assez homme de bien pour n'en avoir pas eu beaucoup dans cette rencontre. Il fut si éloigné d'en donner aucune marque, que nous eûmes sujet de croire qu'il en avait même de la douleur. Il pleura amèrement au moment même que l'on relisait le scrutin qui le faisait pape, et, comme il vit que je le remarquais, il m'embrassa d'un bras, et prit de l'autre Lomelin qui était au-dessous de lui, et il nous dit à l'un et à l'autre: *Pardonnez à un homme qui a toujours aimé ses proches avec tendresse, et qui s'en voit séparé pour jamais.* Nous descendîmes, après les cérémonies accoutumées, à Saint-Pierre; il affecta de ne s'asseoir que sur le coin de l'autel, quoique les maîtres des cérémonies lui dissent que la coutume était que les papes se missent justement au mi-

lieu. Il y reçut l'adoration du sacré collége avec beaucoup plus de modestie que de grandeur, avec beaucoup plus d'abattement que de joie, et lorsque je m'approchai à mon tour pour lui baiser les pieds, il me dit, en m'embrassant, si haut que les ambassadeurs d'Espagne et de Venise et le connétable Colonne l'entendirent : *Signor cardinal de Retz, ecce opus manuum tuarum.* Vous pouvez juger de l'effet que fit cette parole. Les ambassadeurs la dirent à ceux qui étaient auprès d'eux; elle se répandit en moins de rien dans toute l'église. Morangis, frère de Barillon, me la redit une heure après, en me rencontrant, comme je sortais; et je retournai chez moi accompagné de plus de cent-vingt carrosses qui étaient pleins de gens, très-persuadés que j'allais gouverner le pontificat. Je me souviens que Barillon me dit à l'oreille : « Je suis résolu de compter les » carrosses pour en rendre ce soir un compte » exact à M. de Lionne. Il ne faut pas épargner » cette joie au cocu (1) ».

Je vous ai promis quelques épisodes, je m'en vais vous tenir ma parole. Vous avez déjà vu que la faction de France avait eu ordre du Roi, non seulement de ne pas communiquer avec moi,

(1) M. de Lionne l'était. Voyez les *Mémoires de Joli.*

mais même de ne me pas saluer. M. le cardinal d'Est évita avec soin de me rencontrer. Quand il ne le put, il tourna la tête de l'autre côté, ou il fit semblant de ramasser son mouchoir, ou il parla à quelqu'un. Enfin, comme il a toujours affecté de paraître ecclésiastique, il affecta aussi, à mon opinion, de témoigner en cette occasion qu'une conduite, qui blessait même l'apparence de la charité chrétienne, lui faisait de la peine. Antoine me saluait toujours fort honnêtement quand personne ne le voyait; mais comme il était fort bas à la cour et fort timide, il se redressait en public. Ursin, qui était l'âme du monde la plus vile, me morguait également partout. Bichi me saluait toujours civilement; et Grimaldi n'observait l'ordre du Roi qu'en ce qu'il ne me visitait pas, car il me parlait même dans la rencontre, et toujours fort honnêtement. Ce détail vous paraît sans doute une minutie; mais ce qui fait que je ne l'omets pas, c'est qu'il me paraît être une bien véritable et bien naturelle image de la lâche politique des courtisans. Chacun d'eux la monte et la baisse à son cran, et leur inclination la règle sans comparaison davantage que leurs véritables intérêts.

Ils se conduisirent tous dans le conclave différemment sur mon sujet. J'observai qu'ils s'en

turent tous également à la cour. J'ai appliqué depuis cet exemple à mille autres. Je vivais avec autant d'honnêteté à leur égard, que s'ils eussent bien vécu avec moi. J'avais toujours la main au bonnet devant eux de cinquante pas, et je poussai ma civilité jusqu'à l'humilité. Je disais, à qui le voulait entendre, que je leur rendais ces respects, non pas seulement comme à mes confrères, mais encore comme à des serviteurs de mon Roi. Je parlais en Français, en chrétien et en ecclésiastique. Ursin m'ayant un jour morgué si publiquement, que tout le monde s'en scandalisa, je renouvelai mes honnêtetés pour lui à un tel point, que tout le monde s'en édifia. Ce qui arriva le lendemain releva cette modestie, ou plutôt cette affectation de modestie. Le cardinal Jean-Charles de Médicis, qui était naturellement impétueux, s'éleva contre moi sur ce que j'étais, disait-il, trop uni avec l'escadron: je lui répondis avec toute la considération que je devais à sa personne et à sa maison. Il ne laissa pas de s'échauffer et de me dire que je me devais souvenir des obligations que ma maison avait à la sienne; sur quoi je lui dis que je ne les oublierais jamais, et que M. le cardinal doyen et M. le Grand-Duc en étaient très-persuadés. Je ne le suis pas, moi, reprit-il tout d'un coup. Vous souvenez-vous

bien que, sans la reine Catherine, vous seriez un gentilhomme comme un autre à Florence? « Pardonnez-moi, monsieur, lui répondis-je en » présence des douze cardinaux; et pour vous » faire voir que je sais bien ce que je serais à Flo- » rence, si j'y étais selon ma naissance, j'y se- » rais autant au-dessous de vous, que mes pré- » décesseurs y étaient au-dessus des vôtres, il y a » quatre cents ans ». Je me tournai ensuite vers ceux qui étaient présens, et je leur dis: « Vous voyez, » messieurs, que le sang français s'émeut aisé- » ment contre la faction d'Espagne ». Le Grand-Duc et le cardinal doyen eurent l'honnêteté de ne se point aigrir de cette parole; et le marquis Riccardi, ambassadeur du premier, me dit, au sortir du conclave, qu'elle lui avait même plu, et qu'il avait blâmé le cardinal Jean-Charles.

Il y eut une autre scène quelques jours après qui me fut assez heureuse. Le duc de Terra-Nova, ambassadeur d'Espagne, présenta un mémorial au sacré collége, à propos de je ne sais quoi, dont je ne me souviens point, et il donna dans ce mémorial la qualité de fils aîné de l'église au roi son maître. Comme le secrétaire du collége le lisait, je remarquai cette expression qui ne fut point, à mon sens, observée par les cardinaux de la faction. Il est au moins certain qu'elle ne fut

pas rélevée. Je leur en laissai tout le temps, afin de ne faire paraître ni précipitation, ni affectation. Comme je vis qu'ils demeuraient tous dans un profond silence, je me levai, je sortis de ma place, et en m'avançant du côté de M. le cardinal doyen, je m'opposai en forme à l'article du mémorial, dans lequel le roi catholique était appelé fils aîné de l'église. Je demandai acte de mon opposition, et on me l'accorda en bonne forme, signé de quatre maîtres des cérémonies. M. le cardinal Mazarin eut la bonté de dire au Roi et à la Reine mère, en plein cercle, que cette pièce avait été concertée avec l'ambassadeur d'Espagne, pour m'en faire honneur en France. Il n'est jamais honnête à un ministre d'être un imposteur; mais il n'est pas même politique de porter l'imposture au-delà de toutes les apparences.

Je ne puis finir cette matière des conclaves, sans vous en faire une peinture qui vous les fasse connaître et qui efface l'idée que vous avez sans doute prise sur le bruit commun et peut-être sur la lecture de ces relations fabuleuses qui en ont été faites. Ce que je viens même de vous exposer de celui d'Alexandre VII ne vous en aura pas détrompé, parce que vous y avez vu des murmures, des plaintes, des aigreurs, et c'est ce qu'il est, à mon opinion, nécessaire de vous expliquer.

Il est certain qu'il y eut dans ce conclave plus de ces murmures, de ces plaintes et de ces aigreurs qu'en aucun autre que j'aie jamais vu. Il ne l'est pas moins qu'à la réserve de ce qui se passa entre M. le cardinal Jean-Charles et moi, dont je vous ai rendu compte, d'une parole sans comparaison plus légère qu'il s'attira d'Imperiali à force de le presser, et du libelle de Spada contre Rapaccioli, il n'y eut pas dans ces murmures, dans ces plaintes et dans ces aigreurs extérieurs, je ne dis pas la moindre étincelle de haine, mais même d'indisposition. On y vécut toujours ensemble avec le même respect et la même civilité que l'on observe dans les cabinets des rois; avec la même politesse qu'on avait dans la cour de Henri III; avec la même familiarité que l'on voit dans les colléges; avec la même modestie qui se rencontre dans les noviciats, et avec la même charité, au moins en apparence, qui pourrait être entre des frères parfaitement unis. Je n'exagère rien, et j'en dis encore moins que je n'ai vu dans les autres conclaves dans lesquels je me suis trouvé. Je ne puis mieux m'exprimer sur ce sujet, qu'en vous disant que, même dans celui d'Alexandre VII que l'impétuosité de M. le cardinal Jean-Charles de Médicis éveilla, ou plutôt dérégla un peu, la réponse que je lui fis ne fut excusée, que

parce qu'il n'y était point aimé; que celle d'Imperiali y fut condamnée, et que le libelle de Spada y fut détesté et désavoué dès le lendemain au matin par lui-même, à cause de la honte qu'on lui en fit. Je puis dire avec vérité que je n'ai jamais vu, dans aucun des conclaves auxquels j'ai assisté, ni un seul cardinal, ni un seul conclaviste s'emporter : j'en ai vu même fort peu qui s'y soient échauffés. Il est rare d'y entendre une voix élevée ou d'y remarquer un visage changé. J'ai souvent essayé d'y trouver de la différence dans l'air de ceux qui venaient d'être exclus, et je puis dire avec vérité, qu'à la réserve d'une seule fois, je n'y en ai jamais trouvé. L'on y est même si éloigné du soupçon de ces vengeances dont l'erreur commune charge l'Italie, qu'il est assez ordinaire que l'excluant y boive à son dîner du vin que l'exclus du matin vient de lui envoyer. Enfin j'ose dire qu'il n'y a rien de plus sage ni de plus grand que l'extérieur ordinaire d'un conclave. Je sais bien que la forme qui s'y pratique depuis la bulle de Grégoire, contribue beaucoup à le régler; mais il faut avouer qu'il n'y a que les Italiens au monde, capables d'observer cette règle avec autant de bienséance qu'ils le font. Je reviens à la suite de ma narration.

Vous croyez aisément que je ne manquai pas

dans le cours du conclave de prendre les sentimens de M. le cardinal Chigi, et de mes amis de l'escadron, sur la conduite que j'avais à tenir après que j'en serais sorti. Je prévoyais qu'elle serait assez difficile, et du côté de Rome, et du côté de France; et je connus dès les premières conversations que je ne me trompais pas dans ma prévoyance. Je commencerai par les embarras que je trouvai à Rome, que j'expliquerai de suite pour ne point interrompre le fil du récit; et je ne reviendrai à ce que je fis du côté de France qu'après que je vous aurai exposé la conduite que je pris en Italie. Mes amis, qui n'étaient nullement pratiques en ce pays-là, et qui, selon le génie de notre nation qui traite toutes les autres par rapport à elle, s'imaginaient qu'un cardinal persécuté pouvait et devait même vivre presqu'en homme privé à Rome, m'écrivaient par toutes leurs lettres qu'il était de la bienséance que je demeurasse toujours dans la maison de la mission, où je m'étais effectivement logé sept ou huit jours après que je fus arrivé. Ils ajoutaient qu'il était nécessaire que je ne fisse aucune dépense, et parce que tous mes revenus étant saisis en France avec une rigueur extraordinaire, je n'en pourrais pas même soutenir une médiocre, et parce que cette modestie ferait un effet admirable dans le clergé

de Paris, duquel j'aurais un grand besoin dans les suites. Je parlai sur ce ton à M. le cardinal Chigi, qui passait pour le plus grand ecclésiastique qui fût au-delà des monts; et je fus bien surpris quand il me dit: « Non, non, monsieur,
» quand vous serez rétabli dans votre siége, vivez
» comme il vous plaira, parce que vous serez
» dans un pays où l'on saura ce que vous pouvez
» et ce que vous ne pouvez pas. Vous êtes à Rome
» où vos ennemis disent tous les jours que vous
» êtes décrédité en France. Il est de la nécessité
» de faire voir qu'ils ne disent pas vrai. Vous
» n'êtes pas ermite, vous êtes cardinal, et car-
» dinal d'une volée que nous appelons en ce
» pays, *dei cardinaloni*. Nous estimons peut-être
» plus qu'ailleurs la modestie; mais il faut à un
» homme de votre âge, de votre naissance et de
» votre sorte, qu'elle soit tempérée; il faut de
» plus qu'elle soit si volontaire, qu'il n'y ait pas
» seulement le moindre soupçon qu'elle soit for-
» cée. Il y a beaucoup de gens à Rome qui ai-
» ment à assassiner ceux qui sont à terre. N'y
» tombez pas, mon cher monsieur, et faites ré-
» flexion, je vous supplie, quel personnage vous
» jouerez dans les rues avec les six estafiers dont
» vous parlez, quand vous trouverez un petit
» bourgeois de Paris, qui ne s'arrêtera pas devant

» vous, et qui vous bravera pour faire sa cour au
» cardinal d'Est. Vous ne deviez pas venir à
» Rome, si vous n'étiez pas en résolution et en
» pouvoir de soutenir votre dignité. Vous ne
» mettez point l'humilité chrétienne à la perdre,
» et je n'ai rien à vous dire, si ce n'est que le pau-
» vre cardinal Chigi, qui vous parle, qui n'a que
» cinq mille écus de rente, et qui est sur le pied
» des plus gueux des cardinaux moines, ne peut
» aller aux fonctions sans quatre carrosses de li-
» vrée roulans ensemble, quoiqu'il soit assuré
» qu'il ne trouvera personne dans les rues qui
» manque en sa personne au respect que l'on
» doit à la pourpre ».

Voilà une petite partie de ce que le cardinal Chigi me disait tous les jours, et de ce que mes autres amis qui n'étaient pas, ou du moins qui ne faisaient pas les ecclésiastiques si zélés que lui, m'exagéraient encore beaucoup d'avantage. M. le cardinal Barberin éclatait encore plus que tous les autres contre ce projet de retranchement. Il m'offrait sa bourse; mais comme je ne la voulais pas prendre, et que même j'eusse été fort aise de n'être point à charge à mes proches et à mes amis de France, je me trouvais fort en peine, et d'autant plus que je les voyais très-disposés à croire que la grande dépense ne m'était nullement né-

cessaire à Rome. Je n'ai guère eu dans ma vie de rencontre plus fâcheuse que celle-là, et je vous puis dire avec vérité que je ne sais qu'une occasion où j'ai eu plus de besoin de faire un effort terrible sur moi, pour m'empêcher de faire ce que j'aurais souhaité. Si je m'eusse cru, je me serais réduit à deux estafiers. La nécessité l'emporta. Je connus visiblement que je tomberais dans le mépris, si je ne me soutenais avec éclat. Je cherchai un palais pour me loger, je rassemblai toute ma maison qui était fort grande, je fis des livrées modestes, mais nombreuses de quatre-vingts personnes; je tins une grande table. Les abbés de Courtenai et de Sevigné se rendirent auprès de moi. Campi, qui avait commandé le régiment Italien de M. le cardinal Mazarin, et qui s'était depuis attaché à moi, me joignit; tous mes domestiques y accoururent. Ma dépense fut grande dans le conclave: elle fut très-grande quand j'en fus sorti, mais elle fut nécessaire; et l'événement fit connaître que le conseil de mes amis d'Italie était mieux fondé que celui de mes amis de France. Car, M. le cardinal d'Est ayant défendu dès le lendemain de la création du pape, à tous les Français de la part du Roi de s'arrêter devant moi dans les rues, et même aux supérieurs des églises françaises de me recevoir, je fusse tombé en ridicule,

si je n'eusse été en état de faire respecter ma dignité: et vous allez connaître clairement cette vérité, par la réponse que le Pape me fit, lorsque je le suppliai de me prescrire de quelle manière il lui plaisait que je me conduisisse à l'égard de ces ordres de M. le cardinal d'Est. Je vous le dirai après que je vous aurai rendu compte des premières démarches qu'il fit après sa création.

Il fit apporter dès le lendemain même son cercueil sous son lit; il donna le jour suivant un habit particulier aux caudataires des cardinaux; il défendit au troisième aux cardinaux de porter le deuil, au moins en leur personne, même de leur père. Je me le tins pour dit, et je dis même à Azolin, qui en convint, que nous étions pris pour dupes, et que le Pape ne serait jamais qu'un fort pauvre homme. Le cavalier Bernin, qui a du bon sens, remarqua, deux ou trois jours après, que le Pape n'avait observé, dans une statue qu'il lui faisait voir, qu'une petite frange qui était au bas de la robe de celui qu'elle représentait. Ces observations paraissent légères: elles sont certaines. Les grands hommes peuvent avoir de grands faibles; ils ne sont pas même exempts de tous les petits, mais il y en a dont ils ne sont pas susceptibles, et je n'ai jamais vu, par exemple, qu'ils aient entamé un grand emploi par des ba-

gatelles. Azolin, qui fit les mêmes remarques que moi, me conseilla de ne pas perdre un moment à engager Rome à ma protection par la prise du *pallium* de l'archevêché de Paris. Je le demandai dans le premier consistoire, avant que l'on eût seulement fait réflexion que je pensasse à le demander. Le Pape me le donna naturellement, et sans y faire lui-même de réflexion. La chose était dans l'ordre, et il ne la pouvait refuser selon les règles; mais vous verrez par les suites que ce n'étaient pas les règles qui le réglaient. Ce pas me fit croire qu'il n'aurait pas au moins de peine à faire que l'on me traitât de cardinal à Rome. Je me plaignis à lui des ordres que M. le cardinal d'Est avait donnés à tous les Français; je lui représentai qu'il ne se contentait pas de faire le souverain dans Rome en me dégradant des honneurs temporels, mais qu'il y faisait encore le souverain pontife en m'interdisant les églises françaises. L'étoffe était large, je ne m'en fis pas faute. Le Pape, à qui M. de Lionne s'était plaint avec un éclat qui passa jusqu'à l'insolence, de la concession du *pallium*, me parut fort embarrassé. Il parla beaucoup contre le cardinal d'Est; il déplora la misérable coutume (ce fut son mot) qui avait assujetti plutôt qu'attaché les cardinaux aux couronnes, jusqu'au point d'avoir formé

entre eux-mêmes un schisme scandaleux. Il s'étendit avec emphase sur la thèse; mais j'eus mauvaise opinion de mon affaire, quand je vis qu'il demeurait si long-temps sur le général sans descendre au particulier; et je m'aperçus aussitôt que ma plainte n'était pas vaine, parce qu'il s'expliqua enfin, après beaucoup de circonlocutions, en ces termes : « La politique de mes prédécesseurs ne m'a pas laissé un champ aussi libre » que mes bonnes intentions le mériteraient. Je » conviens qu'il est honteux au collége, et même » au saint siége, de souffrir la licence que le car- » dinal d'Est, ou plutôt le cardinal Mazarin, se » donne en cette rencontre. Mais les Espagnols » eurent une prise presque pareille, sous Inno- » cent, à l'égard du cardinal Barberin; et même » sous Paul V, le maréchal d'Etrées n'agit guère » mieux envers le cardinal Borghèse. Ces exem- » ples dans un temps ordinaire n'autoriseraient » pas le mal, et je les saurais bien redresser; mais » vous ferez réflexion, *caro mio signor Cardi-* » *nale*, que la chrétienté est toute en feu, qu'il » n'y a que le Pape Alexandre qui le puisse » éteindre, qu'il est obligé, par cette raison, en » beaucoup de rencontres, de fermer les yeux, » pour ne se pas mettre en état de se trouver inu- » tile à un bien aussi public et aussi nécessaire

» que celui de la paix générale. Que direz-vous » quand vous saurez ce que de Lionne m'a dé- » claré insolemment depuis trois jours, sur ce » que je vous ai donné le *pallium;* que la France » ne me donnerait aucune part au traité dont » l'on parle, et qui n'est pas si éloigné qu'on le » croit. Ce que je vous dis n'est pas que je veuille » vous abandonner, mais seulement pour vous » faire voir qu'il faut que je me conduise avec » beaucoup de circonspection, et qu'il est bon » que vous m'aidiez de votre côté, et que nous » donnions tous deux *al tempo* ».

Si j'eusse voulu faire ma cour à Sa Sainteté, je n'avais qu'à me retirer après ce discours, qui, comme vous voyez, n'était qu'un préparatoire à ne point recevoir la réponse que je demandais; mais comme elle m'était absolument nécessaire, et même pressée, parce que je me pouvais rencontrer à tous les instans dans l'embarras dont il s'agissait, je ne crus pas que je dusse en demeurer-là avec le Pape, et je pris la liberté de lui repartir avec un profond respect, en lui représentant que, peut-être au sortir du Vatican, je trouverais dans la rue le cardinal d'Est, qui n'étant que cardinal diacre, devait s'arrêter devant moi; que je rencontrerais infailliblement des Français, dont Rome était toute pleine; que

je le suppliais de me donner ses ordres avec lesquels je ne pourrais plus faillir, et sans lesquels je ne savais ce que j'avais à faire; que si je souffrais que l'on ne me rendît pas ce que le cérémonial veut que l'on rende aux cardinaux, j'appréhendais que le sacré collége n'approuvât pas ma conduite; que si je mettais en devoir de me le faire rendre, je craignais de manquer au respect que je devais à Sa Sainteté, à laquelle seule il touchait de régler tout ce qui nous regardait, et les uns et les autres ; que je la suppliais très-humblement de me prescrire précisément ce que je devais faire, et que je l'assurais que je n'aurais pas la moindre peine à exécuter tout ce qu'il lui plairait de m'ordonner, parce que je croyais qu'il y aurait autant de gloire pour moi à me soumettre à ses ordres, qu'il y aurait de honte à reconnaître ceux de M. le cardinal d'Est.

Ce fut à cet instant que je reconnus pour la première fois le génie du pape Alexandre, qui mettait partout la finesse. C'est un grand défaut, et d'autant plus grand, quand il se rencontre dans les hommes de grandes dignités, qu'ils ne s'en corrigent jamais ; parce que le respect que l'on a pour eux et qui étouffe les plaintes fait qu'ils demeurent presque toujours persuadés qu'ils fascinent tout le monde, même dans les

occasions où ils ne trompent personne. Le Pape, qui, dans la vue de se disculper, ou plutôt de se débarrasser de ma conduite, soit à l'égard de la France, soit à celui du sacré collége, eût souhaité que je lui eusse contesté ce qu'il me proposait, reprit promptement et même vivement la parole de me soumettre, que vous venez de voir, et il me dit : *le cardinal d'Est au nom du Roi!* Le ton avec lequel il prononça ce mot, joint à ce que le marquis Riccardi, ambassadeur de Florence, m'avait dit la veille, d'un tour assez pareil qu'il avait donné trois ou quatre jours auparavant à une conversation qu'il avait eue avec lui, ce ton, dis-je, me fit juger que le Pape s'attendait que je prendrais le change; que je verbaliserais sur la distinction des ordres du Roi, et de ceux de M. le cardinal d'Est, et qu'ainsi il aurait lieu de dire à M. de Lionne qu'il m'avait exhorté à l'obéissance, et à mes confrères qu'il ne m'avait recommandé que de demeurer dans les termes du respect que je devais au Roi. Je ne lui donnai lieu, ni de l'un ni de l'autre; car je lui répondis sans balancer, que c'était justement ce qui me mettait en peine, et ce sur quoi je le suppliais de décider, parce que d'un côté, le nom du Roi paraissait, pour lequel je devais avoir toutes sortes desoumissions,

et que de l'autre, je voyais celui de Sa Sainteté si blessé, que je ne croyais pas devoir en mon particulier donner les mains à une atteinte de cette nature, que je n'en eusse au moins un ordre exprès. Le Pape battit beaucoup de pays, pour me tirer, ou plutôt pour se tirer lui-même de la décision que je lui demandais. Je demeurai fixe et ferme. Il courut, il s'égaya, ce qui est toujours facile aux supérieurs. Il me répéta plusieurs fois que le Roi était un grand monarque. Il me dit d'autres fois que Dieu était encore plus puissant que lui. Tantôt il exagérait les obligations que les ecclésiastiques avaient à conserver les libertés et les immunités de l'église; tantôt il s'étendait sur la nécessité de ménager dans la conjoncture présente l'esprit des rois. Il me recommanda la patience chrétienne, il me recommanda la vigueur épiscopale. Il blâma le cérémonial, auquel on était trop attaché à la cour de Rome, il en loua l'observation, comme étant nécessaire pour le maintien de sa dignité. Le sens littéral de tout son discours était que, quoique je pusse rien faire, je ne pourrais rien faire qu'il ne pût dire m'avoir défendu. Je le pressai de s'expliquer autant que l'on peut presser un homme qui est assis dans la chaire de Saint Pierre : je n'en pus rien tirer. Je rendis compte de mon audience

à M. le cardinal Barberin et à mes amis de l'escadron; et je vous rendrai celui de la conduite qu'ils me firent prendre, après que je vous aurai entretenu, et d'une conversation que M. de Lionne avait eue avec le Pape quelques jours auparavant, et de ce qui se passait entre M. de Lionne et moi dans le même temps.

De Lionne, qui n'était rétabli à la cour que depuis peu, fut touché au vif de ce que le Pape m'avait donné le *pallium*, parce qu'il appréhendait que M. le cardinal Mazarin ne se prît à lui d'une action qu'il craignait que l'on imputât à sa négligence. Il n'en avait pas été averti, ce qui pouvait être un grand crime auprès d'un homme qui lui avait dit en partant qu'il n'y en avait pas un à Rome qui ne lui servît volontiers d'espion. L'appréhension qu'il eut de la réprimande, l'obligea à en faire une terrible au Pape; car la manière dont il lui parla ne peut s'appeler une plainte. Il lui déclara en face que, nonobstant mes bulles, ma prise de possession et mon *pallium*, le Roi ne me tenait et ne me tiendrait jamais pour archevêque de Paris. Voilà une des plus douces phrases de l'oraison; les figures en furent remplies de menaces d'arrêt du parlement, de décret de sorbonne, de résolution du clergé de France. L'on jeta quelques mots un peu enveloppés de schisme, et l'on

s'expliqua clairement et nettement de l'exclusion entière et absolue que l'on donnerait au Pape du congrès pour la paix générale, que l'on supposait devoir se traiter au premier jour. Ce dernier chef effraya le pape Alexandre à un tel point, qu'il fit un million d'excuses à de Lionne, et si basses et même si ridicules, qu'elles seront incroyables à la postérité. Il lui dit les larmes aux yeux que je l'avais surpris; qu'il ferait au premier jour une congrégation de cardinaux agréables au Roi, pour examiner ce qui pourrait se faire pour sa satisfaction; que lui M. de Lionne n'avait qu'à travailler incessamment et en diligence au mémoire de tout ce qui s'était passé dans la guerre civile; qu'il en ferait très-bonne et très-briève justice à Sa Majesté. Enfin il contenta si bien et si pleinement M. de Lionne, qu'il écrivit à M. le cardinal Mazarin, par un courrier exprès, en ces propres termes: « J'espère que je donnerai dans peu
» de jours une nouvelle encore meilleure que
» celle-ci à votre éminence, qui sera que le car-
» dinal de Retz sera au château Saint-Ange. Le
» Pape ne compte pour rien les amnisties accor-
» dées au parti de Paris, et il m'a dit que le car-
» dinal de Retz ne peut s'en servir, parce qu'il
» n'y a que le Pape qui puisse absoudre les car-
» dinaux, comme il n'y a que lui qui les puisse

» condamner. Je ne lui ai pas laissé passer à tout
» hasard ces alternatives, et je lui ai répondu que
» le parlement de Paris prétendait qu'il les peut
» condamner, et qu'il aurait déjà fait le procès
» au cardinal de Retz, si votre éminence ne s'y
» était opposée avec vigueur, par le pur motif
» du respect qu'il a pour le saint siége et pour
» Sa Sainteté en particulier. Le Pape m'a témoi-
» gné qu'il vous en était, monseigneur, très-
» obligé, et m'a chargé de vous assurer qu'il fe-
» rait plus de justice au Roi que le parlement de
» Paris ne lui en aurait pu faire ». Voilà un des
articles de la lettre de Lionne.

Je vous supplie d'observer que la conversation que j'eus avec le Pape, dont je viens de vous raconter le détail, ne fut précédée que de deux ou trois jours de celle que M. de Lionne eut avec lui, et qui fut la matière de la lettre que vous venez de voir. Quand même elle ne fût pas venue à ma connaissance, je n'eusse pas laissé de m'apercevoir de l'indisposition du Pape, dont j'avais non-seulement des indices, mais des lumières certaines. Monsignor Febey, premier maître des cérémonies, homme sage et homme de bien, et qui de concert avec moi avait servi le Pape très-dignement pour son exaltation, m'avertit qu'il le trouvait changé à mon égard, et à

un point, ajouta-t-il, que j'en suis scandalisé *al maggior segno*. Le Pape avait même dit à l'abbé Charier, qu'il ne comprenait pas le plaisir qu'il prenait à faire courir dans Rome le bruit que je gouvernais le pontificat. Le père Hilarion, bernardin et abbé de Sainte-Croix-de-Jérusalem, qui était un des plus honnêtes hommes du monde, et avec lequel j'avais fait une étroite amitié, me conseilla, sur ce discours du Pape à l'abbé Charier, de faire un tour à la campagne sous prétexte d'y prendre l'air, mais en effet pour lui faire voir que j'étais bien éloigné de m'empresser à la cour. Je suivis son avis, et j'allai un mois ou cinq semaines à *Grotta-ferrata*, qui est à quatre lieues de Rome. C'était autrefois le Tusculum de Cicéron, et c'est présentement une abbaye de l'ordre de saint Basile : elle est à M. le cardinal Barberin. Le lieu est extrêmement agréable, et il ne me paraît pas même flatté en ce que son ancien seigneur en dit dans ses Epîtres. Je m'y divertissais par la vue de ce qui y paraît encore de ce grand homme. Les colonnes de marbre blanc qu'il fit apporter de Grèce pour son vestibule y soutiennent l'église des religieux qui sont Italiens, mais qui font l'office en grec, et qui ont un chant particulier, mais très-beau. Ce fut dans ce séjour où j'eus connaissance de la lettre de M. de Lionne,

de laquelle je viens de vous parler. Croissi m'en apporta une copie tirée sur l'original. Il est nécessaire que je vous explique et qui était ce Croissi et le fond de l'intrigue qui me donna lieu de voir cette lettre.

Croissi était un conseiller du parlement de Paris, qui s'était beaucoup intrigué, comme vous avez vu, dans les affaires du temps. Il avait été à Munster avec d'Avaux; il avait été envoyé par lui vers Ragotski, prince de Transylvanie. Il s'était brouillé pour ses intérêts avec M. Servien, et cette considération, jointe à son esprit qui était naturellement inquiet, le porta à se signaler contre le Mazarin, aussitôt que les mouvemens de sa compagnie lui en eurent donné lieu. L'habitude que M. de Saint-Romain, son ami particulier, avait auprès de M. le prince de Conti, et celle de M. Courtin, qui a l'honneur d'être connu de vous, auprès de madame de Longueville, l'attachèrent, dans le temps du siége de Paris, à leurs intérêts. Il se jeta dans ceux de M. le Prince aussitôt qu'il se fut brouillé à la cour; il le servit utilement dans le cours de sa prison; il fut du secret de la négociation et du traité que la fronde fit avec lui; il ne quitta pas son engagement quand nous nous rebrouillâmes avec M. le Prince après sa liberté; mais il garda toujours

toutes les mesures d'honnêtetés avec nous. Il fut arrêté peu de jours après ma détention à Paris, où il était retourné contre l'ordre du Roi, et où il se tenait caché. Il fut mené au bois de Vincennes où j'étais prisonnier, et il fut logé dans une chambre au-dessus de la mienne. Nous trouvâmes moyen d'avoir commerce ensemble. Il descendait ses lettres la nuit par un filet qu'il laissait couler vis-à-vis d'une de mes fenêtres. Comme j'étudiais toujours jusqu'à deux heures après minuit, et que mes gardes s'endormaient, je recevais les siennes et j'attachais les miennes au même filet. Je ne lui fus pas inutile par les avis que je lui donnai dans le cours de son procès, auquel on travaillait avec ardeur. M. le chancelier le vint interroger deux fois à Vincennes. Il était accusé d'intelligence avec M. le Prince, même depuis sa condamnation et depuis sa retraite parmi les Espagnols. C'était lui qui avait proposé le premier dans le parlement de mettre à prix la tête de M. le cardinal Mazarin, ce qui n'était pas une pièce bien favorable à sa justification. Il sortit toutefois de prison, sans être condamné, quoiqu'il fût coupable, par l'assistance de M. le président de Bellièvre qui était un de ses juges, et qui me dit, le jour qu'il me vint prendre à Vincennes, qu'il lui avait fait un certain signe

duquel je ne me souviens pas, qui l'avait redressé et sauvé dans la réponse qu'il faisait à un des interrogatoires de M. le chancelier. Enfin, il sortit d'affaire sans être jugé, et de prison, sur la parole qu'il donna de se défaire de sa charge, et de quitter ou Paris ou le royaume. Je ne sais plus proprement lequel ce fut. Il vint à Rome; il m'y trouva; il se logea, si je ne me trompe, avec Chatillon, de qui il était ami. Ils venaient ensemble presque tous les soirs chez moi, n'y osant venir de jour, parce que les Français avaient défense de me voir. Ils avaient l'un et l'autre habitude particulière avec le petit Fouquet, qui est présentement évêque d'Agde, qui était aussi à Rome en ce temps-là, et qui trouvait mauvais que M. de Lionne prît la liberté de coucher avec sa femme, avec laquelle le petit Fouquet était bien; et qui de plus ayant en vue l'emploi de Rome pour lui-même, était bien aise de faire jouer au mari un mauvais personnage qui lui donnât lieu de lui porter des bottes du côté de la cour. Il crut que le meilleur moyen d'y réussir serait de brouiller et d'embarrasser la principale ou plutôt l'unique négociation qu'il y avait, qui était celle de mon affaire; et il s'adressa pour cela à Croissi, en le priant de m'avertir qu'il me ferait savoir ponctuellement tous les pas qui s'y

feraient; que j'aurais les copies des dépêches du cocu (il n'appelait jamais autrement de Lionne), devant qu'elles sortissent de Rome; que j'aurais celle du Mazarin un quart d'heure après que le cocu les aurait reçues, et que lui Fouquet était maître de tout ce qu'il me proposait, parce qu'il l'était absolument de madame de Lionne, de laquelle son mari ne se cachait aucunement, et laquelle de plus était enragée contre son mari, parce qu'il était passionnément amoureux dans ce temps-là d'une petite femme de chambre qu'elle avait, qui était fort jolie et qui s'appelait Agathe. Cet avantage si grand, comme vous voyez, que j'avais sur de Lionne, fut la principale cause pour laquelle je ne fis pas assez de cas des avances qu'il m'avait faites par M. de Montresor. Il ne m'en devait pas empêcher, et j'eus tort. Deux choses contribuèrent à me faire faire cette faute. La première fut le plaisir que nous avions tous les soirs, Croissi, Chatillon et moi, à tourner le cocu en ridicule, et j'observai, quoique trop tard, *qu'il faut s'appliquer avec soin, dans les grandes affaires, encore plus que dans les autres, à se défendre du goût que l'on trouve à la plaisanterie.* Elle y amuse, elle y chatouille, elle y flatte. Ce goût, en plus d'une occasion, a coûté cher à M. le Prince. L'autre incident, qui m'aigrit d'a-

bord contre de Lionne, fut qu'au sortir du conclave il envoya, par ordre exprès de la cour, à ce qu'il m'a dit depuis à Saint-Germain, un expéditionnaire appelé Laborne, qui était celui du cardinal Mazarin, au palais de Notre-Dame de Lorette, dans lequel je logeais, avec une signification en forme, par laquelle il était ordonné à tous mes domestiques, sujets du Roi, de me quitter, sous peine de crime de lèse-majesté, comme rebelle à Sa Majesté, et traître à ma patrie : ces termes me fâchèrent. Le nom du Roi sauva l'expéditionnaire de l'insulte; mais le chevalier de Bois-David, qui était à moi, jeune et folâtre, lui fit, comme il sortait, quelque commémoration de cornes, très-applicable au sujet. Ainsi l'on s'engage souvent plus par un mot que par une chose; et cette réflexion m'a obligé de me dire, à moi-même, plus d'une fois, que *l'on ne peut assez peser les moindres mots dans les plus grandes affaires*.

Je reviens à la lettre que Croissi m'apporta à *Grotta-ferrata*. J'en fus surpris, mais de cette sorte de surprise qui n'émeut point. J'ai toute ma vie senti que ce qui est incroyable a fait toujours cet effet en moi. Ce n'est pas que je ne sache que ce qui est incroyable est souvent vrai; mais comme il ne le doit pas être dans l'ordre de la prévoyance,

je n'ai jamais pu en être touché, parce que j'en ai toujours considéré les événemens comme des coups de foudre qui ne sont pas ordinaires, mais qui peuvent toujours arriver. Nous fîmes toutefois de grandes réflexions, Croissi, l'abbé Charier et moi, sur cette lettre. J'envoyai celui-ci à Rome en communiquer le contenu avec M. le cardinal Azolin, qui ne fit pas grand cas des paroles du Pape, sur lesquelles M. de Lionne faisait tant de fondement, et qui dit à l'abbé Charier, très-habilement et très-sensément, qu'il était persuadé que de Lionne, qui avait intérêt de couvrir ou plutôt de déguiser et de réparer à la cour de France la prise du *pallium*, grossissait les paroles et les promesses de Sa Sainteté, qui d'ailleurs, ajouta Azolin, est le premier homme du monde à trouver des expressions qui montrent tout, et qui ne donnent rien. Il me conseilla de retourner à Rome et de faire bonne mine, de continuer à témoigner au Pape une parfaite confiance en sa justice et en sa bonne volonté, et d'aller mon chemin comme si je ne savais rien de ce qu'il avait dit à de Lionne. Je le crus, j'en usai ainsi. Je déclarai, en y arrivant, selon ce que mes amis m'avaient conseillé devant que j'en sortisse, que j'avais tant de respect pour le nom du Roi, que je souffrirais toutes choses sans excep-

tion de ceux qui auraient le moins du monde son caractère, que non pas seulement M. de Lionne, mais que même M. Gueffier, qui était simple agent de France, vivraient avec moi comme il leur plairait; que je leur ferais toujours dans les rencontres toutes les civilités qui seraient en mon pouvoir; que, pour ce qui était de MM. les cardinaux mes confrères, j'observerais la même règle, parce que j'étais persuadé qu'il ne pourrait y avoir aucune raison au monde capable de dispenser les ecclésiastiques de tous les devoirs même extérieurs de l'union et de la charité, qui doit être entre eux; que cette règle, qui est de l'évangile, et par conséquent bien supérieure à celle des cérémoniaux, m'apprenait que je ne devais point prendre garde avec eux s'ils étaient mes aînés ou mes cadets; que je m'arrêterais également devant eux, sans faire réflexion s'ils me rendraient la pareille ou s'ils ne me la rendraient pas, s'ils me salueraient ou s'ils ne me salueraient point; que, pour ce qui était des particuliers qui n'avaient point de caractère particulier du Roi, et qui ne rendraient pas en ma personne le respect qu'ils devaient à la pourpre, je ne pourrais pas avoir la même conduite, parce qu'elle tournerait au déchet de sa dignité par les conséquences que les gens du monde ne manquent jamais de

tirer à leur avantage contre les prérogatives de l'Eglise; que, comme toutefois je me sentais, et par mon inclination et par mes maximes, très-éloigné de tout ce qui pourrait avoir le moindre air de violence, j'ordonnerais à mes gens de n'en faire aucune au premier de ceux qui manqueraient à ce qu'ils me doivent, et que je me contenterais qu'ils coupassent les jarrets aux chevaux de leurs carrosses. Vous croyez aisément que personne ne s'exposa à recevoir un affront de cette nature. La plupart des Français s'arrêtèrent devant moi; ceux qui crurent devoir obéir aux ordres de M. le cardinal d'Est, évitèrent avec soin de me rencontrer dans les rues. Le Pape, à qui M. le cardinal Bichi grossit beaucoup la déclaration publique que j'avais faite sur la conduite que je tiendrais, m'en parla sur un ton de réprimande, en me disant que je ne devais pas menacer ceux qui obéiraient aux ordres du Roi. Comme je connaissais déjà ses manières tout artificieuses, je crus que je ne devais répondre que d'une façon qui l'obligeât lui-même à s'expliquer: ce qui est une règle infaillible pour agir avec les gens de ce caractère. Je lui répondis que je lui étais sensiblement obligé de la bonté qu'il avait de me donner ses ordres; que je souffrirais dorénavant tout du moindre Français, et

qu'il me suffisait, pour me justifier dans le sacré collége, que je pusse dire que c'était par commandement de Sa Sainteté. Le Pape reprit ce mot avec chaleur, et il me répondit : « Ce n'est pas » ce que je veux dire. Je ne prétends point que » l'on ne rende pas ce qu'on doit à la pourpre; » vous allez d'une extrémité à l'autre. Gardez-» vous bien d'aller faire ce discours dans Rome ». Je ne repris pas avec moins de promptitude ces paroles du Pape; je le suppliai de me pardonner, si je n'avais pas bien pris son sens. Je présumai qu'il approuvait le gros de la conduite que j'avais prise, et qu'il ne m'en avait recommandé que le juste tempérament. Il ne crut pas qu'il me dût dédire, parce qu'il avait un peu son compte, en ce qu'il m'avait parlé amphibologiquement; j'avais le mien en ce que je n'étais pas obligé de changer mon procédé. Ainsi finit mon audience, au sortir de laquelle je fis les éloges de Sa Sainteté à monsignor *il maestro di camera* qui m'accompagnait. Il le dit le soir au Pape, qui lui répondit avec une mine refrognée : *Questi maledetti Francesi sono piu furbi di noi altri*. Ce maître de chambre, qui était monsignor Bandinelli, et qui fut depuis cardinal, le dit deux jours après au père Hilarion, abbé de Sainte-Croix-de-Jérusalem, de qui je le sus. Je continuai à vivre

sur ce pied jusqu'à un voyage que je fis aux eaux de Saint-Cassien qui sont en Toscane, pour essayer de me remettre d'une nouvelle incommodité qui m'était survenue à l'épaule par ma faute.

Je vous ai déjà dit que le plus fameux chirurgien de Rome n'avait pu réussir à la remettre, quoiqu'il me l'eût démise de nouveau pour cet effet. Je me laissai enjôler par un paysan des terres du prince Borghèse, sur la parole d'un gentilhomme de Florence, mon allié, de la maison de Mazzinghi, qui m'assura qu'il avait vu des guérisons prodigieuses de la façon de ce charlatan. Il me démit l'épaule pour la troisième fois avec des douleurs incroyables, mais il ne la rétablit point. La faiblesse qui me resta de cette opération, m'obligea de recourir aux eaux de Saint-Cassien, qui ne me furent que d'un médiocre soulagement. Je revins passer le reste de l'été à Caprarole, qui est une fort belle maison à quarante milles de Rome, et qui est à M. de Parme. J'y attendis la rinfrescata, après laquelle je retournai à Rome, où je trouvai le Pape aussi changé sur toutes choses sans exception, qu'il me l'avait déjà paru pour moi. Il ne tenait plus rien de sa prétendue piété que son sérieux, quand il était à l'église : je dis son sérieux et non pas sa modestie; car il paraissait beaucoup d'orgueil dans sa

gravité. Il ne continua pas seulement l'abus du népotisme, en faisant venir ses parens à Rome; il le consacra en le faisant approuver par les cardinaux, auxquels il en demanda leur avis en particulier, pour ne point être obligé de suivre celui qui pourrait être contraire à sa volonté. Il était vain jusqu'au ridicule, et au point de se piquer de sa noblesse, comme un petit noble de la campagne à qui les élus la contesteraient. Il était envieux de tout le monde sans exception. Le cardinal Cesi disait qu'il le ferait mourir de colère à force de lui dire du bien de Saint-Léon; il est constant que monsignor Magalotti se brouilla presque avec lui, parce qu'il lui parut qu'il croyait mieux savoir la *Crusca*. Il ne disait pas un mot de vérité, et le marquis Riccardi, ambassadeur de Florence, écrivit au Grand-Duc ces propres paroles à la fin d'une dépêche qu'il me montra: *In fine, serenissimo signore, abbiamo un Papa chi non dice mai una parola di verita.* Il était continuellement appliqué à des bagatelles; il osa proposer un prix public pour celui qui trouverait un mot latin pour exprimer une chaise roulante; et il passa une fois sept ou huit jours à chercher si *mosco* venait de *musca* ou si *musca* venait de *mosco*. M. le cardinal Imperiali m'ayant dit le détail de ce qui s'était passé en

deux ou trois assemblées d'académie, qui s'étaient tenues sur ce digne sujet, je crus qu'il exagérait pour se divertir, et je perdis cette pensée dès le lendemain; car le Pape nous ayant envoyé querir, M. le cardinal Rapaccioli et moi, et nous ayant commandé de monter avec lui dans son carrosse, il nous tint, trois heures entières que la promenade dura, sur les minuties les plus fades que la critique la plus basse d'un petit collége eût pu produire; et Rapaccioli qui était un fort bel esprit, me dit, quand nous fûmes sortis de sa chambre où nous le conduisîmes, qu'aussitôt qu'il serait retourné chez lui, il distillerait le discours du Pape, pour voir ce qu'il pourrait trouver de bon sens d'une conversation de trois heures dans laquelle il avait toujours parlé tout seul. Il eut une affectation quelques jours après qui parut être d'une grande puérilité. Il mena tous les cardinaux aux sept Eglises, et comme le chemin était trop long pour le pouvoir faire avec un aussi grand cortége dans le cours d'une matinée, il leur donna à dîner dans le réfectoire de Saint-Paul, et il les fit servir en portion à part, comme l'on sert les pélerins dans le temps du jubilé. Aussi toute la vaisselle d'argent, qui fut employée avec profusion à ce service, fut faite exprès, et d'une forme qui avait rapport aux ustensiles ordinaires des pélerins.

Je me souviens entre autres, que les vases dans lesquels on nous servit le vin étaient tout-à-fait semblables aux calebasses de saint Jacques; mais rien ne fit plus paraître à mon sens son peu de solidité que le faux honneur qu'il voulut se donner de la conversion de la reine de Suède, Christine. Il y avait plus de dix-huit mois qu'elle avait abjuré son hérésie, quand elle prit la pensée de venir à Rome. Aussitôt que le pape Alexandre l'eut appris, il en donna part au sacré collége en plein consistoire, par un discours très-étudié. Il n'oublia rien pour nous faire entendre qu'il avait été l'unique instrument dont Dieu s'était servi pour cette conversion. Il n'y eut personne qui ne fût très-bien informé du contraire, et jugez, s'il vous plaît, de l'effet qu'une vanité aussi mal entendue y peut produire. Il ne vous sera pas difficile de concevoir que cette manière de Sa Sainteté ne devait pas me donner une grande idée de ce que je pouvais espérer de sa protection, et je reconnus de plus, en peu de jours, que sa faiblesse pour les grandes choses augmentait à mesure de son attachement aux petites.

On fait tous les ans un anniversaire pour l'âme de Henri-le-Grand dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, où les ambassadeurs de France et les cardinaux de la faction ne manquent ja-

mais d'assister. Le cardinal d'Est prit en gré de déclarer qu'il ne m'y souffrirait pas. Je le sus; je demandai audience au Pape pour l'en avertir. Il me la refusa sous prétexte qu'il ne se portait pas bien. Je lui fis demander ses ordres sur cela par monsignor Febey, qui n'en put rien tirer que des réponses équivoques. Comme je prévoyais que, s'il arrivait quelque fracas entre M. le cardinal d'Est et moi, où il y eût eu le moins du monde de sang répandu, le Pape ne manquerait pas de m'accabler, je n'oubliai rien de tout ce que je pus faire honnêtement pour m'attirer un commandement de ne me point trouver à la cérémonie. Comme je n'y pus pas réussir, et que je ne voulus pas d'ailleurs me dégrader moi-même du titre de cardinal français, en m'excluant des fonctions qui étaient particulières à la nation, je me résolus de m'abandonner. J'allai à Saint-Jean-de-Latran, fort accompagné; j'y pris ma place; j'assistai au service; je saluai fort civilement en entrant et en sortant MM. les cardinaux de la faction. Ils se contentèrent de ne me point rendre le salut, et je revins chez moi très-satisfait d'en être quitte à si bon marché. J'eus une pareille aventure à Saint-Louis, où le sacré collége se trouva le jour de la fête du patron de cette église. Comme j'avais su que la Bussière, qui est présentement

maître de chambre des ambassadeurs à Rome, et qui était en ce temps-là écuyer de M. de Lionne, avait dit publiquement que l'on ne m'y souffrirait pas; je fis toutes mes diligences pour obliger le Pape à prévenir ce qui pourrait arriver; je lui en parlai à lui-même avec force; il ne se voulut jamais expliquer. Ce n'est pas que, d'abord que je lui en parlai, il ne me dit qu'il ne voyait pas ce qui me pouvait obliger de me trouver à des cérémonies dont je me pouvais fort honnêtement excuser sur les défenses que le Roi avait faites de m'y recevoir; mais comme je lui répondis que, si je reconnaissais ces ordres pour des ordres du Roi, je ne voyais pas moi-même comme je me pourrais défendre d'obéir à ceux par lesquels Sa Majesté commandait tous les jours de ne me point reconnaître comme archevêque de Paris, il tourna tout court. Il me dit que c'était à moi de me consulter; il me déclara qu'il ne défendrait jamais à un cardinal d'assister aux fonctions du sacré collége, et je sortis de mon audience comme j'y étais entré. J'allai à l'église de Saint-Louis en état d'y disputer le pavé. La Bussière arracha de la main du curé l'aspergès, comme il me voulait présenter l'eau bénite qu'un de mes gentilshommes m'apporta. M. le cardinal Antoine ne me fit pas le compliment que l'on fait

en cette occasion à tous les autres cardinaux; je ne laissai pas de prendre ma place, d'y demeurer dans tout le temps de la cérémonie, et de me maintenir par-là à Rome dans le poste et dans le train de cardinal français. La dépense qui était nécessaire à cet effet n'était pas la moindre des difficultés que j'y trouvais. Je n'étais plus à la tête d'une grande faction, que j'ai toujours comparée à une grande nuée, dans laquelle chacun se figure ce qu'il lui plaît. La plupart des hommes me considéraient dans les mouvemens de Paris comme un sujet tout propre à profiter de toutes les révolutions; mes racines étaient bonnes, chacun en espérait du fruit; et cet état m'attirait des offres immenses, et telles que si je n'eusse eu encore plus d'aversion à emprunter que je n'avais d'inclination à dépenser, j'aurais compté dans la suite mes dettes par plus de millions d'or, que je ne les ai comptées par millions de livres. Je n'étais pas à Rome dans la même posture; j'y étais réfugié et persécuté (1)

(1) Pasquin lui fait dire, à l'occasion des persécutions que souffrait alors ce Cardinal, et de la conduite que tenait le Pape à son égard :

Repleta est malis anima mea, et vita mea inferno appropinquavit. Vagi sunt gressus tui et investigabiles.

par mon Roi; j'y étais maltraité par le Pape. Les revenus de mon archevêché et de mes bénéfices étaient saisis, on avait fait des défenses expresses à tous les banquiers français de me servir. On avait poussé l'aigreur jusqu'au point de demander des paroles de ne me point assister, à ceux que l'on croyait ou que l'on avait sujet de croire le pouvoir ou le vouloir faire. L'on avait même affecté, pour me décréditer, de déclarer à tous mes créanciers que le Roi ne permettrait jamais qu'ils touchassent un double de tout ce qui était de mes revenus sous sa main. L'on avait de plus affecté de dissiper ces revenus avec une telle profusion et profanation, que deux bâtards de l'abbé Fouquet étaient publiquement nourris et entretenus chez la portière de l'archevêché, sur un fonds pris de cette recette. On n'avait oublié aucune des précautions qui pouvaient empêcher mes fermiers de me secourir; et l'on avait pris toutes celles qui devaient obliger mes créanciers à m'inquiéter par des procédures qui leur eussent été inutiles dans le temps, mais dont les frais eussent retombé sur moi dans la suite.

L'application qu'eut l'abbé Fouquet sur ce dernier article ne lui réussit qu'à l'égard d'un boucher; aucun de mes autres créanciers n'ayant voulu branler. Celle du cardinal Mazarin eut

plus d'effet sur les autres chefs. Les receveurs de l'archevêché ne m'assistèrent que très-faiblement, quelques-uns même de mes amis prirent le prétexte des défenses du Roi pour s'excuser de me secourir. M. et madame de Liancourt envoyèrent à M. de Châlons deux mille écus, quoiqu'ils en eussent offert vingt mille à mon père, de qui ils étaient les plus particuliers et les plus intimes amis; et leur excuse fut la parole qu'ils avaient donnée à la Reine. L'abbé Amelot, qui se mit dans la tête d'être évêque par la faveur de M. le cardinal Mazarin, répondit à ceux qui lui voulurent persuader de m'assister que j'avais témoigné tant de distinction à M. de Caumartin dans la visite qu'ils m'avaient rendue l'un et l'autre à Nantes, qu'il ne croyait pas qu'il se dût brouiller pour moi avec lui, au moment qu'il lui donnait des marques d'une estime particulière. M. de Luynes, avec lequel j'avais fait une amitié assez étroite depuis le siége de Paris, crut qu'il y satisferait en me faisant tenir six mille livres. Enfin, MM. de Châlons, Caumartin, Bagnols, et de la Houssaye, qui eurent la bonté de prendre en ce temps-là le soin de ma subsistance, s'y trouvèrent assez embarrassés; et l'on peut dire qu'ils ne rencontrèrent de véritables secours qu'en M. de Manevillette qui leur donna pour moi vingt-qua-

tre mille livres; M. de Pirion de Mastrac qui leur en fit toucher dix-huit mille; madame Dasserac qui en fournit autant; M. d'Hacqueville qui du peu qu'il avait pour lui-même en donna cinq mille. Madame de Lesdiguières en prêta cinquante mille; M. de Brissac en envoya trente-six mille : ils trouvèrent le reste dans leurs propres fonds. MM. de Châlons et de la Houssaye en trouvèrent quarante mille; M. de Caumartin cinquante-cinq mille. M. de Retz, mon frère, suppléa même avec bonté au reste; et il l'eût fait de meilleure grâce, si sa femme eût eu autant d'honnêteté et autant de bon naturel que lui. Vous me direz peut-être qu'il est étonnant qu'un homme qui paraissait autant abîmé que moi dans la disgrâce ait pu trouver d'aussi grandes sommes; et je vous répondrai qu'il l'est sans comparaison davantage que l'on ne m'en ait pas offert de plus considérables, après les engagemens qu'un nombre infini de gens avaient avec moi.

J'insère par reconnaissance dans cet ouvrage les noms de ceux qui m'ont assisté; j'y épargne par honnêteté la plupart de ceux qui m'ont manqué, et j'y aurais même supprimé avec joie les autres que j'y nomme, si l'ordre que vous m'avez donné de laisser des mémoires, qui pussent être de quelque instruction à messieurs vos en-

fans, ne m'avait obligé à ne pas ensevelir tout-à-fait dans le silence un détail qui leur peut être de quelque utilité. Ils sont d'une naissance qui peut les élever assez naturellement aux plus grandes places, et rien n'est plus nécessaire, à mon sens, à ceux qui s'y peuvent trouver, que d'être informés dès leur enfance qu'il n'y a que la continuation du bonheur qui fixe la plupart des amitiés. J'avais le naturel assez bon pour ne le pas croire, quoique tous les livres me l'eussent déclaré. Il n'est pas concevable combien j'ai fait de fautes par le principe contraire; et j'ai été vingt fois sur le point, dans ma disgrâce, de manquer du plus nécessaire, parce que je n'avais jamais appréhendé dans mon bonheur de manquer du superflu. C'est par la même considération de messieurs vos enfans, que j'entrerai dans une minutie qui ne serait pas, sans cette raison, digne de votre attention. Vous ne pouvez pas vous imaginer ce que c'est que l'embarras domestique dans les disgrâces. Il n'y a personne qui ne croye faire honneur à un malheureux quand il le sert. Il y a très-peu d'honnêtes gens à cette épreuve, parce que cette disposition, ou plutôt cette indisposition se coule si imperceptiblement dans les esprits de ceux qu'elle domine, qu'ils ne la sentent pas eux-mêmes; et elle est de la nature de l'in-

gratitude. J'ai fait souvent réflexion sur l'un et sur l'autre de ces défauts; et j'ai trouvé qu'ils ont cela de commun, que la plupart de ceux qui les ont ne soupçonnent pas seulement qu'ils les aient. Ceux qui sont atteints du second ne s'en aperçoivent que parce que la même faiblesse qui les y porte les porte aussi, comme par un préalable, à diminuer dans leur propre imagination le poids des obligations qu'ils ont à leurs bienfaiteurs. Ceux qui sont sujets au premier ne s'en doutent pas davantage; parce que la complaisance qu'ils trouvent à s'être attachés avec fidélité à une fortune qui n'est pas bonne fait qu'ils ne connaissent pas le chagrin qu'ils en ont eu plus de dix fois par jour.

Madame de Pommereux m'écrivit un jour, à propos d'un mal-entendu qui était arrivé entre MM. de Caumartin et de la Houssaye, que les amis des malheureux étaient un peu difficiles; elle devait ajouter, et les domestiques. La familiarité, de laquelle un grand seigneur qui est honnête homme se défend moins qu'un autre, diminue insensiblement du respect dont l'on ne se dispense jamais dans l'exercice journalier de la grandeur. Cette familiarité produit au commencement la liberté de parler; celle-là est bientôt suivie de la liberté de se plaindre. La véritable

sève de ces plaintes, est l'imagination que l'on a, que l'on serait bien mieux ailleurs qu'auprès du disgracié. On ne s'avoue pas à soi-même cette imagination, parce que l'on connaît qu'elle ne conviendrait pas à l'engagement d'honneur que l'on a pris, ou au fond de l'affection que l'on ne laisse pas assez souvent de conserver dans ces indispositions. Ces raisons font que l'on se déguise, même de bonne foi, ce que l'on sent dans le plus intérieur de son cœur, et que le chagrin que l'on a de la mauvaise fortune à laquelle on a part prend à tous momens d'autres objets. La préférence de l'un à l'autre, souvent nécessaire, et même inévitable en mille et mille occasions, leur paraît toujours une injustice. Tout ce que le maître fait pour eux de plus difficile n'est que devoir; tout ce qu'il ne fait pas, même de plus impossible, est ingratitude ou dureté. Ce qui est encore pis que tout ce que je viens de vous dire, c'est que le remède qu'un véritable bon cœur veut apporter à ces inconvéniens aigrit le mal au lieu de le guérir, parce qu'il le flatte: je m'explique. Comme j'avais toujours vécu avec mes domestiques comme avec mes frères, je ne m'étais pas seulement imaginé que je pusse trouver parmi eux de la complaisance et de la douceur. Je commençai à m'apercevoir dans la galère que la

familiarité a beaucoup d'inconvéniens, mais je crus que je pourrais remédier à cela par le bon traitement; et le premier pas que je fis en arrivant à Florence fut de partager, avec ceux qui m'avaient suivi dans mon voyage, et avec tous les autres qui m'avaient joint dans le chemin, l'argent que le Grand-Duc m'avait prêté. Je leur donnai à chacun cent-vingt pistoles proprement pour s'habiller; et je fus très-étonné, en arrivant à Rome, de les trouver, au moins pour la plupart, sur le pied gauche, et dans des prétentions sur plusieurs chefs, sans comparaison plus grandes qu'on ne les a dans la maison des premiers ministres. Ils trouvèrent mauvais que l'on ne tapissât pas de belles tapisseries les chambres qu'on leur avait marquées dans mon palais. Cette circonstance n'est qu'un échantillon de cent et cent de cette nature; et c'est tout vous dire, que les choses en vinrent au point et par leurs murmures et par la division, qui suit toujours de fort près les murmures, que je fus obligé, pour ma propre satisfaction, de faire un mémoire exact, dans le grand loisir que j'eus aux eaux de Saint-Cassien, de ce que j'avais donné à mes gentilshommes, depuis que j'étais arrivé à Rome; et je trouvai que si j'avais été logé dans le Louvre à l'appartement de M. le cardinal Mazarin, il ne m'en aurait pas

à beaucoup près tant coûté. Boisguérin seul, qui fut à la vérité fort malade à Saint-Cassien, et que j'y laissai avec ma litière et mon médecin, me coûta, en moins de quinze mois qu'il fut auprès de moi, cinq mille huit cents livres d'argent déboursé et mis entre ses mains. Il n'en eût peut-être pas tant tiré s'il eût été domestique de M. le cardinal Mazarin. Sa santé l'obligea de changer d'air et de revenir en France, où il ne me parut pas depuis qu'il se ressouvînt beaucoup de la manière dont je l'avais traité. Je suis obligé de tirer de ce nombre de murmurateurs domestiques Malclerc, qui a l'honneur d'être connu de vous, qui toucha de moi beaucoup moins que les autres; parce qu'il ne se trouva pas par hasard dans le temps des distributions. Il était continuellement en voyage, comme vous verrez dans la suite de cette narration, et je suis obligé de vous dire pour la vérité que je ne lui vis jamais dans aucune occasion de mouvement de chagrin, ni d'intérêt. L'abbé de Lamet, mon maître de chambre, qui n'a jamais voulu toucher un sou de moi dans tout le cours de ma disgrâce, était moins capable du dernier qu'homme que je connaisse. Son humeur naturellement difficultueuse faisait qu'il était assez susceptible du premier, parce qu'il était échauffé par Joli qui,

avec un bon cœur et des intentions très-droites, a une sorte de travers dans l'esprit tout-à-fait contraire à la balance qu'il est nécessaire de tenir bien droite dans l'économie, ou plutôt dans la conduite d'une grande maison. Ce n'était pas sans peine que je me ménageais entre ces deux derniers et l'abbé Charier, entre lesquels la jalousie était assez naturelle. Celui-ci penchait absolument vers l'abbé Bouvier, mon agent et mon expéditionnaire à la cour de Rome, auquel toutes mes lettres de change étaient adressées. Joli prit parti pour l'abbé Rousseau qui, comme frère de mon intendant, prétendait qu'il devait faire la fonction d'intendant de laquelle dans la vérité il n'était nullement capable. Je vous fais encore des excuses de vous entretenir de ces bagatelles, sur lesquelles d'ailleurs vous ne doutez pas que je n'épargnasse avec joie les petits défauts de ceux de qui je viens de parler, quand il vous plaira de faire réflexion qu'ils ne m'ont pas empêché de faire pour tous mes domestiques, sans exception, ce qui a été en mon pouvoir depuis que je suis de retour en France. Je ne touche, comme je vous ai dit, cette matière, que parce que MM. vos enfans ne la trouveront peut-être en lieu du monde si bien spécifiée, et je ne l'ai jamais rencontrée, au moins particularisée, dans

aucun livre. Vous me demanderez, peut-être, quel fruit je prétends qu'ils en tirent? Le voici: qu'ils fassent réflexion une fois la semaine qu'il est de la prudence de ne pas s'abandonner toujours à toute sa bonté, et qu'un grand seigneur, qui n'en peut jamais trop avoir dans le fond de son âme, la doit, par sa bonne conduite, cacher avec soin dans son cœur, pour en conserver la dignité, particulièrement dans les disgrâces. Il n'est pas croyable ce que ma facilité naturelle, si contraire à cette maxime, m'a coûté de chagrin et de peine. Je crois que vous voyez suffisamment, par ces échantillons, la difficulté du personnage que je soutenais. Vous l'allez encore mieux concevoir par le compte que je vous supplie de me permettre que je vous rende de la conduite que je fus obligé de prendre en même temps du côté de France.

Aussitôt que je fus sorti du château de Nantes, M. le cardinal Mazarin fit donner un arrêt du conseil du Roi, par lequel il était défendu à mes grands-vicaires de décerner aucuns mandemens, sans en avoir communiqué au conseil de Sa Majesté. Quoique cet arrêt tendît à ruiner la liberté, qui est essentielle au gouvernement de l'église, l'on pouvait prétendre que ceux qui le rendaient affectaient de sauver quelques apparences d'ordre

et de discipline, en ce qu'au moins ils reconnaissaient ma juridiction. Ils rompirent bientôt toutes mesures en déclarant mon siége vacant, par un arrêt donné à Péronne : ce qui arriva un mois ou deux avant que le saint siége le déclarât rempli, en me donnant le *pallium* de l'archevêché de Paris en plein consistoire. On manda en même temps à la cour MM. Chevalier et l'Avocat, chanoines de Notre-Dame, mes grands-vicaires, et l'on se servit du prétexte de leur absence pour forcer le chapitre à prendre l'administration de mon diocèse. Ce procédé si peu canonique ne scandalisa pas moins l'église de Rome que celle de France. Les sentimens de l'une et de l'autre se trouvèrent conformes de tout point. Je les observai, et même je les fortifiai avec application ; et après que je leur eus laissé tout le temps que je crus nécessaire, vu le flegme du pays où j'étais, pour purger ma conduite de tout air de précipitation, j'en formai une lettre que j'écrivis au chapitre de Notre-Dame de Paris et que j'insérerai ici, parce qu'elle vous fera connaître d'une vue ce qui se passa depuis ma liberté à cet égard.

« Messieurs,

» Comme une des plus grandes joies que je » ressentis aussitôt après que Dieu m'eut rendu

» la liberté fut de recevoir les témoignages si
» avantageux d'affection et d'estime que vous me
» rendîtes, et en particulier par la réponse obli-
» geante que vous fîtes d'abord à la lettre que je
» vous avais écrite, et en public par les publi-
» ques actions de grâces que vous offrîtes à Dieu
» pour ma délivrance, je vous puis aussi assurer
» que, parmi tant de traverses et de périls que j'ai
» courus depuis, je n'ai point eu d'affliction plus
» sensible que celle d'apprendre les tristes nou-
» velles de la manière dont on a traité votre
» compagnie pour la détacher de mes intérêts
» qui ne sont autres que ceux de l'église, et pour
» vous faire abandonner, par des résolutions for-
» cées et involontaires, celui dont vous aviez
» soutenu le droit et l'autorité avec tant de vi-
» gueur et tant de constance. La fin qu'il a plu
» à Dieu de donner à mes voyages et à mes tra-
» vaux; en me conduisant dans la capitale du
» royaume de Jésus-Christ, et l'asile le plus an-
» cien et le plus sacré de ses ministres persécutés
» par les grands du monde, n'ont pu me faire ou-
» blier ce qu'on a fait dans Paris pour vous as-
» sujettir; et l'accueil si favorable que m'avait
» daigné faire le chef de tous les évêques, et le
» père de tous les fidèles, avant que Dieu le re-
» tirât de ce monde; ces marques si publiques et

» si glorieuses de bonté et d'affection, dont il lui » avait plu d'honorer mon exil et mon inno- » cence; et la protection apostolique qu'il m'a- » vait fait l'honneur de me promettre avec tant » de tendresse et de générosité, n'ont pu entiè- » rement adoucir l'amertume que m'a causé de- » puis six mois l'état déplorable auquel votre » compagnie a été réduite. Car, comme les mar- » ques extraordinaires de votre fidèle amitié en- » vers moi ont attiré sur vous leur aversion, et » qu'on ne vous a persécutés que parce que vous » vous étiez toujours opposés à la persécution » que je souffrais, j'ai été blessé dans le cœur de » toutes les plaies que votre corps a reçues; et la » même générosité, qui m'obligera à conserver » jusqu'à la fin de ma vie des sentimens tout par- » ticuliers de reconnaissance et de gratitude pour » vos bons offices, m'oblige maintenant encore » davantage à ressentir des mouvemens non » communs de compassion et de tendresse pour » vos afflictions et pour vos souffrances.

» J'ai appris, messieurs, avec douleur, que » ceux qui, depuis ma liberté, m'ont fait un » crime de votre zèle pour moi, ne m'ont repro- » ché, par un écrit public et diffamant, d'avoir » fait faire dans la ville capitale des actions scan- » daleuses et injurieuses à Sa Majesté, que parce

» que vous aviez témoigné à Dieu, par l'un des
» cantiques de l'église, la joie que vous aviez
» de ma délivrance, après la lui avoir demandée
» par tant de prières. J'ai su que cette action de
» votre piété, qui a réjoui tous ceux qui étaient
» affligés du violement de la liberté ecclésiasti-
» que, par la détention d'un cardinal et d'un ar-
» chevêque, a tellement irrité mes ennemis, qu'ils
» en ont pris occasion de vous traiter de sédi-
» tieux et de perturbateurs du repos public; qu'ils
» se sont servis de ce prétexte pour faire mander
» en cour mes deux grands-vicaires et autres
» personnes de votre corps, sous ombre de leur
» faire rendre compte de leurs actions; mais dans
» la vérité pour les exposer au mépris, pour les
» outrager par les insultes et les moqueries, et
» les abattre, s'ils pouvaient, par les menaces.
» Mais ce qui m'a le plus touché a été d'ap-
» prendre que cette première persécution, qu'on
» a faite à mes grands-vicaires et à quelques au-
» tres de vos confrères, n'a servi que de degré
» pour se porter ensuite à une plus grande qu'on
» a faite à tout votre corps. On ne les a écartés
» que pour l'affaiblir et prendre le temps de leur
» exil, pour vous signifier un arrêt du 22 août
» dernier, par lequel des séculiers, usurpant
» l'autorité de l'église, déclarent mon siége va-

» cant, et vous ordonnent, ensuite de cette va-
» cance prétendue, de nommer dans huit jours
» des grands-vicaires pour gouverner mon dio-
» cèse, en la place de ceux que j'avais nommés;
» avec menaces qu'il y serait pourvu autrement,
» si vous refusiez de le faire. Je ne doute point
» que vous n'ayez tous regardé la seule proposi-
» tion d'une entreprise si outrageuse à la dignité
» épiscopale comme une insulte signalée qu'on
» faisait à l'église de Paris, en lui témoignant,
» par cette ordonnance, qu'on la jugeait capable
» de consentir à un asservissement honteux de
» l'épouse de Jésus-Christ, à la violence et à l'u-
» surpation de l'autorité ecclésiastique par une
» puissance séculière (qui est toujours vénérable en
» se tenant dans ses légitimes bornes), et à une
» dégradation si scandaleuse de votre arche-
» vêché.

» Mais aussi parce qu'on savait combien de
» vous-mêmes vous étiez éloignés de vous porter
» à rien de semblable, j'ai su que, outre cette
» absence de vos confrères, on s'était servi de
» toutes sortes de voies pour gagner les uns, pour
» intimider les autres, et pour affaiblir ceux
» même qui seraient les plus désintéressés en leur
» particulier par l'appréhension de perdre vos
» droits et vos priviléges. Et afin que tout fût con-

» forme à ce même esprit, j'apprends, par la lec-
» ture de l'acte de signification de cet arrêt qui
» m'a été envoyé, que deux huissiers à la chaîne,
» étant entrés dans votre assemblée, déclarèrent
» qu'ils vous signifiaient cet arrêt par exprès com-
» mandement, à ce que vous n'en prétendissiez
» cause d'ignorance, et que vous eussiez à obéir;
» et parce que l'on sait que les premières impres-
» sions de la crainte et de la frayeur sont tou-
» jours les plus puissantes, ne voulant point vous
» laisser de temps pour vous reconnaître, à dé-
» libérer à l'heure même sur cet arrêt, vous
» déclarant qu'ils ne sortiraient point du lieu,
» jusqu'à ce que vous l'eussiez fait.

» Cependant il y a sujet de louer Dieu de ce
» que ce procédé si extraordinaire a rendu encore
» plus visible à tout le monde l'outrage que mes
» ennemis ont voulu faire à l'église en ma per-
» sonne. Quelque violence que l'on ait employée
» pour vous empêcher d'agir selon les véritables
» mouvemens de votre cœur, et quelque frayeur
» qu'on ait répandue dans les esprits, on n'a pu
» vous faire consentir à cette sacrilége dégrada-
» tion d'un archevêque par un tribunal laïc; et
» le refus que vous en avez fait, malgré toutes les
» instances de mes ennemis, leur sera dans la
» postérité une conviction plus que suffisante de

» s'être emportés contre l'église à des attentats si
» insupportables, que ceux même qu'ils ont op-
» primés et réduits à n'avoir plus de liberté, n'en
» ont pu concevoir que de l'horreur. Ainsi, au
» lieu de déclarer mon siége vacant, selon les
» termes de cet arrêt, vous avez reconnu que
» mes grands-vicaires étaient les véritables et lé-
» gitimes administrateurs de la jurisprudence spi-
» rituelle dans mon diocèse, et qu'il n'y avait
» qu'une violence étrangère qui les empêchait
» de l'exercer. Vous avez résolu de faire des re-
» montrances au Roi, pour leur retour aussi
» bien que pour le mien; et vous avez témoigné
» par-là combien les plaies que l'on voulait faire
» à mon caractère vous étaient sensibles. Voilà
» votre véritable disposition. Tout ce qui s'est
» fait de plus ne doit être imputé qu'aux injustes
» violateurs des droits inviolables de l'église.

» J'ai su, messieurs, qu'il y en a eu plusieurs
» d'entre vous qui sont demeurés fermes et im-
» mobiles dans cet orage, et qui ont conservé
» en partie l'honneur de votre corps, par une
» courageuse résistance à toutes les entreprises de
» mes ennemis. Mais j'ai su encore que ceux qui
» n'ont pas été si fermes, et qui n'ont osé s'oppo-
» ser ouvertement à l'injure qu'on voulait faire
» à leur archevêque, ne se sont laissé aller à cet

» affaiblissement, que parce qu'on ne voulait pas
» leur permettre de suivre la loi de l'église, mais
» les contraindre de se rendre à une nécessité
» qu'on prétendait n'avoir point de loi. Ils ont
» agi, non comme des personnes réduites dans
» les dernières extrémités. Ils ont souffert dans
» cette rencontre le combat que décrit saint
» Paul de la chair contre l'esprit; et ils peuvent
» dire sur ce sujet: *Nous n'avons pas fait le bien*
» *que nous voulions; mais nous avons fait le*
» *mal que nous ne voulions pas.*

» Tout le monde sait que, lorsqu'on vous a
» fait prendre l'administration spirituelle de mon
» diocèse, mes grands-vicaires n'étaient que de-
» puis peu de jours absens, et qu'il y avait sujet
» de croire qu'ils seraient bientôt de retour. Or,
» qui jamais ouït dire qu'un diocèse doive pas-
» ser pour désert et abandonné, et qu'on doive
» obliger un chapitre à usurper l'autorité de
» son archevêque quatre jours après qu'on aura
» mandé ses grands-vicaires à la cour? Le pas-
» sage même des décrétales qu'on m'a écrit avoir
» été l'unique fondement de cet avis, ne détruit-il
» pas clairement ce qu'on veut qu'il établisse? Si
» un évêque, dit ce décret du pape Boniface VIII,
» est pris par des payens ou des schismatiques,
» ce n'est pas le métropolitain, mais le chapitre

» qui doit administrer le diocèse dans le spiri-
» tuel et dans le temporel, comme si le siége était
» vacant par mort, jusqu'à ce que l'évêque sorte
» des mains de ces payens ou de ces schismati-
» ques, et soit remis en liberté; ou que le pape,
» à qui il appartient de pourvoir aux nécessités
» de l'église, et que le chapitre doit consulter au
» plutôt sur cette affaire, en ait ordonné autre-
» ment.

» Voilà ce que c'est que ce décret, c'est-à-dire,
» la condamnation formelle de tout ce qu'on a
» voulu entreprendre contre l'autorité que Dieu
» m'a donnée. Car s'il y avait lieu de se servir de
» ce décret, pour m'ôter l'exercice de ma charge,
» ç'aurait été lorsque j'étais en prison, puisqu'il
» ne parle que de ce qu'on doit faire quand un
» évêque est prisonnier : ce qu'on a été si éloigné
» de prétendre, que durant tout le temps de ma
» prison jusqu'au jour de ma délivrance, mes
» grands-vicaires ont toujours paisiblement gou-
» verné mon diocèse en mon nom et sous mon
» autorité. Et en effet, comment mes ennemis
» auraient-ils pu se servir de ce décret sans vou-
» loir prendre à l'égard de moi la place peu ho-
» norable des payens ou des schismatiques, qui,
» n'ayant point ou de crainte pour Dieu, ou de
» respect pour l'église, ne font point de con-

» science de persécuter les ministres de Dieu et
» les prélats de l'église, et de les réduire à la ser-
» vitude et à la misère d'une prison? Que si l'on
» ne s'en est pas pu servir lorsque j'étais dans la
» captivité, parce que je n'étais pas retenu par
» des payens ou des schismatiques, qui est la seule
» espèce de ce décret, comment aurait-on pu
» s'en servir lorsque Dieu avait rompu mes
» liens? puisque le Pape y ordonne expressé-
» ment que cette administration du chapitre ne
» doit durer que jusqu'à ce que l'évêque soit en
» liberté : de sorte que si vous aviez pris aupa-
» ravant l'administration de mon diocèse lors-
» que j'étais retenu captif (ce que vous n'avez
» jamais voulu faire), vous auriez dû nécessai-
» rement la quitter suivant la disposition expresse
» de ce même décret, aussitôt que Dieu m'a
» rendu ma liberté. Que si l'on prétend que l'ab-
» sence d'un archevêque qui est libre, et les em-
» pêchemens qu'une puissance séculière peut ap-
» porter aux fonctions de ses grands-vicaires,
» donnent au chapitre le même droit de prendre
» en main l'administration de son diocèse, que
» si l'évêque était captif parmi les schismatiques
» et les infidèles, on prétend confondre des cho-
» ses qui sont entièrement différentes; un évêque
» captif, avec un évêque libre; un évêque qui ne

» peut agir ni par soi-même ni par autrui, avec
» un évêque qui le peut et qui le doit; un cha-
» pitre, un clergé et un peuple qui ne peuvent rece-
» voir aucun ordre ni aucune lettre de leur évê-
» que, avec un chapitre et un diocèse qui en peu-
» vent recevoir et qui les doivent même recevoir
» avec respect, selon tous les canons de l'église.

» Quand un évêque est prisonnier entre les
» mains des infidèles, c'est une violence étran-
» gère qui suspend les fonctions épiscopales, qui
» le met dans une impuissance absolue de gou-
» verner son diocèse, et sur laquelle l'église n'a
» aucun pouvoir; mais ici l'évêque étant libre
» comme je le suis, grâces à Dieu, il peut en-
» voyer ses ordres et établir des personnes qui le
» gouvernent en son absence; et les empêche-
» mens que la passion et l'animosité y voudraient
» apporter ne doivent être considérés que comme
» des entreprises et des attentats contre l'auto-
» rité épiscopale auxquels des ecclésiastiques ne
» peuvent déférer sans trahir l'honneur et l'in-
» térêt de l'église. Et comme, lorsque la personne
» d'un évêque est captive parmi les infidèles, il
» n'y a rien que son église ne doive faire pour
» le racheter, jusqu'à vendre ses vases sacrés, si
» elle ne peut trouver autrement de quoi payer
» sa rançon, ainsi lorsqu'on veut retenir, non

» sa personne, parce qu'on ne le peut pas, mais
» son autorité captive, son église doit employer
» tout ce qu'elle a de pouvoir, non contre lui,
» mais pour lui, non pour usurper son autorité,
» mais pour la défendre contre ceux qui veulent
» l'anéantir.

» Car vous savez, messieurs, que c'est dans ces
» rencontres de persécutions et de troubles que
» le clergé doit se tenir plus que jamais inséparablement
» uni avec son évêque, et que, comme
» les mains se portent naturellement à la conservation
» de la tête, lorsqu'elle est menacée de
» quelques dangers, les premiers ecclésiastiques
» d'un diocèse, qui sont les mains des prélats par
» lesquelles ils agissent et par lesquels ils conduisent
» les peuples, ne doivent jamais s'employer
» avec plus de vigueur et plus de zèle à maintenir
» l'autorité de leurs chefs et de leurs pasteurs,
» que lorsqu'elle est plus violemment attaquée
» et que la puissance séculière veut s'attribuer
» le droit d'interdire ses fonctions ecclésiastiques
» à ses grands-vicaires et de faire passer
» en d'autres mains, selon qu'il lui plaît, l'administration
» de son diocèse.

» Mais si l'on peut dire qu'un évêque laisse
» son siége vacant et abandonné, et qu'ainsi d'autres
» peuvent en prendre la conduite malgré

» lui, parce qu'on le persécute, et qu'on veut
» empêcher qu'il ne le gouverne par lui-même
» ou par ses officiers, tant de grands prélats que
» diverses persécutions ont obligés autrefois de
» s'enfuir et de se cacher, soit pour la foi ou
» pour de prétendus intérêts d'Etat et des que-
» relles touchant la liberté de l'église, et qui ne
» laissaient pas cependant de gouverner leurs dio-
» cèses par leurs lettres et par leurs ordres, qu'ils
» envoyaient à leur clergé et à leur peuple,
» tant de prélats, dis-je, auraient dû demeurer
» tout ce temps-là sans autorité, comme des dé-
» serteurs de leurs siéges, et leurs prêtres au-
» raient eu droit de s'attribuer leur puissance, et
» de leur ôter, par un schisme détestable, l'usage
» de leur caractère.

» Le grand saint Cyprien, évêque de Carthage
» (pour n'apporter que ce seul exemple de l'an-
» tiquité), ayant vu la persécution qui s'allu-
» mait contre lui, et que les payens avaient de-
» mandé qu'on l'exposât dans l'amphithéâtre aux
» lions, se crut obligé de se retirer pour ne pas
» exciter par sa présence la fureur des infidèles
» contre son peuple; ce qui donna sujet à quel-
» ques prêtres de son Eglise, qui ne l'aimaient
» pas, de se servir de son absence pour usurper
» son autorité et s'attribuer la puissance que Dieu

» lui avait donnée sur les fidèles de Carthage.
» Mais il fit bien voir que son siége n'était
» point désert, quoiqu'il fût absent et caché,
» et que la persécution l'empêchât de faire pu-
» bliquement les fonctions d'un évêque. Jamais
» il ne gouverna son Eglise avec plus de fermeté
» et de vigueur. Il établit des vicaires pour la
» conduire en son nom et sous son autorité; il
» excommunia ces prêtres qui voulaient lui ravir
» sa puissance avec tous ceux qui les suivraient;
» il fit par ses lettres tout ce qu'il aurait fait étant
» présent. Le compte qu'il en rend lui-même,
» écrivant au clergé de Rome, montre bien clai-
» rement que jamais il n'avait moins abandonné
» son église que lorsque la proscription qu'on
» avait faite de sa personne et de ses biens l'avait
» contraint de s'en éloigner. Du lieu de sa re-
» traite, il envoyait des mandemens pour la con-
» duite qu'on devait tenir envers ceux qui étaient
» tombés dans la persécution. Il ordonnait des
» lecteurs, des sous-diacres et des prêtres qu'il
» envoyait à son clergé. Il consolait les uns,
» exhortait les autres, et travaillait surtout à
» empêcher que son absence ne donnât lieu à ses
» ennemis de faire un schisme dans son église,
» et de séparer de lui une partie du troupeau qui
» était commis à sa conduite.

» Que si ce saint évêque de Carthage n'avait
» rien perdu du droit de gouverner son église
» même, combien plus un archevêque de Paris
» conserve-t-il le droit de gouverner toujours la
» sienne, lorsqu'il n'est point caché ni invisible,
» mais qu'il est exposé à la plus grande lumière
» du monde; qu'il s'est retiré auprès du chef de
» tous les évêques et du père commun de tous les
» rois catholiques; qu'il y est reconnu par Sa
» Sainteté comme légitime prélat de son siége,
» et qu'il exerce publiquement, dans la maîtresse
» de toutes les églises, les fonctions sacrées de sa
» dignité de cardinal?

» Et il ne sert de rien de dire que le sujet de
» la proscription de saint Cyprien étant la guerre
» que les payens faisaient à la foi, on ne doit
» pas étendre cet exemple à la proscription d'un
» archevêque qui n'est persécuté que pour des
» prétendus intérêts d'Etat; car, pour quelque
» sujet que l'on proscrive un prélat, tant qu'il
» demeure revêtu de la dignité épiscopale, et
» que l'église n'a rendu aucun jugement contre
» lui, comme nulle proscription et nulle inter-
» diction qui viennent de la part des puissances
» séculières ne peuvent empêcher qu'il ne soit
» évêque, et qu'il ne remplisse son siége, elles ne
» peuvent aussi empêcher qu'il n'ait le droit et le

» pouvoir d'en exercer les fonctions, tel qu'il l'a,
» reçu de Jésus-Christ et non des rois, et qu'ainsi
» tout son clergé ne soit obligé, en conscience,
» de déférer à ses ordres dans l'administration
» de son diocèse.

» C'est donc en vain qu'on veut couvrir la vio-
» lence d'un procédé inouï et sans exemple par
» le sujet dont on le prétexte, c'est-à-dire, par
» des accusations chimériques et imaginaires de
» crimes d'Etat, qui n'ont commencé à m'être
» publiquement imputés, pour me faire perdre
» l'exercice de ma charge, dont je jouissais par
» mes grands-vicaires étant en prison, que depuis
» le jour qu'il a plu à Dieu de me rendre la li-
» berté. Que si j'ai été évêque étant prisonnier,
» ne le suis-je plus étant à Rome? Suis-je le
» premier prélat qui soit tombé dans la disgrâce
» de la cour et qui ait été contraint de sortir hors
» du royaume? Que si tous ceux à qui cet acci-
» dent est arrivé n'ont pas laissé de gouverner
» leur diocèse par leurs grands-vicaires selon la
» discipline inviolable de l'église, quel est ce nou-
» vel abus de la puissance séculière qui foule aux
» pieds toutes les lois ecclésiastiques? Quels sont
» cette nouvelle servitude et ce nouveau joug
» qu'on veut imposer à l'église de Jésus-Christ,
» en faisant dépendre l'exercice divin de la puis-

» sance épiscopale, de tous les caprices, de tou-
» tes les jalousies et des favoris ?

» Feu M. le cardinal de Richelieu n'étant encore qu'évêque de Luçon, fut relégué à Avignon après la mort du maréchal d'Ancre : et cependant qu'il fût hors du royaume, jamais on ne s'avisa de porter son chapitre à prendre le gouvernement de son évêché, comme si son siége eût été désert, et ses grands-vicaires continuèrent toujours de le gouverner en son nom et sous son autorité. Et n'avons-nous pas vu encore que feu M. l'archevêque de Bordeaux, ayant été obligé de sortir de France et de se retirer au même comtat d'Avignon, ne cessa point pour cela de conduire son évêché, non seulement par son grand-vicaire, mais aussi par ses ordres et ses règlemens qu'il envoyait du lieu de sa retraite et dont j'en ai vu moi-même de publics et d'imprimés.

» Pour être à Rome, qu'on peut appeler la patrie commune de tous les évêques, perd-on le droit que l'on conserve dans Avignon ? et pourquoi l'église ne jouira-t-elle pas, sous le règne du plus chrétien et du plus pieux prince du monde, de l'un des plus sacrés et des plus inviolables de ses droits, dont elle à joui paisiblement sous le règne du feu Roi son père ?

» Mais ce qui m'a causé une sensible douleur a » été d'avoir appris qu'il se soit trouvé deux pré- » lats assez indifférens pour l'honneur de leur » caractère, et assez dévoués à toutes les passions » de mes ennemis, pour entreprendre de confé- » rer les ordres sacrés dans mon église, ou plutôt » de les profaner par un attentat étrange : n'y » ayant rien de plus établi dans toute la disci- » pline ecclésiastique que le droit qu'a chaque » évêque de communiquer la puissance sacerdo- » tale de Jésus-Christ à ceux qui lui sont sou- » mis, sans qu'aucun évêque particulier le puisse » faire contre son gré, que par une entreprise » qui le rend digne d'être privé des fonctions de » l'épiscopat, dont il viole l'unité sainte, selon » l'ordonnance de tous les anciens conciles que » celui de *Trente* a renouvelée.

» Que si les conciles, lors même que le siége » est vacant par la mort d'un évêque, défendent » au chapitre de faire conférer les ordres sans » une grande nécessité, telle que serait une va- » cance qui durerait plus d'un an ; et si ce que le » concile de Trente a établi sur ce sujet n'est qu'un » renouvellement de ce que nous voyons avoir » été établi par les conciles de France, qui dé- » fendent à tous évêques d'ordonner des clercs et » de consacrer des autels dans une église à qui la

» mort à ravi son propre pasteur, n'est-il pas visible que ce qui n'aurait pas été légitime quand » mon siége aurait été vacant par ma mort, le » peut être encore moins par la violence qu'on a » exercée contre moi vivant et en liberté ? et que » la précipitation avec laquelle on s'est porté à » cette entreprise la rend tout-à-fait inexcusable, » et digne de toutes les peines les plus sévères des » saints canons ?

» Mais il est temps, messieurs, que l'église de » Paris sorte de l'oppression sous laquelle elle » gémit, et qu'elle rentre dans l'ordre, dont une » violence étrangère l'a tirée. Je ne doute point » que ceux qui ont eu même le moins de fermeté » pour s'opposer à l'impétuosité de ce torrent, » ne bénissent Dieu lorsqu'ils verront cesser tous » les prétextes qui ont donné lieu à ce scandaleux interrègne de la puissance épiscopale. On » ne peut plus dire que l'on ignore le lieu où je » suis, on ne peut plus me considérer comme » enfermé dans un conclave. Je ne puis plus trouver moi-même de prétextes ni de couleurs à » cette longue patience si contraire à toutes les » anciennes pratiques de l'église, et qui me donneraient un scrupule étrange, si Dieu, qui pénètre les cœurs, ne voyait dans le mien que la » cause de mon silence n'a été que ce profond

» respect que j'ai toujours conservé, et que je
» conserverai éternellement pour tout ce qui
» porte le nom de roi, et l'espérance que les
» grandes et saintes inclinations qui brillent
» dans l'âme de sa majesté le porteraient à con-
» naître l'injure que l'on a faite sous son nom à
» l'église. Je ne puis croire, messieurs, que le
» Saint Esprit, qui vient de témoigner, par l'é-
» lection de ce grand et digne successeur de saint
» Pierre, une protection toute particulière à l'é-
» glise universelle, n'ait déjà inspiré dans le cœur
» de notre grand monarque des sentimens très-
» favorables pour le rétablissement de celle de
» Paris. Je ne fais point de doute que ce zèle ar-
» dent que j'ai fait paraître dans toutes les occa-
» sions pour son service n'ait effacé de son âme
» royale ces fausses impressions qui ne peuvent
» obscurcir l'innocence, et je suis persuadé que
» dans un temps, où l'église répand avec abon-
» dance les trésors de ses grâces, la piété du suc-
» cesseur de saint Louis ne voudrait pas per-
» mettre qu'elles passassent par des canaux qui
» ne fussent pas ordinaires et naturels. J'ai toutes
» sortes de sujets de croire que mes grands-vi-
» caires sont présentement dans Paris, que la
» bonté du Roi les y a rappelés pour exercer leurs
» fonctions sous mon autorité, et que Sa Majesté

» aura enfin rendu la justice que vous lui deman-
» dez continuellement par tous vos actes, puis-
» que vous protestez toujours même dans leurs
» titres que vous ne les faites qu'à cause de leur
» absence. Je leur adresse donc, messieurs, la
» bulle de notre saint père le Pape pour la faire
» publier selon les formes; et au cas qu'ils ne
» soient pas à Paris, ce que j'aurais pourtant
» peine à croire, je l'envoie à messieurs les archi-
» prêtres de la Magdelaine et de Saint-Severin,
» pour en user selon mes ordres et selon la pra-
» tique ordinaire du diocèse. Par le même man-
» dement, je leur donne l'administration de mon
» diocèse en l'absence de mes grands-vicaires, et
» je suis persuadé que ces résolutions vous don-
» neront beaucoup de joie, puisqu'elles com-
» mencent à vous faire voir quelques lumières
» de ce que vous avez tant souhaité, et qu'elles
» vous tirent de ces difficultés où vous avait mis
» l'appréhension de voir le gouvernement de son
» archevêché désert et abandonné. J'aurais au
» sortir du conclave donné ces ordres, si je n'eusse
» mieux aimé que vous les eussiez reçus en même
» temps que je reçois des mains de Sa Sainteté
» la plénitude de la puissance archi-épiscopale
» par le *pallium* qui en est la marque et la con-
» sommation. Je prie Dieu de me donner les

» grâces nécessaires pour l'employer selon mes
» obligations à son service et à sa gloire, et je vous
» demande vos prières, qui implorent sur moi
» les bénédictions du ciel. Je les espère de votre
» charité, et je suis, messieurs, votre très-affec-
» tionné serviteur et confrère, le cardinal de
» RETZ, archevêque de Paris ».

De Rome, ce 22 mai 1655.

Cette lettre eut tout l'effet que je pouvais désirer. Le chapitre qui était très-bien disposé pour moi quitta avec joie l'administration : il ne tint pas à la cour de l'en empêcher ; mais elle ne trouva pour elle dans ce corps que trois ou quatre sujets qui n'étaient pas l'ornement de leur compagnie.

M. d'Aubigni du nom de Stuart, s'y signala autant par sa fermeté, que le bonhomme Vantadour s'y fit remarquer par sa faiblesse. Enfin, mes grands-vicaires reprirent avec courage le gouvernement de mon diocèse, et M. le cardinal Mazarin fut obligé de leur faire donner une lettre de cachet pour les tirer de Paris, et les faire venir à la cour pour une seconde fois. Je vous rendrai compte de la suite de cette violence, après que je vous aurai entretenu d'un détail qui sera curieux, en ce qu'il sera proprement le caractère du mal-

heur le plus sensible, à mon opinion, qui soit attaché à la disgrâce.

Une lettre que je reçus de Paris, quelque temps après que je fus entré dans le conclave, m'obligea à y dépêcher en poste Malclerc. Cette lettre, qui était de M. de Caumartin, portait que M. de Noirmoutier traitait avec la cour par le canal de madame de Chevreuse et de Laigues; que celle-là avait assuré le Cardinal que celui-ci ne me donnerait que des apparences, et qu'il ne ferait rien contre ses intérêts; que le Cardinal lui avait déclaré à elle-même que Laigues n'entrerait jamais en exercice de la charge de capitaine des gardes de Monsieur, qui lui avait été donnée à la prison de MM. les Princes, jusqu'à ce que le Roi fût maître de Mézières et de Charleville; que Noirmoutier avait dépêché Longrue, lieutenant de Roi de la dernière, à la cour, pour l'assurer, non pas seulement en son nom, mais même en celui du vicomte de Lamet, tout au moins d'une inaction entière, cependant que l'on traiterait du principal; que cet avis venait de madame de Lesdiguières, qui apparemment le tenait du maréchal de Villeroy, et que je devais compter là-dessus. Cette affaire, comme vous voyez, méritait de la réflexion; et celle que je fis, jointe au besoin que j'avais de pourvoir à ma subsistance,

m'obligea, comme je viens de vous le dire, à envoyer en France Malclerc, avec ordre de faire concevoir à mes amis la nécessité qui me forçait à des dépenses qu'ils ne croyaient pas trop nécessaires, et de faire ses efforts pour obliger MM. de Noirmoutier et de Lamet à ne se point accommoder avec la cour jusqu'à ce que le Pape fût fait. J'avais déjà de grandes espérances de l'exaltation de Chigi, et j'avais si bonne opinion et de son zèle pour les intérêts de l'église, et de sa reconnaissance pour moi, que je ne comptais presque plus sur ces places, que comme sur des moyens que j'aurais, en consentant à l'accommodement de leur gouverneur, de faire connaître que je mettais l'unique espérance de mon rétablissement en la protection de Sa Sainteté. Malclerc trouva en arrivant à Paris que l'avis qu'on m'avait donné n'était que trop bien fondé; il ne tint pas même à M. de Caumartin de l'empêcher d'aller à Charleville, parce qu'il croyait que son voyage ne servirait qu'à faire faire la cour à M. de Noirmoutier. M. de Châlons que Malclerc vit en passant, essaya aussi de le retenir par la même raison; il voulut absolument suivre son ordre. Il fut reconnu, en passant à Montmirel, par des gens de madame de Noirmoutier, ce qui l'obligea de la voir. Il eut l'adresse de lui faire

croire qu'il se rendait aux raisons qu'elle lui alléguait en foule, pour l'empêcher d'aller trouver son mari, et il se démêla par cette ruse innocente de ce mauvais pas qui, vu l'humeur de la dame, était capable de le mener à la Bastille. Il vit MM. de Noirmoutier et de Lamet à une lieue de Mézières, chez un gentilhomme nommé M. d'Haudrey. Le premier ne lui parla que des obligations qu'il avait à madame de Chevreuse de la parfaite union qui était entre lui et Laigues, et des sujets qu'il avait de se plaindre de moi: ce qui est le style ordinaire de tous les ingrats. Le second lui témoigna toutes sortes de bonnes volontés pour moi, mais il lui laissa voir en même temps une grande difficulté à se pouvoir séparer de intérêts ou plutôt de la conduite du premier, vu la situation des deux places, dont il est vrai que l'une n'est pas considérable sans l'autre. Enfin, Malclerc, qui se réduisit à leur demander pour toutes grâces, en mon nom, de différer seulement leurs accommodemens jusqu'à la création du nouveau Pape, ne tira de Noirmoutier que des railleries de ce qu'il s'était lui-même laissé surprendre aux fausses lueurs avec lesquelles j'affectais, disait-il, d'amuser tout le monde touchant l'exaltation de Chigi, et il re-

vint à Paris où il apprit de M. de Châlons la création du pape Alexandre.

Mes amis, auxquels je l'avais mandé par Malclerc, en conçurent toutes les espérances que vous pouvez vous imaginer. Vous n'avez pas de peine à croire la douleur qu'eut M. de Noirmoutier de sa précipitation. Il avait conclu son accommodement avec le Cardinal un peu après que Malclerc lui eut parlé, et il était venu à Paris pour le consommer. Il désira de voir Malclerc aussitôt qu'il eut appris que Chigi était effectivement Pape. Il découvrit qu'il était encore à Paris, quoique mes amis, qui se défiaient beaucoup de son secret et de sa bonne foi, lui eussent dit qu'il en était parti; et il fit tant qu'il le vit dans le faubourg Saint-Antoine. Il n'oublia rien pour excuser, ou plutôt pour colorer la précipitation de son accommodement; il ne cacha point la cruelle douleur qu'il avait de n'avoir pas accordé le petit délai qu'on lui avait demandé. La honte parut et dans son discours et sur son visage. Je ne fus plus cet homme malhonnête et tyran, qui voulais sacrifier tous mes amis à mon ambition et à mon caprice. On ne parla, dans la conversation, que de tendresse que l'on avait pour moi; que des expédiens que l'on cherchait avec ma-

dame de Chevreuse et avec Laigues, pour me raccommoder solidement avec la cour, et que des facilités que l'on espérait d'y trouver. La conclusion fut une instance très-grande de prendre dix mille écus, par lesquels l'on espérait, dans le pressant besoin que j'avais d'argent, d'adoucir à mon égard et de couvrir à celui du monde le cruel tort que l'on m'avait fait. Malclerc refusa les dix mille écus, quoique mes amis le pressassent beaucoup de les recevoir. Ils m'en écrivirent même avec force, et ils ne me persuadèrent pas, et je me remercie encore de mon sentiment. *Il n'y a rien de plus beau que de faire des grâces à ceux qui nous manquent; il n'y a rien à mon sens de plus faible que d'en recevoir. Le christianisme, qui nous commande le premier, n'aurait pas manqué de nous enjoindre le second, s'il était bon.* Quoique mes amis eussent été de l'avis de ne pas refuser les offres de M. de Noirmoutier, parce qu'il les avait faites de lui-même, ils ne crurent pas qu'il fût de la bienséance d'en solliciter de nouvelles envers les autres, au moment que la bonne conduite les obligeait à affecter même de faire des triomphes de l'exaltation de Chigi. Ils suppléèrent de leurs propres fonds à ce qui était de plus pressant et de plus nécessaire, et Malclerc vint me trouver à Rome, où je vous assure qu'il

ne fut pas désavoué du refus qu'il avait fait de recevoir l'argent de M. de Noirmoutier.

Ce que vous venez de voir de la conduite de celui-ci est l'image véritable de celle que tous ceux qui manquent à leurs amis dans leurs disgrâces, ne manquent jamais de suivre. Leur première application est de jeter dans le monde des bruits sourds du mécontentement qu'ils feignent d'avoir de ceux qu'ils veulent abandonner, et la seconde est de diminuer autant qu'ils peuvent le poids des obligations qu'ils leur ont. Rien ne leur peut être plus utile pour cet effet que de donner des apparences de reconnaissance envers d'autres, dont l'amitié ne leur puisse être d'aucun embarras. Ils trompent ainsi l'attention que la moitié des hommes ont pour les ingratitudes qui ne les touchent pas personnellement, et ils éludent la véritable reconnaissance par la fausse. Il est vrai qu'il y a toujours des gens plus éclairés auxquels il est difficile de donner le change, et je me souviens, à ce propos, que Montresor, à qui j'avais fait donner une abbaye de douze mille livres de rente, lorsque MM. les Princes furent arrêtés, ayant dit un jour chez le comte de Béthune qu'il en avait l'obligation à M. de Joyeuse, le Prince de Guimenée lui répondit: *Je ne croyais pas que M. de Joyeuse eût donné les bénéfices en cette*

année-là. M. de Noirmoutier fit, pour justifier son ingratitude, ce que M. de Montresor n'avait fait que pour flatter l'entêtement qu'il avait pour madame de Guise. J'excusai celui-ci par le principe de son action; je fus vraiment touché de celle de l'autre. L'unique remède contre ces sortes de déplaisirs qui sont plus sensibles dans les disgrâces que les disgrâces même, c'est de ne jamais faire le bien que pour le bien même; ce moyen est le plus assuré. Un mauvais naturel est incapable de le prendre, parce que c'est la plus pure vertu qui nous l'enseigne. Un bon cœur n'y a guère moins de peine, parce qu'il joint aisément aux motifs des grâces qu'il fait à la satisfaction de sa conscience, les considérations de son amitié. Je reviens à ce qui concerne ce qui se passa en ce temps-là à l'égard de l'administration de mon diocèse.

Aussitôt que la cour eut appris que le chapitre l'avait quittée, elle manda mes deux grands-vicaires, aussi bien que M. Loisel, curé de Saint-Jean, chanoine de l'église de Paris, et M Briet, chanoine, qui s'étaient signalés pour mes intérêts.

FIN.

PROCÈS VERBAL

DE LA CONFÉRENCE FAITE A RUEL,

Par MM. les Députés des Parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aides, ensemble ceux de la Ville ;

Contenant toutes les propositions qui ont été faites, tant par les Princes et Députés de la Reine que par les Députés desdites compagnies, et tout ce qui s'est passé entre eux pendant ladite conférence.

Cette pièce sert d'éclaircissement aux Mémoires du cardinal de Retz.

PROCÈS VERBAL

DE LA CONFÉRENCE FAITE A RUEL,

Par MM. les Députés des Parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aides, ensemble ceux de la Ville;

Contenant toutes les propositions qui ont été faites, tant par les Princes et Députés de la Reine que par les Députés desdites compagnies, et tout ce qui s'est passé entre eux pendant ladite conférence.

Du jeudi 4 mars 1649.

Les députés, pour la conférence de la paix des compagnies souveraines et ceux de la ville, s'étant tous trouvés sur les neuf heures du matin au logis de M. le premier président au nombre de vingt-deux, savoir : treize du corps du parlement, trois de la chambre des comptes, trois de la cour des aides et trois de la ville, en sont sortis entre neuf et dix pour aller à Ruel, au lieu destiné pour ladite conférence, lesquels ont passé par la porte Saint-Honoré, où ils furent arrêtés, au moins deux heures, en sortant, par les bourgeois qui étaient de garde ce jour-là, lesquels visitèrent tous les chariots et bagages desdits députés, dont ceux qui étaient passés les premiers,

accompagnés de la compagnie des gardes de M. le prince de Conti avec leur cornette, attendirent les autres qui étaient derrière jusqu'au dernier hors la ville, entre ladite porte et celle de la Conférence. Là, le sieur Sainctot, maître des cérémonies, vint les trouver avec la compagnie des gardes de M. le maréchal de Grammont qui étaient au bout du Cours-la-Reine, pour les escorter jusqu'à Ruel. Aussitôt les gardes de M. le prince de Conti s'en retournèrent à Paris, et furent conduits ainsi avec une autre escorte qui les vint joindre au bois de Boulogne, audit lieu de Ruel, où ils arrivèrent sur les trois heures; et en entrant hors de la porte, ledit sieur Sainctot leur dit et nomma à chacun les logis qui leur avaient été marqués par les fourriers du Roi, où ils furent tous. Peu après, ledit sieur Sainctot alla trouver M. le premier président qui était logé au logis de M. Croizet, garde-rôle de la grande chancellerie, qui lui dit, en présence de cinq des messieurs qui étaient pour lors avec lui, que M. le duc d'Orléans attendait les députés pour commencer la conférence qui se ferait avec lui, M. le Prince, M. le Cardinal, M. le chancelier et les autres du conseil; que M. le Prince serait à la gauche, et les autres compagnies ensuite. M. le premier président dit qu'il voyait d'abord deux difficultés en

cette proposition, l'une pour la personne du Cardinal, et l'autre pour la séance; qu'il allait assembler MM. les députés de toutes les compagnies pour en délibérer; ce qui ayant été fait à l'instant, il fut résolu qu'on dirait audit sieur Sainctot que la compagnie ne pouvait entrer en conférence avec ledit Cardinal. Sur ce ledit sieur Sainctot étant revenu dit que la Reine désirait qu'il y fût; et que, l'ayant choisi pour député, le parlement ne devait le trouver mauvais, puisque l'on n'empêchait pas que tous ces députés ne fussent à la conférence; et que ce n'était point au sujet à donner la loi à son souverain; et qu'on eût à déclarer si l'on n'entendait pas qu'il y fût, auquel cas M. le duc d'Orléans s'en retournerait à Saint-Germain. Les députés, prévoyant que cette réponse allait à la rupture de la conférence, prièrent ledit sieur Sainctot d'aller dire à M. le duc d'Orléans qu'il trouvât bon que l'assemblée lui rendît ses devoirs, et que deux d'icelle l'informeraient des raisons pour lesquelles la conférence ne pouvait être faite avec ledit Cardinal. M. le duc d'Orléans manda qu'il n'était point venu pour recevoir des complimens; qu'il était venu pour donner la paix à la France, et que cela pouvait être fait en demi-heure; qu'il fallait que le Cardinal fût à la conférence. Les députés lui

mandèrent qu'ils ne pouvaient le consentir, et qu'ils le priaient de trouver bon que deux des messieurs lui fissent entendre les motifs de l'assemblée. M. le Tellier fut envoyé de sa part pour apprendre ces motifs, et les demander à M. le premier président, qui lui dit que l'assemblée ne le pouvait admettre à la conférence, pour ce qu'il avait été déclaré perturbateur du repos public. Que c'était l'ennemi commun, et que c'était contre lui que se faisait la conférence. Ledit sieur le Tellier dit que, si l'assemblée entendait que ledit Cardinal ne fût point admis à la conférence, il avait charge de mondit sieur le duc d'Orléans de dire qu'il s'en retournerait à Saint-Germain, et que lesdits députés pouvaient s'en retourner à Paris, et répéta cela par trois fois, et se retira, disant que Monsieur allait monter en carrosse. Les députés, résolus aussi de s'en retourner à Paris le lendemain, demandèrent escorte pour cela, et chacun se retira chez soi.

Le lendemain vendredi, étant levés, ils donnèrent ordre de charger leur bagage, et allèrent à la messe, au retour de laquelle ils s'assemblèrent tous chez M. le premier président, où fut proposé que Monsieur ne s'en étant point allé, il y avait apparence de croire que l'espérance de renouer la conférence n'était pas perdue, et sur cela

chacun mit des propositions en avant, sur lesquelles comme on commençait à délibérer, vint le sieur de Termes à la porte de la chambre, qui demanda à parler à M. le président de Mesmes, qui lui dit que son Altesse Royale désirait parler à M. le premier président et à lui. En suite de quoi fut mis en délibération s'ils y devaient aller, et fut arrêté par l'assemblée qu'ils iraient pour entendre ce que ladite A. R. avait à leur dire.

L'après-dîner l'assemblée étant continuée chez M. le premier président, il leur dit que pour obvier à la difficulté que l'on faisait d'admettre le Cardinal, l'on proposait de donner deux députés de la part de la Reine, et deux de la part de l'assemblée, qui dans une chambre particulière du logis de son A. R. qui est le château, conféreraient sur les propositions qui étaient à faire de part et d'autre, et rapporteraient aussi aux députés de part et d'autre ce qui aurait été proposé pour en délibérer, et en porter la réponse aux mêmes députés, qui seraient les uns dans une chambre dudit château, et les autres dans une autre. Comme cette proposition s'allait mettre en délibération, est survenue la lettre de l'un de MM. du parlement, laquelle a un peu surpris l'assemblée, apprenant que l'on n'avait point eu de blé à Paris. La proposition délibérée, il a été ar-

rêté que l'on se transporterait chez son A. R. pour lui rendre les respects; que l'on nommerait des députés pour conférer avec les siens, et que notre assemblée serait au logis de M. le premier président; que les députés d'icelle iraient au château le jour suivant et autres de la conférence, rapporteraient à l'assemblée au logis dudit sieur premier président, et qu'ils y confèreraient, et que pour la première fois que l'on allait chez son A. R. l'on n'entrerait en conférence, et que l'on ne parlerait que d'avoir les blés promis pour le mercredi, jeudi, vendredi, et samedi. Aussitôt la résolution prise, nous nous sommes transportés au château, où M. le premier président a fait un petit discours tout debout à M. le duc d'Orléans, M. le Prince, M. le Chancelier, M. de la Meilleraye, M. le Tellier, M. de la Rivière, M. de Brienne, et le Cardinal un peu éloigné proche de la cheminée, qui sont les députés de la conférence. Le compliment fait, nous avons laissé son A. R. dans sa chambre, et sommes passés par une où les députés de part et d'autre se devaient assembler, et de là à une autre où nous devions être. Là, étant assis, on a nommé pour députés pour la conférence, pour le premier jour, M. le président le Coigneux, et M. le président Viole. Sur ce que le sieur Sainctot est venu nous

dire que M. le Chancelier et M. le Tellier étaient nommés par son A. R., aussitôt lesdits sieurs président le Coigneux et Viole ont eu charge de se plaindre de l'inexécution de la promesse pour les blés. Et comme ils parlaient, M. de Champlâtreux est entré, porteur des lettres du sieur Laîné, intendant à Corbeil, lesquelles lui avaient été baillées par M. le Prince, par lesquelles on prétendait justifier de la diligence faite pour lesdits blés. Mais cette lettre ne nous justifiait rien de la livraison. Après plusieurs allées et venues, nous avons obtenu quatre cents muids de blé pour lesdits quatre jours, moitié de Lagni, moitié de Corbeil, et à cette fin tous passe-ports ont été expédiés, et mis entre les mains d'un des échevins pour y veiller, et en donner avis cejourd'hui. Mais les cent muids de mercredi ne nous ont été accordés qu'à la charge qu'à l'heure même nous recevrions leurs propositions, et baillerions les nôtres pour en délibérer. Pourtant au lendemain notre proposition a été l'ouverture des passages pour toutes sortes de vivres. La leur a été que le parlement irait à Saint-Germain faire sa fonction pendant un temps, après lequel le Roi le congédierait; qu'il ne se ferait d'assemblées des chambres de trois ans, que pour mercuriales et réceptions; qu'il n'assisterait à l'as-

semblée des chambres que ceux qui auraient vingt ans de service, et que l'assemblée ne serait faite que par la résolution de la grande chambre. Les députés ont commis, pour dresser nos propositions, MM. les présidens le Coigneux; Viole; de Longueil, conseiller; Paris, maître des comptes; Bragelonne, conseiller en la cour des aides, et Fournier, échevin.

Le samedi, à dix heures du matin, M. le premier président n'a point été à la conférence à cause de sa maladie. Cela fut cause que nous allâmes au château et entrâmes en la chambre de notre assemblée, par un escalier qui est à l'entrée de la porte, sans être vus que de peu de personnes, et montâmes droit à notre chambre. Les députés ayant pris place, M. le président de Mesmes dit que M. le premier président lui avait envoyé une lettre qui venait de la part de M. le président de Bellièvre et avait été apportée le vendredi au soir par le sieur de la Roussière, premier gentilhomme de la chambre de M. le prince de Conti, et ayant montré la lettre, elle fut par lui lue; et elle était conçue en ces termes:

« Monsieur,

» Il est midi; il n'y a point de blé arrivé à
» Paris par la rivière, et nous n'avons reçu du

» sieur Laîné, ainsi que du sieur Lescot, éche-
» vin, que des procès verbaux qui nous appren-
» nent qu'il n'y a point de magasins à Corbeil,
» à Melun ni à Montereau, tels que l'on s'était
» imaginé, et que difficilement on pourra tirer
» par cette rivière les trois ou quatre cents muids
» de blé que nous devrions avoir reçus. Et comme
» cet article est non-seulement le premier, mais
» le fondement de la conférence, sans l'établis-
» sement duquel, et l'exécution de bonne foi,
» l'on ne peut entrer en la discussion d'aucune
» chose, la cour m'a chargé de vous écrire le mau-
» vais état dans lequel est cette affaire, afin que,
» en étant averti, et par vous, monsieur, et MM.
» les autres députés, il y soit pourvu. Nous es-
» périons ce matin recevoir des ordres généraux
» pour laisser arriver en cette ville, non-seule-
» ment les blés, mais aussi les autres grains,
» chairs, bois, fourrages et autres choses néces-
» saires pour subsister pendant le cours de la
» conférence, sans qu'il fût besoin d'en recevoir
» en particulier chaque jour, et que les ordres
» porteraient celui de laisser arriver pour les
» trois jours passés, non-seulement les trois cents
» muids de blé, mais toute la quantité que vous
» auriez arbitré devoir se consommer chaque
» jour, ensemble des autres denrées dont nous

» attendons la liberté des passages, tant par l'une
» que par l'autre des rivières, et par terre, s'il
» se pouvait, pour la facilité de les faire assem-
» bler. Nous espérons donc que vous nous ferez
» avoir un passe-port général pour ceux que nous
» chargerons de ce soin, même pour un de
» MM. les conseillers, si la cour jugeait néces-
« saire de le lui commettre. Il vous plaira de
» pourvoir à la liberté du commerce d'ici à Ruel,
» pendant la conférence, et de me croire,

» MONSIEUR,

» Votre très-humble et très-obéissant
» serviteur.

» DE BELLIÈVRE ».

A Paris, ce 5 mars 1649.

Aussitôt la compagnie, sans délibérer, demeura d'accord que les députés du jour précédent iraient parler aux autres députés, pour se plaindre de l'inexécution des promesses du blé, et fut dit par eux que l'ordre avait été donné et que l'on pouvait l'exécuter, et qu'ils étaient prêts d'abondant de donner nouveaux ordres et nouveaux passe-ports, ce qui a été donné en charge aux échevins pour y tenir la main. Cela fait, on a lu les propositions qui avaient été dressées par MM. les-

dits députés ci-dessus nommés, qui étaient en ces termes:

Leurs Majestés sont très-humblement suppliées d'accorder dès à présent l'ouverture des passages pour toutes sortes de vivres et denrées, comme aussi la liberté du commerce; l'un et l'autre étant absolument nécessaires pour la conservation de la ville capitale du royaume.

Leurs Majestés sont aussi très-humblement suppliées, pour parvenir à la paix générale, de vouloir députer des personnages de probité et suffisance, entre lesquels il leur plaira choisir quelques officiers de son parlement.

Et comme aussi le retour du roi dans Paris est ce qui peut calmer le plus les esprits, et rétablir la tranquillité publique, leurs Majestés sont très-humblement suppliées d'honorer Paris de leur présence, aussitôt que la conférence sera terminée.

Et ayant été délibéré si elles étaient trouvées bonnes, il a passé tout d'une voix que oui. Aussitôt elles ont été portées aux députés de l'autre côté, et puis on a fait lecture des propositions données de la part de Son Altesse Royale, qui étaient en ces termes:

Le Roi ayant transféré la séance du parlement de Paris à Montargis, pour les raisons qu'il a ci-devant assez déclarées, et depuis trouvé bon que

lesdits officiers se rendissent dans trois jours à Saint-Germain près sa personne, pour y tenir son lit et son parlement, Sa Majesté veut que ladite translation soit exécutée, et pour cet effet, elle donne toutes sortes d'assurances pour les personnes, charges et biens desdits officiers, lesquels demeureront et feront la fonction de leurs charges près la personne de Sa Majesté, jusqu'à ce que par icelle il en ait été autrement ordonné;

Qu'il ne sera fait aucunes assemblées des chambres dudit parlement pendant trois années, sans la permission expresse de Sa Majesté, si ce n'est pour les mercuriales et réceptions des officiers de la compagnie, sans qu'esdites assemblées il puisse être traité d'autres affaires; et lesdites trois années passées, nul desdits officiers du parlement ne pourra se trouver esdites assemblées, qu'après vingt années de service; et les chambres ne pourront être assemblées, pour quelque cause que ce soit, qu'elle n'ait été jugée légitime et nécessaire par la grand'chambre, à laquelle seule il appartient d'en juger.

Sur lesquelles choses ayant délibéré, il a passé tout d'une voix que l'on n'y pouvait entendre, et cette réponse a été ainsi portée aux députés de Son Altesse Royale. Avant que de se retirer, il a été dit que le sieur de la Roussière, aussitôt après son arrivée, avait eu des gardes; qu'il n'a-

vait pu déposer la créance qu'il avait vers le parlement, et qu'il l'avait fait loger chez M. le Tellier. Il a été trouvé à propos de demander qu'il eût liberté de venir exposer sa créance, et de faire plainte de ce qu'il avait été arrêté. Ledit sieur le Tellier a dit que ledit sieur de la Roussière étant homme de condition pouvait être venu pour négocier autre chose que le fait de simples lettres, et que c'était la façon d'en user ainsi aux personnes de condition; que néanmoins, si l'on désirait l'entendre, on le ferait venir; et cela ayant été résolu, ledit sieur Sainctot l'est allé querir. Etant entré, et lui ayant baillé séance derrière M. le président le Coigneux, il a dit qu'il n'avait autre chose à dire à la compagnie que ce qu'il avait dit à M. le premier président; que c'était pour le fait des blés. Ce fait, on s'est retiré. L'après-dîner, la compagnie s'est derechef transportée au château en la même chambre, où étant assis pour attendre la réponse de Son Altesse Royale, Sadite Altesse Royale, M. le Prince et M. le Tellier sont entrés à l'impourvu dans la chambre, et Son Altesse s'approchant au milieu de la table, étant debout et couvert, et les autres demeurés debout et tête nue, elle a dit qu'elle avait rendu réponse sur nos demandes, et qu'elle avait accordé ce qui lui avait été demandé; que

nous ne lui avions point fait de réponses sur les siennes, et que c'était en des longueurs affectées; qu'elle nous venait dire, pour dernière résolution, que le Roi se départait de la translation du parlement à Saint-Germain, et se contentait que le parlement y allât en corps, pour y être tenu par le Roi son lit de justice, et autoriser la déclaration qui serait faite, en cas que nous voulussions conclure la paix; laquelle déclaration serait concertée avec nous, et ne contiendrait que ce dont nous tomberions d'accord; que le Roi remettait les trois ans de défenses d'assemblées à deux ans, et les vingt années de service d'assister aux assemblées des chambres à dix années; qu'il y avait un règlement pour la tournelle de deux ans de service, qui pouvait donner exemple à celui-là; que nous eussions à lui en rendre réponse dans le lendemain à huit heures, autrement qu'elle s'en irait à Saint-Germain, et que nos passe-ports seraient prêts pour retourner à Paris; qu'elle protestait que nous serions responsables de tous les malheurs qui arriveraient à la France, si nous ne satisfaisions à ce qu'elle désirait de nous. M. le Prince a fait la même protestation contre nous. M. le président de Mesmes a répondu fort généreusement; et en substance a dit que la compagnie avait sujet de remercier Sadite Altesse de la bonté

qu'elle avait témoignée; qu'elle la suppliait de la continuer, et de ne pas croire qu'elle eût apporté des longueurs qui ne procédaient point de la part des députés, mais plutôt de l'inexécution des promesses qu'on leur avait données, n'y ayant eu aucuns vivres amenés à Paris jusqu'à ce jour. M. le duc d'Orléans et M. le Prince ont interrompu, et ont dit qu'ils n'étaient point marchands de blés, et que c'était assez d'avoir expédié des passe-ports pour cet effet. M. le président de Mesmes a reparti que, pour la première proposition, touchant la translation du parlement, il n'y en avait point d'exemple; que s'il n'était question que de soumissions, le parlement n'avait jamais manqué d'en rendre, et qu'il serait toujours prêt de les faire comme de bons et fidèles sujets et officiers; pour la surséance des assemblées, que cette proposition semblait contraire à l'établissement du parlement; que qui disait parlement, disait conférence et assemblée; que, lors de la ligue, MM. des enquêtes avaient beaucoup contribué à l'affermissement de la loi salique par l'arrêt qu'ils avaient donné, qui avait assuré la couronne du défunt roi Henri-le-Grand son père, qui en avait témoigné depuis toutes sortes de gratitudes à la compagnie. Ce discours continuant plus avant,

M. le duc d'Orléans a derechef interrompu, et a dit que la compagnie avait entendu ce qu'il avait dit, et l'a encore répété, et M. le Prince a dit que ce qui avait été fait en ce temps-là, avait été fait courageusement, et que l'on en avait su gré à ceux qui l'avaient fait; mais que le temps était changé, et que les affaires du Roi requéraient que ce que M. le duc d'Orléans désirait fût exécuté; et sur cela ils se sont retirés. La compagnie n'ayant pas bien pris les termes de la proposition faite par Son Altesse Royale, et trouvant quelque difficulté à l'intelligence des propositions, a envoyé par deux fois les députés pour prendre les propositions par écrit; mais cela leur ayant été refusé, ils les ont rapportées intelligiblement aux termes ci-dessus. Cela fait, on a lu les apostilles qui avaient été mises sur nos propositions, dont la teneur suit:

Ier. Article.

Sa Majesté l'accorde très-volontiers, pour être exécuté dès le moment que le parlement aura rendu au Roi l'obéissance qu'il lui doit, et n'oubliera rien pour faire que le commerce, et toute sorte d'abondance soit rétablie dans la capitale du royaume au plus haut point qu'elle ait jamais été.

II.

Sa Majesté l'accorde aussi très-volontiers, et ne fera rien en cela qu'elle n'ait pratiqué par le passé, ayant employé à la négociation de la paix de Munster d'Avaux et Servien, qui sont personnes de suffisance éprouvée. Que si les Espagnols se disposent à vouloir traiter de la paix à Munster ou sur la frontière, à quoi la fin des désordres présens contribuerait beaucoup, ce qui dépend de l'obéissance du parlement, Sa Majesté y enverra au plutôt ses députés, et fera l'honneur à la compagnie de choisir quelqu'un dans son corps.

III.

Sa Majesté l'accorde encore très-volontiers, et a plus d'impatience que qui que ce soit de retourner à Paris : ce qu'elle fera dès que les choses seront en l'état qu'elles doivent être, ayant non-seulement entière disposition à pardonner la faute des habitans de ladite ville, mais même à leur confirmer leurs priviléges, et les faire jouir, comme les autres peuples du royaume, de toutes les grâces qu'elle leur a departies, et nommément de celles qui sont portées par la déclaration du mois d'octobre dernier.

Aussitôt la compagnie a proposé ce qu'il y avait

à faire sur les propositions de S. A. R., et d'un commun aveu a jugé qu'il fallait en remettre la déclaration au lendemain, en présence de M. le premier président, et les députés ont été envoyés à M. le duc d'Orléans, pour le prier de le trouver bon. Il a fait réponse que nous avions déjà délibéré sans M. le premier président, et que nous le pouvions faire encore, attendu que l'affaire pressait. Aussitôt la compagnie s'est transportée chez mondit sieur le premier président qui venait d'être saigné. M. le président de Mesmes a eu ordre de l'aller trouver, pour lui demander s'il avait agréable que la délibération d'une affaire si importante se fît en sa présence, et a rapporté à la compagnie que, si l'on voulait remettre la délibération au lendemain sept heures, mondit sieur le premier président y assisterait. Sur cela, question s'est meue si l'on la délibérerait à l'heure présente, ou si on la remettrait au lendemain à sept heures précises, pour en rendre réponse à S. A. R. sur les neuf heures, et les députés ont été priés d'aller chez M. le Tellier, pour en informer sadite A. R. et la supplier de le trouver bon, ce qu'elle a témoigné avoir agréable. Je ne vous avais pas mandé la forme de la conférence, qui est telle, que le sieur Sainctot est hors de la chambre où nous nous assemblons, dans un passage; qu'il at-

tend les députés, lesquels étant entrés dans ledit passage, ledit sieur Sainctot va avertir M. le chancelier et M. le Tellier qui sont dans la chambre de S. A. R., lesquels viennent dans la chambre de la conférence des députés, s'asseyent du côté du feu à une table, et nos députés de l'autre côté; et là, ils font les propositions de part et d'autre.

Le dimanche 7 mars 1649 du matin, messieurs les députés étant assemblés chez M. le premier président, M. le président de Mesmes a fait lecture d'une lettre envoyée auxdits députés par Barenne et Andrée, conseillers, députés du parlement d'Aix au parlement de Paris, avec les articles contenant leurs prétentions, dont la teneur s'ensuit.

« MESSIEURS,

» Ayant reçu l'avis de l'arrêté de votre compa-
» gnie du dernier du passé pour la conférence de
» Ruel, et nous ayant fait l'honneur d'y com-
» prendre les intérêts de la nôtre, suivant ce qui
» nous a été prescrit, nous vous adressons les ar-
» ticles et les prétentions de notre corps, con-
» formes aux instructions et pouvoirs à nous en-
» voyés, nécessaires pour rétablir le repos avec
» le service du Roi en notre province. Et comme
» il vous a plu agréer l'union de votre corps avec

» le nôtre, nous espérons, messieurs, de votre
» zèle et de votre bonne volonté que vous pren-
» drez le soin de nous procurer de la bonté du
» Roi et de la Reine régente, le contenu auxdits
» articles, et le passe-port pour aller en faire in-
» stance à l'égal des autres compagnies, et d'au-
» tant qu'on pourrait avancer que notre compa-
» pagnie à voulu traiter, nous vous assurons,
» messieurs, avoir avis certain qu'elle a sursis
» toutes propositions, jusqu'à ce qu'elle eût reçu
» de nos lettres, et appris si nous avions obtenu
» l'arrêt d'union, tous nos paquets et les vôtres
» ayant été arrêtés. Elle est maintenant infor-
» mée, et vous assurez qu'elle ne se séparera ja-
» mais du dessein de suivre vos ordres et votre
» exemple. Ils nous sont trop avantageux, pour
» faire paraître notre passion et notre fidélité au
» service du Roi : la nôtre, messieurs, en parti-
» culier, c'est de vous supplier d'agréer nos obéis-
» sances, et de croire que notre gloire plus par-
» faite, c'est d'être,

» Messieurs,

» Vos très-humbles et très-obéissans
» serviteurs,

» Barenne, Andrée, *députés du*
» *parlement de Provence* ».

A Paris, ce 6 mars 1649.

Après la lecture de ladite lettre, M. le président de Mesmes a fait récit de ce qui s'était passé le jour d'hier en l'assemblée, en laquelle M. le président n'avait point assisté à cause de son indisposition, et il a été délibéré ensuite sur les propositions faites par M. le duc d'Orléans, et arrêté, à l'égard du premier article, que, le siége de Paris étant levé, messieurs du parlement se transporteront en corps à Saint-Germain, pour remercier le Roi et la Reine régente en France de la paix qu'il aura plu à leurs Majestés donner à la ville de Paris, et pour faire tenir son lit de justice pour y publier la déclaration qui sera concertée avec lesdits députés pour le rétablissement de la tranquillité du Royaume, sans y faire aucune autre fonction; que, incontinent après, mesdits sieurs du parlement s'en retourneront à Paris continuer les fonctions ordinaires de leurs charges; à l'égard du deuxième article, que les ordonnances et déclarations vérifiées au parlement, concernant le fait de la justice, police et finance, particulièrement celles des mois de mai, juillet et octobre dernier, seront exécutées, et que n'y étant rien innové, le parlement ne s'assemblera que pour la réception des officiers, et tenir les mercuriales pendant le reste de la présente année 1649; pour le troisième article, que

le Roi et la Reine régente seront très-humblement suppliés de n'y point insister.

Ledit jour dimanche 7 mars 1649, de relevée, messieurs les députés étant assemblés chez M. le premier président, le sieur de Sainctot, maître des cérémonies, a frappé à la porte de la chambre, et demandé à parler à quelques-uns desdits députés. Il a été fait entrer, et a été chargé, de la part de l'assemblée, d'aller chez M. le Tellier, secrétaire d'état, faire plainte de ce qu'on avait retenu le courrier de ladite assemblée à Saint-Cloud, depuis sept heures du soir jusqu'à sept heures du matin; et a ledit sieur Sainctot présenté un paquet cacheté, et ledit paquet ouvert, il s'est trouvé des articles dont a été fait lecture, lesquels ont été mis entre les mains des députés ci-devant nommés, pour dresser les articles de l'assemblée, afin d'en dresser d'autres qui serviraient de réponse. Il a été ensuite délibéré sur la lettre écrite par M. le président de Bellièvre, et sur la réponse faite à la première proposition de messieurs les députés, et arrêté que l'on insisterait à ce qu'on laissât quelques passages libres pendant la négociation de la paix, suivant la parole donnée, pour faire entrer dans la ville de Paris, non-seulement plus grande quantité de blé, mais foin, avoine, chairs, salines, et autres choses nécessaires pour

la subsistance des habitans d'icelle, et ont été députés messieurs de Nesmond et Menardeau, conseillers, et M. le Tellier, pour leur faire entendre le susdit arrêté.

Le lundi 8 mars 1649, du matin, les députés étant assemblés chez M. le premier président, M. le président de Nesmond a rapporté que, suivant l'arrêté du jour d'hier, il a été avec M. Menardeau trouver M. le chancelier pour le prier que, suivant la parole donnée, on laissât quelques passages libres de la ville de Paris, pour y faire entrer toutes sortes de vivres et denrées nécessaires pour la subsistance des habitans d'icelle; et que M. le chancelier lui avait promis de le faire entendre à M. le duc d'Orléans cejourd'hui. Peu de temps après, les sieurs Fournier et Helyot, échevins, députés pour la conférence, ont fait voir une lettre qui leur avait été envoyée de Paris, dont a été fait lecture, portant en substance: Que ce qui avait causé le manque de blé à Paris, était la disette de bateaux qu'il était nécessaire de faire remonter de Paris à Corbeil, pour raison de quoi il fallait obtenir les passe-ports. Et ont été lesdits échevins chargés de la compagnie d'aller chez M. le Tellier pour faciliter les convois de blé accordés pendant le temps de ladite conférence, ce qu'ils ont fait, et ont envoyé lesdits

passe-ports et un ordre général à Paris. Ont été ensuite lus les articles apportés le jour d'hier par le sieur de Sainctot, desquels la teneur s'ensuit.

ARTICLE I[er].

Que les officiers de la cour de parlement et des autres compagnies, même les maîtres des requêtes, qui seront nommés par Sa Majesté jusqu'au nombre de vingt-cinq, se retireront en tel lieu qu'il plaira à Sa Majesté leur prescrire, sans qu'ils puissent rentrer en la ville de Paris ni autres lieux que ceux qui leur seront ordonnés, ni faire aucune fonction de leurs charges, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par Sa Majesté.

II.

Que tous les arrêts qui ont été rendus par ladite cour depuis le cinquième janvier dernier, tant pour affaires générales que particulières, ensemble celui de juillet 1648, concernant les impositions vérifiées de la chambre des comptes et cour des aides, seront cassés et révoqués, et les minutes et grosses tirées des registres de ladite cour, pour être remises ès-mains de Sa Majesté.

III.

Que les gens de guerre qui ont été levés tant

dans la ville de Paris qu'au dehors, et qui sont encore sur pied, seront cassés et licenciés, en vertu des pouvoirs donnés tant par ledit parlement que par la ville de Paris.

IV.

Le prévôt des marchands et échevins, assistés de bon nombre de notables bourgeois, demanderont pardon au Roi pour les habitans de la ville de Paris, lesquels poseront présentement les armes, sans qu'ils les puissent reprendre qu'avec l'ordre et commandement exprès de Sa Majesté, à laquelle ils jugeront de nouveau de demeurer dans son obéissance, et de ne se départir jamais de la fidélité qu'ils lui doivent, à peine d'être traités comme rebelles.

V.

La cour de parlement renoncera à toutes ligues, associations et traités qu'elle pourrait avoir faits contre le service du Roi tant dedans le royaume qu'avec les ennemis de cette couronne, et seront la lettre de créance, ensemble la créance de l'envoyé de la part de l'archiduc Léopold, tirées des registres de ladite cour de parlement, et mises ès-mains de Sa Majesté.

VI.

Tous les deniers, meubles, vaisselle d'argent, et papiers pris et enlevés aux particuliers, ou qui auront été vendus, leur seront rendus et restitués, s'ils sont en nature; sinon la juste valeur d'iceux, dont lesdits particuliers seront crus par sermens, tant pour la qualité que quantité. Et quant aux deniers des tailles, fermes et gabelles, aides, cinq grosses fermes, convois de Bordeaux, qui ont été pris et enlevés, ils seront rendus à Sa Majesté, et ne pourront lesdits fermiers des gabelles, aides, cinq grosses fermes et payeurs des rentes et des tailles, être poursuivis ni contraints pour le paiement des rentes étant sur lesdites fermes et tailles, pendant le temps dont il sera convenu.

VII.

La Bastille, ensemble l'arsenal avec tous les canons, boulets, grenades, poudres et autres munitions de guerre, seront remis entre les mains de Sa Majesté.

VIII.

Que les modifications apportées tant par la chambre des comptes que la cour des aides, sur la déclaration du mois d'octobre, et que l'ar-

ticle huitième concernant les comptans soient exécutés : et y ajoutant et aucunement interprétant icelui, des intérêts et remises seront passés aux comptes du trésorier de l'Espagne, en vertu des arrêts du conseil, qui les auront réglés et accordés, et des quittances des parties prenantes sans aucune difficulté.

Après la lecture desdits articles, a été délibéré en quelle forme il y serait répondu, et il a passé que ce serait par article. Ont été derechef les articles, et il a été arrêté que sur le premier on répondrait que la compagnie ne peut consentir l'article, comme contraire aux déclarations du Roi, ordonnances du royaume, et paroles données et souvent réitérées.

Sur le deuxième : Qu'on ne peut toucher à l'arrêt du mois de juillet, comme précédent la déclaration du mois d'octobre dernier, non plus qu'à ceux qui ont été donnés jusqu'au sixième janvier, n'étant point le sujet de la conférence. A l'égard des arrêts donnés depuis ledit jour sixième janvier, qu'après qu'il aura plu au Roi et à la Reine régente de déclarer leurs intentions touchant les déclarations, lettres de cachet, et autres actes donnés depuis ledit jour, il sera fait réponse à l'article.

Sur le troisième : Que l'accommodement fait

et notoire et le siége levé, l'article sera accordé, si mieux n'aime le Roi employer les troupes pour son service.

Sur le quatrième : Que l'article sera conçu en ces termes: Le prévôt des marchands et échevins, accompagnés de bon nombre de notables bourgeois, rendront au Roi leur obéissance et leurs soumissions, avec protestation d'une fidélité inviolable; poseront les habitans de Paris les armes, l'accommodement fait et le siége levé, ne les ayant prises que pour la nécessité de leur défense.

Sur le cinquième : Que cet article contient deux points: le premier qui est inutile, le parlement n'ayant fait aucuns traités, ligues, ni associations dedans ni dehors le royaume. Au second, le Roi et la Reine seront très-humblement suppliés que l'arrêté demeure dans les registres en l'état qu'il est, étant très-respectueux, et la proposition ayant été portée toute entière à leurs Majestés sans en délibérer, pour y recevoir sur icelui leurs volontés. Mais leursdites Majestés sont très-humblement suppliées de trouver bon qu'il soit répondu audit envoyé par le parlement. Que la proposition ayant été présentée à leurs Majestés, elles ont donné ordre au Parlement de lui faire entendre que si le Roi d'Espagne veut

envoyer des députés en lieu qu'il sera convenu pour traiter de la paix, leurs Majestés y en enverront de leur part, dans le nombre desquels elles choisiront quelques-uns des officiers du parlement.

Sur le sixième : Que les papiers et les meubles étant en nature et non vendus seront rendus, et pour le surplus de l'article ne peut être accordé; au contraire, qu'aucuns en général ni en particulier ne pourront être recherchés pour raison des choses contenues en l'article : sauf à Sa Majesté de faire telle grâce qu'il lui plaîra, à ceux qui se trouveront intéressés aux choses contenues en icelui.

Sur le septième : Que l'accommodement fait et le siége levé, il sera exécuté.

Sur le huitième : L'article ne tombe point en la délibération de la conférence, et il n'y peut être pourvu que par les voies de droit en la forme ordinaire.

Sur le neuvième article : Qu'il ne peut être accordé aux termes qu'il est couché, et sera Sa Majesté suppliée de laisser le jugement des intérêts couché en ligne de compte à la chambre des comptes, à laquelle la connaissance en appartient.

A la lecture du deuxième article, M. le prési-

dent Amelot, premier président de la cour des aides, a dit que, dans le dessein qu'avait sa compagnie de demeurer dans l'union avec le parlement, il priait MM. du parlement de leur laisser la connaissance de ce qui était de leur juridiction, et qu'ils trouvassent bon que, s'il survenait quelque contestation pour raison de ladite juridiction, le procureur-général de ladite cour des aides conférât avec celui du parlement; et s'ils ne s'accordaient, que les présidens et conseillers de la cour des aides conféreraient avec ledit parlement. M. le premier président a répondu que le dessein du parlement n'avait jamais été d'entreprendre sur la juridiction de la cour des aides, et que l'ordre accoutumé, en cas de contestation entre les compagnies, devait être gardé, qui était que le procureur-général de la cour des aides descendrait au parquet du parlement, et qu'en cas que le différent ne fût terminé, un président et deux conseillers de ladite cour viendraient au parlement en conférer.

Le lundi 8 mars 1649, de relevée, MM. les députés assemblés chez M. le premier président, MM. le président le Coigneux, et Viole, président aux enquêtes, députés pour porter la réponse aux trois premières propositions faites par M. le duc d'Orléans, ont rapporté qu'ayant été trou-

ver, le jour d'hier, ledit sieur duc d'Orléans, il leur avait témoigné n'être pas satisfait de la réponse faite sur l'une des propositions touchant la cessation de l'assemblée des chambres, ne voulant pas que dans le dispositif de la déclaration qui devait être concertée et publiée au lit de justice que le Roi désirait tenir à Saint-Germain, où il devait être fait mention de ladite cessation pendant le reste de la présente année, il fût fait aucune mention de l'exécution des déclarations des mois de mai, juillet et octobre dernier, mais seulement dans le narré; que le Roi et la Reine, et ledit sieur duc d'Orléans donnaient bien parole que lesdites déclarations seraient exécutées, et qu'en cas de contravention, le Roi en étant averti, il y serait remédié; mais qu'ils ne voulaient point absolument que la condition de ne point innover aux déclarations fût mise ni devant ni après ladite cessation d'assemblée accordée pour le reste de l'année; qu'eux députés avaient proposé divers expédiens pour ne pas rompre sur une proposition qui ne touchait que le parlement; que lesdits expédiens par eux proposés étaient que l'on ne parlât point dans la déclaration de ladite cessation, mais que l'on se contentât d'en faire un article secret, et de se fier à la promesse verbale ou par écrit de tous les députés du parlement pour

la conférence; que lesdites déclarations étant entretenues et n'y étant innové, il ne serait point fait d'assemblée pendant le reste de l'année, que pour la réception des officiers et mercuriales. Sur ce ont été lesdits expédiens examinés, ensemble un autre proposé par l'un des députés du parlement pour ladite conférence, qui était de mettre dans le dispositif de ladite déclaration qu'il ne serait fait aucune assemblée des chambres pendant le reste de l'année, si ce n'était pour ladite réception d'officiers et mercuriales, et qu'ainsi il ne serait innové auxdites déclarations. Mais comme ces expédiens, au dire de MM. les présidens le Coigneux et Viole, députés, n'étaient pas pour satisfaire au sieur duc d'Orléans, la compagnie, ayant délibéré ce qui était à faire en cette rencontre, a arrêté que ces mêmes députés retourneraient vers M. le chancelier et M. le Tellier, députés dudit sieur duc d'Orléans, et insisteraient par tous moyens à ce que l'on se contentât de la réponse qu'ils avaient portée, ou que l'on prît un de ces expédiens. Ont été ensuite lus les articles dressés par les députés commis à cet effet.

Après la lecture, est entré le sieur de Sainctot dans l'assemblée, qui a dit que M. le duc d'Orléans attendait réponse avec impatience. M. le premier président a dit qu'on la lui porterait prompte-

ment : lesdits députés étant partis de l'assemblée pour exécuter leur commission, a été fait lecture d'une lettre écrite par le prévôt des marchands de Paris, aux échevins députés pour la conférence, et ensuite d'une autre écrite par M. le président de Bellièvre à M le premier président.

Après la lecture desdites lettres, a été prié M. de la Nave, conseiller en la cour, de porter celle de M. le président de Bellièvre à MM. les présidens le Coigneux et Viole, pour la faire voir à M. le duc d'Orléans, et la compagnie s'est levée.

Peu de temps après, M. le premier président a mandé tous les députés, qui se sont rendus chez lui environ sur les dix heures du soir, et là rassemblés, à la réserve de M. le président Nicolaï, qui était indisposé, M. le président le Coigneux a rapporté qu'il avait, avec M. Viole, été trouver M. le chancelier et M. le Tellier, qui avait insisté et représenté tous les expédiens proposés pour accommoder le différent qui s'était élevé pour la proposition de la cessation des assemblées, et leur avait dit que, pourvu que dans la déclaration, où l'on devait faire mention de ladite cessation, il y eût des termes significatifs des véritables motifs que l'assemblée avait eus pour se relâcher à ladite cessation, qui était l'exclusion desdites déclarations des mois de mai, juillet et octobre der-

nier, les termes leur étaient indifférens; mais que M. le chancelier leur ayant demandé si c'était leur dernière résolution, et ayant été trouver M. le duc d'Orléans, il leur avait dit que l'intention dudit sieur duc d'Orléans était de ne rien changer, et qu'il ne voulait pas que dans le dispositif de ladite déclaration il fût fait mention de l'exécution desdites déclarations, donnant parole qu'elles seraient exécutées, mais seulement dans le narré; et que si les députés ne le voulaient ainsi, il leur ferait expédier leurs passe-ports pour le lendemain. Mondit sieur le président le Coigneux a en outre rapporté qu'il avait prié M. le chancelier de faire voir la lettre de M. le président de Bellièvre à M. le duc d'Orléans, et que mondit sieur le chancelier lui avait dit l'avoir portée audit sieur duc d'Orléans, et qu'il ne l'a pas voulu voir. Sur quoi, attendu qu'il était tard, que l'affaire était importante, et que M. le président Nicolaï était indisposé, a été remis à en délibérer au lendemain à sept heures du matin, et a été rendue la lettre dudit sieur président de Bellièvre à M. le premier président, qui s'est chargé de lui faire réponse.

Le mardi matin, 9 mars 1649, MM. les députés étant rassemblés chez M. le premier président, et ayant délibéré sur la réponse faite par M. le

chancelier, le jour d'hier, à MM. les présidens le Coigneux et Viole, il a été arrêté que lesdits sieurs présidens le Coigneux et Viole iront vers M. le duc d'Orléans lui dire que, pour le bien de la paix, le respect que l'on porte au Roi, à la Reine, à lui et à M. le Prince, la compagnie accorde l'article comme il le désirait, se promettant qu'elle aura satisfaction sur les articles qu'elle donnera, et sur les réponses faites aux articles proposés de sa part, et qu'il sera fait registre de la parole donnée; que les déclarations des mois de mai, juillet et octobre dernier seront exécutées, et que la compagnie ne s'est relâchée à accorder la cessation d'assemblée qu'en conséquence de ladite parole, et pour le désir de la paix et de la tranquillité du royaume.

Avant que de délibérer, MM. les députés ont envoyé querir le sieur Sainctot, maître des cérémonies, et l'ont prié d'aller dire à M. le duc d'Orléans qu'ils allaient délibérer, et qu'ils lui feraient aussitôt réponse; et la délibération étant commencée, est retourné peu de temps après ledit sieur de Sainctot, et a dit qu'il avait fait à M. le duc d'Orléans les civilités de la compagnie; qu'il l'avait trouvé s'habillant; qu'ensuite il allait à la messe, et faisait état d'aller dîner à Saint-Germain, afin que s'ils avaient à lui faire réponse

ce fût dans cet entre-temps. Et ladite délibération ayant duré plus que l'on n'espérait, est revenu ledit sieur Sainctot sur le midi dire qu'il s'en allait incontinent partir. Aussitôt sont partis lesdits sieurs présidens le Coigneux et Viole, pour porter audit sieur duc d'Orléans la résolution de ladite compagnie.

Le mardi 9 mars 1649, de relevée, MM. les députés étant assemblés chez M. le premier président, M. le président le Coigneux a rapporté que, suivant l'arrêté du matin, il avait été avec M. Viole trouver M. le duc d'Orléans au château de Ruel, où était avec lui M. le Prince, et lui avait fait entendre que la compagnie accordait l'article de la cessation d'assemblée comme il désirait, pour le respect qu'elle portait au Roi, à la Reine, à sa personne et à M. le Prince, et pour le désir qu'elle avait de la paix, et se promettait qu'il donnerait à ladite compagnie satisfaction sur ses demandes, et sur les réponses faites aux articles proposés de sa part, après qu'elle avait consenti un article d'importance, et qui donnait en quelque façon atteinte à la liberté et à l'autorité du parlement; que M. le duc d'Orléans lui avait répondu qu'en matière de conférence, si l'on ne tombait d'accord de tous les articles, les autres accordés ne servaient de rien; que M. le Prince

avait dit la même chose : qu'ayant repris la parole, il leur avait dit qu'il y avait des articles contre toute raisôn et apparence, que les compagnies ne les consentiraient jamais : par exemple le premier. M. le Prince l'interrompit, et dit qu'il ne disait pas cela comme député, et que si cela était, on saurait bien que lui répondre; et continuant, mondit sieur le président le Coigneux dit qu'il avait répondu avec liberté, adressant la parole audit sieur duc d'Orléans, que, quand il serait encore d'une condition plus relevée qu'il n'était, il devait croire que ce n'était pas le moyen d'avoir le cœur et les affections des hommes, en ne leur témoignant que des effets de haine et de colère, et s'étaient retirés. A été lue ensuite une lettre du prévôt des marchands, datée de ce jour, écrite aux échevins députés.

Le mercredi 10 mars 1649, du matin, MM. les députés étant assemblés chez M. le premier président, M. le président de Nesmond a rapporté que, suivant l'arrêté du jour d'hier, il avait été avec M. Menardeau au château de Ruel, pour parler à M. le duc d'Orléans, et ayant appris qu'il se promenait dans le jardin proche la cascade, ils l'y furent trouver, et lui dirent qu'il avait été accordé, que dès le jour que la conférence serait arrêtée, on laisserait arriver dans Paris cent muids

de blé par jour; néanmoins qu'au lieu de sept cents muids qui devaient être à présent portés à Paris, il n'en était pas entré cent-soixante muids, qu'il n'a manqué ni au blé ni aux bateaux, mais aux défenses que l'on faisait de les laisser passer, au préjudice des paroles données; que cela était bien éloigné des espérances qu'avait conçues la compagnie; que, dès les premiers jours de la conférence, il y avait des passages ouverts, pour avoir non-seulement plus grande quantité de blé, mais aussi du foin, avoine, chairs, salines, et autres choses nécessaires pour ladite ville de Paris. M. le Prince les interrompit, et dit que l'on avait déjà laissé passer plus de deux cent cinquante muids de blé. Ils repartirent qu'ils avaient assurance du contraire, et qu'il était étrange que l'on eût envoyé une révocation sur une difficulté qui s'était meue à la conférence, puisque l'on avait donné parole aux gens du Roi qu'en cas que la conférence fût rompue, on ne laisserait pas de délivrer les cent muids de blé par jour, jusqu'au jour de la rupture. M. le duc d'Orléans et M. le Prince dirent hautement qu'il n'était pas vrai que l'on eût donné aux gens du Roi cette parole; qu'ils n'avaient point eu d'autres ordres que ceux portés par les lettres écrites à M. le premier président, qui portaient que l'on fournirait le blé selon ce

qui se passerait à la conférence. Lesdits sieurs députés répliquèrent que ladite conférence n'avait été accordée dans le parlement que sur la parole rapportée par lesdits gens du Roi; que l'inexécution de cette parole donnait sujet à la plainte du parlement, et au dessein qu'il avait de révoquer le pouvoir des députés; que si l'on ne leur tenait parole ils étaient obligés de ne passer pas plus avant. Sur cela, M. le Prince leur avait parlé fort hautement, et ils s'étaient rétirés. M. le président le Coigneux a pris la parole ensuite, et dit qu'il avait été ce même matin voir M. le duc d'Orléans, et avait été introduit dans sa chambre, étant devant le feu, ne faisant que se lever, et qu'il lui avait dit qu'il le venait voir non comme député, mais comme son ancien domestique; que M. le duc d'Orléans lui avait demandé s'il ne voulait pas finir affaire, et terminer la conférence ce jour-là, et qu'il lui avait répondu qu'il était impossible; qu'il n'y avait guère apparence que l'on voulût terminer la conférence pour la paix, puisque l'on n'avait pas tenu la parole que l'on avait promise; que M. le duc d'Orléans lui avait dit qu'il fallait la terminer dès le jour, et au plus tard dès le lendemain, de crainte qu'il ne se fît des actes d'hostilité de part et d'autre, qui mettraient les affaires hors des termes d'accommodement;

qu'il était facile; qu'il avait dit plusieurs discours à M. le duc d'Orléans, auxquels il avait pris plaisir, voyant la liberté avec laquelle il défendait les intérêts du parlement, et qu'enfin il lui avait dit qu'il pourrait peut-être faire souffrir beaucoup de maux à la compagnie, mais qu'il ne la forcerait jamais à consentir à une paix honteuse et déraisonnable. Après ce discours ont été lues deux lettres de M. le président de Bellièvre, du 9 mars, adressées à M. le premier président, et une de M. le prince de Conti; l'arrêté dudit parlement, du 9 mars, et l'extrait d'une lettre écrite par Cotart, bourgeois de Paris.

Comme on allait délibérer sur lesdites lettres et sur l'arrêté, le sieur Sainctot a frappé à la porte de la chambre de l'assemblée, et étant entré a dit que M. le duc d'Orléans priait la compagnie de venir au château dans la chambre où on avait commencé la conférence; que le lieu serait commode pour les choses qu'il avait à leur dire. M. le premier président a répondu, de l'avis de la compagnie, qu'elle allait monter en carrosse pour aller au château, et qu'on apprêtât les carrosses; et avant que de partir, a été lue une lettre datée de ce jour, écrite par le prévôt des marchands aux échevins députés.

Après la lecture de laquelle a été arrêté que l'on

se plaindrait bien hautement de l'inexécution des promesses de blé, qu'à faute d'y satisfaire on ne passerait point plus avant à ladite conférence. Aussitôt messieurs les députés sont allés au château, et étant montés en la chambre de la conférence, M. le maréchal de Grammont y est survenu, qui a rendu de grandes civilités à la compagnie, a témoigné avoir pris soin tant qu'il avait pu de conserver ce qui appartenait à MM. du parlement; qu'il était fort désireux que la paix se fît; que M. le duc d'Orléans et M. le Prince la désiraient pareillement; qu'il était fort aisé de la conclure, et qu'il y contribuerait de tout ce qui était en son pouvoir. MM. les députés lui ont fait plainte de l'inexécution des promesses de blé, et des révocations des ordres donnés; lui ont fait voir l'arrêté du parlement, portant surséance de la conférence, et l'ont prié de faire entendre à M. le duc d'Orléans le juste sujet de leur plainte: ce qu'il a promis, et s'est retiré. Peu de temps après, le sieur Sainctot est entré dans ladite chambre où était la compagnie assise, qui a dit que M. le chancelier priait MM. les présidens le Coigneux et Viole de venir parler à lui dans une autre chambre; ce qu'ils ont fait, et étant rentrés incontinent après, ont dit que M. le chancelier leur avait dit que M. le duc d'Orléans s'im-

patientait d'être si long-temps sans agir, et désirait terminer la conférence; qu'il lui avait fait entendre que le manquement des promesses de fournir le blé les empêchait de pouvoir passer outre à ladite conférence. Sur cela, M. le chancelier avait demandé l'éclaircissement de leurs intentions, et qu'ils avaient dit que MM. les députés ne pouvaient agir qu'ils n'eussent nouvelles certaines de l'arrivée du blé à Paris; et aussitôt lesdits sieurs présidens le Coigneux et Viole ont été mandés par M. le duc d'Orléans, et étant retournés, ont dit que M. le duc d'Orléans avait dit qu'il voulait que la compagnie fût informée des raisons qui avaient donné lieu à la révocation des ordres pour les blés, qui étaient qu'ils n'avaient été promis que suivant que la conférence irait bien. Recours à ces lettres, et de M. le Prince; qu'il fallait venir au fond, et donner les articles; que la compagnie ne devait point appréhender de mauvaise réponse, dans le dessein qu'elle avait de la paix; qu'ils avaient répondu que le blé leur devait être fourni jusqu'au jour de la rupture, et que M. le duc d'Orléans leur avait répété qu'il fallait venir au fond; que l'on avait expédié des passe-ports pour faire entrer dans Paris la quantité de blé promise. Peu de temps après ont été apportés par le sieur Sainctot deux ordres du Roi,

adressés aux sieurs de Noailles et d'Amboise, commandant à Lagni et Corbeil, et cinq passe-ports en blanc, avec une lettre de M. le Tellier à M. le maréchal de Grammont pour la liberté des courriers des députés, qui ont été lus et mis entre les mains des échevins députés, pour faire les dépêches à Paris. A été ensuite délibéré ce qui était à faire sur les lettres de M. le président de Bellièvre, et sur l'arrêté du parlement, et tout d'une voix il a passé qu'il serait sursis à toute conférence jusqu'à nouvel ordre du parlement, et que MM. les présidens le Coigneux et Viole iraient vers M. le chancelier et M. le Tellier leur faire entendre, et leur dire que M. le premier président et M. le président de Mesmes prendraient l'heure de M. le duc d'Orléans pour le voir l'après-dîner, et a été prié M. le premier président de faire réponse aux lettres de M. le président de Bellièvre, et mander ce qui avait été arrêté; ce qu'il a promis faire, et se sont retirés tous lesdits députés en leur maison.

Le mercredi 10 mars 1649, de relevée, MM. les députés étant assemblés chez M. le premier président, M. le président le Coigneux a dit qu'il était allé avec M. Viole, suivant l'arrêté du matin, trouver M. le Chancelier et M. le Tellier, et lui avait fait entendre le susdit arrêté, et fait connaître que M. le

premier président et M. le président de Mesmes; par la visite qu'ils devaient faire à M. le duc d'Orléans, avanceraient peut-être plus les affaires que l'on n'avait fait jusqu'à présent, si l'on désirait les terminer; mais que lesdits sieurs le chancelier et le Tellier étant entrés dans la chambre de M. le duc d'Orléans pour lui faire entendre ce qui s'était passé, étaient retournés vers eux peu de temps après avec des visages rudes, et leur avaient dit que M. le duc d'Orléans s'était offensé de ce qu'ils s'étaient retirés sans lui donner avis; qu'il s'en allait à Saint-Germain, et allait révoquer les passe-ports et ordres donnés pour le blé; qu'il avait reparti auxdits sieurs le chancelier et le Tellier que la compagnie n'avait jamais manqué de rendre les respects dus à M. le duc d'Orléans, et qu'elle les rendrait toujours; mais que cet arrêté du matin avait été fait pour le respect du parlement, qui avait prié la compagnie de surseoir à toutes conférences jusqu'à ce que l'on eût reçu à Paris tout le blé promis. A quoi lesdits sieurs le chancelier et le Tellier se seraient élevés, disant que M. le duc d'Orléans voulait savoir si les députés avaient plein pouvoir ou non, et qu'il savait bien que les généraux de Paris faisaient brigues dans le parlement pour la révocation du pouvoir desdits députés, et qu'il allait ré-

voquer les ordres donnés pour la fourniture entière du blé promis; qu'il fallait conclure, et qu'il demandait des articles, et que si, dans une heure, on ne lui donnait satisfaction, il s'en allait à Saint-Germain. Comme on délibérait sur cette réponse, M. le maréchal de Grammont a demandé à parler à la compagnie, et étant entré dans la chambre, a dit qu'il demandait pardon s'il avait interrompu leur délibération; mais que s'en retournant à Saint-Cloud, il n'avait pas voulu manquer de prendre congé de ladite compagnie. MM. les députés l'ont remercié de ses civilités, et lui ayant fait entendre la réponse de Monsieur, se sont plaints d'un procédé qui faisait voir qu'au lieu de faire une conférence avec eux, on leur voulait donner la loi, et que dès qu'ils résistaient, on les menaçait de leur faire expédier des passe-ports pour s'en retourner, ou de révoquer les ordres donnés pour les blés promis. Ils ont demandé ensuite audit sieur Maréchal si Monsieur avait révoqué lesdits ordres; et ledit sieur Maréchal ayant répondu qu'il ne le croyait pas, est entré ledit sieur de Sainctot, qui a dit qu'il n'y avait point de révocation. En suite de quoi ledit sieur Maréchal a exagéré les maux qui suivraient de la rupture de la paix, tant désirée de tous les bons Français, et protesté, sur sa vie et sur son honneur, que

M. le duc d'Orléans avait désir de la faire; et que s'ils avaient donné leurs articles, une heure après elle serait terminée. MM. les députés l'ont prié d'y contribuer en ce qu'il pourrait, ce qu'il a promis et s'est retiré; et d'un commun avis a été résolu de charger ledit sieur de Sainctot d'aller dire à M. le duc d'Orléans que l'on allait travailler aux articles, et que dans aujourd'hui on les porterait. Ont été ensuite lus quelques articles qui ont été mis au net, et mis entre les mains de M. le premier président et de M. le président de Mesmes, qui les ont portés à M. le duc d'Orléans, et dont la teneur s'ensuit:

ARTICLE Ier.

Que M. le prince de Conti, et autres princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes, villes et communautés, et toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, qui auront pris les armes, pour la défense et assistance de la ville de Paris, seront conservés en leurs biens, droits, offices, bénéfices, dignités, honneurs, priviléges, prérogatives, charges et gouvernemens, et en tel et semblable état qu'ils étaient avant ladite assistance, sans qu'ils en puissent être recherchés ni inquiétés, pour quelques cause et manière que ce soit.

II.

Que tous les arrêts donnés, tant au parlement de Paris, qu'autres sentences rendues depuis le 6 janvier dernier, seront exécutés selon leur forme et teneur.

III.

Que suivant l'arrêt de 1617, et l'article de l'édit de Loudun, la Reine sera très-humblement suppliée d'envoyer une déclaration au parlement, portant que nul étranger ne sera admis dans le ministère ni dans le maniement des affaires de l'état, si ce n'est pour des considérations importantes au service du Roi, ou du mérite particulier, et des services qu'il aurait rendus à la couronne.

IV.

Seront Leurs Majestés très-humblement suppliées d'ordonner que toutes lettres et déclarations pour la suppression des semestres des parlemens de Rouen et d'Aix seront expédiées, comme aussi pour le rétablissement et réunion à la cour des aides de Paris, des élections qui en ont été depuis deux ans distraites et attribuées à la cour des aides de Guienne.

V.

Les lettres des 6 et 7 janvier dernier, écrites aux prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, après la sortie du Roi; toutes déclarations et arrêts du conseil, tant contre le parlement que contre M. le prince de Conti, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes et autres personnes, de quelques qualité et condition qu'ils soient, seront révoqués.

VI.

Seront les déclarations des mois de mai, juillet et octobre derniers, inviolablement gardées et observées, et les contraventions à l'exécution d'icelles révoquées et réparées; et ne seront faites aucunes impositions et levées de deniers, ni créations d'offices, pendant la cessation de l'assemblée des chambres du parlement, que par édits bien et dûment vérifiés, avec la liberté des suffrages.

VII.

Leurs Majestés sont très-humblement suppliées de décharger l'élection de Paris de toute taille, taillon, subsistance et étapes, pendant trois ans, ensemble des restes qui en peuvent être dus des années 1647 et 1648.

VIII.

Que les troupes et gens de guerre, incontinent après l'accommodement, seront renvoyés sur les frontières, à la réserve de celles qui ont accoutumé d'être proche et pour la garde de Leurs Majestés.

IX.

Sera accordée décharge générale pour deniers reçus, tant publics que particuliers, et meubles vendus, comme il sera plus particulièrement exprimé dans les lettres, tant à Paris et à Rouen, qu'ailleurs.

Du jeudi onzième mars, à huit heures du matin, MM. les députés étant assemblés au logis de M. le premier président, il dit à la compagnie qu'il avait reçu deux lettres, l'une de M. le prince de Conti, et l'autre de M. le président de Bellièvre qui lui faisait savoir l'état de la ville, et le pain qui était arrivé et porté au marché. Lesquelles lettres furent lues par M. le président de Nesmond, avec une autre que lui écrivait le sieur de Lamoignon, maître des requêtes, qui l'informait du bruit qui était arrivé le jour précédent au Marché des halles, où il y eut un homme de tué, par sa faute, d'un pistolet qu'il avait en sa poche; et à l'instant arriva ledit sieur Sainctot,

de la part de M. le duc d'Orléans, qui dit à la compagnie qu'elle eût à se trouver au château, attendu que S. A. R. désirait terminer promptement la conférence, et leur donna un ordre pour faire monter un bateau de blé à Paris de quatre-vingts muids, qui étaient à Saint-Cloud, destinés pour les munitionnaires dudit lieu. A même temps, M. le premier président dit au sieur Fournier, échevin, l'un desdits députés, qu'il envoyât au plus vite ledit ordre à Paris, ce qu'il promit de faire; et dans cet intervalle de temps arriva encore un second ordre à mondit sieur le premier président, de la part de M. le duc d'Orléans, pour l'aller trouver au château, lequel y fut avec M. le président de Mesmes, pour négocier avec S. A. R. l'accommodement de trois articles, faisant partie des neuf qui avaient été présentés par les députés, dont la réponse des Princes blessait extrêmement le parlement, la ville et MM. les généraux. A l'égard du parlement, ils désireraient que vingt-cinq officiers du corps se retirassent en un lieu qui leur serait nommé par Sa Majesté pour y demeurer jusqu'à ce qu'elle les rappellerait. Que les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, accompagnés de grand nombre de notables bourgeois, iraient demander pardon au Roi pour avoir pris les armes dans les mou-

vemens derniers arrivés, même aussi MM. les généraux. M. le premier président, voyant qu'après plusieurs conférences prises et contestations, lesdits trois articles lui étaient refusés, il aurait demandé trois ou quatre fois le passe-port de tous MM. les députés pour s'en revenir. M. le président de Mesmes représenta à M. le duc d'Orléans et à M. le Prince les malheurs que pourrait causer la guerre, si la paix ne se faisait. Enfin, ils accordèrent lesdits trois articles, et les modérèrent, ainsi que M. le premier président les avait souhaités. Ensuite, les autres députés se trouvèrent audit château en la salle où ils avaient coutume de s'assembler, où il leur fut fait récit de l'accommodement desdits articles : et pendant la conférence des députés desdites compagnies, M. le duc d'Orléans arriva dans ladite salle où ils étaient avec M. le Prince, M. d'Avaux et M. le Tellier, tous avec un visage fort ouvert, et témoignèrent à la compagnie qu'ils désiraient extrêmement la paix. M. le Prince leur fit connaître dans cette action qu'il avait quitté son humeur sévère, dont il avait fait paraître pendant tout le temps de la conférence : et après divers entretiens, ils se seraient retirés, et à l'instant ledit sieur Sainctot vint prier de la part de S. A. R. M. le premier président, et M. le président de Mesmes,

de l'aller trouver dans la chambre où il était, ce qu'ils firent à même temps, et il leur bailla les articles qu'il avait réglés. Lesquels ayant été rapportés par eux à la compagnie, elle les trouva raisonnables à l'exception d'aucuns qui furent mis en délibération : savoir, un pour le fait des comptans, un autre concernant MM. les généraux.

L'article des comptans a été réglé pour l'année présente, et la suivante seulement, à raison du denier douze, dont les intérêts seront employés en ligne de compte ; et pour celui de MM. les généraux, il a été arrêté que dans quatre jours il le ratifierait, et M. de Longueville dans dix jours : et d'autant qu'il était une heure, la compagnie s'est retirée, et a continué l'assemblée l'après-dîner.

Du jeudi onzième mars, de relevée, tous MM. les députés s'étant trouvés au château suivant leur remise, où étant assemblés en leur chambre ordinaire, le sieur Sainctot vint prier M. le premier président, et M. le président de Mesmes d'aller trouver S. A. R. ce qu'ils firent, et portèrent les articles sur lesquels il y avait eu quelque difficulté le matin, pour les faire entendre à sadite A. R., même ceux qui regardaient les parlemens de Rouen et d'Aix. A l'égard de celui d'Aix, il

leur aurait été baillé pièces justificatives par ladite A. R., comme ils étaient d'accord avec Sa Majesté : lesquelles ils ont apportées et montrées aux députés desdites compagnies, qui ont, après plusieurs contestations de part et d'autre, arrêté et mis au net les articles ci-après, lesquels ont été lus par M. le président de Nesmond, et ensuite signés par M. le duc d'Orléans, M. le Prince, M. le cardinal Mazarin, M. le chancelier, M. le maréchal de la Meilleraye, M. d'Avaux, M. le comte de Brienne, M. l'abbé de la Rivière et M. le Tellier, tous députés de la part du Roi et de la Reine régente sa mère. Et sur la contestation de M. Amelot, premier président de la cour des aides, de signer ainsi qu'il avait eu séance pendant toutes les assemblées, et qui ne lui avait point été contestée par M. Briçonnet, ni par aucun de MM. les conseillers du parlement, non plus qu'à M. le président Nicolaï, ayant été tous deux traités comme MM. les présidens du parlement par M. le premier président, a été résolu que chacune des compagnies signerait par corps, ainsi que vous verrez par les articles de ladite paix, dont la teneur s'ensuit.

Le Roi voulant faire connaître à sa cour de parlement et aux habitans de sa bonne ville de

Paris, combien Sa Majesté a agréables les soumissions respectives qui lui ont été rendues de leur part avec assurance de leur fidélité et obéissance; après avoir considéré les propositions qui lui ont été faites, a volontiers, par l'avis de la Reine régente sa mère, accordé les articles qui suivent.

Le traité de l'accommodement étant signé, tous actes d'hostilité cesseront, et tous passages tant par eau que par terre seront libres, et le commerce rétabli. Le parlement se rendra suivant l'ordre qui lui sera donné par Sa Majesté à Saint-Germain-en-Laye, où sera tenu un lit de justice par Sa Majesté, auquel la déclaration contenant les articles accordés sera publiée seulement. Après quoi le parlement retournera à Paris faire ses fonctions ordinaires.

Ne sera faite assemblée des chambres pendant l'année 1649 pour quelques cause, prétexte et occasion que ce soit, si ce n'est pour la réception des officiers et pour les mercuriales, et auxdites assemblées ne sera traité que de la réception desdits officiers et des mercuriales.

Dans le narré de la déclaration qui sera publiée, il sera nommé que la volonté de Sa Majesté est que les déclarations des mois de mai, juillet et octobre 1648, vérifiées au parlement, se-

ront exécutées, hors ce qui concerne les prêts, ainsi qu'il sera expliqué ci-après.

Que tous arrêts, qui ont été rendus par le parlement de Paris depuis le 6 janvier jusqu'à présent, demeureront nuls comme non avenus, excepté ceux qui ont été rendus, tant avec le procureur-général, qu'autres des particuliers, principalement tant en matière civile et criminelle, qu'adjudications par décret et réceptions d'officiers.

Les lettres de cachet de Sa Majesté qui ont été expédiées sur les mouvemens derniers arrivés en la ville de Paris, comme aussi les déclarations qui ont publiées en son conseil, arrêt du conseil sur le même sujet depuis le 6 janvier dernier, demeureront nuls et comme non avenus.

Que les gens de guerre qui ont été levés, tant en la ville de Paris que dehors, en vertu des pouvoirs donnés tant par le parlement que par la ville de Paris, seront licenciés après l'accommodement fait et signé. Sa Majesté fera retirer les troupes des environs de Paris, et les enverra au lieu de la garnison qu'elle leur ordonnera, ainsi qu'il a été pratiqué les années précédentes.

Les habitans de la ville de Paris poseront les armes, après l'accommodement fait et signé, sans

qu'ils les puissent reprendre que par l'ordre et commandement exprès de Sa Majesté.

Que le député de l'archiduc Léopold, qui est à présent à Paris, sera envoyé sans réponse le plutôt que faire se pourra après la signature du présent traité.

Que tous les papiers et meubles qui ont été enlevés appartenant à des particuliers leur seront rendus.

La Bastille, ensemble l'arsenal avec tous les canons, toute la poudre et autres munitions de guerre, seront remis entre les mains de Sa Majesté après l'accommodement fait.

Que le Roi pourra emprunter les deniers que Sa Majesté jugera nécessaires pour les dépenses de l'Etat, en payant l'intérêt à raison du denier douze durant la présente année, et la suivante seulement.

Que M. le prince de Conti et autres princes, ducs, pairs et officiers de la couronne, seigneurs et gentilshommes, villes et cour, et toutes autres personnes de quelques qualité et condition qu'ils soient, qui auront pris les armes durant les mouvemens arrivés depuis le 6 janvier dernier jusqu'à présent, seront conservés en leurs biens, droits, offices, dignités, honneurs, priviléges, pré-

rogatives, charges, gouvernement, en tel et semblable état qu'ils étaient avant ladite prise des armes, sans qu'ils en puissent être recherchés ni inquiétés pour quelques cause et occasion que ce soit, en déclarant par les susdits dénommés, savoir, par M. le duc de Longueville dans dix jours, et par les autres dans quatre jours, à compter de celui que les passages tant pour les vivres que pour les commerces seront ouverts, qu'ils veulent bien être compris au présent traité; et à faute par eux de faire ladite déclaration dans ledit temps, et icelui passé, le corps de la ville de Paris, et autres habitans de quelques qualité et condition qu'ils soient, ne prendront plus aucune part à leurs intérêts, et ne les aideront ni assisteront en chose quelconque, sous quelque prétexte que ce soit.

Le Roi désirant témoigner son affection aux habitans de sa bonne ville de Paris, a résolu d'y retourner faire son séjour aussitôt que les affaires de l'État lui pourront permettre.

Sera accordée décharge générale pour deniers pris, enlevés ou reçus, tant publics que particuliers, meubles vendus tant à Paris qu'ailleurs, comme aussi pour les commissions données pour la levée des gens de guerre, même pour enlèvement d'armes, poudres, et autres munitions de

guerre et de bouche, enlevées tant à l'arsenal de Paris qu'autres lieux.

Les élections de Xaintes, de Cognac, et de Saint-Jean d'Angeli, distraites de la cour des aides de Paris, et attribuées à la cour des aides de Guienne, seront réunies à ladite cour des aides de Paris, comme elles étaient avant l'édit de. . . . .

Au cas que le parlement de Rouen accepte le présent traité dans dix jours, à compter du jour de la signature d'icelui, Sa Majesté pourvoira à la suppression du nouveau semestre, ou réunion de tous les officiers dudit semestre, ou de partie d'iceux au corps dudit parlement.

Le traité fait avec le parlement de Provence sera exécuté selon sa forme et teneur, et lettres de Sa Majesté seront expédiées pour la révocation et suppression du semestre dudit parlement d'Aix et chambre des enquêtes, suivant les articles accordés entre les députés de Sa Majesté et la cour du parlement et pays de Provence, du 21 février dernier, dont copie a été donnée aux députés du parlement de Paris.

Quant à la décharge des tailles proposées pour l'élection de Paris, le Roi se fera informer de l'état auquel se trouvera ladite élection, lorsque les troupes en seront retirées, et pourvoira au

soulagement des contribuables de ladite élection, comme Sa Majesté le jugera nécessaire.

Que lorsque Sa Majesté enverra des députés pour traiter de la paix avec l'Espagne, elle choisira volontiers quelqu'un des officiers du parlement de Paris, pour assister audit traité, avec le même pouvoir qui sera donné aux autres.

Au moyen du présent traité, tous les prisonniers qui ont été faits de part et d'autre, seront mis en liberté du jour de l'arrêté d'icelui. Fait et arrêté à Ruel, ce onzième mars 1649.

Signé GASTON, LOUIS DE BOURBON.

MM. les députés de la conférence. Le cardinal Mazarin, Séguier, la Meilleraye, de Mesmes, de Lamonie, de la Rivière, le Tellier.

MM. du parlement. Molé, de Mesmes, le Coigneux, Nesmond, Briçonnet, Menardeau, de Longueil, Viole, le Febure, Bitault, de Lanave, Lecocq-Corbeville, Palluau.

MM. de la chambre des comptes. A. Nicolaï, Paris, Lescuyer.

MM. de la cour des aides. Amelot, Bragelonne, Quatr'omme.

MM. de la ville. Fournier, Helyot, Barthelemy.

Après la signature desdits articles, M. le duc d'Orléans et M. le Prince ont présenté M. le Cardinal à tous les députés desdites compagnies, auxquels il a dit qu'il voulait vivre et mourir leur serviteur, tant en général qu'en particulier, avec protestation de les servir en toutes les occasions qui se présenteraient, même il les a conduits jusqu'à l'entrée de la dernière salle, avec M. le Chancelier, qui les ont remerciés tous chacun à part en passant, et se sont retirés ainsi.

Le lendemain vendredi douzième mars 1649, lesdits députés partirent dudit Ruel sur le midi, et se rencontrèrent tous avec leurs carrosses et chariots devant la porte dudit château, où ils se devaient attendre les uns les autres, et furent conduits et escortés par deux ou trois compagnies de suisses en haie, tambour battant, jusqu'au lieu de Saint-Cloud; et marchant ainsi avec lesdits carrosses, et les gardes du maréchal de Grammont devant et au bout du pont dudit lieu de Saint-Cloud, du côté du bois de Boulogne, au lieu desdits Suisses, quatre compagnies de cavalerie en trois escadrons les vinrent joindre dans ledit bois, où était ledit sieur maréchal de Grammont à cheval, avec plusieurs seigneurs, gentilshommes et officiers, qui les conduisirent jusque hors ledit bois, et lesdites gardes jusqu'à la

porte de la conférence, au bout du Cours-la-Reine.

DÉCLARATION DU ROI.

Article Ier.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. L'expérience a fait assez connaître que la France est invincible et redoutable à ses ennemis, lorsqu'elle est parfaitement unie en toutes ses parties. Et nous pouvons dire avec vérité que cette harmonie si accomplie a été la vraie cause de la grandeur où tant de conquêtes et victoires sur l'Empire et l'Espagne l'ont portée. Ce qui nous oblige de veiller soigneusement à prévenir toutes les occasions qui pourraient altérer cette parfaite union, si nécessaire pour maintenir les avantages que nous avons eus sur nos ennemis, qui sont en si grand nombre, que l'on peut compter les années de notre règne par les signalées victoires que nous avons remportées sur eux. Ainsi prévoyant que la division qui a commencé à paraître depuis peu pourrait prendre des forces, et causer une guerre civile, qui nous ôterait le moyen d'opposer puissamment nos armes aux entreprises de nos ennemis, afin de les obliger à consentir à la

paix, qui est la récompense la plus précieuse et comme la couronne que nous nous sommes proposée de tous nos travaux, laquelle nous désirons avec tant d'affection, que pour y parvenir, nous n'avons rien omis qui ait pu convenir à notre dignité, faisant même incessamment presser les Espagnols de nommer un lieu sur notre frontière de deçà, pour y envoyer des députés des deux couronnes, avec plein pouvoir pour en traiter; et ayant dès à présent résolu de nommer entre ceux qui y seront envoyés de notre part, l'un de nos officiers de notre cour de parlement de Paris, nous avons jugé que pour obtenir un bien si nécessaire à cet état, il était à propos d'employer tous les remèdes que la prudence et la bonté d'un prince peuvent apporter pour arrêter le cours d'un mal présent, et dès sa naissance, afin que nos officiers et sujets puissent, dans une profonde et heureuse tranquillité, jouir des grâces que nous leur avons si libéralement départies par notre déclaration du mois d'octobre dernier, que nous voulons et entendons, ensemble les déclarations des mois de mai et juillet derniers, vérifiées audit parlement, être exécutées selon leur forme et teneur, sinon en ce qu'il y aurait été dérogé par celle dudit mois d'octobre, et ce qui regarde les emprunts que nous pourrons être obligé de faire

dans les nécessités présentes de notre état, qui sera observé ainsi qu'il sera dit ci-dessous. A ces causes, après que notre cour de parlement et les habitans de notre bonne ville de Paris nous ont rendu toutes les soumissions et obéissances que nous pouvions désirer d'eux, avec les assurances de leur fidélité à notre service, de l'avis de la Reine régente notre très-honorée dame et mère, de notre très-cher et très-amé oncle le duc d'Orléans, de notre très-cher et très-amé cousin le prince de Condé et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons dit et déclaré, disons et déclarons par ces présentes signées de notre main, voulons et nous plaît que tous les arrêts qui ont été donnés, ordonnances, commissions décernées tant par notredite cour de parlement, prévôt des marchands et échevins de notre bonne ville de Paris, qu'autres généralement quelconques, ensemble tous actes, traités, même les lettres, écrits faits et expédiés au sujet des présens mouvemens depuis le sixième janvier dernier, jusqu'au jour de la présente déclaration, demeurent nuls et comme non avenus, sans que personne en puisse être ci-après recherché, ni inquiété, ni aussi que l'on s'en puisse aider contre qui que ce soit, ni prévaloir au préjudice de notre service et du repos de l'Etat. De-

meureront néanmoins en leur entier les arrêts qui ont été rendus tant en matière civile que criminelle entre les particuliers présens, ou avec notre procureur-général pour affaires particulières, même les adjudications par décret et réception d'officiers, comme aussi ceux concernant nos officiers de ladite cour de la création de l'an 1635.

II.

Demeureront aussi nuls et comme non avenus tous les arrêts donnés en notre conseil, et les déclarations publiées en icelui, et les lettres de cachet expédiées sur le sujet des présens mouvemens depuis le 6 janvier dernier jusqu'au jour de la présente déclaration: et en conséquence ordonnons que la mémoire soit éteinte et assoupie de toutes les unions, ligues et associations faites, et de tout ce qui pourrait avoir été fait, géré et négocié pour raison de ce, tant dedans que dehors notre royaume à l'occasion des présens mouvemens, soit que ceux qui ont suivi le parti de ladite union aient eu communication avec les étrangers; qu'ils leur aient donné conseil et facilité d'entrer en notre Etat; qu'ils aient joint leurs armes ou pris commandement parmi eux, et enjoint à nos villes, bourgs et villages de leur ou-

vrir les portes, les recevoir et leur donner des vivres, et généralement toutes personnes de quelques qualité et condition qu'elles puissent être, qui ont eu connaissance ou participation de telles et semblables négociations; soit que lesdites actions aient été faites par les ordres de notre très-cher et très-amé cousin le prince de Conti, ou par autres princes, ducs, pairs, officiers de notre couronne, prélats, seigneurs, gentilshommes, officiers, villes et communautés, ni même ceux qui pourraient avoir été employés auxdites négociations, de quelques qualité et condition qu'ils puissent être, soient ores ni à l'avenir recherchés ni inquiétés pour raison de ce qui aura été par eux fait dans lesdites négociations, et pour les choses commises dans les armées et ailleurs en toutes les actions de la présente guerre, ni pour les levées de troupes, prises de deniers publics et particuliers, enlèvement et ventes de meubles et vaisselle d'argent, canons, armes, munitions de guerre et de bouche, fors ce qui se trouvera en nature non encore vendu, assemblées dans les villes et à la campagne, prises et port d'armes, arrêts et emprisonnemens de personnes, occupations de villes, châteaux, passages et autres lieux forts, soit par ordre ou autrement, et ce jusqu'au jour de la publication de notre présente déclaration en notre

cour de parlement de Paris, pour ceux qui sont en notredite ville et aux environs, et pour les autres, trois jours après la publication des présentes faites aux bailliages et sénéchaussées dans le ressort desquels ils seront demeurans. Voulons aussi et ordonnons que notredit cousin le prince de Conti, princes, ducs, pairs et officiers de notre couronne, prélats, seigneurs, gentilshommes, officiers, et généralement tous autres de quelques qualité et condition qu'ils soient, sans aucun excepter ni réserver, qui se trouveront avoir agi ou contribué en quelque sorte que ce soit aux choses ci-dessus spécifiées, soient rétablis dans tous leurs biens, honneurs, dignités, prééminences, prérogatives, charges, gouvernemens, offices et bénéfices au même état qu'ils se trouvaient au sixième de janvier dernier, même les sieurs marquis de Noirmoutier, comte de Fiesque, de Laigues, Saint-Ibal, la Sauvetat et la Boulaye; comme aussi que tous ceux qui ont pris les armes à l'occasion des présens mouvemens seront payés de toutes les sommes qui leur seront légitimement par nous dues, à la charge que notredit cousin le prince de Conti et autres princes, ducs, pairs, officiers de notre couronne, prélats, seigneurs, gentilshommes, officiers, villes et communautés, et tous autres qui se trouveront avoir

agi et contribué aux choses ci-dessus, en quelque façon que ce soit, poseront les armes et se départiront de toutes ligues, associations et traités faits pour raison des présens mouvemens tant dedans que dehors notre royaume.

III.

Les gens de guerre qui ont été levés sous les ordres de notredit cousin le prince de Conti, ou en vertu d'autres commissions, seront licenciés incontinent après la publication de la présente déclaration, à l'exception toutefois de ceux que nous voudrons retenir sur pied, aux chefs desquels nous ferons donner nos commissions.

IV.

Tous les prisonniers tant de guerre qu'autres, nommément le sieur Mangot, conseiller en nos conseils, et maître des requêtes ordinaire de notre hôtel, les sieurs de Trachi et Brequigni, et généralement tous ceux qui ont été arrêtés et emprisonnés depuis le 6 janvier dernier à l'occasion des présens mouvemens, en quelque prison que ce puisse être, seront mis en liberté au jour de la présente déclaration.

V.

Et d'autant que les premiers deniers de nos

tailles et fermes ne se reçoivent qu'après quatre ou cinq mois de chaque année commencée, et que la nécessité pressante de nos affaires nous force à rechercher un secours de deniers plus présent, nous ordonnons que pendant les années 1649 et 1650 seulement, il pourra être fait emprunt de douze millions de livres par chacune desdites années, si l'état de nos finances le désire: lesquels emprunts seront volontaires, sans qu'aucun de nos sujets puisse être contraint à le faire, et sans que les deniers qui en proviendront puissent être employés au remboursement des sommes qui sont dues par nous pour les dépenses passées, mais seulement pour celles qui seront nécessaires pour la manutention de l'État: à l'emprunt desquels deniers seront préférées les villes et communautés de notre royaume, en donnant bonne et suffisante caution de fournir en notre épargne les sommes aux termes dont l'on conviendra; et sera payé pour ledit emprunt l'intérêt, à raison du denier douze, duquel en tant que de besoin, sera fait par nous don à ceux qui fourniront les sommes principales, sans que pour les emprunts, dont le remboursement sera assigné sur les recettes générales, l'on puisse mettre les tailles en parti, ni en faire faire le recouvrement par autres que par nos officiers ordinaires.

VI.

Nous ordonnons que les élections de Xaintes, Cognac et Saint-Jean-d'Angeli, distraites de notre cour des aides de Paris, et attribuées à notre cour des aides de Guienne, seront réunies à celle de Paris, comme elles étaient auparavant l'édit du mois de...

VII.

Considérant les foules et charges que nos sujets de l'élection de Paris ont souffertes par le logement et le séjour des troupes qui y sont, nous pourvoirons au soulagement des contribuables aux tailles de ladite élection, selon l'état auquel elle se trouvera, après que lesdites troupes en seront retirées, et sur les informations que nous en ferons faire pour cette fin, sans rejeter le soulagement que l'on donnera sur les élections de la généralité de Paris.

VIII.

Voulons et entendons que notre déclaration du ..... concernant la suppression du semestre du parlement de Provence, soit exécutée selon sa forme et teneur, aux conditions du traité fait avec ladite cour de parlement.

IX.

Et ayant égard aux remontrances qui nous ont été faites par notre cour de parlement de Rouen, sur le sujet de la suppression du semestre établi en icelle, nous avons par cesdites présentes éteint et supprimé, éteignons et supprimons ledit semestre établi par nos lettres en forme de déclaration du mois de...... En conséquence tous les offices de conseillers et présidens créés par lesdites déclarations, sans qu'ores ni à l'avenir, pour quelques cause et occasion que ce puisse être, ledit semestre, ensemble lesdits offices puissent être rétablis : à la réserve néanmoins d'un office de président, et de treize offices de conseiller en notredite cour, et deux offices aux requêtes du palais d'icelle, que nous voulons être conservés pour être réunis et incorporés au corps de notredite cour de parlement, et être exercés par ceux qui nous seront nommés et choisis par notre cour, et aux mêmes honneurs, dignités, prééminences, droits, priviléges et prérogatives que les autres officiers, et aux gages attribués par leur édit de création. Et sera tenue notredite cour de parlement de Rouen de faire le choix de ceux qu'elle jugera à propos de demeurer en la fonction desdites charges, et nous les nommer dans un mois pour tous

délais et préfixions du jour de la publication des présentes en nosdites cours de parlement de Paris et Rouen. Autrement et à faute de ce faire dans ledit temps et icelui passé, pourront, selon l'ordre de leur réception, les officiers pourvus desdites charges de présidens et conseillers de la première création, demeurer jusqu'audit nombre dans la fonction d'icelles, à la charge que ceux qui seront ainsi nommés par notredite cour, ou qui seront choisis, faute de faire par icelle ladite nomination, payeront en notre épargne, savoir: le président soixante-dix mille livres, les treize conseillers lais trente mille livres chacun, et les deux conseillers aux requêtes vingt mille livres aussi chacun, pour être lesdits deniers baillés et payés aux anciens officiers qui demeureront supprimés: et pour le surplus des sommes qu'il conviendra pour pourvoir au remboursement des offices qui demeureront supprimés, il y sera par nous pourvu au plutôt, sans que notredite cour de parlement de Rouen en puisse être chargée, ni ceux qui ont vendu lesdites charges et offices recherchés ni inquiétés pour quelques cause et occasion que ce soit. Voulons et entendons que les officiers qui seront ainsi supprimés, jouissent des priviléges, prééminences et prérogatives, que le temps qu'ils ont exercé lesdites charges leur peut

avoir acquis, et qu'en conséquence ils puissent entrer en toutes autres charges, sans qu'ils soient obligés de subir nouvel examen. Jouiront aussi, jusqu'à leur actuel remboursement et sur leur simple quittance, des gages attribués auxdits offices dont sera fait fonds dans nos Etats. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant nosdites cours de parlement de Paris et de Rouen, que notre présente déclaration ils ayent à faire lire, publier et enregistrer, et le contenu en icelle garder et observer chacun en son endroit selon sa forme et teneur; car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Saint-Germain-en-Laye au mois de mars, l'an de grâce mil six cent quarante-neuf, et de notre règne le sixième.

Signé LOUIS.

Et plus bas, par le Roi, la Reine régente sa mère présente, de Guénégaut, et scellé sur lacs de soie du grand sceau de cire verte.

Registrée, ouï et ce requérant le procureur-général du Roi, pour être exécutée selon sa forme et teneur, et copies d'icelle envoyées en tous les bailliages et sénéchaussées de ce ressort, pour y

être lue, publiée, registrée et exécutée à la diligence des substituts dudit procureur-général, qui seront tenus certifier la cour avoir ce fait au mois, et suivant l'arrêté de ce jour. A Paris, en parlement, le premier jour d'avril mil six cent quarante-neuf. Signé, DU TILLET.

EXTRAIT

DES REGISTRES DU PARLEMENT.

CE jour, la cour et toutes les chambres assemblées, après avoir vu les lettres patentes en forme de déclaration, données à Saint-Germain-en-Laye au mois de mars dernier, signées Louis, et par le Roi, la Reine régente sa mère présente, de Guénégaut, et scellées en lacs de soie du grand sceau de cire verte, expédiées sur les mouvemens présens et pour les faire cesser, ainsi que plus au long est porté par lesdites lettres à la cour adressées, et les conclusions du procureur-général, a ordonné et ordonne que ladite déclaration sera registrée au greffe d'icelle, pour être exécutée selon sa forme et teneur, et copies d'icelle envoyées en tous les bailliages et sénéchaussées de ce ressort, pour y être lue, publiée et exécutée à la diligence des substituts dudit procureur-général, qui seront tenus certifier la cour

avoir ce fait au mois. Fait en parlement le premier jour d'avril mil six cent quarante-neuf.

Et arrêté qu'il sera rendu grâces à Dieu, et le Roi et la Reine régente remerciés de ce qu'il leur a plu donner la paix au peuple; qu'à cette fin seront députés des présidens et conseillers de ladite cour pour faire ledit remercîment, et supplier ledit seigneur Roi et ladite dame Reine d'honorer Paris de leur présence et d'y retourner; comme aussi feront instance pour les intérêts particuliers de tous les généraux : en outre arrêté qu'il sera donné ordre au licenciement des troupes.

Signé, du Tillet.

LE TRICTRAC.

La Reine. Je suis enfilée.

Le Roi. Je n'aime pas les dames noires.

Le Cardinal. J'ai fait mon plein; mais je ne puis passer sans bonheur.

Le Chancelier. J'ai le mien aussi.

Beaufort. J'ai évité l'enfilade à mon ordinaire.

La Meilleraye. J'ai trop hasardé.

Chavigni. Je devais me taire sur le jeu.

Le Parlement. Nous sommes en chemin de gagner la tour de Bredouille.

Les parens du Cardinal. Le bruit de ce jeu nous rompt la tête.

Le duc d'Orléans. Je n'y entends rien, et j'ai le dé malheureux.

La Rivière. Je vais faire une belle école; mais je vais en avertir.

M. le Prince. A bon compte, j'enfile toujours.

Longueville. J'ai doublé; je ne sais que faire.

La Reine d'Angleterre. J'ai tout perdu à ce jeu.

Les filles de la Reine (1). On nous enfilera si l'on amène gros jeu.

Châteauneuf. Je reprends mon coin par un double as.

MM. du Conseil. On ne peut manquer d'en prendre sur nous; car notre jeu est toujours découvert.

Les Partisans. Notre jeu est passé.

Emery. Il faut s'en aller après ce malheureux obstacle.

Servien. J'amène le jeu que l'on veut; car je pipe le dé.

Le Coadjuteur. Il y a de la finesse à mon jeu; mais il n'y a point de bonheur.

Les Parisiens. Il faut garnir le coin bourgeois.

Les Officiers des Electeurs. Si nous mettons dedans, nous remplirons sans difficulté.

M. de Guise. Si je sors de mon coin, je ferai un Jean sans retour.

M. de Montbazon. Je m'en vais; je n'ai point de bois à abattre.

---

(1) Les filles d'honneur de la Reine mère étaient presque toutes fort libertines. Il y en avait entre elles qui se piquaient de façonner les jeunes hommes et de les dresser à la galanterie.

Madame de Montbazon. Je n'ai qu'un Jean qui ne peut (1); mais je suis toute découverte.

Les Dames de la cour. Nous nous laissons tellement presser qu'on nous enfile toujours.

Les Courtisans. Nous remuons toujours le filet; mais nous ne gagnons rien pour cela.

---

(1) M. de Beaufort est ici le Jean qui ne peut.

LETTRE

Présentée au Sacré Collége de la part du Cardinal DE RETZ, pendant sa prison.

CATENAS meas Ecclesiæ vulnera, cladem novissimam sacri ordinis ac publicæ libertatis, Eminentissimi Cardinales, non est quod verbis prolixioribus repræsentem. Quæ me vis captivum detinet, eadem vobis profectò durissimæ servitutis jugum imposuit; et quæ immerentem oppressit calamitas, cervicibus vestris incumbit. Jam augustum purpuræ vestræ decus audacissimis hominibus ludibrium est; nulla jam apud illos reverentia. Dumque regium nomen, quod sacrum semper apud me ac venerationis plenum exstitit, improbissimis conatibus obtendunt, non timent in Ecclesiæ romanæ proceres id moliri, quod in vilissimum caput nemo, nisi injustissimus admiserit; nisi fortè qui tumultuantem Galliam pacare studui, qui tranquillitati publicæ privata commoda posthabui, qui civibus Regem, Regi cives restitui, qui post redditum Lutetiæ christianissimum principem, Ludovicum XIV, vel procul ab aulâ et strepitu pressi me in solitudinem do-

mesticam, vel in suggestum publicum coràm grege carissimo de rebus divinis concionaturus ascendi, dignus fui qui carcerem et vincula, fidelis obsequii, nec infeliciter navatæ operæ pretium referrem.

Hæc seculi nostri labes et corruptela, Cardinales Eminentissimi; hæc iniquissimorum temporum conditio; sic vivunt, qui neque publicum odium refugiunt, neque posteritatis judicium reformidant. Non exaggerabo atrocitatem injuriæ querelis ácrioribus: erumpit ex ipso meo carcere vehementissimus clamor, nullusque ejus lapis non vocalis est. Certè si detentorum carcere cardinalium aliquot fortè leguntur exempla, præterquàm quòd longè hîc dispar occasio; tam grave vulnus ecclesiastico ordini numquàm inflictum est, illorum manu qui sacræ libertatis hostes esse nequeunt, quin simul propriæ dignitatis proditores evadant. Alios ira principis, alios vexatæ plebis odium, quosdam nutantis coronæ necessaria visa defensio conjecit in carcerem; nullos, quòd sciam, illorum conspiratio pròfligavit qui Ecclesiæ illud ipsum debent, quòd vivunt. Mihi longè aliter contigit, neque jam violatam purpuram conquererer, si in debitoribus nullos hostes haberet. Sed quàm mihi citrà noxam pati honorificum est, Cardinales Eminentissimi, tam vobis gloriosum

erit illatam ordini vestro, totique Ecclesiæ injuriam vindicare. Eminentiam vestram interpellat, vel in ipso carcere, liber animus ferreisque cratibus evolans; indè auxilium exspectat, undè mihi collatam dignitatem æternùm recordabor. Agnoscite ergo in fratre vestro calamitatem propriam; parem injuriæ zelum induite, et apud sanctissimum Dominum, communem parentem efficite, ne una eademque clades afflictam innocentiam, conculcatam Ecclesiæ libertatem, triumphantem nequitiam diutiùs exhibeat.

Eminentiæ vestræ,

Humillimus cliens et addictissimus Frater.

Nomine et jussu eminentissimi domini nostri, domini cardinalis de Retz, qui has litteras jussit, sed ob strictissimam custodiam subsignare non potuit.

LE
COURRIER BURLESQUE
DE
LA GUERRE DE PARIS,

Envoyé à Monseigneur le Prince DE CONDÉ, pour divertir Son Altesse durant sa prison.

LE

COURRIER BURLESQUE

DE

LA GUERRE DE PARIS,

Envoyé à Monseigneur le Prince DE CONDÉ, pour divertir Son Altesse durant sa prison.

Vous, la terreur de l'univers,
Moi courrier suis parti d'Anvers,
Pour entretenir Votre Altesse
Et pour divertir sa tristesse.
Prince, si mon dessein est grand,
Je prends votre cœur pour garant,
Et dans un malheur si funeste
Je lui laisse à faire le reste;
C'est lui qui vous consolera,
Qui mieux que moi divertira
L'ennui mortel qui vous accable;
C'est lui qui combattra le diable,
S'il vous tentait de désespoir,
Et c'est lui qui doit faire voir
Que vous, le vainqueur d'Allemagne,
La terreur de Flandre et d'Espagne,

Riez du sort et de ses coups,
Qui sont grands, mais bien moins que vous.
Adonc sur cette confiance
Que je prends de votre constance
Et de votre religion
(Car contre la tentation,
En prenant un peu d'eau bénite,
Vous la ferez courir bien vite),
Je viens pour charmer vos douleurs
Justes de si grands malheurs;
Et connaissant que la lecture
En peut seule faire la cure,
Je viens avec ce lénitif
Très-propre à guérir un captif.
Or pour commencer une histoire
Toute fraîche en votre mémoire,
Par la mort du grand Chatillon....
Voilà vos dames, tout de bon,
C'est fait. Dego s'en va; silence:
Paix là, monseigneur, je commence.
L'an était encore tout neuf
De mil six cent quarante-neuf,
C'était la cinquième journée
De l'aîné des mois de l'année,
Quand le Roi vint dans le faubourg,
A l'hôtel jadis du Luxembourg,
Et qu'une grammaire nouvelle

Le palais d'Orléans appelle.
Là, dans la chambre où s'alitait
Madame, qui fébricitait,
Comment vous portez-vous, ma tante?
Disait le Roi. Votre servante,
Répondit Madame, assez mal.
Mais la Reine et le Cardinal
S'entretenaient dans une salle
Avec Son Altesse Royale.
Ce qu'ils dirent, je ne sais pas,
Car ils causèrent assez bas;
Mais dans tout ce qu'ils purent dire,
Je n'y vois point le mot pour rire.
Ils parlaient de nous assiéger,
Et, pour ceux qui veulent manger,
En quels termes, rien ne m'importe,
Soit qu'un d'eux parlât de la sorte:
Il faut affamer ces ingrats,
Ces barricadeurs scélérats.
Foin de vous, repartit la Reine,
Où courons-nous la pretantaine
Avec un peigne en un chausson?
Monsieur répéta la chanson,
Ce qu'on peut prendre est bon à rendre;
Et le succès a fait comprendre
Que tous trois conclurent sans moi
Qu'il fallait emmener le Roi.

Ce soir, prince, tu fis ripaille
Chez un fameux, pour la bataille
Qu'il perdit devant Honnecour,
Grammont, le poli de la cour.
Là, changeant d'habit et de linge,
Comme l'on voit sauter un singe
Pour la Reine ou le Cardinal,
Prestò, vous voilà sus cheval,
Et tous deux qui ne voyant goutte
De Saint-Germain prenez la route.
Onze heures de nuit environ,
Vrai temps d'amant ou de larron,
Monsieur arriva chez Madame,
Et lui dit: Dormez-vous, ma femme?
Oui, répondit-elle, je dors.
Prenez, lui dit-il, votre corps,
Venez à Saint-Germain-en-Laye.
A Saint-Germain, lui dit-elle, aye,
Répétant trois fois Saint-Germain:
Mon cœur, je partirai demain.
A quoi Monsieur fit repartie:
A demain donc soit la partie.
Et vint dans le Palais-Royal
Avec son confident loyal,
Le digne abbé de la Rivière:
Palais, où l'aube la première
Ne trouvant plus Leurs Majestés,

Mais seulement des chats restés,
Les vit près Saint-Germain-en-Laye
Avec Messieurs la Meilleraye,
Le Cardinal, le chancelier,
Dont le dernier ne peut nier
Qu'un peu devant, l'hôtel de Luynes
Le garantit à sa ruine.
Harcourt, Longueville, Conti
Et tout le reste était parti,
Une nuit que l'excès de boire
Nous donna presqu'à tous la f....
(Car pour en parler franchement
Tout eut depuis le dévoiement),
Nuit des Rois, mais sans roi passée,
Nuit fatale, qui, commencée
Par l'abondance d'un festin,
Nous laissa la faim sur sa fin.

Ces nouvelles ne furent sues
Qu'après les sept heures venues;
Mais sept heures ayant sonné,
Tout Paris fut bien étonné.
La bourgeoise était soucieuse;
La boulangère était joyeuse;
Tous les partisans détestaient;
Les écoliers se promettaient
D'avoir campo durant le siége,
Et qu'on fermerait le collége:

Les moines disaient chapelets,
L'habitant courait au Palais,
Le plus zélé courait aux armes,
Le maltotier versait des larmes,
Et tout regardait à son pain,
Le soupesant avec la main :
C'était de janvier le sixième.
Si ce n'est assez du quantième,
C'était un triste mercredi
Que fut fait un coup si hardi,
Et que du parlement les membres,
Dispersés par toutes les chambres,
Dirent qu'il était à propos
D'en faire un seul qui fût plus gros,
Où les échevins de la ville
Eurent audience civile,
Les gens du Roi pareillement.
Ensuite on fit un règlement
Qu'on ferait garde à chaque porte,
Nuit et jour, de la même sorte.
A cela nul ne contredit;
Et de plus, il fut interdit
A tous, de tout sexe et tout âge,
D'emporter armes ni bagages.
Le reste de ce règlement
Est au journal du parlement.
  Ce même jour une charrette,

Où fut trouvée une cassette
Que réclama Monsieur Bonneau,
Très-pleine d'argent bon et beau,
Parut au peuple trop chargée,
Dont elle fut fort soulagée;
Et l'on traita pareillement
Quelqu'autre charitablement.
  Du depuis les belles cohortes
De nos habitans, fiers aux portes,
N'ont laissé passer un festu
Sans lui demander où vas-tu?
  Lors fut une lettre restée,
Au prévôt des marchands portée,
Qui s'adressait à tout son corps:
Lettre, où, malgré de vains efforts,
On ne trouva raison aucune
Pour ce trou qu'on fit à la lune.
Portant sur l'avertissement
Qu'aucuns de notre parlement
Ont eu secrète intelligence
Avec les ennemis de France,
Qu'on a cru que sa Majesté
N'était pas trop en sûreté;
Et que bien que cela déroge
De faire ainsi Jacques déloge,
Retraite faire comme il faut
Valait bien un méchant assaut.

Le jeudi la cour tout entière
Résoudait sur cette matière;
Mais comme elle était au parquet,
Il lui vint un autre paquet,
Dont elle ne fit point lecture,
Non pas seulement l'ouverture,
Et dont messieurs les gens du Roi
Furent crus sous leur bonne foi;
Disant que, par icelle lettre,
On voulait le parlement mettre
Et transférer à Montargis.
Mais messieurs qui de leurs logis
N'avaient point achevé le terme,
Dirent qu'il fallait tenir ferme,
Et qu'on irait le Roi prier
De vouloir les noms envoyer
De ceux dont la correspondance
Etait dommageable à la France,
Afin que l'ombre d'un gibet
Punit l'ombre de leur forfait.
Et lors les gens du Roi partirent,
Et selon qu'il fut dit ils firent;
Mais ils revinrent non ouïs
De Saint-Germain peu réjouis.
Le vendredi, premier jour maigre,
Messieurs, sur le traitement aigre
Qu'on avait fait aux gens du Roi,

Ordonnèrent, suivant la loi,
Que la Reine aurait remontrance
Sur le plus fin papier de France.
Et parce que le Cardinal
Leur semblait l'auteur de ce mal
(Qui depuis par son ministère
Leur a bien prouvé le contraire),
Ils jugèrent mal à propos
Qu'il troublait le commun repos;
Qu'il emplissait sa tirelire;
Qu'il haïssait notre bon Sire,
Lui mandèrent que dans ce jour
Il se retirât de la cour,
Que dans huit de France il fit gille;
Sinon, enjoint à bourg, à ville
De lui courir sus comme au loup,
A qui chacun donne son coup,
Taloche, ou panne, gringuenaude,
Et de lui jeter de l'eau chaude:
Indulgence à qui l'occirait.
Cependant que l'on armerait
Pour la sûreté des entrées,
Et pour l'escorte des denrées.
Ce même jour vinrent ici
Messieurs les bouchers de Poissi,
Disant que par une ordonnance
Le Roi leur a donné vacance,

Et défendu de trafiquer,
Tant qu'il cessât de nous bloquer.
   Le samedi neuf fut choisie
De la plus leste bourgeoisie
Que l'on pensait faire sortir,
Mais elle n'y put consentir:
Néanmoins c'était la plus leste,
Jugez donc par elle du reste;
Et dès ce jour l'on connut bien
Que la meilleure n'en vaut rien.
Or ce jour, de quelque village
Il vint du pain et du fromage;
Mais que nous causa de tourmens,
Et plus qu'aux plus parfaits amans
L'éloignement d'une maîtresse,
L'absence des pains de Gonesse?
Que quinze cents Colin Tampons
Assurèrent être fort bons;
Comme des gardes quelque bande
La pinte de Saint-Denis grande,
Gardes qui parurent très-fiers
Aux pauvres choux d'Aubervillers.
   Ce même jour fut rétablie
La taxe du temps de Corbie,
Avec ordre à chaque habitant
De payer une fois autant;
Que pour jouir des bénéfices

Attachés aux premiers offices,
Les conseillers mal agréés,
En six cent trente-cinq créés,
Payeront trois cent mille livres,
Dont ils feront charger les livres.
Ce jour il n'entra pas un bœuf;
Mais les vaillans princes d'Elbeuf,
Et notamnent le duc leur père,
Fort touché de notre misère,
Avec un joli compliment,
Se vint offrir au parlement,
Pour être le chef de l'armée,
Et sa valeur fut estimée.
Cette nuit on fut averti
Que le grand prince de Conti
Avec le duc de Longueville
Etaient reçus dans notre ville.
Monsieur d'Elbeuf fit le serment
De général du parlement,
Dimanche du mois le dixième.
Monsieur de Conti ce jour même
Vint assurer toute la cour
De son zèle et de son amour,
Et messieurs firent mine bonne
A cet appui de la couronne
Qui semblait courbé sous le faix.
On fit ensuite deux arrêts,

Le premier, que son éminence
Obéirait sans résistance
A l'arrêt que rendit la cour
Contre elle le huitième jour;
Enjoint qu'on prenne prisonnière
Toute la nation guerrière,
Autant que nous en trouverons
A dix postes aux environs.
Ordre aux villes, bourgs et villages,
D'en faire de cruels carnages;
Défense de lui rien fournir
Que de bons coups à l'avenir;
Qu'en toutes les places frontières
Les garnisons seraient entières,
Et de ceux qui contreviendraient
La vie et les biens répondraient.
Par l'autre arrêt on donnait ordre
Aux échevins de ne démordre
Des nobles charges qu'ils avaient,
Et de faire comme ils devaient;
Au prévôt des marchands de même:
Et parce qu'il était fort blême,
Depuis que le peuple zélé
Avait sur lui crié *Tolle*
La cour donna des sauve-gardes
Pour sa personne et pour ses hardes.
Le lundi (si je n'ai menti)

Monsieur le prince de Conti
Fut reçu généralissime
D'un consentement unanime,
Ayant sous lui trois généraux
Dont on ferait bien six héros.
Savoir le maréchal la Mothe,
Dont la mine n'est point tant sotte,
Bouillon, et le grand duc d'Elbeuf,
Qui dans la guerre n'est point neuf;
Mais quant au duc de Longueville,
Comme il est d'humeur fort civile,
Il refusa de prendre emploi;
Et pour nous témoigner sa foi,
Laissa ses enfans pour ôtages
Avec sa femme pour les gages.
Et c'est tout ce qui nous resta
De tout ce qu'il nous protesta.
Dès lors Mars du parti contraire
A celui de son petit frère
(Car si Mars était contre nous,
Prince, sans doute c'était vous)
Commandait les troupes royales,
Qui fêtèrent les bacchanales,
Et qui répandirent du vin
Jusque sur l'autel de Calvin.
A Charenton, dis-je, vos troupes
S'enivrèrent comme des soupes,

A votre barbe, à votre nés,
Force pucelages glanés,
Où quelques jeunes blanchisseuses
Se trouvèrent assez heureuses.
Dans les environs vos soldats
Firent de notables dégats,
Des assassinats, des pillages,
Des ravages, des brigandages;
Le comte d'Harcourt, à Saint-Cloud,
En fit moins, et toujours beaucoup:
Nous n'y pouvions donner remède.
  Lors un président fait aide
De monsieur Deslandes Payen,
Qui n'a que le nom de payen,
Homme utile en paix comme en guerre,
Qui sait jouer du cimeterre,
Et s'escrimer dans un combat,
Bon conseiller et bon soldat;
Il avait depuis ces vacarmes
Sur les bras tout le faix des armes;
Quand Broussel avec Menardeau
Prirent la moitié du fardeau.
  Le mardi le conseil de ville
Fit un règlement fort utile,
Savoir que pour lever soldats,
Tant de pied comme sur dadas,
L'on taxerait toutes les portes,

Petites, grandes, faibles, fortes.
Que la cochère fournirait,
Tant que le blocus durerait,
Un bon cheval avec un homme,
Ou qu'elle donnerait la somme
De quinze pistoles de poids,
Payables la première fois;
Les petites, un mousquetaire ;
Ou trois pistoles pour en faire;
Hommes de chez marchand sortans,
Et tout fin neufs, et tous battans.
Ce jour en levant sa béquille
Le gouverneur de la Bastille,
Qu'on nommait monsieur du Tremblai,
Lui qui jamais n'avait tremblé,
Vieux soldat et vieux gentilhomme,
A monsieur d'Elbeuf qui le somme
De lui remettre le château,
Répondit très-bien et très-beau
Qu'il ne lui plaisait de le rendre,
Et qu'il prétendait le défendre.
Mais il ne fut pas si méchant
Que six canons dessus le champ
Ne nous ouvrissent cette place
Sans avoir touché la surface:
Ce n'est pas qu'ils ne fissent pouf,
Que la garnison ne dît ouf,

Qu'elle ne parût sur la brêche,
Qu'elle n'employât poudre et mêche,
Que maint coup ne fût entendu;
Mais c'est qu'il était défendu
Que dans ce beau siége de balle
Aucun côté chargeât à balle
Qu'il n'eût crié, retirez vous,
Autant pour eux comme pour nous;
Sur les mêmes peines qu'on donne
Au meurtrier d'une personne.
Car quiconque eût fait autrement
Aurait péché mortellement
Tout autant qu'en un homicide.
Un homme moins vaillant qu'Alcide,
Mais certes plus homme d'honneur,
Broussel, en fut fait gouverneur,
Et son fils en cette occurrence
Fut pourvu de la lieutenance.
  Le mercredi mis sur pied fut
Le premier régiment qu'on eut:
Sur pied, non, j'aperçois que j'erre,
Les pieds n'en touchaient point à terre,
Nos guerriers étaient sur chevaux
Prêts à fuir devant les royaux.
  Ce fut cette même journée
Qu'une petite haquenée
Apporta de notre côté

Alexandre ressuscité,
Ce grand Beaufort dont la présence
Nous rendit beaucoup d'assurance,
Ce héros, ce fils de Henri,
Ce brave, ce Prince aguerri,
Jusque chez Renard redoutable,
Ennemi juré de la table,
Ce fameux fléau des Jerzais,
Quand ils causent comme des geais,
Ce Mars qui bat, qui rompt, qui frappe,
Et perce tout jusqu'à la nappe,
Ce prince plus blond qu'un bassin
Et plus dévot qu'un capucin,
Qui mit en rut toutes nos femmes,
Les honnêtes et les infâmes,
Baisa toujours et rebaisa.
Car jamais il ne refusa
Ni harangère ni marchande,
Jeune, vieille, laide, galande,
Qui lui criaient à qui plus fort
Baisez-mi, monsieur de Biaufort.
L'une tendait un vilain moufle,
L'autre rendait un vilain soufle,
L'une étalait ses cheveux blancs,
L'autre ne montrait que trois dents,
Dont l'ébène était suffisante
Pour en faire plus de cinquante.

Il en baisa plus de trois cents,
Toutes de baisers innocens,
Fors une jeune femme grosse
Qui descendit en carrosse,
Disant: Mon fruit serait manqué;
Car dans le baiser appliqué
Au milieu de sa belle bouche,
Il eut un désir de sa couche,
Et lui demanda rendez-vous,
En la baisant deux autres coups;
Mais il fut depuis à confesse.
Enfin ayant baisé sans cesse,
Aux lieux publics, dans les marchés,
Maints becs torchés et non torchés,
Il fut descendre chez sa mère
A l'hôtel de monsieur son père.
 Ce même jour quitta son lit
La Seine, qui des siennes fit;
Et se rendit tellement fière
La belle dame la rivière
Qui s'était laissé engrosser.
(Par qui je vous donne à penser.)
Je ne sais si la débordée
En avait reçu quelque ondée
D'un galant appelé le temps,
Qui fit le mauvais fort long-temps;
Mais enfin il est véritable

Que pour sa grossesse effroyable
Dès lors il lui convint chercher
Un autre lit pour accoucher.
Elle usa force bois en couche,
Comme je l'ai su de la bouche
De ses marchands mal satisfaits
Qui n'en tirèrent pas leurs frais.
Le pauvre pont des Tuileries,
Pour en avoir fait railleries,
Fut par elle fort mal traité:
Et quelque moulin mal monté
Eut proche du pont Notre-Dame
Le croc en jambe de la dame
Qui le fit aller à vau l'eau:
Où firent aussi leur tombeau
Vingt et cinq tant mulets que mules,
Dont les recherches furent nulles,
Et dix-sept malheureux mortels
Qui dans l'eau s'avouèrent tels.
Or cessa sa rage et sa haine,
Et promit madame la Seine
D'être plus chaste une autre fois,
Le dix-huitième de ce mois
Qu'elle parut fort avalée
Et s'est du depuis écoulée.
Le lendemain au parlement
Beaufort vint faire compliment,

Où haranguant sans artifice
Il demanda tout haut justice
D'un crime noir et supposé,
Dont je suis, dit-il, accusé.
Le jour d'après il fut fait quitte
De l'accusation susdite.
Lors le travail recommença;
Et le trafic que l'on laissa
Pour prendre la noble cuirasse,
Eut son tour et reprit sa place,
Le mousquet au croc fut remis.
Le samedi les ennemis,
Surprirent par supercherie
Lagny, riche ville de Brie,
Car Persan leur chef arrêta
Le maire qui parlementa
Sur la parole de ce traître,
Qui menaça de ravir l'être
Au pauvre Maire qu'il retint,
N'était que le bourgeois, atteint
De compassion pour son maire,
Embrassant un mal nécessaire
Pour sauver ce vieillard grison,
Reçut enfin la garnison.
Ce jour même un abbé très-digne,
Issu d'une famille insigne,
Et notre archevêque futur,

Dont le jugement est très-mûr,
(Et ce que je trouve admirable,
C'est qu'étant savant comme un diable,
De plus comme quatre il se bat,
Quand il croit que c'est pour l'Etat,)
Eut et l'aura, pourvu qu'il vive,
En cour voix délibérative.
Il fit depuis un régiment.
Le dimanche le compliment
Du parlement de la Provence
Qui demandait notre alliance,
Lu par messieurs, leur plut bien fort.
Le lundi le duc de Beaufort
Fut fait pair en pleine audience,
Où comme tel il prit séance :
Ensuite lecture s'y fit
De la lettre qu'on écrivit
A tous les parlemens de France.
Elle fut pliée en présence,
Et pour la cacheter après
On fit venir chandelle exprès,
Je pense des huit à la livre,
On mit dessus, port, une livre.
Dans cette lettre l'on voyait
Que le conseil d'un mal adroit
Avait pensé perdre à la halle
Toute l'autorité royale;

Qu'on tâchait malheureusement
D'anéantir le parlement,
Ce que pour rendre plus facile
On avait bloqué notre ville;
Que Paris embreliquoqué
De se trouver ainsi bloqué,
Avait besoin de l'assistance
De tout le reste de la France,
Vu qu'il se confessait troublé,
D'être non pas comme en un blé,
Mais sans blé pris et sans farine,
Fort proche d'avoir la famine;
Et que s'il ne se repaissait
Tout le royaume périssait.
Le soir à cheval troupes fortes
Sortirent par diverses portes
Pour la sûreté des marchands
Qui portaient des vivres des champs.
Le mardi du côté de Brie
Sortit avec cavalerie
Le généreux prince d'Elbeuf,
Ce fut de janvier le dix-neuf
Qu'ayant rencontré quelque bande
Des voleurs de notre viande,
Notamment de cinq cents gorets,
Il prit en main leurs intérêts,
Et battant ces oiseaux de proie,

Gagna les gorets avec joie,
Que ces animaux par leurs cris
Firent connaître à tout Paris.
Le mercredi le vingt, nous sûmes
Par deux lettres que nous reçûmes,
Que le vaillant comte d'Harcourt
Devant Rouen demeura court,
Bien qu'aux portes de cette ville
Il jurât comme tous les mille;
Cependant que ce parlement
Ordonna d'un consentement
Qu'on prîrait la Reine régente
D'étre si bonne et complaisante,
De laisser Rouen tel qu'il est,
Défendre seul son intérêt;
Et qu'ailleurs dresserait sa marche
Harcourt, qui vint au Pont-de-l'Arche,
Monté sur un cheval rohan,
Sans avoir entré dans Rouen
Dès ce jour pour la Normandie,
Terre belliqueuse et hardie,
Le grand Longueville quitta
Paris, qui fort le regretta.
La cour fit deux arrêts ensuite,
Dont l'un porte que sur la fuite
De beaucoup de particuliers
Sous des habits de cordeliers,

Et d'autres personnes sorties
Que Scaron n'aurait travesties;
On défend à grands et petits
De prendre plus de faux habits,
Ni de changer leur seigneurie,
Ne fût-ce que par raillerie,
Et parce que les partisans
Fuyaient en habits de paysans,
Les Jean se faisaient nommer Pierre,
Les Pierre, Paul, si qu'en ces guerres
Souvent nos portiers par ce dol
Prenaient saint Pierre pour saint Paul;
Parce que sous vertes mandilles,
Et sous de traîtresses guenilles,
Qui recélaient maint quart d'écu,
Les maltotiers montraient le c.
Sans qu'on le sût, tant ces jaquettes
Sur leurs mesures semblaient faites,
Tant pour eux leur mine parlait,
Et tant rien ne les décelait,
Tant avait de correspondance
Cet état avec leur naissance.
La cour dit qu'on traiterait mal
Les masques de ce carnaval
Portant momons hors de la ville:
Permis seulement à Virgile
De sortir ainsi travesti.

Par l'autre arrêt fut consenti
Qu'on gardât la vieille ordonnance
Pour les soldats, avec défense
Aux gens de guerre de voler,
De brûler ou de violer;
Mais se contenter de l'étape
Sans à leurs hôtes donner tape:
Et que les biens en pâtiraient
Des chefs qui leur commanderaient.
Ce jour les troupes Polonaises
Qui ne cherchaient qu'a faire noises
Au bourg de Sève et de Meudon,
(Dieu veuille leur faire pardon,)
Commirent, sans les violences,
Plus d'un demi-cent d'insolences:
Dieu! qu'elles ont fait de cocus
Pendant ce malheureux blocus!
Que cette race Polonoise
Mettant Villejuif dans Pontoise,
Nous a laissé d'enfans métis!
Qu'il nous en reste de petits,
Depuis que les grands sont en voie!
Jamais le Grec ne fit dans Troie
Ce que dans Meudon elle a fait,
Où, sans laisser un seul buffet,
Elle rompit avecque rage
Les reliques de ce naufrage,

Entr'autres plusieurs pleins tonneaux
Tant de vins vieux que de nouveaux.
Action qui fut si vilaine,
Que deux de leurs chefs pour leur peine,
Par les habitans de ce lieu
Furent envoyés devant Dieu,
Où je crois qu'ils ne furent guère,
Car Noé se mit en colère,
Sachant qu'ils avaient maltraité
Le jus d'un fruit par lui planté,
Qui le coucha pour récompense.
  Jeudi fut lue à l'audience
La lettre que l'on écrivait
Le plus humblement qu'on pouvait
A la maman de notre Sire,
Où vous pouvez encore lire
Les raisons que le parlement
Alléguait de son armement,
Qui sont assez considérables.
  Vendredi contre les notables,
Et quelques échevins d'Amiens,
Arrêt fut contre ces chrétiens
Rendu sur la plainte civile
De l'habitant de cette ville,
A la tête caude et hardi.
L'arrêt portait : Du vendredi,
Le vingt-deux de cette année,

Que sur la requête donnée
Sous l'aveu du grand duc d'Elbeuf,
Ce jour-là vêtu tout de neuf,
L'un de nos chefs, illustre Prince,
Gouverneur de cette province,
Que le Picard s'assemblerait,
Et d'autres échevins ferait.
Ce jour il arriva deux hommes
De la capitale des pommes,
Qui disaient que leur parlement
Avait envoyé promptement
A Leurs Majestés très-chrétiennes
Porter ses très-humbles antiennes.
Samedi le bruit a couru
Que l'archiduc avait paru
Sur les assurances reçues
De nos frontières dépourvues,
Dont on tirait les garnisons
Pour faire au blocus des cloisons.
Le dimanche, le vingt-quatre,
Sortirent tout prêts à se battre
Force gens bien faits, gros et gras,
Les cheveux frisés, le poil ras,
En souliers noirs, en bas de soie,
Tels que ceux qui vont tirer l'oie.
Gageons, Prince, que tu m'attends
A nommer nos fiers habitans,

Qui contre la pluie et l'orage
N'avaient porté que leur courage,
Et dont ils avaient peu porté
Pour plus grande légèreté.
Oui, je veux chanter la journée
La plus célèbre de l'année,
Depuis dite de Juvisy,
Alors que le bourgeois choisi,
La plupart la plume à l'oreille,
Jurant Dieu qu'il ferait merveille,
Et portant la fureur dans l'œil,
Marchait pour assiéger Corbeil,
Si la maison du sieur Desroches
N'en eût empêché les approches.
Sotte et misérable maison,
Qu'on te maudit avec raison!
Juvisy, malheureux village,
Où manqua si peu de courage
Qu'ils en avaient apporté tous,
Sans toi Corbeil était à nous!
Le bourgeois allait en furie,
Joint qu'on avait cavalerie,
Des fantassins et du canon,
Et puis tu me diras que non!
Ah! maison de monsieur Desroches,
Que tu nous coûtes de reproches!
Pourtant la sortie eut effet;

Le pont de Saint-Maur fut défait,
Tandis que nos gens en désordre,
Assez bons chiens, s'ils voulaient mordre,
Le lendemain sont revenus
Ayant la plupart les pieds nus;
D'autres ayant perdu leurs armes,
Et tous pinté comme des carmes.
Les uns admiraient le danger
Où l'on voulait les engager,
Encor que de cette bataille
Se sentit la seule futaille
Qu'ils percèrent de mille trous,
Et dont enfin à plusieurs coups
Ils burent dans cette déroute
Le sang jusqu'à la moindre goutte.
Enfin, plus mouillés qu'un canard,
Les enfans criant au renard,
Ils rentrèrent dans notre ville
En faisant une longue file,
Tantôt formant un entrechas,
Tantôt vomissant sur leurs pas,
Dont le grand Beaufort dans son ire
Ne pouvait s'empêcher de rire.
Le lundi ne doit être omis
Qu'on sut qu'en Bretagne un commis
De monsieur de la Meilleraye
N'avait remporté qu'une baye,

Ayant demandé six milliers
Tant fantassins que cavaliers
Que la cour n'avait fait réponse
Sur la demande de ce nonce,
Mais défendu que chef aucun
Lève soldats, n'en fût-ce qu'un,
Pour monsieur de la Meilleraye,
Contre qui saigne encore la plaie
Et le trou qu'il fit au nabot
D'un crocheteur, veut que Chabot,
Qui sous main levait gens de guerre,
Ait à dénicher de la terre,
Et cependant qu'aux droits royaux
Soit rejoint le droit des billots.
Le mardi, le sieur la Raillière
Fut pris nouant sa jarretière,
Et mené comme un espion.
L'on ne connaît que trop son nom.
Il est monopoleur en diable,
Auteur de la taxe effroyable
Par qui tant de gens sont lésés
Dessous le faux titre d'aisés :
Il fut coffré dans la Bastille,
Et fit pénitence à la grille.
Le mercredi, l'on eut avis
Que messieurs de Lyon ravis,
Faisant des accueils favorables

A tous nos arrêts équitables,
Retinrent les gens que pour vous
Amenait un duc contre nous,
Le grand Schomberg qui prit Tortose,
Et qui pourrait faire autre chose
Que de servir la passion
D'un prodige d'ambition.
Ce jour, nous eûmes assurance
Qu'un mouchard de Son Eminence
Vint les Chartrains questionner
S'ils se voulaient mazariner?
Que Chartres, entrant en fredaines,
Répondit : Vos fièvres quartaines;
Allez chien d'espion au grat.
Jugez s'il retourna bien fat,
La ville en état s'étant mise
De se garantir de surprise.
Dès lors un régiment botté,
Qui n'en était pas moins crotté,
Sortit du côté de la Brie,
D'où vint à notre boucherie
Le lendemain mouton et bœuf,
Que ce beau régiment d'Elbeuf,
Ensemble des blés et farines,
Amena des villes voisines
En aussi grande quantité
Qu'à Paris il en ait été.

Ce même jour chemin facile
Fut fait des faubourgs à la ville
Comme de la ville aux faubourgs.
Les tours étaient encor très-courts,
Mais cela ne fit point obstacle
Qu'un second fils, second miracle,
Né le jour précédent du suc
De monsieur son père le duc
De la duché de Longueville,
Né, dis-je, dans l'hôtel-de-ville,
Ne fut à Saint-Jean baptisé,
Autrement christianisé,
Ayant la ville pour marraine,
Madame de Bouillon parraine,
Car je n'ose dire parrain,
Puisque c'est un mot masculin;
Et que ce fut dame la ville
Qui tint le jeune Longueville,
Et qui le nomma Carolus
De Paris, et s'il en faut plus,
D'Orléans, s'il en faut encore,
Comte de Saint-Paul, que j'honore,
Pour la ville étant le Feron.

La nuit devant qu'il eut son nom,
Les chevau-légers de Corinthe,
Gens à l'épreuve de la crainte,
Sur le chemin de Longjumeau

Rencontrèrent sous un ormeau
Cent deux hommes d'infanterie,
Et deux cents de cavalerie,
Hommes qui n'étaient pas pour nous,
Sur lesquels et boutte à grands coups
Donna notre petite troupe,
Qui pousse, qui bat et qui coupe;
Qu'on pousse, qu'on bat,
Qui rend et qui reçoit combat,
Et fait joliment sa retraite,
La partie étant trop mal faite,
Sevigny commandant pour nous.
Le jeudi nous apprîmes tous
Que dans la terre provençale
La procession générale
Que le peuple d'Aix, bon chrétien,
Fit le jour de Saint-Sébastien,
Fut interrompue en sa file
Par des soldats entrés en ville
Sous l'ordre du comte d'Alets,
Gouverneur de la ville d'Aix.
Sur quoi la populace fière
Avec la croix et la bannière,
Le bénitier et l'aspergès,
Battit ces gens, et prit d'Alets.
Nous sûmes aussi qu'à Marseille
L'on avait joué la pareille

Au jeune duc de Richelieu,
Arrêté par ceux de ce lieu,
Qui même avaient fait prisonnières
Plus des trois quarts de ses galères.
Le samedi, trentième jour,
De l'ordonnance de la cour,
Les conseillers Doux et Viole,
Dont la vertu tient comme colle,
Prirent la poste en maniement;
La cour leur fit commandement
Que passe-ports ils délivrassent
De toute sorte et les signassent
Tous deux, ou l'autre absent, et
(En latin) le greffier Guyet.
Ce jour les troupes d'Alexandre,
Venant à Brie pour le surprendre,
J'entends vos troupes, grand Condé,
Il nous fut à Paris mandé
Sur quoi notre cavalerie,
Prenant la route de la Brie,
Les ennemis fuirent tout net,
Et pas un d'eux ne ramenait;
Mais bien une quantité grande
De blés et de vive viande,
C'est-à-dire, de bestial,
Qui pour renfort du carnaval,
Fut à Paris fort bien reçue,

Et dont la ville fut pourvue.
 Lors on tira des fusiliers
Des colonelles des quartiers;
Et de la noble bourgeoisie,
Il alla quelque compagnie
Pour faire garde à Charenton,
Tandis qu'on menait, ce dit-on,
La garnison faire ses orges
Devers Villeneuve-Saint-Georges,
Et d'autre à Brie-Comte-Robert
Qu'on craignait qui fût pris sans vert.
 Le dimanche, monsieur Tancrède
Fut blessé d'un coup sans remède,
Blessé, dis-je, d'un coup mortel,
L'issu du côté paternel
Du feu duc de Rohan son père,
Si l'on en croit sa chaste mère(1);
Au reste un enfant très-bien né,
Aussi vaillant qu'infortuné.
Il donnait beaucoup d'espérance;
Mais le mauvais destin de France
Prit mal à propos le toupet
Contre un jeune homme si bien fait,
Qui portait toupet sur sa tête,

(1) Madame de Rohan, en la requête qu'elle présenta, dit que Tancrède était reconnu par le toupet qu'il avait.

Comme l'on voit dans sa requête.
Voyons donc comme il a péri.
Il revenait avec Vitri,
Noirmoutier et d'autre noblesse,
Quand pour sa première prouesse,
Et pour achever son roman,
Il rencontra quelque Allemand
De la garnison de Vincenne
Qu'il suivit à perte d'haleine,
Mais il s'engagea trop avant;
Les ennemis étaient devant,
Qui sans considérer son âge,
Le traitèrent avecque rage,
Parce qu'il avait presque occis
De leurs cavaliers cinq ou six:
Ils le chargèrent, le blessèrent,
Et dans Vincennes le traînèrent,
Où le lendemain son décès
Finit sa vie et son procès.
Lors on eut avis véritable
Qu'à Saint-Germain (chose effroyable!);
Monseigneur, vous aviez nus mis
Tous les gens que vous aviez pris,
Et que sans balle et sans raquette,
Ils étaient en grande disette,
Enfermés au tripot du lieu,
N'ayant reconfort que de Dieu.

Le lundi, première journée
Du second mois de cette année,
Vous fîtes le déterminé,
Dont il prit mal à Fontenai,
A Sceaux, Palaiseau, belle terre
Où vos barbares gens de guerre
Firent ès-maisons et clochers
Pis que n'auraient fait des archers
Ou les voleurs de Saint-Sulpice
(Car ils prirent jusqu'au calice),
P........ dans le bénitier,
Assommèrent un marguillier,
Des surplis firent chemisettes,
Et burent le vin des burettes,
Prirent le livre d'orémus,
Qu'ils ne respectèrent pas plus.
Le mardi n'est pas remarquable.
Jeudi quatre, sortant de table
Où l'on servit force rôti,
Monsieur le prince de Conti,
Suivi d'une grande cohue,
Fit faire à ses gardes revue,
Où se trouva monsieur d'Elbeuf,
Qui n'avait pris qu'un jaune d'œuf,
Tant son ardeur infatigable
Le laissait peu dormir à table.

Jour que pour nous faire du mal,

Sachant que force bestial
Nous venait du côté de Brie,
Blé, farine, autre drôlerie,
Qui sauvait Paris de la faim,
Et qui rompait votre dessein,
Vous pensâtes mourir de rage,
Et pour nous boucher le passage,
Ayant en vain attaqué Bri,
Qui n'était votre favori,
Depuis qu'à vos belles cohortes
Il avait refusé les portes;
Vous tournâtes vers Lesigny,
Château jadis à Conchiny,
Où de la canaille rustique
Ce jour à vos gens fit la nique,
Et quelques soldats au milieu,
Venus de Bry, voisin du lieu,
Répondirent avec rudesse,
Je sons valets de votre altesse;
Ce sera pour une autre fois.

Ce fut le cinquième du mois,
Que quelques troupes ennemies
Pour poursuivre leurs voleries,
Et le dégât du plat pays,
Prirent leur vol de Saint-Denis,
Hélas! que tu dus être en transe,
Pauvre Mesnil, madame Rance,

Ce jour c'était à toi le dez,
Tes murs n'étaient pas bien gardez :
Ils mirent au fil de leurs lames
Enfans, vieillards, hommes et femmes,
Et firent acte de larrons
Par tous les bourgs aux environs.
C'est ce jour, si je ne me blouse,
Que l'archevêque de Toulouse
Revint ici de Saint-Germain :
Mais non, ce fut le lendemain,
Nenni, ce fut ce jour-là même
Qu'étant allé dès le troisième
Y faire prédication
De notre bonne intention,
En guise d'une remontrance,
Il ne put avoir audience,
Et sans qu'on l'ouït, il avint
Que le zélé prélat revint.
Ce jour mérite quelque notte,
Puisque le maréchal la Motte,
Et le vaillant duc de Beaufort,
Qu'on appelait Frappe d'abord,
Sortis avec cavalerie
Pour purger les chemins de Brie
Des picoreurs de Saint-Denis,
Virent près les bois de Bondis
Une forte troupe et très-grande

De cavalerie allemande.
Demander si nos généraux
Furent aussitôt à leur dos,
C'est péché mortel que ce doute,
L'Allemand fut mis en déroute,
Après s'être bien défendu:
Jusque-là même qu'un pendu,
Le capitaine de la troupe
(Quand j'y songe ma voix s'étoupe)
Vint tirer à brûle pourpoint
Notre duc, qui ne branla pas;
Mais d'un revers de cimeterre
Il jeta ce reistre par terre:
Les uns disent de pistolet:
Enfin le coup ne fut pas laid,
Le drôle en est au cimetière,
Et mord fièrement la poussière.
Le sept, par vous, brave Condé,
Le duc d'Orléans secondé,
Ayant tiré des voisinages,
Des villes, bourgs, châteaux, villages,
Autant de troupes qu'il en put,
Sans que Paris débloqué fût;
Il fit bien de cavalerie
Trois mille, et cinq d'infanterie,
Qui filèrent toute la nuit
Vers Charenton à petit bruit.

Lundi huit, l'Aurore éveillée
Vous trouva dans une vallée,
Que nous appelons tous Fécamp,
Où le voleur est très-fréquent
Durant tous les mois de l'année;
Mais où devant cette journée
Jamais tant il ne s'en compta
Que dans ce jour elle en porta.
Là, votre gros prit sa séance,
Et se saisit de l'éminence,
Tandis que quelque régiment,
Détaché par commandement,
Alla pour donner l'escalade
A la malheureuse bourgade.
Avant qu'aucun fût assommé,
Clanleu par vos gens fut sommé,
De leur remettre cette place,
Qui ne leur fit pas cette grâce;
Et sur l'heure les assiégeans
De cette bravade enrageans
Occupèrent les avenues
Que nos canons rendirent nues.
Sans mentir le coup le premier
Les fit plus nettes qu'un denier;
Le second rompit quatre cuisses,
Le troisième tua deux Suisses.
Navarre, brave régiment,

Lâcha le pied vilainement
Vingt de ses officiers à terre
Maudirent mille fois la guerre,
Qui les envoyait chez Pluton
Devant un chétif Charenton.
Votre altesse ayant su l'escarre
Qui s'était faite de Navarre,
Pensa crever dans son pourpoint,
Pourtant elle ne creva point,
Sur l'espérance de combattre
Le badaut qu'on tenait à quatre,
Qui comme un diable jurait Dieu
De vouloir secourir ce lieu.
Il disait d'elle peste et rage,
Cependant qu'avec avantage
Elle attendait ceux de Paris
Comme le chat fait la souris,
Se fiant sur son éminence.
Elle avait grande impatience
De tâter le pouls au bourgeois,
Qui ne sortit point cette fois.
Il est prudent et craint la touche,
Joint qu'il n'aime point la cartouche,
Et qu'elle en avait fait charger :
Paris n'en voulait point ronger,
Et certes avecque prudence,
(Puisqu'on dit que cette éminence

Se pouvait aussi peu forcer
Que l'autre le pouvait chasser.)
Votre altesse faisant fanfare,
Commit pour soutenir Navarre
Chatillon avec du renfort,
Ou plutôt pour chercher la mort:
Car, hélas! au bas de son ventre
Une balle de mousquet entre,
Sans respecter ce duc nouveau,
Jeune, vaillant, adroit et beau.
Tôt après vos troupes filèrent
Par des jardins qu'elles forcèrent,
Si qu'il convint à nos soudars,
Environnés de toutes parts,
De faire une retraite honnête;
Ce ne fut pas sans casser tête,
Et percer maints et maints boyaux
De maints et maints et maints Royaux.
Clanleu, devant qu'il devînt ombre,
En tua de sa main grand nombre,
Tant que lardé de plusieurs coups,
Ce brave prit congé de nous,
Et finit vaillamment sa vie
Par une mort digne d'envie,
Ayant devant mis par quartier
Un qui lui présentait quartier.
Charenton se rendit ensuite,

La garnison se mit en fuite,
Qu'on tâchait de secourir, quand
Il fallut passer par Fécamp,
Ce qui n'était pas fort facile
A nos petits messieurs de ville.
Le jour que fut pris Charenton,
Rêvant en soi-même Gaston
Sur l'importance de la perte
Qu'à sa prise il avait soufferte;
Sur sa conquête il raisonna,
Et par conseil l'abandonna,
Comme pour son trop d'étendue
Ne pouvant être défendue.
Il sort, et seulement il rompt
Le passage qui mène au pont.
Ce fait, vos troupes défilées
Vers Nogent prirent leurs volées
Nogent-sur-Marne, que vos gens,
Plus impiteux que des sergens,
Surprirent, pillèrent, brûlèrent,
Et puis après se retirèrent.
Le mercredi notre support,
Sortit de grand matin Beaufort:
Il avait la puce à l'oreille,
Aussi ce jour fit-il merveille,
Car dès qu'à Charenton il fut,
L'ennemi soudain disparut,

Et lui présentant le derrière
Se retira sur la rivière
Dans des moulins proche du pont,
Où notre prince actif et prompt
Ayant mandé l'artillerie
Pour battre cette infanterie,
Au nombre de deux à trois cent,
Reçut un avis plus pressant
Qui le fit dénicher bien vite,
Car il sut qu'avait pris son gîte
A Linas le fameux convoi
Qu'Etampe envoyait par charroi.
Noirmoutier lui prêtait main-forte;
Mais pour une plus sûre escorte
La Mothe-Houdancourt et Beaufort
(C'était à qui courrait plus fort)
Etaient déjà dessus la voie,
Quand un avis on leur envoie
Que le maréchal de Grammont
S'avançait en pas de gascon
Pour les couper sur leurs passages;
Nos généraux prudens et sages,
Vinrent en ordre martial
Recevoir ce grand maréchal,
Qui montra bravement la croupe
(Dit la chanson) avec sa troupe,
Bien qu'elle fût de cinq milliers,

Tant fantassins que cavaliers:
Laissant témoins de sa disgrâce
Plusieurs officiers sur la place,
Entre lesquels il dit adieu
Au brave colonel Noirlieu,
Qui savant au fait de la guerre
N'en fut pas moins porté par terre,
Quoiqu'armé comme un Jacquemart,
Et malgré les ruses de l'art
S'abattit en faisant une esse
Dessous Beaufort, de qui l'adresse
Lui porta l'épée au gosier;
Coup qui l'empêcha de crier
Contre notre guerre civile,
Et d'embrasser cet autre Achille,
Ce Beaufort, dont l'illustre bras
Comblait de gloire son trépas:
Beaufort, dis-je, qui tête nue,
Sans armes que celle qui tue,
N'ayant qu'un bufle sur le corps,
Affronta ce jour mille morts,
Les poussa, leur dit pis que pendre,
Sans qu'elles osassent le prendre.
Ce fut lorsque notre bourgeois
Fut aux champs la seconde fois
Sur le bruit de cette rencontre:
Chacun d'eux fort zélé se montre,

Ils vont, ils volent au secours;
Et l'on n'entend dans leurs discours,
Que vive Beaufort et la Mothe:
Il n'en est pas un qui ne trotte;
Et se trouvent ainsi trottans
Plus de trente mille habitans,
Dont l'ardeur fut bien rengainée
Trouvant la bataille gagnée,
Et la victoire qui riait
De nos bourgeois qu'elle voyait
Pester et se gratter la tête
De n'avoir été de la fête,
Jurant pour faire les méchants
Contre le prévôt des marchands.
Soit que madame la victoire
Eût rappelé dans sa mémoire
Juvisy, que ces bons soldats
Ont promis de ne passer pas,
Et dont ils étaient sur la route:
Bref, ils revinrent sans voir goute,
Confondus avec les pourceaux,
Les moutons, les bœufs et les veaux.
Il faisait beau voir en bataille
Cinq cents gorets de belle taille;
Leur bataillon sage et discret
Laissait un ét... à regret;
Mais pour mieux observer son ordre,

Chacun d'eux passait sans le mordre.
Ensuite on voyait les moutons
Qui faisait mille plaisans bonds,
Et s'avançaient en criant baye,
Que reçut Saint-Germain-en-Laye.
Nos chefs entrèrent les premiers
Avecque force prisonniers.
  Le jeudi fut pris la Valette,
Fruit de l'Epernone brayette,
Mais de ces fruits qui sont bâtards.
Il fut pris semant des placards,
Placards qu'il croyait pour récolte
Devoir produire une révolte,
Et qui n'eurent aucun effet,
Si ce n'est que par eux fut fait
A cet homme pourpoint de pierre,
Qu'il eut le reste de la guerre.
  Ce jour certains du parlement
Parlèrent d'accommodement,
Mais soit qu'ils n'eussent pas puissance,
Soit pour la raison de l'absence
De nos chefs, la cour fut d'avis
Qu'au lendemain tout fût remis.
  Le vendredi, le héraut d'armes
Me fit rire jusques aux larmes,
Lorsque je l'ai considéré
Vers la porte Saint-Honoré,

Au matin qui faisait maint cerne,
Comme pour invoquer l'Averne ;
Je le vis qui faisait trois tours,
A peu près comme font ces ours
Qu'on fait montrer à la jeunesse,
Et qu'un bateleur mène en lesse,
Après avoir pirouetté,
Il demanda d'être écouté.
Mais, messieurs, sans faire réponse,
Laissèrent ce bisarre nonce,
Ordonnant qu'il fallait mander
Nos généraux pour procéder,
Et que par une tolérance
La Mothe aurait aussi séance.
Nos généraux étant venus,
Il fut dit qu'on ferait refus
D'introduire cette toupie,
Qui ne manquait pas de roupie,
Et que messieurs les gens du Roi
Iraient lui citer une loi,
Qui défendait d'ouvrir la porte
A pas un homme de sa sorte,
Vu qu'ils n'étaient point ennemis,
Ni souverains, mais très-soumis
Aux volontés de leur monarque.
(Réponse digne de remarque,
Et qui dut rendre bien camus

Le héraut qui ne tournait plus.)
Les mêmes iraient vers la Reine
Dire que ce n'est pas par haine
Qu'on a fait geler son héraut,
Que messieurs ont fait comme il faut;
Que c'est marque de leur science,
Et non de désobéissance.
Selon qu'il fut dit, il fut fait,
Et le héraut mal satisfait
Mit son cheval à l'écurie
Dans la prochaine hôtellerie.
Mais pour aller à Saint-Germain,
Monsieur Talon baisa la main.
Il repassait dans sa mémoire
Qu'il n'eut pas seulement à boire,
La première fois qu'il y fut:
Ce qui fit qu'il se résolut
D'écrire pour son assurance.
Cependant le héros de France,
Qui fit un médiocre écot,
Et qui dormit comme un sabot,
Ayant encor tourné de même,
Partit le samedi treizième,
Et devant plier son paquet,
Laissa sur la barre un paquet,
Qui demeura cette semaine
Entre les mains du capitaine.

Ce même jour le fils puîné
D'un potentat infortuné
Fut reçu dedans notre ville,
Où sa mère avait pris asile
Contre la fureur de l'Anglais;
Infame bourreau de ses rois.
Le quatorzième, et le Dimanche,
Par un prélat à barbe blanche,
Fut sacré monsieur de Bayeux.
Tandis qu'un édit rigoureux,
Qui fut fait en Hôtel-de-Ville,
Ordonna (chose très-utile)
Aux chefs et maîtres des maisons,
Nonobstant toutes leurs raisons,
De porter eux-mêmes en garde
Pique, mousquet ou hallebarde,
Et d'être chez leurs officiers
Aux mandemens particuliers;
De venir, quand on les appelle,
En faction ou sentinelle,
Selon l'ordre du caporal,
Qui bien souvent est un brutal,
Toujours ignorant, par fois ivre;
Mais bien qu'il ne sache pas vivre,
Fît-il, en commandant, un rot,
Il faut suivre sans dire un mot,
Et là prendre mainte roupie

Si le caporal vous oublie,
S'il cause, s'il dort ou s'il boit,
Sans oser sortir de l'endroit
Où pour sentinelle il vous pose,
Tant qu'il boit, qu'il dort ou qu'il cause.
  Or le lundi, quinzième jour,
Le vaillant la Mothe-Houdancourt
Au parlement pris sa séance,
Et depuis, en toute occurrence,
Fut conseiller *ad honores*.
  On eut avis le jour d'après
Que de Soissons l'échevinage
Partit pour un pélerinage
Qu'il allait faire à Saint-Germain.
Le lieutenant, homme de main,
S'étant mis très-fort en colère,
Avait fait faire un autre maire
Et créé nouveaux échevins;
Que ces premiers furent Janins,
Lorsque la gueule enfarinée,
Par une belle après-dînée,
Etant à Soissons retournés,
On leur ferma la porte au nez.
Quelqu'un d'entre eux prit la parole;
Mais zeste comme il a pris Dole,
Les portiers sont sourds à sa voix,
Et partout visage de bois.

Ce fut cette même journée
Qu'à sept heures la matinée,
Messieurs n'étant point assemblés,
Il vint de Chartres quelques blés,
Que fit apporter la Boulaye
Que quelques vendeuses de raie,
Qui l'allèrent remercier,
Nommaient leur père nourricier.
De fait, ce contrôleur des halles
Esquivant les troupes royales,
Allait à la provision
Plus souvent qu'à l'occasion.
Les gens du Roi, le dix-septième,
Sous un passe-port du seizième,
S'étaient déjà mis en chemin,
Et s'en allaient à Saint-Germain
Dire à la Reine en bonne amie,
Que par mépris ce ne fut mie,
Que son héraut ne fut admis,
Et qu'il fallait bien qu'elle eût pris
Messieurs pour des niais de Sologne.
Quand devers le bois de Boulogne,
Nos gens virent venir d'amont
Le courtois maréchal Grammont,
Qui leur venait offrir main forte,
Et qui leur fit toujours escorte.
Jeudi, le gouverneur de Bry,

Qui depuis le fut de Saint-Pry,
Connu sous le nom de Bourgogne,
Sur le régiment de Bourgogne
Sortit avec quelques chevaux,
Et fut vainqueur en peu de mots;
Car si de toutes vos défaites
Vous me demandiez des gazettes,
Il faudrait être Renaudot,
Qui les donne à son fils en dot,
Avoir les mêmes avantages,
Ses lieux communs et tous ses gages.

Ce jour même il nous fut mandé
Que le beau-frère de Condé,
Longueville l'inébranlable,
Refusait d'être connétable.
Que cela fut en son pouvoir,
Je ne sais; mais il dut savoir
Que tel qui refuse, après muse,
Si le proverbe ne s'abuse.

Ce jour au parlement on lut
La lettre qui surprise fut
Et que, par quelque manigance,
Ecrivait à son éminence
Le grand homme monsieur Cohon,
Dont si vous abrégez le nom,
Il reste un mot plein d'infamie,
Qui fait tort à la sainte vie.

Il fut dit qu'on l'observerait,
Et gardes on lui donnerait,
Comme à monsieur l'évêque d'Aire,
Qu'on croyait être du mystère,
Qu'en outre on prendrait au collet
Un conseiller du Châtelet,
Laune, qui gagnant la guérite,
N'attendit pas cette visite.
Ce jour l'archevêque régla,
Et par son réglement sangla
Messieurs de jeûne et de carême,
Qui s'en venaient à face blême,
Victorieux du carnaval,
Seconder le parti royal,
En nous ôtant la bonne chère
Mais la farine était trop chère,
Ce qui fit que notre pasteur,
Usant envers nous de douceur,
Par une forme d'indulgence,
Et sans tirer à conséquence,
Nous accorda de manger œuf,
Mouton, goret, volaille et bœuf,
Fromage, veaux, agneaux, éclanche,
Lundi, mardi, jeudi, dimanche,
Et du poisson les mercredis,
Les vendredis et samedis,
Et toute la sainte semaine,

Temps qu'il laissa sous le domaine
D'un carême très-rigoureux,
Qui fut tout le reste aux Chartreux,
Ou qui du moins y devait être.
Mais il se vint camper le traître,
Chez quelques pauvres habitans,
Qui, disent-ils, devant ce temps,
Jamais si long ne le trouvèrent,
Et dès les Rois le commencèrent ;
Si bien qu'en mangeant son hareng,
Par un effet bien différent,
Sans jours gras le gueux fit carême ;
Le riche n'en fit pas de même,
Car ayant toujours force plats,
Sans carême il fit les jours gras.
  Le vendredi, dans l'assemblée,
Les gens du Roi vinrent d'emblée ;
Ils retournaient de Saint-Germain.
Lors ils dirent l'accueil humain
Qu'ils avaient reçu de la Reine,
Qui sans leur témoigner de haine,
Leur avait fait civilité,
Et promis une infinité
De faveurs et de bienveillance,
Dès que, par leur obéissance,
Messieurs du palais prouveraient
Les respects dont ils l'assuraient,

Et que s'ils tenaient leur promesse,
Ils auraient du pain de Gonesse.
Cependant l'agent arriva
Que l'archiduc nous envoya,
Et dont, disait la harangère,
Il porte la paix, ma commère.
Il venait faire compliment
A notre auguste parlement;
Et ce fut ce jour que le drôle
Nous fit voir sa trogne espagnole,
Jour, que recru de son travail
Il ne prit qu'une gousse d'ail,
Tant il avait d'impatience
D'être bientôt à l'audience,
Où la main dessus le rognon
Il laissa tomber un ognon,
Comme il tirait de sa pochette
Une missive assez bien faite,
Qu'avait écrite l'archiduc,
Dont je vous donne tout le suc.
Du dix de février à Bruxelle,
Je, l'archiduc, vous écris celle
Que vous rend le présent porteur.
Je suis le garant et l'auteur
De tout ce que dira cet homme.
De ce qu'il dit, voici la somme.
L'archiduc parle par ma voix,

Il m'envoie offrir aux François
Une paix qu'ils ont souhaitée,
Et qu'on a toujours rejetée.
Lors il se mit à dire mal
Contre monsieur le Cardinal,
En accusant son ministère.
Et dès qu'il lui plut de se taire,
La cour dit qu'il mettrait au net
Ce qu'il a dit, ce qu'il a fait,
Et cependant dans la semaine,
Qu'on députerait vers la Reine
Pour l'instruire de tout cela,
Et prier par ce moyen-là
De ne faire pas la normande;
Mais comme la cour lui demande,
Et qu'à messieurs les gens du Roi
Elle donnât jeudi sa foi;
Prendre des sentimens de mère
Pour un peuple qui la révère,
Et finir un triste blocus
Qui ne fait rien que des cocus.
Le samedi, cent trois charrettes
De blés, et de farines faites,
Renforcèrent nos magasins
Malgré messieurs les mazarins.
Ce convoi nous vint de la Brie
Au nez d'une troupe ennemie,

Et fut conduit par Noirmoutier,
Homme savant dans le métier,
Et qui dans cette conjoncture
Garantit fort bien sa voiture
Des mains du comte de Grancé,
Où le combat fut balancé.
Mais nous eûmes victoire entière,
Peu de nos gens au cimetière,
Encor que le choc fût très-chaud,
Monsieur de la Rochefoucaut
Et monsieur de Duras le jeune
Blessés par mauvaise fortune.
Ce même jour les ennemis
Traînèrent canons plus de six,
Dont ils firent battre en ruine
Le château de monsieur de Luyne,
Lesigni, qui le lendemain
Fut pris et tout son saint-crépin.
Le lundi la troupe royale
Fit gribouillette générale
Aux environs de Monthleri:
J'en suis encor tout ahuri.
Piller, brûler autour de Châtre,
Battre son hôte comme plâtre
Ce sont ses péchés véniels:
Quels seront ses péchés mortels?
Enfin ayant su que les nôtres,

Qui vivaient comme des apôtres,
Venaient avec elle compter,
Elle voulut bien se hâter;
Et la crainte de rendre compte
Lui fit faire retraite prompte.
Ce même jour les députés
Du parlement s'étant bottés,
Allèrent par mer et par terre
Chercher la reine d'Angleterre,
Pour mêler ensemble leurs pleurs,
Et pour compâtir aux douleurs
De cette princesse affligée
Que les Anglais ont outragée,
Décollant le Roi son époux.
Bon Dieu! ces peuples sont-ils fous,
Ensorcelés, mélancoliques,
Hypocondres ou frénétiques?
Ont-ils le diable dans les reins
D'occire ainsi leurs souverains,
Comme ils viennent de faire à Londres?
L'enfer les puisse-t-il confondre!
Mais consolez-vous, grand roi mort,
Et prenez quelque reconfort:
Votre Majesté n'est pas seule,
La reine Stuart votre aïeule
Eut aussi le sifflet coupé.
L'on dit que, sans avoir soupé,

Ce peuple, en qui malice abonde,
L'envoya dormir hors du monde :
Elle est encore à s'éveiller.
Pour vous qu'il a fait sommeiller,
Noble Prince, illustre victime
Des sujets enhardis au crime,
Et qu'on a vu jouer deux fois
A coupe-tête avec les rois,
Daignez nous dire la lignée
Qu'à votre femme, si bien née,
Et fille de Henri-le-Grand,
Vous laissâtes lors quand et quand.
N'est-ce pas six, dont la plus grande
Se tient à la Haye en Hollande;
Le Prince de Galles l'aîné,
Qui dans l'Ecosse est couronné;
Le duc d'Yorck et sa cadette,
Qui dans Paris font leur retraite;
Deux autres qui, chez les Anglois,
Soupirent depuis plusieurs mois?
  Le mardi, pour leur assurance,
Nos députés à l'audience,
Reçurent des passe-partout.
  Mercredi, vingt et quatre, tous
Messieurs assemblés appelèrent
Les noms de ceux qu'ils députèrent.
Le premier président Molé,

Après lequel fut appelé
Monsieur le président de Mesme,
Viole, de la chambre même;
Ensuite de ces trois fut hoc,
Menardeau, Catinat, le Coq,
Cumont, Palluau des enquêtes,
Avec Lefevre des requêtes.
Dans le cours monsieur de Sainctot
Vint au-devant d'eux au grand trot,
Avec ordre de les conduire,
Sans qu'il fût permis de leur nuire,
Jusques au château de Ruel;
Ordre qui pourtant ne fut tel
Qu'étrangère cavalerie
N'eût l'audace et l'effronterie
De roder, en montrant les dents,
Près du char de nos présidens.
Enfin notre ambassade arrive,
Et l'on la soûla comme grive,
A Ruel, d'où, le lendemain,
Elle partit pour Saint-Germain
Ce même jour, sur l'assurance
Que les royaux en abondance
Par le pont de Gournai filaient,
Et que Bry siéger ils allaient,
Lors, pour le succès de leurs armes,
Nos chefs oyaient vêpres aux Carmes.

Sachant donc que les ennemis
Devant Bry le siége avaient mis,
Ils sortirent de notre ville
Ayant à leur suite onze mille
Tant cavaliers que fantassins.
Si vous demandez leurs desseins,
Les voici: L'armée ennemie
Etant ce jour-là dans la Brie,
Ils allaient d'un autre côté;
Et, pour dire la vérité,
Nos chefs, dans ces derniers bagarres,
Ne firent que jouer aux barres.
Etiez-vous devers Charenton?
Nous vous cherchions devers Meudon;
Et si des deux partis le nôtre
Rencontra quelquefois le vôtre,
Où l'on fit de petits combats,
Ce fut qu'on ne s'entendit pas.
Ce fut par malheur ou bévue,
Par une rencontre imprévue,
Par quelques soldats trop vaillans,
Par des espions un peu lents,
Parfois dans quelque caracole,
Souvent contre votre parole,
Et toujours contre nos desseins,
Que nous sommes venus aux mains.
Mais pour cette fois notre armée

Ne fut jamais plus animée,
Et vous fîtes bien d'être ailleurs,
Pour éviter ces grands malheurs.
Or, trève de raillerie,
Tandis que vous fûtes en Brie,
Nos généraux tenant les champs
Ce jour et les autres suivans,
Donnèrent temps à tout le monde
D'aller et courir à la ronde
Chercher infinité de grains,
Dont nos greniers furent si pleins,
Que j'en sais plusieurs qui crevèrent
Des quantités qui s'y trouvèrent.
  Les jours suivans furent vendus,
Selon plusieurs arrêts rendus,
Les meubles de son éminence,
Qui bien que pleine d'innocence,
Et qu'elle eût protesté d'abus,
Il n'en resta pourtant rien plus.
  Le vendredi l'on a nouvelle,
Qui pour nous n'est bonne ni belle,
Que le sieur comte Grancé,
Sans que nous l'eussions offensé,
Avait mis un siége funeste
Devant Bry, le seul qui nous reste,
Et qu'à l'abord ce gouverneur,
Nommé Bourgogne, homme d'honneur,

Avait fait jusqu'à l'impossible,
Percé l'ennemi comme un crible,
Et bien rabattu son caquet
A coups de canon et mousquet.
Mais qu'enfin une large brêche,
Le manque de poudre et de mêche,
Et le désespoir du secours,
(Qui ne pouvait pas avoir cours
A cause des mauvais passages,
Des défilés et marécages
Que nous ne pouvions pas gauchir,
Et que nous pouvions moins franchir,
Praslin tenant les avenues,)
Faisant sauter Bourgogne aux nues,
Il avait fait un bon traité;
Car tel il lui fut protesté.
Mais las! ceux qui tenaient le siége
Se servirent du privilége
Qui permet à tous les Normands
De ne tenir point leurs sermens,
Puisque, contre la foi promise,
Ils mirent tous nus en chemise
La plus grand'part de nos soldats,
Qui revinrent les chausses bas.
Ce fut au cul de la semaine,
Que nos députés vers la Reine
Au parlement sont revenus,

Où, devant sénateurs chenus,
Et tous nos chefs à l'audience
Ayant pris chacun leur séance,
Là, de leur députation
Ils firent exposition,
Et rapportèrent que la Reine
Avait dit : Je n'ai point de haine,
Et si j'osais boire du vin,
Nous boirions ensemble demain.
Cependant nommez commissaires
Qui soient plénipotentiaires,
Tant pour la générale paix,
Que pour décharger de son faix
Le pauvre peuple de la France,
Et pendant notre conférence,
Ceux qui vous portent à manger
Pourront passer sans nul danger.
Ce que la cour trouva très-juste ;
Et notre parlement auguste
Conclut qu'en un certain endroit
Des députés on enverrait,
Et même qu'avant leur sortie,
La Reine en serait avertie.
Pour cet effet les gens du Roi,
S'y firent traîner par charroi.
  Le Dimanche quelque canaille,
Dont le feu fut un feu de paille,

Fit manière d'émotion
Qui tendait à sédition;
Elle en voulait à la soutane,
Et prit, je crois, pour une canne
Monsieur le président Thoré,
Qui fut à peine retiré
Des griffes de notre fruitière
Qui le traînait à la rivière.
  Le lundi premier jour de mars,
Je fus courre de toutes parts
Sans apprendre aucune nouvelle.
  Le mardi nous reçûmes celle
Qu'écrivait le duc d'Orléans,
Laquelle ouverte, on lut dedans
Que c'était chose très-certaine
Que la volonté de la Reine
Etait de fournir, tous les jours
Que la conférence aurait cours,
De blé une quantité fixe,
Ni plus courte, ni plus prolixe,
Tant par jour seulement. Sur quoi
La cour voulut qu'aux gens du Roi
On eût à porter cette lettre,
Vu qu'ils étaient venus promettre,
A leur retour de Saint-Germain,
Bien plus de beurre que de pain,
Et des passages l'ouverture,

Ce qui n'était qu'une imposture.
Et qu'ils prîraient leurs Majestés
De faire jour de tous côtés,
Et de nous ouvrir les passages,
Vu qu'ils sont de Dieu les images
Qui ne nous les boucha jamais,
Et qui se dit Dieu de la paix.
Bref, qu'ils rompent la conférence
Sur cet article, avec défense
D'entrer en aucun pourparler;
Mais commandement d'enrôler
Par les provinces et les villes
Des soldats tant que tous les milles.
  Ils revinrent le trois de mars
Moins gais que devant des trois quarts,
N'ayant pu tirer de la Reine
Rien qu'une mesure certaine
De muids de blés réduits à cent
Par chaque jour pour notre argent,
Dont serait faite délivrance,
Moyennant que la conférence
Commençât dès le lendemain.
Sur quoi messieurs amis du pain
Conclurent qu'une paix de verre
Valait mieux qu'une forte guerre,
Qu'un soupir valait moins qu'un rot;
Qu'un casque valait moins qu'un pot,

Une brette qu'une lardoire,
Coup à donner que coup à boire,
Et que le corps d'un trépassé
Valait bien moins qu'un pot cassé,
Un cabaret mieux qu'une garde,
Une plume qu'une hallebarde,
Mourir soûl, que mourir de faim,
Voulant que dès le lendemain
Nos députés fussent en voie.
 Ce jour nous eûmes de la joie
D'apprendre qu'à la fin du temps
Nos soldats faisaient battre aux champs,
Eux que pour leur long domicile
On nommait les soldats de ville.
Voyons où s'adressa leur pas,
Ce fut où vous ne fûtes pas.
Ils campèrent près de la Seine
En toute bourgade prochaine,
Et se rassurèrent un peu
Ayant de l'eau contre le feu,
Avec un pont sur la rivière,
Par où, par devant, par derrière,
De tous côtés, à gauche, à droit
S'enfuir quand l'ennemi viendrait;
Pont que pour garantir d'embûche,
Et d'être brûlé comme bûche,
Bref, pour le sauver de tout tort,

Aux deux bouts ils firent un fort.
 Le jeudi se bottifièrent,
Et pour faire accord s'en allèrent
Le premier président Molé,
Dont je vous ai déjà parlé;
Monsieur le président de Mesme,
Dont je vous ai parlé de même;
Les Nesmond et les le Coigneux,
Présidens au mortier tous deux;
Deux conseillers de la grand'chambre,
Dont la vertu sent meilleur qu'ambre;
Messieurs Longueil et Menardeau,
Pour qui je veux faire un rondeau;
Des enquêtes monsieur la Nauve,
Homme de bien, ou Dieu me sauve;
Messieurs le Coq, monsieur Bitau,
Messieurs Viole et Palluau;
Monsieur Lefebvre, des enquêtes;
Briçonnet, maître des requêtes;
Ensuite un homme très-prudent,
Des comptes premier président;
Paris et l'Equier, personnes
Très-vertueuses et très-bonnes;
Des aides monsieur Amelot
Premier président fort dévot;
Messieurs Bragelonne et Quatr'ommes,
Qui pourtant ne sont que deux hommes,

Pour notre ville, et le dernier,
Un échevin nommé Fouriner,
Qui tous à Ruel s'arrêtèrent.
Où le lendemain arrivèrent
Monseigneur le duc d'Orléans,
Et vous qui n'étiez pas céans,
C'est vous, Prince, que j'apostrophe,
Vous qui faisiez le philosophe
Et l'homme d'état dans Ruel,
Vous qui traitiez de criminel
Un corps qui sera votre juge
(Disons plutôt votre refuge):
Prince, avouez-nous à présent,
Ce qui vous sembla mal plaisant
Avant votre métamorphose,
Que c'est une agréable chose
De n'être point pris sans décret,
Et que c'était-là le secret
Qui pouvait sauver votre Altesse
D'une captivité traîtresse,
Dont on ne se peut garantir,
Et qui vient sans nous avertir.
Vous voilà tombé dans le piége :
Qui l'eût dit que ce privilége
Que votre interprétation
A couvert de confusion ?
Ce privilége raisonnable,

Le seul recours d'un misérable,
De n'être qu'un jour en prison,
Sans tyrannie et par raison,
Et par une prompte audience
Pouvoir montrer son innocence;
Que ce privilége si doux,
Qui ne sera meshui pour vous,
Vous eût un an après fait faute?
Vous comptiez bien alors sans votre hôte.
Mais trève de moralités,
Revenons à nos députés,
Qui dès que dans la conférence
Ils eurent vu son éminence,
La regardant à plusieurs fois,
Firent le signe de la croix,
Ebahis de recevoir un homme
Qu'ils croyaient de retour à Rome,
Et dont les Français quelque jour
Auraient regretté le retour;
Mais cependant pour la grimace,
Et pour plaire à la populace
On le pria de s'en aller,
Avant qu'on se mît à parler.
Le dimanche je vis un homme
Qui disait que vers Brai-sur-Somme
L'archiduc avait déjà bu,
Et que vers Guise on avait vu

Voltiger les troupes d'Espagne;
Que le duc Charles en Champagne
Près d'Avennes se promenait,
Et force troupes qu'il menait.
  Lundi, qu'il était inutile,
Le régiment de notre ville,
Levé non sans beaucoup de frais,
En un temps qu'on faisait la paix,
Joignit l'armée à Villejuive,
Qui de loin lui criant: *Qui vive*,
Il crut qu'il était déjà mort,
Et demanda quartier d'abord.
Il était fait de jansénistes,
D'illuminés et d'Arnaudistes,
Qui tous en cette occasion,
Requéraient la confession
Dont ils avaient blâmé l'usage.
J'ouïs un de ce badaudage
Qui demandait à Dieu tout bas
La grâce qu'il ne croyait pas.
  Ce jour la cour tira de peine
Le grand maréchal de Turenne
Tenu coupable à Saint-Germain,
Pour n'avoir pas prêté la main
A la ruine de la fronde.
(C'est comme parlait tout le monde
Du parti prétendu royal.)

On disait de ce maréchal,
Que pour notre ville affamée
Il avait offert son armée.
Notre parlement l'accepta,
Et dès ce jour même arrêta
Que déclaration et bulle,
Toute sentence serait nulle,
Et tout arrêt fait contre lui,
Ordonnant que dès aujourd'hui
Il revînt, s'il pouvait, en France;
Et de plus pour la subsistance
Que cent mille écus il prendrait
Es-recette qu'il trouverait.
Le mardi la cour étonnée
Sur la remontrance donnée
Par le procureur-général,
Que quelqu'un du parti royal
Fit délivrer l'autre semaine,
Sous l'autorité de la reine,
Des commissions à certains,
Aux Damillis, aux Lavardins,
Aux Gallerandes, aux Courcelles,
De lever des troupes nouvelles;
Auxquels et tous autres défend
Haute et puissante cour, qui pend
Ceux qui sa volonté violent,
Que plus de soldats ils n'enrôlent,

Sans un royal commandement
Approuvé par le parlement;
Défense à toute âme guerrière,
Gentilhomme ou bien roturière,
De prendre emploi ni s'enrôler,
Sur peine de dégringoler
Du haut de noblesse en roture,
Et de roture en sépulture;
Veut que les villes et les bourgs
Courent dessus eux comme à l'ours,
Qu'ils s'assemblent à son de cloche,
Qu'à pied, qu'à cheval, ou par coche
Ils courent après tels soldats,
Et qu'ils leur rompent les deux bras.
Le dix, on sut qu'en Normandie,
Pour joindre à l'armée ennemie,
Le baron de Marre levait
Le plus de troupes qu'il pouvait;
Mais que Chamboi, guerrier habile,
Lieutenant du grand Longueville,
Avec cinq ou six cents chevaux
Ayant poursuivi ces royaux,
Sut que dans le château de Chêne
Ces gens qu'on faisait pour la Reine
Avaient élu leur rendez-vous.
Il y courut tout en courroux,
Et, par un plaisant artifice,

Faisant faire halte à sa milice,
Lui trentième quittant le gros
Vint à Chêne tout à propos :
Où sans dire qu'il fût des nôtres
Il fut reçu comme les autres,
Qui buvaient tous comme des trous,
Et qu'on tua comme des poux.
Car Chamboi s'étant fait connaître
Se rendit aisément le maître,
Et les prit tous ou les tua,
Comme un second Gargantua.
Le jeudi vint à l'audience,
Avec des lettres de créance
Que dans sa poche il apporta,
Un député que député
Monsieur le duc de la Trimouille,
Qui voulant empêcher la rouille
De son courage martial,
Monté dessus son grand cheval
Pour le secours de notre ville,
Avait levé près de trois mille,
La moitié grimpés sur roussins,
L'autre moitié des fantassins.
La nuit, les troupes ennemies
Que nous croyions être endormies,
Vinrent voir ce que nous faisions,
Et virent que nous achevions

Notre pont dessus la rivière,
Ouvrage qui ne leur plut guère,
Et qu'elles eussent bien aimé
De voir de loin bien allumé.
Ce fut du côté de la Brie
Que parut leur cavalerie,
Qui vint reconnaître ce pont;
Mais son retour fut aussi prompt
Qu'avait été son arrivée,
Heureuse de s'être sauvée,
Puisqu'elle eût bientôt vu beau jeu
Les nôtres affligés fort peu
D'avoir manqué cette couronne,
Et de n'avoir tué personne:
Vu que c'est un acte cruel,
Et que l'on traitait à Ruel.
D'où le lendemain retournèrent,
Et des articles apportèrent
Tous nos messieurs les députés,
Assez tard, mais assez crottés;
Et dès ce jour les deux armées,
Se sont uniquement aimées,
Il n'est pas resté pour un grain
De frondeur ni de mazarin.
Samedi la cour assemblée
Parut extrêmement troublée
D'apprendre que nos généraux

N'avaient été qu'en certains mots
Compris au traité pacifique,
Sans avoir fourni de réplique,
Vu que personne de leur part
N'avait contesté pour leur part.
Si bien qu'en cette conjoncture,
Il fut dit qu'avant la lecture
De ce qu'on avait arrêté,
Derechef serait député
Pour conférer des avantages
De ces illustres personnages,
Et de tous les intéressés,
Tant qu'ils eussent dit c'est assez,
Qu'on supplîrait le Roi de mettre
En une seule et même lettre.
Ce jour on eut avis certain
Que monsieur du Plessis-Praslin
Avait des troupes ennemies
Fait un amas des mieux choisies,
Pour s'opposer à l'archiduc,
Qui s'avançait d'un pas caduc,
Et de qui la démarche lente
Ne donnait pas moins d'épouvante.
Le dimanche, les députés
En carrosse étaient jà montés,
Quand lettre du Roi fut reçue
En termes absolus conçue,

Portant une interdiction
De faire députation,
Que les articles qu'apportèrent
Vendredi ceux qui conférèrent
N'eussent été vérifiés.
Sur quoi messieurs furent criés
Par l'insolente populace,
Qui les poussait avec menace,
Disant tout haut : Je sons vendus,
Je serons bientôt tous pendus,
S'il plaît au bon Dieu, ma commère,
C'est grand'pitié que la misère,
Ils ont signé notre mort !
C'est fait de monsieur de Biaufort !
Guerre et point de paix pour un double!
Mais en dépit de ce grand trouble,
Il fut par messieurs résolu
Que le lendemain serait lu
Le contenu desdits articles,
Et qu'avec paire de besicles
On examinerait de près
S'ils portaient une bonne paix.
Le lundi, la tête affublée,
Nos chefs étant en l'assemblée,
Lesdits articles furent lus,
Et la cour n'en fit point refus;
Mais seulement pour la réforme

De quelqu'un qui semblait énorme,
Ordonna qu'on députerait,
Et qu'ensemble l'on parlerait
Pour nos chefs, qui feraient écrire
Ce que chacun pour soi désire
Pour être au traité de Paris,
Tous les intéressés compris.
Ce lundi, le courrier du Maine,
Mit nos esprits hors de la peine
Où long-temps ils auraient été,
Si le diable avait emporté
Le sieur marquis de la Boulaye,
Qu'il assura pour chose vraie
Avoir paru vers ces quartiers
Avecque force cavaliers
Qui savaient mener le carrosse,
Et ne cherchaient que plaie et bosse;
Que le marquis de Lavardin
Fuyant devant eux comme un dain,
Toute la Manselle contrée
Pour Paris s'était déclarée.
Le mardi, tous nos députés
Sous des passe-ports apportés
Pour la troisième fois marchèrent,
Et, comme il était dit, allèrent
Pour leurs Majestés supplier
Que du mois d'octobre dernier

La déclaration reçue,
Après tant d'allée et venue,
Pour le commun soulagement,
Ne souffrît aucun détriment.
  Le mercredi, lettre civile
Vint de monsieur de Longueville
Qu'il adressait au parlement,
Et qui n'était qu'un compliment,
A qui fit aussitôt réponse
La cour qui pèse tout à l'once.
Or ce jour le duc de Bouillon,
Ayant pris congé du bouillon,
Des médecines, des clystères,
Et des drogues d'apothicaires,
N'étant debout que de ce jour,
Releva la Mothe-Houdancourt,
A Villejuif, où notre armée
S'était déjà bien enrhumée.
  C'est ce même qu'on a su
Qu'au Mans avait été reçu
Notre marquis de la Boulaye,
(Qui bien qu'il criât hola, aye,
Alte, marquis de Lavardin,
L'autre ne fut pas si badin
Que de tourner jamais visage,
Mais courut toujours davantage.)
Qu'à la parfin notre Marquis

Ayant force chapons conquis,
Les faisait cuire en cette ville.
Et que ses gens étaient cinq mille.
Un autre avis bien plus certain,
Fut que le maréchal Praslin,
Qui d'une démarche guerrière
Était allé sur la frontière
Tâter le pouls à Léopold,
Avait pris ses jambes au col,
Sans avoir dit ni quoi, ni qu'est-ce;
(Ce qui n'est pas grande prouesse,)
Et qu'étant ici de retour,
Dans leurs garnisons d'alentour
Ses troupes étaient retournées:
Troupes très-mal morigenées
Et qui, contre l'accord passé
D'acte d'hostilité cessé,
Pillèrent toute la chevance
Des deux bourgs à leur bienséance,
Qu'ils trouvèrent sur le chemin;
Chemin que tenant sans dessein,
Quelque boulangère badine,
Blanche pour le moins de farine,
Qui venait de vendre son pain,
Se sentit légère d'un grain,
Sans argent et sans pucelage,
Hormis une qui fut si sage

Que de le laisser à Paris,
Qui n'eut que son argent de pris.
Le jeudi, les chefs de nos bandes,
Ayant fait chacun des légendes
De tous leurs petits intérêts,
Commirent à Ruel exprès,
Pour porter leurs humbles prières,
Le duc de Brissac, et Barrières,
Le sieur de Bas et de Crecy.
Le vendredi dix-neuf, ici
Nous sûmes que dans la Gascogne
La Reine avait de la besogne;
Que le parlement de Bordeaux,
Tout prêt à jouer des couteaux,
Avait fait armer à notre aide.
L'action n'en était pas laide,
Car le Normand et le Gascon,
Et le nôtre faisaient tricon.
Ce même jour par une lettre
Toulouse nous faisait promettre
Que nous pouvions tenir pour hoc
Le parlement de Languedoc,
Qui se déclarait pour le nôtre,
Tellement qu'avecque cet autre,
C'était un quatorze bien fait.
Le samedi ni beau ni laid,
Ni chaud ni froid, à l'audience

Nos généraux prirent séance,
Et là dirent tout d'une voix
Qu'ils avaient donné cette fois
Des propositions à faire;
Mais qu'ils l'avaient cru nécessaire,
Monsieur le Cardinal resté,
Pour n'avoir plus de sûreté,
Sachant bien qu'homme d'Italie
Jamais une offense n'oublie.
Qu'au contraire ils étaient tous prêts
D'abandonner leurs intérêts,
S'il lui plaisait faire voyage,
Sinon que, pour un témoignage
Qu'ils seraient toujours serviteurs
De nos illustres sénateurs,
Ils s'en rapportaient à ces juges,
Protestant que dans nos grabuges
Ils avaient armé seulement
Pour le public soulagement.

Ce jour ordonnance royale
Dessus la plainte générale
Qu'avaient faite nos échevins,
Qui n'étaient pas des Quinze-Vingts,
Voulut qu'on nous donnât des vivres,
Pain et vin, de quoi nous rendre ivres,
Et boire en diable à la santé
De sa chrétienne Majesté,

De toutes parts, par eau, par terre,
Librement comme avant la guerre,
Le commerce étant rétabli,
Et le reste mis en oubli :
Bonne nouvelle pour la pance.
  Lundi vingt et deux, en l'absence
Du vaillant prince de Conti
Que la fièvre avait investi,
Le Coadjuteur en sa place
Vint au parlement, de sa grâce,
Dire que le jour précédent
L'archiduc, homme fort prudent,
Écrivit au prince malade
Qu'ayant fait une cavalcade,
Et dit au maréchal Praslin,
Je suis sur ta terre, vilain,
Pour ôter toute défiance
Qu'il voulût envahir la France,
Il était prêt de retourner,
Si la Reine, pour terminer
Les différens des deux couronnes,
Voulait nommer quelques personnes.
Et dit notre frondant pasteur
Que Conti, prenant fort à cœur
L'occasion avantageuse
De conclure une paix heureuse,
Avait à Ruel député

Pour derechef être insisté
Sur ce que l'archiduc propose;
Qui méritait bien une pose,
Et qu'il conjurait notre cour
Par son zèle et par son amour,
De peser un peu cette affaire,
Et la paix qu'elle pouvait faire;
Qu'il était toujours prêt pour lui
D'abandonner dès aujourd'hui
Tout ce qu'il avait pu prétendre,
Si messieurs y voulaient entendre.
Qu'au contraire si Léopold
Par supercherie ou par dol
Venait pour pêcher en eau trouble,
(Dont j'aurais parié le double,)
Il déclarait dès à présent
Qu'il ne le trouvait pas plaisant,
Que lui-même sur les frontières
Lui taillerait des jarretières,
Et, l'accommodant de rôti,
Se montrer prince de Conti.
Sur quoi messieurs firent écrire
Tout le contenu de son dire.
Ce jour on sut qu'à Saint-Germain
On avait fait accueil humain
Aux députés de Normandie,
Qui pour chasser la maladie

Dont nous étions tous menacés,
Y venaient comme intéressés
Pour délibérer du remède.
Que le bon Dieu leur soit en aide!
Le mercredi, l'on sut qu'Erlac
Etait clos et coi dans Brissac,
Quoiqu'on nous voulût faire entendre
Qu'il venait nous réduire en cendre.
L'on sut que Normands députés
S'étaient tous bien fort aheurtés
Au renvoi de son éminence,
Et l'on nous donnait assurance
Qu'ils ne déplîraient leurs cahiers
Qu'il n'eût un pied dans l'étrier.
Mais s'il est vrai qu'ils le promirent,
Ces Normands après se dédirent,
Et certes autant à propos
Qu'il se peut pour notre repos;
Car qu'on renvoyât pour leur plaire
Un ministre si nécessaire
Comme monsieur le Cardinal:
Quelque sot se fût fait du mal,
Et plus sot qui l'aurait pu croire,
Qu'un prince jaloux de sa gloire
Eût défait ce qu'il avait fait
En un favori si parfait,
Pour quelque courtaut de boutique

Qui n'aimait pas sa politique.
Aussi les députés Normands
S'ils avaient fait quelques sermens
De ne déplier point leur rôle,
Ne gardèrent pas leur parole,
Et cette fois manquant de foi
Servirent la France et leur Roi.
Ce même jour, fut dit en ville
Que le grand duc de Longueville
Avait, pour assiéger Harfleur,
Fait partir sous un chef de cœur
Des troupes dès le dix-septième;
Et que ce chef le dix-neuvième
Par un tambour nommé la Fleur
Fit sommer la ville d'Harfleur,
Qui lui dit: Votre fille Héleine,
Je suis servante de la Reine;
Mais quatre pièces de canon
Lui firent bientôt dire non;
Car plus défaite qu'un cadavre
Ayant dépêché vers le Hâvre,
Dont chacun sait qu'elle dépend
Pour venir être son garand,
(C'étaient les termes de sa lettre),
Ce gouverneur se voulut mettre
En devoir de la secourir,
Et pour l'empêcher de périr

Détacha deux cent cinquante hommes
Qui venaient en mangeant des pommes,
Quand sur le chemin ces mangeans
Trouvent un parti de nos gens.
La peur saisit ces misérables,
Qui fuirent comme de beaux diables,
Nul ne regardant après soi :
Enfin ils eurent tant d'effroi,
Que quand dans le Hâvre ils entrèrent
Les huit heures du soir frappèrent,
Bien que partis au chant du coq,
Et que Harfleur qui nous est hoc,
Du Hâvre fût à demi-lieue.
Mais la peur qu'ils avaient en queue
Leur fit oublier le chemin,
Tellement que le lendemain
Harfleur nous fit ouvrir la porte.
La garnison n'étant pas forte
Se rendit à discrétion.
Après cette reddition,
Nos gens furent faire godaille
Au château de pierre de taille
Du sieur de Fontaine Martel.
Château très-fort, mais non pas tel
Que les nôtres ne le forcèrent,
Et deux canons n'en rapportèrent,
Sans les meubles et le bétail

Dont je ne fais point de détail.
Le jeudi, jour que Notre Dame
Sut que de fille elle était femme,
Par une Annonciation,
Tout était en dévotion,
Quand lettre de cachet venue,
Fit que séance fut tenue;
Où, quand nos chefs furent venus,
Tous les premiers propos tenus
Furent de savoir si la trève,
Ennuyeuse aux gens de la Grève,
Et qui finissait ce jour-là,
Passerait encor au-delà:
Trève qui reçut anicroche
Jusqu'au lundi le plus proche,
Et compris inclusivement
Par un arrêt du parlement.
Ce jour, à la Ferté-sous-Jouarre,
Un mazarin qui disait: Garre,
Qu'on fasse place à mon cheval,
Je viens, pour le parti royal,
Loger ici des gens de guerre,
Fut accueilli à coups de pierre
Et de quelques coups de fusil.
Je pense que d'un grain de mil
On eût lors bouché son derrière.
Heureux de retourner arrière,

Maudissant, tout cicatrisé,
Le manant mal civilisé,
Qui depuis garda ses murailles,
Crainte du droit de représailles.
Samedi du mois vingt et sept,
Votre frère, encor tout mal fait
Du reste de sa maladie,
Fit déclaration hardie,
Que celles que jusqu'à ce jour
Il avait faites à la cour
De ne faire aucune demande
Pour lui ni pour ceux de sa bande,
Le Cardinal étant sorti,
Que, foi de prince de Conti,
Ces déclarations signées,
Qu'on avait jusqu'ici bernées,
Recevraient applaudissement,
Pourvu qu'il plût au parlement
Rendre arrêt que son éminence
Eût à dénicher de la France,
Parce qu'il ne pouvait jamais
Autrement conclure la paix;
Que le feu partout s'allait prendre
S'il n'était couvert de sa cendre;
Qu'il priait la cour d'y rêver
Avant même que se lever.
Sur quoi la cour, à sa prière,

Rêva tant sur cette matière,
Qu'après son rêve elle a trouvé
Qu'il avait le premier rêvé.
Cependant pour faire grimace,
Et pour ne rompre pas en face
De ce prince qu'elle honorait,
La cour dit que l'on enverrait
Insister sur cette retraite,
Qui ne s'est pas encore faite.
Ce jour, nous sûmes que Jerjay,
Du parti contraire engagé,
Partait de Saint-Germain-en-Laye,
Pour s'oppposer à la Boulaye
Qui faisait merveille en Anjou.
(Car il n'est pas tous les jours fou,
Comme il n'est tous les jours fête;
Et puis ce n'est que par la tête
Qu'il est fou, quand il l'est par fois,
Notamment les onze des mois.)
Or, ce marquis à tête sèche
Etait entré dedans la Flèche.
Le dimanche, on sut qu'à Bordeaux
Les coups déjà pleuvaient à seaux,
Le tout pour la cause commune;
L'habitant au clair de la lune
Avait pris le château du Hact,
Et depuis avait fait un pact

D'investir le château Trompette:
Cela n'est point dans la Gazette.
Ce jour même il vint un courrier,
Qui perdit bien cent fois l'étrier,
Et se pensa casser la tête,
Tant il pressa sa pauvre bête.
On l'avait fait partir exprès,
Parce que le grand duc de Retz
Avait dit: Nous sommes deux mille,
Bonjour monsieur de Longueville,
Je ne vous ai vu de cet an.
Et cela fut dit dans Rouen.

Le jour d'après, en l'assemblée,
De divers soucis accablée,
Savoir si l'on continuerait,
Comme la Reine désirait,
Notre trève en son agonie:
Conclut toute la compagnie,
Qu'elle aurait libéralement
Vingt et quatre heures seulement;
Après lesquelles nouveau trouble,
Et plus de trève pour un double.

Ce même jour fut défendu,
Par un arrêt qui fut rendu,
Qu'on n'imprimât plus aucun livre,
Dont le débit aurait fait vivre
Quelque misérable imprimeur.

Et quelque burlesque rimeur,
Qui, comme un second Mithridate,
Etait plus friand qu'une chatte
Au poison qui le nourrissait
Dans l'instant qu'il le vomissait.
Glorieux de la médisance
Qu'il faisait de son éminence,
Il vivait de son aconit;
Et c'était pour lors pain bénit
De parler mal du ministère,
De chanter prince de lanlère.
(Car on parlait presque aussi mal
De vous comme du Cardinal.)
On ne vit onc tant de satires,
Ni de meilleures, ni de pires,
Qu'on en fit de vous et de lui,
Et de vous encor aujourd'hui,
La cour sans exprès congé d'elle,
Sur une peine corporelle,
Défendit de rien imprimer:
Ce qui ne fit que ranimer
Cette criminelle manie
Que chacun croyait assoupie,
Mais de qui la démangeaison
S'accroît depuis votre prison.
Le mardi, la nuit était close
(L'homme propose et Dieu dispose),

Lorsqu'on ne les attendait plus,
Nos députés sont revenus.
Le mercredi, dans l'audience,
Le procès de la conférence
Lu, qu'il fut haut de bout en bout;
Au lendemain on remit tout.
Et le premier d'avril, fut lue
La déclaration reçue
Qui nous rendit notre repos,
Dont voici les points principaux.
Nos arrêts, écrits et libelles,
Ne seront que des bagatelles,
Depuis le sixième janvier,
Qu'il fut tant perdu de papier,
Sans que pour chose aucune faite
Personne en soit plus inquiète.
Ce que, pour nous rendre plus doux,
Le Roi voulut que contre nous
Tant de lettres expédiées,
De déclarations criées,
Du côté de Sa Majesté,
Tout fut cassé par sa bonté,
Qui prit la place de la haine;
Et dit que sa maman la Reine,
Dès le premier beau jour d'été,
Enverrait au fleuve Léthé
Quelqu'un qui prît de cette eau forte,

Qui fît oublier toute sorte
D'unions, ligues et traités,
Dont ne seraient inquiétés
Ceux qui, pour faire telle ligue,
Non contens de faire une brigue,
Ont levé soldats, pris deniers
Tant publics que particuliers;
Qu'on maintiendra dans leurs offices,
Biens, honneurs, charges, bénéfices,
Au même état qu'ils se trouvaient
Quand les Parisiens buvaient
La nuit des Rois, nuit qu'ils perdirent
Le vrai pour mille faux qu'ils firent,
Pourvu qu'ils mettent armes bas,
Et ne s'opiniâtrent pas
Aux ligues, s'ils en ont aucune,
Sous couleur de cause commune;
Tous les prisonniers renvoyés;
Tous nos soldats congédiés,
Ce qui fut fait. La cour joyeuse
D'une fin de guerre ennuyeuse,
L'enregistra, la publia,
Vérifia, la ratifia;
Et quand elle fut publiée,
Registrée et vérifiée,
Dit qu'on prîrait leurs majestés
De rendre à Paris ses beautés,

Sa splendeur et son éminence
En l'honorant de leur présence.
Ce qui ne se fit pas sitôt
Qu'aurait souhaité le courtaut.
Car le Roi partit pour Compiègne,
Où trois mois il tint comme teigne,
Et ne revint de très-long-temps,
Au grand deuil de nos habitans.
Ainsi la paix nous fut donnée,
Et notre guerre terminée;
Ainsi finit notre blocus,
Ainsi ni vainqueurs ni vaincus;
Nous n'eûmes ni gloire ni honte;
Nul des partis n'y fit son compte,
Le vôtre y souffrit maints ennuis,
Y passa de mauvaises nuits.
Dans un si grand froid qu'on présume
Qu'il y gagna beaucoup de rhume.
Le nôtre en fut incommodé:
Le carnaval en a grondé;
Le carême en a fait sa plainte;
Philis, Cloris, Silvie, Aminte,
Y perdirent tous leurs galans;
Le Palais n'eut plus de chalans:
Le procureur fut sans pratique;
Le marchand ferma sa boutique;
L'Arthamène fut sans débit:

Et l'on pensa chanter l'obis
De l'Ybrahim, de Polexandre,
De Cléopâtre et de Cassandre,
Avec celui de leurs auteurs,
Leurs libraires, et leurs lecteurs;
Le sermon n'eut plus d'audience,
Le charlatan plus de créance;
L'hôtel de Bourgogne ferma;
La troupe du marais s'arma;
Jodolet n'eut plus de farine
Dont il pût barbouiller sa mine;
Les marchés n'eurent plus de pain,
Et chacun plus ou moins eut faim.
Mais sitôt que par sa présence
La paix nous promit l'abondance;
Que le Roi seul nous redonna,
Quand Sa Majesté retourna;
Aussitôt disparut le trouble:
Plus de misère pour un double,
Paris a repris sa beauté,
Tout est dans la prospérité,
Le marchand est à sa boutique,
Le procureur à sa pratique,
Les hommes de robe au palais,
Les comédiens au Marais,
Les artisans à leur ouvrage,
Les bourgeois sont à leur ménage;

Les bonnes femmes au sermon ;
Cornier est à son galbanon,
L'apothicaire à sa seringue,
Et vous, le vainqueur de Nortlingue,
De Rocroi, de Fribourg, de Lens,
L'effroi de tous les Castillans,
Êtes dans le bois de Vincenne,
Dieu vous y conserve et maintienne
En santé.

SERMON

DE

SAINT LOUIS,

ROI DE FRANCE,

Fait et prononcé devant le Roi et la Reine régente, sa mère,

Par monseigneur JEAN-FRANÇOIS-PAUL DE GONDI, archevêque de Corinthe et coadjuteur de Paris, en l'année 1648.

SERMON

DE

SAINT LOUIS,

ROI DE FRANCE,

Fait et prononcé devant le Roi et la Reine régente, sa mère, par monseigneur l'illustrissime et révérendissime Jean-François-Paul de Gondi, archevêque de Corinthe et coadjuteur de Paris, à Paris, dans l'église de Saint-Louis des Pères jésuites, aux jour et fête dudit Saint Louis, l'année 1648.

IN NOMINE PATRIS, ✠ ET FILII, ET SPIRITUS SANCTI. Amen.

Audi, fili mi, disciplinam Patris tui. Proverbiorum 1.

Ecoutez, mon fils, les enseignemens de votre Père. *Au chap.* 1 *des Proverbes.*

Sire,

J'apporte aujourd'hui aux pieds du crucifix ce qui n'a presque jamais servi que de trophée à la vanité des hommes; je lui présente des couronnes, ce qui n'est pas le sacrifice le plus ordinaire que l'on lui fasse; je lui offre des armes, qui ne sont

pas les instrumens les plus communs de la piété; et ces armes et ces couronnes, qui n'ont presque jamais été en usage que comme les marques profanes de la grandeur humaine, peuvent être aujourd'hui, ce me semble, judicieusement déposées dans une chaire chrétienne comme les trophées de la piété, puisqu'elles ont été sanctifiées par les justes intentions et par les actions héroïques du grand saint Louis, qui fait couler dans vos veines, Sire, par une longue suite de grands princes, l'auguste sang dont vous sortez, et qui sort aujourd'hui lui-même du tombeau pour vous instruire par ma bouche, et pour porter à Votre Majesté cet oracle sacré :

Audi, fili mi, disciplinam patris tui.

Ecoutez, mon fils, les enseignemens de votre père.

A quoi je me sens obligé d'ajouter les paroles qui suivent dans le texte de l'écriture, *et legem matris tuæ ne dimittas à te*, et n'oubliez jamais la loi de votre mère; puisque je ne doute point que la sainte éducation que vous recevez de la plus grande et de la plus vertueuse des reines, ne soit particulièrement fondée sur les exemples du plus grand et du plus saint de vos prédécesseurs.

Plaise au ciel de donner à Votre Majesté les

dispositions nécessaires pour suivre ses instructions et pour imiter ses exemples! Et, pour en mériter la grâce, implorez, Sire, les bénédictions du Saint Esprit, par l'intercession de celle qui est la mère de votre roi et de votre maître, et que l'ange a remplie de bénédictions, en lui disant:

Ave Maria, etc.

Sire,

Entre un nombre infini de qualités éminentes qui rendent la religion chrétienne tout éclatante de merveilles et de prodiges, la plus considérable, sans doute, est la puissance qu'elle a de perfectionner et même de changer, pour ainsi dire, la nature de toutes choses. La Philosophie n'a que trop souvent et trop témérairement essayé de produire cet effet. Elle n'a jamais fait sur ce sujet que des efforts inutiles; et quand elle s'y est imaginé quelque succès, elle n'a fait qu'ajouter à son impuissance une vanité fort mal fondée. Elle a donné, en de certaines occasions, de belles apparences; il semble même qu'elle ait quelquefois produit de bonnes actions. Mais, en effet, elles ont presque toujours été défectueuses, ou dans elles-mêmes, ou par leurs circonstances, que l'on ne peût prendre avec raison le sentiment qui les a causées, que pour l'impétueux mouvement de

quelques esprits naturellement généreux, qui eussent peut-être aimé la vertu s'ils l'eussent connue. Leur fin la plus ordinaire a été la gloire, qui même selon leurs maximes était criminelle. La plus excusable a été la complaisance et la satisfaction qu'ils ont cherchée dans eux-mêmes, et qu'ils n'ont jamais trouvée. Ils n'en ont jamais eu de solidement bonnes; et je ne puis m'imaginer leurs actions les plus éclatantes, et même celles qui ont passé pour être les plus utiles au public, que comme ces grandes rivières qui portent l'abondance dans les provinces qu'elles arrosent, mais qui ne laissent pas en même temps, dans leur plus grande largeur, d'être encore troublées par la fange et par les impuretés qui descendent du côté de leurs sources, ou qui tombent dans la suite de leur cours.

La religion chrétienne agit sans doute avec beaucoup plus de force et de vigueur; elle ne redresse pas seulement les intentions des hommes; elle ne leur donne pas seulement des vues plus hautes et plus élevées, mais encore elle les rend capables de se servir de ses lumières; elle purifie et leurs volontés et leurs actions; et en un sens, on peut dire très-véritablement que, par un changement prodigieux, des crimes elle fait des vertus.

Saint Paul ne respire que le sang des disciples

de Jésus-Christ, il ne songe qu'à la ruine et qu'à la perte de la religion, *spirans erat cædis et minarum in discipulos*, et en même temps et au même moment qu'il est dans cette malheureuse disposition, Dieu le touche, ou, pour parler plus conformément à sa vocation, Dieu l'emporte, par un coup violent et extraordinaire de sa miséricorde, dans la connaissance du christianisme, et en un instant sa fureur se change en une sainte ardeur pour le salut de ses frères. N'est-ce pas un prodige?

Théodose, fumant encore du sang des citoyens de Tessalonique, marche d'un pas superbe pour entrer dans l'église, comme pour la rendre complice de sa cruauté. Saint Ambroise, d'un seul regard, arrête la fierté d'un empereur victorieux de toutes les parties du monde; et dans un moment sa fierté se change en un profond respect, et dans une sainte soumission, pleine d'une véritable humilité. Et ce dernier exemple, qui nous représente l'orgueil de la terre confondu et, pour ainsi parler, anéanti par un seul mouvement du ciel, nous marque puissamment le dernier effort de la grâce; puisqu'il nous fait voir la grandeur humaine, qui, devant que les hommes eussent été éclairés de la lumière de l'évangile, a été la cause la plus ordinaire et la plus générale de leur

perte, et qui même depuis ce bonheur est encore, selon toutes les maximes de l'criture, la chose du monde la plus opposée à la véritable piété, puisque, dis-je, cet exemple nous la fait voir assujettie au christianisme, et assujettie jusqu'au point d'être un de ses plus propres et un de ses plus glorieux instrumens; et de cette supposition, qui se rencontre entre la grandeur et la piété, qui fait trembler quand on la lit dans l'écriture, et qui l'a même obligée de dire que *Dieu est terrible dessus les Rois*, il s'ensuit nécessairement que l'accord de ces contraires est la production la plus forte du christianisme, et que, par conséquent, le dernier point de la sainteté est d'être grand et d'être saint.

Et selon ces principes, ô grand et admirable Monarque, qui avez brillé sur la terre moins par l'éclat de votre couronne que par la splendeur de vos belles actions, de quels éloges, de quelles louanges peut-on former votre panégyrique? Qu'est-ce qui peut répondre à vos vertus? Je m'éblouis à la vue de tant de lumières; je me perds dans ce rare mélange de la fortune et de la vertu. Et si je me laissais emporter à la juste crainte qui saisit mon esprit de ne pouvoir parler assez dignement de ces merveilles, au lieu d'élever des trophées à la mémoire glorieuse du grand Saint

Louis, je me contenterais présentement de dresser en ce lieu un tribunal sacré, où j'appellerais, de la part de Dieu, tous ceux qui vivent aujourd'hui dans ce royaume, pour reconnaître le crime qu'ils commettent de ne se pas soumettre à Dieu dans leur bassesse, après l'exemple d'un grand Monarque qui lui a soumis si généreusement sa grandeur. Peuples, qui m'entendez, tremblez à cet exemple: et vous, Sire, apprenez de vos ancêtres comment il faut vivre en roi.

L'on ne peut commencer la vie de Saint Louis par rien de plus élevé que sa naissance; et cette longue suite de rois dont il a tiré son origine ouvrirait avec pompe ce discours, si je n'étais persuadé que les avantages les plus illustres et de la nature et de la fortune ne méritent jamais d'être relevés dans une chaire chrétienne. Ils sont trop au-dessous de la dignité d'un lieu sanctifié par la parole de l'évangile, pour n'être pas ensevelis dans le silence; mais ce silence, Sire, est peut-être ce qui sera le plus instructif dans ce discours. Il apprendra à V. M. que cette haute naissance, qui, par un privilége dû aux seules maisons dont vous sortez, vous sépare du commun des rois, n'est rien devant Dieu, puisque je n'ose seulement la faire entrer en part des éloges que je donne à un de vos prédécesseurs, dans cette chaire

qui est pourtant le véritable lieu des louanges; puisque c'est celui d'où l'on doit les distribuer selon le poids du sanctuaire: de sorte que le seul avantage véritablement solide que vous pouvez tirer de ce grand nombre de monarques que vous avez pour aïeux, est la connaissance de l'obligation que vous avez de songer plus souvent que tous les autres princes de la terre que vous êtes mortel, parce que vous comptez plus d'ancêtres qui vous enseignent cette vérité par leur exemple; et cette considération, dès le commencement de votre vie, doit tous les jours vous humilier devant Dieu, même en vue de ce que vous avez de plus grand dans le monde, à la différence des autres hommes, qui trouvent assez de sujet en eux-mêmes, même selon la terre, pour abaisser leur orgueil. Et toutefois ouvrons ici nos consciences, confessons-nous publiquement à la vue du ciel et de la terre; n'est-il pas vrai que, sans descendre du sang des rois, la moindre chimère, assez souvent ridicule, même selon le monde, nous emporte à des vanités criminelles contre les ordres du ciel?

L'histoire remarque que le beau naturel de Saint Louis répondit à sa haute naissance. Dès ses plus tendres années on vit briller dans les premiers mouvemens de son âme des étincelles

de ce grand feu, qui depuis anima tout le cours de sa vie avec tant d'ardeur pour la vertu. *Sortitus sum bonam indolem*, disait Salomon. Après cette remarque du plus sage des hommes, on doit croire que les bonnes inclinations peuvent être une juste matière de louanges; et l'on peut dire qu'elles ne furent jamais meilleures dans l'âme de Saint Louis, que quand elles produisirent ce profond respect et cette parfaite obéissance qu'il conserva toujours avec tant de soin pour la reine Blanche de Castille sa mère, régente de son royaume, grande et vertueuse princesse, de laquelle je me contente de dire, pour marquer seulement le caractère de sa vertu, que, dans la minorité du Roi son fils, elle purgea la France des restes malheureux de l'hérésie des Albigeois.

Sire, je ne prétends pas de vous toucher en ce point par des exemples. Les obligations que vous avez à la Reine votre mère, parlent plus suffisamment à votre cœur que toutes mes paroles ne sauraient se faire entendre à vos oreilles. Vous êtes l'enfant de ses larmes et de ses prières, elle vous a porté au trône sur des trophées, vous êtes conquérant sous sa régence; et ce qui est sans comparaison plus considérable que tous ces avantages, elle vous instruit soigneusement à la piété. Je vous ai dit ces vérités de la part du clergé de

votre royaume, je me sens forcé par un instinct secret de les répéter encore aujourd'hui à votre Majesté de la part de Dieu, non pour vous exhorter à l'obéissance que vous lui devez, de laquelle l'auguste sang qui coule dans vos veines, et ce beau naturel que l'Europe admire dans les commencemens de votre vie, ne vous permettront jamais de vous dispenser; mais pour prendre sur ce fond un juste sujet de vous expliquer en peu de paroles la plus importante et sans doute la plus nécessaire des instructions; c'est, Sire, la distinction du droit positif de votre royaume et du droit naturel qui oblige tous les hommes. Le droit positif de votre Etat fait que la Reine votre mère est votre sujette, et ainsi il la soumet à votre Majesté. Le droit naturel, qui est au-dessus de toutes les lois, fait que vous êtes son fils, et ainsi il vous soumet à elle. Distinguez, Sire, ces obligations, elles ne sont point contraires, mais il les faut entendre. Je ne les touche qu'en passant, parce que je ne doute point que la sainte éducation que vous recevez ne vous permettra point de les ignorer. Aussi est-ce en cet endroit, en ce point et en plusieurs autres, la connaissance la plus importante et la plus nécessaire aux princes.

Saint Louis n'eut pas plutôt atteint un âge

raisonnable; qu'il se trouva enveloppé dans une grande et difficile guerre émue par quelques princes mécontens dans son royaume, fomentée par l'Anglais et soutenue par ces belliqueuses provinces que cet ennemi fier et puissant possédait en ce temps-là dans cet état. Ce généreux prince s'opposa courageusement à ces injustes entreprises. Il fit voir à toute la terre que la véritable piété n'est point contraire à la véritable valeur. Il raffermit son état ébranlé; il porta la terreur et l'effroi dans les terres et dans les troupes étrangères; il soutint, ou plutôt il força lui seul, sur le pont de Taillebourg, l'armée anglaise avec une fermeté plus merveilleuse que celle que l'antiquité romaine a consacrée avec tant de gloire à la postérité. Il arrêta ce débordement du Nord qui grondait déjà contre la France, et qui depuis a été si furieux, qu'il a failli à emporter les plus braves de ses successeurs. Je n'appréhende point de vous présenter dans une chaire de paix ces images sanglantes de carnage et de meurtres, puisque les guerres de Saint Louis ont été de ces guerres sanctifiées, dont l'écriture même parle avec éloge, *sanctificate bellum, sanctificate arma.* Il a sanctifié la guerre en lui donnant une juste cause qui fut la sûreté de ses peuples, et en la portant à une juste fin qui fut une glorieuse

paix. Il à sanctifié les armes en tempérant leur violence par les lois de la discipline chrétienne : ainsi tout tournè en bien à ceux qui aiment Dieu, *diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum.* Ainsi la guerre même entre en part de la sainteté de Saint Louis. Ainsi les rois se sauvent en donnant des batailles, pourvu que ces batailles se donnent pour la conservation ou pour le repos de leurs sujets : et Saint Louis sans doute a plus mérité par les ordres qu'il a donnés à la tête de son armée, qu'il n'eût pu faire par les prières et par la retraite de son cabinet.

On ne s'applique pas avec assez de choix à la piété ; on n'a pas assez de discernement pour distinguer les différentes conduites que l'on doit prendre dans les différens emplois. Il y a des actions de piété qui sont communes à toutes les professions ; il y en a qui sont particulières à chaque profession. Il est important de ne les point confondre ; et ceux qui les confondent se mettent du nombre de ceux que reprend l'écriture, quand elle dit : *Corripite inquietos et inordinatos.* Ce discernement est particulièrement demandé à Dieu, par le Psalmiste, pour les rois : *Deus judicium tuum regi da.* Assez souvent un juge plaît plus à Dieu en rendant la justice qu'en faisant oraison, et quelquefois un roi suit plus exacte-

ment les volontés du ciel à la tête d'un bataillon que dans son oratoire. Par cette conduite ce grand monarque, dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire, a attiré sur ses exploits les bénédictions du ciel, et par cette conduite ses armes ont été sanctifiées par une glorieuse paix.

Les vôtres, Sire, ne sont pas moins justes, elles n'ont pas eu de moindres succès. Cette importante victoire remportée si fraîchement et si glorieusement sur vos ennemis est-elle une moins bonne cause? En naissant vous vous les êtes trouvées dans les mains: Dieu veuille par sa miséricorde qu'elles aient bientôt une aussi bonne fin! Dieu veuille que vos victoires soient bientôt arrêtées par une heureuse paix! Je vous la demande, Sire, au nom de tous vos peuples affligés, et pour parler plus véritablement, consumés par les nécessités inséparables d'une si longue guerre. Je vous la demande avec liberté, parce que je parle à V. M. d'un lieu d'où je suis obligé par ma conscience de vous dire, et de vous dire avec autorité que vous nous la devez.

Mais, hélas! je me reprends, Sire, si la paix était dans vos mains innocentes, il y a long-tems qu'elles auraient fait à la terre ce don si précieux: la Reine, votre mère, les aurait désarmées pour

la gloire du ciel et pour le repos du monde. Votre jeune courage aurait cédé à sa piété. Elle est lasse de ces funestes victoires que l'on achète par le sang de ses sujets. L'opiniâtreté des ennemis de votre couronne a rendu jusqu'ici inutiles tous les efforts qu'elle a faits pour leur propre tranquillité, et pour leur propre salut. C'est donc à Dieu, chrétiens, qu'il faut demander la paix, et non pas au Roi: c'est de sa bonté qu'il faut espérer qu'il fléchira les cœurs de ces princes obstinés à leur perte; et je m'assure, Madame, que ces prières ardentes, dont Votre Majesté presse le ciel, ne sont particulièrement employées qu'à le conjurer qu'il fasse que le sang d'Autriche relâche un peu de ce noble orgueil, qui, contre ses propres intérêts, le rend trop ferme dans ses malheurs. Ces vœux sont si justes et si nécessaires au monde, que j'en attends le succès avec confiance. Et je n'en ai pas moins que, quand Dieu leur aura donné leur effet, Votre Majesté, Sire, ne se serve de la tranquillité de son royaume aussi utilement pour l'avantage de ses peuples que Saint Louis se servit du relâche que lui donnèrent ses premières armes.

Il soulagea ses sujets, il poliça son état, il fit refleurir la justice, il réprima les violences, il défendit les duels, il châtia rigoureusement les

impies et les blasphémateurs. Ah! Sire, puisque vos sujets sont assez malheureux pour imiter leurs pères dans leurs crimes, ne serez-vous pas assez juste pour imiter votre glorieux ancêtre dans ses lois? et souffrirez-vous à la vue de la France, aux yeux de la chrétienté, à la vue du Dieu que vous adorez, que l'impiété règne et triomphe par l'impunité dans la ville capitale de votre royaume? *Non sine causâ gladium Dei portas, vindex es in iram.* Ce n'est pas sans sujet que Dieu vous à confié l'épée de sa justice, c'est pour venger sa cause et pour punir les crimes que l'on commet contre sa divine Majesté. La clémence est la vertu des rois, et sans elle les princes les plus légitimes ne sont presque point distingués des tyrans; mais elle perd son lustre et son mérite quand elle est employée pour tirer des mains de la justice ces noirs et ces infâmes criminels qui se sont attaqués directement à leur créateur. Saint Louis, par une grandeur de courage digne d'un héros véritablement chrétien, et contre les maximes de la fausse politique, pardonna au comte de la Marche, déclaré rebelle, qui par un attentat étrange avait porté les armes d'Angleterre dans le sein de la France contre son souverain; et au même moment, contre toutes les règles de la fausse clémence, il fait percer la langue à des

blasphémateurs, peut-être et sans doute moins coupables que ceux de notre siècle. La noble impatience que la Reine votre mère sent en son âme contre tout ce qui est péché, ne lui permettra pas assurément d'attendre la paix pour remédier à ces désordres; et c'est l'unique gloire, Sire, que son amour lui permet de vous envier. Mais j'avoue que la charité chrétienne ne demande qu'avec peine et qu'avec regret la punition des crimes, et qu'elle en souhaite plutôt la conversion. Ames impies et brutales, qui n'éclatez que par des blasphêmes, et qui toutes fois éclatez; qui ne cherchez de l'applaudissement que par des discours abominables, et qui toutefois en trouvez, prévenez par une sévère pénitence le châtiment exemplaire que la justice de Dieu et celle du Roi vous préparent; et vous, gladiateurs, qui même avec faste vous sacrifiez vous-mêmes tous les jours au démon, dérobez vos têtes au supplice, et vos âmes aux enfers.

Le grand ordre que Saint Louis mit en son royaume attira sur lui les bénédictions du ciel; et comme la plus grande et la principale de toutes est l'amour de Dieu, et la charité pour ses frères, il lui inspira ce vaste et pieux dessein de secourir les chrétiens de Jérusalem, opprimés par la tyrannie des barbares, et d'affranchir de leur puissance

ces lieux consacrés par la naissance et par la mort du fils de Dieu. Et véritablement c'est ici où la parole me manque, c'est ici où, sans emprunter les figures de l'éloquence humaine, sans parler avec exagération, je me sens obligé d'avouer que je me trouve dans l'impuissance d'achever le tableau de ce grand monarque. Les traits en sont trop forts. Tantôt je le considère triomphant des périls de la mer, attaquant Damiette, prenant terre le premier à la tête de son armée à la vue de ses ennemis, faisant trembler l'Orient sous le poids de ses armes. Tantôt je le regarde perçant en deux batailles, comme un prodige de valeur, les rangs des troupes infidèles, et après des efforts plus qu'humains, abattu dans la troisième, moins par la multitude de ses ennemis, que par la main de Dieu, qui veut éprouver sa constance. Tantôt je le considère en sa prison, attirant la vénération des peuples les plus barbares par sa vertu, et foulant aux pieds par la grandeur de son courage la vaste couronne des mahométans. Tantôt je l'aperçois dans les hôpitaux de Syrie au retour de sa captivité secourant les malades, assistant lui-même les pestiférés; et de ce lieu d'humilité, où il sert à genoux les plus pauvres, je le vois tout d'un coup rappelé sur son trône, non pour s'y reposer de ses travaux passés, mais pour y re-

prendre de nouvelles forces, pour former de nouvelles armées, pour passer en Afrique, pour porter la guerre dans les provinces les plus farouches et les plus belliqueuses des Sarrazins, et pour planter la croix sur les mosquées de Mahomet. Où pouvons-nous trouver la variété des couleurs nécessaires pour dépeindre les actions de ce grand prince? hélas! nous n'en avons pas d'assez vives pour donner la moindre partie de l'éclat qui est dû à ses malheurs, qu'il a rendus à la vérité par sa constance aussi illustres que ses victoires, et qui peuvent faire dire avec fondement de Saint Louis, pris et défait par les barbares, ce qu'on disait autrefois de cette peinture si estimée par les anciens, qu'elle ne fut jamais plus belle ni moins effacée, qu'après qu'elle eut été touchée par trois différentes fois de la foudre. Tirons le rideau sur toutes ces merveilles, couvrons d'un voile, à l'imitation de cet ancien, qui s'en servit si judicieusement dans une occasion trop connue pour être répétée, couvrons, dis-je, d'un voile cette partie la plus animée de sa belle vie, parce que nous n'en saurions exprimer seulement les moindres traits. Et tirons de ces grands exemples, par un avantage que Votre Majesté doit partager avec ses sujets, des fruits dignes de cette chaire, et sans lesquels les panégyriques les plus chrétiens ne se-

raient pas plus utiles que les discours les plus profanes.

Saint Louis a servi lui-même les pauvres dans les hôpitaux, sans autre obligation que celle de son ardente charité : jugez, Sire, à quel point vous êtes obligé à les servir sur votre trône, où Dieu vous a mis pour les soulager. Et nous, chrétiens, jugeons, à notre honte et à notre confusion, que nous sommes indignes de porter ce glorieux titre, depuis qu'une dureté, qui fait horreur, fait que nos entrailles ne sont plus émues sur la nécessité de nos frères, depuis que nos folles dépenses et notre luxe, souvent ridicules et toujours honteux, emportent, ou pour mieux dire, dérobent ce que nous devons aux misères de notre prochain.

Saint Louis animé du saint zèle de la gloire de Dieu, se résolut de passer au Levant, et d'ouvrir la guerre sainte contre les infidèles. Dieu veuille, Sire, que le cimeterre des Ottomans, qui brille déjà sur les frontières de la chrétienté, ne vous impose pas un jour la nécessité de semblables desseins, mais au moins cet exemple doit donner à V. M. du zèle pour sa religion. Hélas ! en sommes-nous seulement échauffés ! Et n'est-il pas vrai que sans passer les mers, nous nous trouvons assez souvent dans les compagnies avec des

ennemis de notre foi, contre lesquels nous opiniâtrons peu de combats pour sa défense.

Saint Louis reçut les afflictions qui lui arrivèrent en Syrie avec une fermeté admirable, et la résignation qu'il eut aux volontés de Dieu en sa défaite, dans sa prison, dans ses maladies, a été même plus estimée par le plus grand prélat de notre siècle, le bienheureux François de Salles, que la générosité de son entreprise. Ce grand monarque, Sire, n'oublia jamais qu'il était roi, mais il se souvint toujours qu'il était homme. C'est pourquoi les accidens de la vie ne le surprirent point, et ne l'étonnèrent pas, à la différence des grands du monde, à qui pour l'ordinaire la flatterie plus forte même que l'expérience fait perdre la mémoire, et qui n'en sont pas exempts. Et nous, sans porter des couronnes, recevons-nous avec plus de soumission les ordres de Dieu, et aux premières afflictions que le ciel nous envoie, ne paraît-il pas visiblement à nos impatiences et à nos murmures que nous oublions souvent que nous sommes mortels?

Saint Louis ne se lasse jamais de servir Dieu, et quoique ses bons desseins n'ayent pas toujours de bons succès, il les pousse avec vigueur, il ne s'ébranle point. Au retour de l'Asie, il attaque

l'Afrique, il porte l'étendard de la croix sur les murailles de Tunis, et rien n'arrête son ardeur, que la volonté de celui qui la lui inspire. Ah! qui que tu sois, malheureux! âme lâche et timide, qui prends un bon dessein, et qui l'abandonne, ou par crainte, ou par espérance, ou par faiblesse ou par corruption, confonds-toi en toi-même, par l'exemple du plus grand des rois, mais confonds-toi d'une sainte honte, qui produise une véritable pénitence digne de ton crime, digne de ta faiblesse, digne de ta lâcheté.

Je sens que je m'emporterais dans un nombre infini d'oppositions qui se rencontrent, au déshonneur de notre siècle, entre la vertu de saint Louis et nos péchés. Je me perdrais facilement dans ces grandes distances qu'il y a de sa continence à nos désordres, de son humilité à notre fausse gloire, de sa charité à nos froideurs, de son courage à nos faiblesses. Je m'arrête, je m'arrête contre mes sentimens pour voir mourir ce grand monarque, mais non pas pour parler de sa mort. On peut exagérer la mort des hommes ordinaires, parce qu'assez souvent on n'en est pas ému, qu'après de longues réflexions; mais celle des grands rois touche par la seule vue de leurs tombeaux. Saint Louis étendu sans sentiment, dans un pays en-

nemi, sur une terre étrangère, marque plus fortement la vanité du monde que tous les discours qu'on pourrait faire sur ce sujet. Et à ce triste spectacle je me contente de m'écrier avec le prophète: *Ubi gloria Israël?* où est la gloire d'Israël? où est la grandeur de la France? où est cette florissante noblesse? où est cette puissante armée? où est ce grand monarque qui commandait tant de légions? et au même moment que je fais ces demandes, il me semble que j'entends les voix confuses et ramassées de tous les hommes qui ont vécu dans les quatre siècles écoulés depuis sa mort, qui me répondent qu'il règne dans les cieux. Ah! que ce dernier moment, qui l'y a porté avec tant de gloire, nous fournit d'exemples de constance, de fermeté, de générosité, de magnanimité vraiment chrétienne; toutes les paroles, par lesquelles il a fini sa belle vie, et par lesquelles je prétends finir ce discours, sont autant de caractères illustres d'une mort toute grande, toute héroïque, toute sainte.

Ce grand monarque adressa ces paroles au Roi son fils et son successeur sur la terre, dans le lit de la mort, et je dois croire qu'il les adresse présentement à Votre Majesté, encore avec plus de force, du ciel, où il est dans la gloire. *Audi, fili*

mi, disciplinam patris tui. Ecoutez, Sire, mais écoutez attentivement, voici les paroles originales du testament de votre père.

Sachez que vous êtes Roi pour rendre la justice, et que vous la devez également aux pauvres et aux princes, et par vous et par vos officiers, des actions desquels vous rendrez compte à Dieu. Soulagez votre peuple, conservez la franchise, écoutez ses plaintes, et inclinez d'ordinaire du côté du moins riche, parce qu'il y a apparence qu'il est le plus oppressé; faites-vous justice à vous-même dans vos intérêts, afin que vos officiers n'ayent pas lieu de se persuader qu'ils vous puissent plaire en faisant des injustices pour votre service. N'entrez jamais en guerre contre aucun prince chrétien, que vous n'y soyez obligé par des considérations très-pressantes, pardonnez les fautes qui ne regarderont que votre personne, et soyez inexorable pour celles qui toucheront la divine Majesté; punissez les blasphémateurs, et ayez aversion pour les hérétiques; soyez libéral de votre bien, et soyez ménager de celui de vos sujets. Maintenez les bons règlemens, et les anciennes ordonnances de votre royaume, et corrigez avec soin les mauvais usages. Ne donnez jamais les bénéfices qu'à ceux qui seront capables d'en faire les fonctions, et d'en soutenir la dignité; demeu-

rez dans le respect que vous devez au saint siége, et conservez inviolablement les priviléges et les immunités de l'église. Entendez souvent la parole de Dieu, et fréquentez les sacremens avec les dispositions nécessaires. Enfin, faites régner Jésus-Christ en votre cœur, et dans votre royaume, afin qu'après une longue vie, il vous fasse régner avec lui dans la vie éternelle, *où vous conduisent le Père, † le Fils, † et le Saint-Esprit †. Ainsi soit-il.*

LA

CONJURATION

DU COMTE

JEAN-LOUIS DE FIESQUE.

LA

CONJURATION

DU COMTE

JEAN-LOUIS DE FIESQUE.

Au commencement de l'année 1547, la république de Gênes se trouvait dans un état que l'on pouvait appeler heureux, s'il eût été plus affermi. Elle jouissait en apparence d'une glorieuse tranquillité, acquise par ses propres armes, et conservée par celles du grand Charles-Quint, qu'elle avait choisi pour protecteur de sa liberté. L'impuissance de tous ses ennemis la mettait à couvert de leur ambition, et les douceurs de la paix y faisaient revenir l'abondance, que les désordres de la guerre en avaient si long-temps bannie; le trafic se remettait dans la ville avec un avantage visible du public et des particuliers; et si l'esprit des citoyens eût été aussi exempt de jalousie que leur fortune l'était de la nécessité, cette république se serait relevée en peu de jours de ses misères passées par un repos plein d'opulence et de bonheur. Mais le peu d'union qui était parmi eux, et les semences de haine que les divisions précédentes avaient laissées dans les

cœurs, étaient des restes dangereux qui marquaient bien que ce grand corps n'était pas encore remis de ses maladies, et que sa guérison était semblable à la santé apparente de ces visages bouffis, sur lesquels un peu d'embonpoint cache beaucoup de mauvaises humeurs. La noblesse, qui avait le gouvernement entre ses mains, ne pouvait oublier les injures qu'elle avait reçues du peuple dans le temps qu'elle était éloignée des affaires. Le peuple, de son côté, ne pouvait souffrir la domination de la noblesse que comme une nouvelle tyrannie qui était contraire aux ordres de l'Etat; une partie même des gentilshommes qui prétendaient à une plus haute fortune, enviait ouvertement la grandeur des autres : ainsi les uns commandaient avec orgueil, les autres obéissaient avec rage, et beaucoup croyaient obéir, parce qu'ils ne commandaient pas assez absolument, quand la Providence permit qu'il arrivât un accident qui fit éclater tout d'un coup ces différens sentimens, et qui confirma, pour la dernière fois, les uns dans le commandement et les autres dans la servitude.

C'est la conjuration de Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagne, qu'il faut reprendre de plus loin pour en connaître mieux les suites et les circonstances.

Au temps de ces fameuses guerres dans lesquelles Charles-Quint, empereur, et François Ier désolèrent l'Italie, André Doria, sorti d'une des meilleures maisons de Gênes, et le plus grand homme de mer qui fût à cette heure-là dans l'Europe, suivait avec ardeur le parti de la France, et soutenait la grandeur et la réputation de cette couronne sur les mers avec un courage et un bonheur qui donnaient autant d'avantage à son parti que d'éclat à sa gloire particulière. Mais c'est un mal ordinaire aux plus grands princes de ne considérer pas assez les hommes de service, quand une fois ils croient être assurés de leur fidélité. Cette raison fit perdre à la France un serviteur si considérable, et cette perte produisit des effets si fâcheux, que la mémoire en sera toujours funeste et déplorable à cet Etat. En même temps que ce grand personnage fut engagé dans le service du Roi en qualité de général des galères, avec des conditions avantageuses, ceux qui tenaient les premières places de la faveur et de la puissance dans les conseils commencèrent à envier et sa gloire et sa charge, et formèrent le dessein de perdre celui qu'ils voyaient trop grand seigneur pour se résoudre jamais à dépendre d'autres personnes que de son maître. Comme ils jugèrent qu'il ne serait d'abord ni sûr ni utile à

leur dessein de lui rendre de mauvais offices auprès du Roi, qui venait de témoigner une trop bonne opinion de lui pour en concevoir sitôt une mauvaise, ils prirent une voie plus délicate, et, joignant les louanges aux applaudissemens publics que l'on donnait aux premières armes que Doria avait prises pour la France, ils se résolurent de lui donner peu à peu des mécontentemens, que l'on pouvait attribuer à la nécessité des affaires générales plutôt qu'à leur malice particulière, et qui néanmoins ne laissèrent pas de faire l'effet qu'ils prétendaient. Ils s'appliquèrent à donner à cet esprit altier et glorieux matière de s'échapper, pour avoir un moyen plus aisé de le ruiner dans l'esprit du Roi; et les affaires que sa charge lui donnait dans le conseil ne fournirent à ceux qui y avaient toute l'autorité que trop d'occasions de le désobliger. Tantôt l'on trouvait les finances trop épuisées pour fournir à de si hauts appointemens; tantôt on le payait en mauvaises assignations ; quelquefois ses demandes étaient trouvées injustes et déraisonnables. A la fin ses remontrances sur les torts qu'on lui faisait furent rendues si criminelles auprès du Roi, par les artifices de ses ennemis, qu'il commença d'être importun et fâcheux, et peu à peu il passa auprès de lui pour un esprit intéressé, insolent et incom-

patible. Enfin on le désobligea ouvertement, en lui refusant la rançon du prince d'Orange son prisonnier, que son neveu Philipin Doria avait pris devant Naples, et que le Roi avait retiré de ses mains. On lui demanda, même avec des menaces, le marquis du Guast et Ascagne Colonne, pris à la même bataille. On ne parla plus de lui tenir la parole qu'on lui avait donnée de rendre Savone à la république de Gênes; et comme on vit que cet esprit prenait feu, au lieu de cacher ses dégoûts sous une modération apparente, ses ennemis n'oublièrent rien pour les accroître. M. de Barbezièux fut commandé pour se saisir de ses galères, et même pour l'arrêter s'il était possible. Cette faute était aussi pleine d'imprudence que de mauvaise foi; et l'on ne saurait assez blâmer les ministres de France d'avoir préféré leurs intérêts au service de leur maître, et ôté à son parti le seul homme qui pouvait le maintenir en Italie; et, puisqu'ils voulaient le perdre, on peut dire qu'ils furent fort mal habiles de ne l'avoir pas perdu tout-à-fait, et de l'avoir laissé dans un état où il était capable de nuire extrêmement à la France et à eux-mêmes, par le chagrin que le Roi pouvait prendre de leurs conseils, et par les mauvaises suites qu'ils avaient attirées contre son royaume.

Doria, se voyant traité si criminellement, fait un manifeste de ses plaintes, proteste qu'elles ne procèdent pas tant de ses intérêts particuliers que de l'injustice avec laquelle on refusait à sa chère patrie de lui rendre Savone, qui lui avait été tant de fois promise par le Roi. Il traite avec le marquis du Guast son prisonnier, se déclare pour l'empereur, et accepte la généralité de ses mers. La conduite de ce vieux politique fut en cela pour le moins aussi malicieuse que celle des ministres de France, mais beaucoup plus adroite et plus judicieuse. On ne le peut excuser d'une ingratitude extraordinaire; de s'être laissé emporter au mouvement d'une si dangereuse vengeance contre un prince à qui l'on peut dire qu'il avait obligation de tout son honneur, puisqu'il en avait acquis les plus belles marques en commandant ses armées; et il est difficile de le justifier d'une trahison lâche et indigne de ses premières actions, d'avoir commandé à Philipin Doria son lieutenant de laisser entrer des vivres dans Naples, alors extrêmement pressé par M. de Lautrec, au moment même qu'il protestait encore de vouloir demeurer dans le service du Roi; mais il faut avouer aussi que ce même procédé le doit faire passer pour un homme fort habile dans la politique intéressée, en ce qu'il mit avec tant d'a-

dresse les apparences de son côté, que ses amis pouvaient dire que le manquement de parole dont il se plaignait pour sa patrie, était la véritable cause de son changement; et que ses ennemis ne pouvaient nier qu'il n'y eût été poussé par des traitemens trop rudes et trop difficiles à souffrir, outre qu'il n'ignorait pas que le moyen d'être en beaucoup de considération dans un parti, était celui d'y apporter d'abord un grand avantage. En effet, il prit si bien son temps, et ménagea sa révolte avec tant de conduite, qu'elle sauva Naples à l'empereur, que les Français lui allaient ravir en peu de jours, si Philipin Doria eût continué de les servir fidèlement. Ce changement fut cause de la perte d'un des plus grands capitaines qui fût jamais sorti de la France, et mit enfin la république de Gênes sous la protection de la couronne d'Espagne, à qui elle est si nécessaire à cause de ses états d'Italie: aussi fut-ce la première action d'André Doria pour le service de l'empereur, après qu'il se fut entièrement déclaré contre le Roi.

Cet homme habile et ambitieux, connaissant au point qu'il faisait les intrigues de Gênes et les inclinations des Génois, ne manqua pas de ménager des esprits qu'on a de tous temps accusés d'aimer la nouveauté. Comme il avait beaucoup

d'amis et de partisans secrets dans la ville qui lui rendaient compte de ce qui s'y passait, il avait soin aussi d'y confirmer les uns dans le mécontentement qu'ils témoignaient du gouvernement, et d'essayer d'en faire naître dans l'esprit des autres; de persuader au peuple que les Français ne lui laissaient que le nom de la souveraineté, pendant qu'ils en retenaient tout le pouvoir; il faisait représenter à la noblesse l'image du gouvernement ancien, qui avait toujours été entre ses mains, et enfin il insinuait à tout le monde l'espérance du rétablissement général des affaires dans un changement.

Sa cabale étant faite, il s'approcha de Gênes avec ses galères, il mit pied à terre, et rangea ses gens en bataille, sans trouver aucune résistance. Il marcha dans la ville suivi de ceux de son parti qui avaient pris les armes au signal arrêté. Il occupa les principaux lieux, et s'en rendit maître presque sans mettre l'épée à la main. Théodore Trivulce, qui y commandait pour le Roi, perdit avec Gênes toute la réputation qu'il s'était acquise dans les guerres d'Italie; parce qu'il négligea de rompre les pratiques qui s'y étaient tramées, quoiqu'il en fût averti, et qu'il aima mieux, pour sauver sa vie et son argent, faire une honteuse composition dans le châtelet, que de s'en-

sevelir honorablement dans les ruines de cette place si importante au service de son maître.

Les Français ne furent pas plutôt chassés de Gênes, que l'on entendit crier dans les rues le nom de Doria, les uns suivant dans ces acclamations leurs véritables sentimens, les autres essayant de cacher, par des cris de joie dissimulés, l'opinion qu'ils avaient donnée en diverses occasions que leurs pensées n'étaient pas conformes à la joie publique; et la plupart se réjouissaient de ces choses (comme c'est l'ordinaire des peuples), par la seule raison qu'elles étaient nouvelles.

Doria ne laissa pas refroidir cette ardeur : il assembla la noblesse, lui mit le gouvernement entre les mains, et protestant qu'il n'y prétendait aucune part que celle qui lui serait commune avec tous les autres gentilshommes, il donna lui-même la forme à la république, et après avoir reçu tous les témoignages imaginables des obligations que lui avaient ses concitoyens, il se retira dans son palais pour y goûter en repos le fruit de ses peines passées; et la république lui érigea une statue avec le titre *de Père de la patrie, et de Restaurateur de la liberté.*

Il y a beaucoup de personnes qui croyent qu'en effet Doria avait terminé toute son ambition au présent qu'il faisait à son pays de la li-

berté, et que l'applaudissement général qu'il recevait des siens lui donnait plutôt la pensée de jouir de cette gloire avec tranquillité, que de s'en servir pour des desseins plus élevés. D'autres ne se peuvent imaginer que le grand emploi qu'il avait pris tout de nouveau dans le service de l'empereur, et le soin continuel qu'il avait toujours eu de tenir la noblesse de Gênes attachée à sa maison, partissent d'un esprit enclin au repos, et absolument désintéressé. Ils croient qu'il était trop habile homme pour ne pas voir qu'un souverain dans Gênes ne pouvait plaire au conseil d'Espagne, et qu'il voulait seulement l'entretenir par une modération apparente, et remettre de plus hautes entreprises à des temps plus favorables.

Sa vieillesse néanmoins eût pu diminuer justement l'appréhension que l'on avait de son autorité, si l'on n'eût pas vu un autre lui-même dans une puissance presque égale à la sienne. Jannetin Doria, son cousin et son fils adoptif, âgé d'environ 28 ans, était extrêmement vain, altier et insolent : il avait en survivance toutes les charges de son père, et tenait par ce moyen la noblesse de Gênes dans ses intérêts. Il menait une façon de vie plus éclatante que celle d'un citoyen qui ne veut pas s'attirer de l'envie, et donner de

l'ombre à la république. Il témoignait même assez ouvertement qu'il en dédaignait la qualité. L'élévation extraordinaire de cette maison produisit le grand mouvement dont nous allons parler, et donna ensuite un exemple mémorable à tous les états de ne souffrir jamais dans leurs corps une personne si éminente, que son autorité puisse faire naître le dessein de l'abaisser, et le prétexte de l'entreprendre.

Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagne, sorti de la plus illustre et de la plus ancienne maison de Gênes, riche de plus de deux cent mille écus de rente, âgé de vingt-deux ans, doué d'un des plus beaux et plus élevés esprits du monde, ambitieux, hardi et entreprenant, menait en ce temps-là dans Gênes une vie bien contraire à ses inclinations. Comme il était passionnément amoureux de la gloire, et qu'il manquait d'occasions d'en acquérir, il ne songeait qu'aux moyens d'en faire naître; mais quelque peu de matière qu'il en eût alors, il eût pu se promettre néanmoins que son mérite lui aurait ouvert le chemin de la gloire où il aspirait en servant son pays, si l'extrême pouvoir de Jannetin Doria, dont nous avons déjà parlé, lui eût laissé quelque lieu d'y espérer de l'emploi. Mais comme il était trop grand par sa naissance, et trop estimé par

ses. bonnes qualités, pour ne donner pas de l'appréhension à celui qui voulait attirer à lui seul toute la réputation, et les forces de la république, il voyait bien qu'il ne pouvait avoir de prétentions raisonnables en un lieu où son rival était presque le maître; parce qu'il est certain que tous ceux qui prennent de l'ombrage dans les premières places ne songent jamais aux intérêts de celui qui le donne, que pour le ruiner. Voyant donc qu'il devait tout appréhender de l'élévation de Doria, et qu'il n'avait rien à espérer pour la sienne, il crut être obligé de prévenir par son esprit et par son courage les mauvaises suites d'une grandeur si contraire à celle de sa maison, n'ignorant pas qu'il ne faut jamais rien attendre des personnes qui se font craindre, qu'une extrême défiance, et un abaissement continuel de ceux qui ont quelque mérite et qui sont capables de s'élever.

Toutes ces considérations mettant dans le cœur de Jean-Louis de Fiesque le désespoir de s'agrandir dans le service de sa patrie, lui firent prendre le dessein d'abattre la puissance de la famille de Doria, avant qu'elle eût acquis de plus grandes forces; et comme le gouvernement de Gênes y était attaché, il forma la résolution de joindre le changement de l'un à la perte de l'autre.

Les grands fleuves ne font jamais de mal tant que rien n'empêche leur cours; mais au moindre obstacle qu'ils rencontrent, ils s'emportent avec violence; et la résistance d'une petite digue est cause bien souvent qu'ils inondent les campagnes qu'ils arroseraient avec utilité.

Ainsi l'on peut juger que si le naturel du comte de Fiesque n'eût point trouvé le chemin de la gloire traversé par l'autorité des Doria, il fût assurément demeuré dans les bornes d'une conduite plus modérée, et aurait employé utilement pour le service de la république les mêmes qualités qui pensèrent la ruiner.

Ces sentimens d'ambition furent entretenus dans l'esprit du comte par les persuasions de beaucoup de personnes, qui espéraient trouver leurs avantages dans les désordres publics; mais surtout par les sollicitations pressantes des Français, qui lui firent porter quantité de paroles, et faire des offres considérables; premièrement par César Frégoze, et Cagnino Gonzague, et ensuite par M. du Bellai, qui eut des entretiens secrets avec lui par l'entremise de Pierre-Luc de Fiesque.

L'opinion commune de ce temps-là était que le pape Paul troisième, espérant d'abattre d'un même coup André Doria, qu'il haïssait pour quelques intérêts secrets, et ôter à l'empereur,

déjà trop puissant, un partisan redoutable dans l'Italie, avait travaillé soigneusement à nourrir l'ambition de Jean-Louis de Fiesque, et lui avait inspiré les plus forts mouvemens du dessein d'entreprendre sur Gênes.

Il n'y a rien qui flatte si puissamment un homme de cœur, et qui le porte à des résolutions si hasardeuses, que de se voir recherché par des personnes qui sont beaucoup au-dessus des autres, ou par leur dignité, ou par leur réputation. Cette marque de leur estime lui remplit d'abord l'âme d'une grande confiance de lui-même, et lui fait croire qu'il est capable de réussir dans les plus grandes affaires. Celle que Jean-Louis avait dans l'esprit devait par cette raison lui paraître glorieuse et facile, puisqu'il s'y voyait poussé par le plus grand prince de l'Europe, et par le plus habile homme de son temps. L'un fut François Ier, qui donna ordre à Pierre Strozzi, en passant les montagnes voisines de Gênes avec des troupes, de l'en solliciter de sa part; et l'autre fut le cardinal Augustin Trivulce, protecteur de France à la cour de Rome, duquel il reçut tous les honneurs imaginables au voyage que le comte y fit pour se divertir en apparence, mais en effet pour communiquer plus aisément son dessein au pape, et s'instruire mieux de ses sentimens.

Ce cardinal, qui était en grande réputation, et qui passait pour un homme fort éclairé dans les affaires d'état, sut animer Jean-Louis par une émulation à laquelle il n'était que trop sensible, en lui mettant devant les yeux, avec tout l'art qui pouvait exciter sa jalousie, la grandeur présente de Jannetin Doria, et celle dont il commençait à s'assurer par les profondes racines qu'il donnait à son autorité; et augmentant ainsi l'envie qu'il avait contre l'une, et la crainte qu'il avait conçue de l'autre, il lui représenta combien il est insupportable à un homme de cœur de vivre dans une république, où il ne peut trouver aucun moyen légitime de s'élever, et où la grande naissance et le mérite ne mettent presque pas de différence entre des personnes illustres et les hommes les plus ordinaires.

Après qu'il l'eut bien confirmé dans son dessein, il lui offrit toutes les assistances possibles de la part de la France; il pressa si fortement cet esprit déjà ébranlé, qu'enfin il témoigna d'accepter avec beaucoup de joie la proposition qui lui fut faite de lui donner la paie et le commandement de six galères pour le service du Roi, de deux cents hommes de garnison dans Montobio, d'une compagnie de gendarmes, et de douze mille écus de pension, demandant néanmoins le

délai pour en rendre une réponse assurée jusqu'à son retour à Gênes. Tant il est vrai qu'il n'y a rien de plus difficile en des affaires d'importance que de prendre sur-le-champ une dernière résolution; parce que la quantité de considérations qui se détruisent l'une et l'autre, et qui viennent en foule dans l'esprit, font croire que l'on n'a jamais assez délibéré.

Les actions extraordinaires ressemblent aux coups de foudre. Le tonnerre ne fait jamais de violens éclats, ni des effets dangereux, que quand les exhalaisons dont il se forme se sont long-temps combattues; autrement ce n'est qu'un amas de vapeurs qui ne produit qu'un bruit sourd, et qui bien loin de se faire craindre a de la peine à se faire entendre. Il en est ainsi des résolutions dans les grandes affaires: lorsqu'elles entrent d'abord dans un esprit, et qu'elles y sont reçues sans y trouver que de faibles résistances, c'est une marque infaillible qu'elles n'y font qu'une impression légère, et de peu de durée, qui peut bien exciter quelque trouble, mais qui ne sera jamais assez forte pour produire aucun effet considérable.

On ne peut pas désavouer avec raison que Jean-Louis de Fiesque n'ait considéré très-mûrement et avec beaucoup de réflexion ce qu'il avait envie

d'entreprendre; car lorsqu'il fut de retour à Gênes, quoiqu'il eût un désir violent d'exécuter son dessein, il balança long-temps néanmoins sur les diverses routes qui le pouvaient conduire à la fin qu'il s'était proposée. Tantôt l'assistance d'un grand roi le faisait pencher vers le parti de se jeter entre les bras des Français, tantôt la défiance naturelle que l'on a des étrangers, jointe à certain chatouillement de gloire, qui fait toujours souhaiter avec passion de ne devoir qu'à soi-même les belles actions que l'on veut faire, le portaient à chercher, dans ses propres forces, des moyens qui eussent quelque proportion à de si grandes pensées; et peut-être que ces divers mouvemens eussent plus long-temps agité son esprit, et tiré quelque temps les choses en longueur, s'il n'eût eu à tous momens de nouveaux et de justes sujets d'indignation contre l'orgueil extraordinaire de Jannetin Doria, qui, portant son insolence jusqu'à mépriser généralement tout le monde, traita le comte de Fiesque depuis son retour avec des façons si hautaines, qu'il ne put s'empêcher de prendre feu ouvertement, et de témoigner qu'il ne consentait pas à la servitude honteuse de tous ses concitoyens.

Les politiques ont repris cette conduite de peu de jugement, suivant en ceci la règle générale,

qui veut que l'on ne fasse jamais la moindre démonstration de colère contre ceux que l'on hait, que dans le moment que l'on porte le coup pour les abattre. Mais s'il a manqué de prudence dans cette occasion, il faut avouer que c'est une faute ordinaire aux grands courages que le mépris irrite trop violemment, pour leur donner le temps de consulter leur raison, et de se rendre maître d'eux-mêmes. Cette faute a servi du moins à le mettre à couvert du blâme que quelques historiens lui ont voulu donner, en disant qu'il avait l'esprit naturellement couvert et dissimulé, qu'il était plus intéressé qu'ambitieux, et plus amoureux de la fortune que de la gloire. Cette chaleur, dis-je, que l'on a remarquée dans son procédé, fait voir qu'il ne s'est porté à cette entreprise que par une émulation d'honneur, et une ambition généreuse; puisque tous ceux qui se sont engagés dans de semblables desseins par un esprit de tyrannie, et des intérêts qui ne vont point à la grande réputation, ont commencé par une patience toujours soumise et des abaissemens honteux.

Il est certain que l'insolence de Jannetin Doria allait jusqu'à un excès insupportable, et qu'il suivait en toutes choses cette méchante maxime qui dit, que les rudesses et la fierté sont les plus sûrs moyens pour régner, et qu'il est inutile de mé-

nager par la douceur ceux que l'on peut retenir dans leur devoir par la crainte et par l'intérêt. Cette conduite augmenta de telle sorte l'aversion que le comte Jean-Louis avait pour lui, qu'elle avança la résolution qu'il avait prise de le perdre, et lui donna lieu de se servir utilement contre lui des effets de cet orgueil, avec lequel Jannetin prétendait abattre tout le monde.

Le cardinal Augustin Trivulce, qui savait bien qu'il ne faut pas en ces occasions laisser refroidir les esprits des jeunes gens, lui envoya incontinent après son retour à Gênes, Nicolas Foderato, gentilhomme de Savone, et allié de la maison de Fiesque, pour tirer la réponse de ce qu'il avait résolu. Celui-ci l'ayant trouvé plus aigri que jamais, et dans l'état que nous venons de dire, lui fit signer tout ce qu'il voulut, et s'en retourna aussitôt pour faire ratifier le traité par les ministres du Roi qui étaient à Rome. Mais il n'eut pas fait trente ou quarante lieues qu'il fut rappelé en grande diligence, le comte ayant fait réflexion qu'il s'était trop précipité, et qu'il ne devait pas conclure une affaire de cette importance sans en conférer avec quelques-uns de ses amis, dont il connaissait la capacité. Il en appela trois sur la fidélité desquels il pouvait s'assurer, et qu'il estimait extrêmement pour leurs bonnes qualités;

et après leur avoir déclaré en général la résolution qu'il avait prise de ne plus souffrir le gouvernement présent de la république, il les pria de lui dire leur avis sur ce sujet.

Vincent Calcagno de Varèse, serviteur passionné de la maison de Fiesque, et homme de jugement, mais d'un esprit assez timide, commença son discours avec la liberté que lui donnaient ses longs services, et s'adressant au comte, il parla de la sorte :

« Il me semble que l'on a beaucoup de raison » de plaindre le malheur de ceux qui sont embarqués dans les grandes affaires, parce qu'ils » sont comme sur une mer agitée, où l'on ne » découvre aucun endroit qui ne soit marqué » par quelque naufrage. Mais il est juste de redoubler ses frayeurs, quand on voit de jeunes » personnes que l'on aime, exposées à ce danger; » puisqu'elles n'ont pas assez de force pour résister à une navigation si pénible, ni assez d'expérience pour éviter les écueils et se conduire » heureusement au port. Tous vos serviteurs doivent être sensiblement touchés des mouvemens » où vous porte votre courage. Permettez-moi » de vous dire qu'ils sont au-dessus de votre jeunesse et de l'état où vous êtes. Vous pensez à » des choses où l'on a besoin d'une considération

» dans le monde, à laquelle la réputation d'un » homme de votre âge, quelque grande qu'elle » puisse être, ne saurait s'élever; et vous formez » un dessein qui demande des forces qu'un des » plus grands rois de la terre n'a pu encore jus- » qu'à présent mettre sur pied. Ces pensées nais- » sent dans votre esprit de deux faux raisonne- » mens qui sont comme attachés à la nature de » l'homme. Il se considère trop lui-même, c'est- » à-dire, que de ce qu'il croit pouvoir, il fait la rè- » gle de tout ce qu'il peut, et qu'il juge toujours » peu sûrement les autres, parce qu'il en juge » par rapport à lui plutôt qu'à eux, et qu'il re- » garde comme ils le peuvent servir et non pas » comme ils le doivent ou comme ils le veulent » pour leurs intérêts. Le premier est très-dange- » reux, parce que, comme on ne fait pas une » grande affaire tout seul, et que l'on a besoin » de la communiquer à beaucoup de gens, il est » très-important qu'ils la croient raisonnable et » possible : ou autrement celui qui l'entrepren- » dra trouvera peu d'amis qui veuillent suivre sa » fortune. Le second est encore plus général et » n'est pas moins dangereux, parce que dans les » mêmes personnes de qui on prétend tirer du » secours, on trouve assez souvent les plus fortes » résistances. Prenez donc garde que les grandes

» lumières que la nature vous a données, et que
» vous croyez peut-être avec justice pouvoir
» suppléer au défaut de l'expérience, ne vous
» fassent tomber dans le premier inconvénient,
» et songez que quelque brillantes qu'elles soient,
» il est bien mal aisé qu'elles vous acquièrent dans
» les esprits même les mieux disposés à vous ser-
» vir, une estime proportionnée à l'exécution
» d'une affaire si difficile et si dangereuse. Mais
» il n'est pas croyable qu'elles éblouissent vos
» ennemis jusqu'au point de les empêcher de se
» servir avec utilité contre vous du prétexte que
» leur donnera votre jeunesse. Prenez-garde que
» la grandeur de votre naissance et la réputation
» que vos bonnes qualités vous ont acquise, l'a-
» bondance de votre bien et les secrètes intelli-
» gences que peut-être vous avez ménagées, ne
» vous jettent dans le second inconvénient, et ne
» vous fassent croire que le secours de ceux qui
» vous ont promis ne peut vous manquer au be-
» soin. Changez donc cette pensée, ou si vous l'a-
» vez, ne considérez plus les autres par rapport
» à vous, mais par rapport à eux-mêmes; re-
» gardez leurs intérêts; songez que c'est ce qui
» fait agir presque tous les hommes, que la plu-
» part de ceux qui vous estiment et qui vous ai-
» ment s'aiment encore mille fois mieux et crai-

» gnent beaucoup plus leur perte qu'ils ne sou-
» haitent votre grandeur. Enfin représentez-vous
» que ceux qui vous font espérer leur assistance
» sont ou étrangers ou de votre pays même. Les
» plus considérables entre les premiers sont les
» Français qui ne sauraient l'entreprendre, parce
» qu'ils sont assez empêchés maintenant à se dé-
» fendre dans leur propre pays des armées de
» l'Empire et de l'Espagne, et que ceux qui le
» peuvent, qui sont les Génois, ne le voudront
» pas, parce que la peur fera appréhender aux
» uns les dangers qui sont attachés aux affaires
» de cette nature, et que l'intérêt fera craindre
» aux autres la perte de leur repos et de leur for-
» tune. La plupart de ceux qui n'ont point ces
» considérations sont des gens d'une si petite nais-
» sance et de si peu de pouvoir, que l'on n'en
» peut rien espérer d'avantageux à votre parti:
» de sorte que la trop grande puissance de Do-
» ria, et la mauvaise condition du temps, qui vous
» donnent des pensées de révolte, vous en de-
» vraient donner la patience, puisqu'elles ont tel-
» lement abattu les esprits des Génois, qu'ils se
» font présentement un honneur de soumettre à
» l'autorité d'André la liberté qu'il leur a ren-
» due, et qu'il n'avait arrachée des mains des
» étrangers que pour en usurper la domination.

» Ne voyez-vous pas que cette république n'a eu
» depuis long-temps que l'image d'un gouverne-
» ment libre, et qu'elle ne pourrait plus se pas-
» ser de maître ? Ne voyez-vous point que la
» maison de Doria attache à ses intérêts la meil-
» leure partie de la noblesse, par les emplois qu'elle
» lui donne sur la mer, et qu'à la faveur de
» l'Empire et de l'Espagne elle tient tout le reste
» dans la crainte ? Ne voyez-vous pas, dis-je, que
» tous les Génois sont comme ensevelis dans une
» profonde léthargie, et que les moins lâches ne
» croient point qu'il soit déshonnête de céder à
» cette haute puissance, pourvu qu'il ne l'ado-
» rent pas ? Je ne prétends point justifier ici l'im-
» prudence de la république, qui a permis l'élé-
» vation de cette maison qu'elle ne saurait plus
» souffrir sans honte, ni abattre sans danger ;
» mais j'ose soutenir qu'un particulier ne peut
» songer avec raison de changer lui seul une né-
» cessité qui a pris de si fortes racines, et que
» tout ce qu'un homme généreux peut faire en
» cette rencontre est d'imiter les sages mariniers,
» qui au lieu de s'opiniâtrer contre les vents pour
» prendre port, se rejettent à la mer et se laissent
» emporter au gré de la vague et de l'orage. Cé-
» dez donc au temps lorsque la fortune le veut ;
» ne cherchez point de remèdes où l'on n'en

» peut trouver que de ceux qui sont pires que le
» mal ; attendez-les de la Providence qui dispose
» comme il lui plaît du changement des états
» et qui ne manquera jamais à cette république;
» jouissez paisiblement du repos et des avanta-
» ges que votre naissance vous donne, ou prenez
» des emplois légitimes pour exercer votre va-
» leur dont les guerres étrangères vous fourni-
» ront assez d'occasions.

» N'exposez point aux suites d'une révolte cri-
» minelle cette grande fortune que vous possédez
» et qui contenterait toute autre ambition que
» la vôtre, et songez que si Jannetin a de la haine
» ou de l'envie contre votre mérite, vous ne sau-
» riez l'obliger davantage, qu'en suivant les pen-
» sées que vous avez maintenant ; puisque vous
» lui donnerez lieu de couvrir son ressentiment
» particulier sous le prétexte du bien général, et
» de vous perdre avec l'autorité de la république,
» et qu'enfin vous travailleriez vous-même à éle-
» ver les trophées de sa gloire et de sa grandeur
» sur vos propres ruines. Ces fortunes qui s'élèvent
» sans peine à des degrés éminens tombent pres-
» que toujours d'elles-mêmes, parce que ceux
» qui ont l'ambition et les qualités propres pour
» y monter n'ont pas d'ordinaire celles qu'il faut
» avoir pour s'y soutenir ; et lorsque quelqu'un

» de ceux que le bonheur a portés à ces éléva-
» tions précipitées atteint le comble sans bron-
» cher, il faut qu'il ait trouvé dès le commence-
» ment beaucoup de difficultés qui l'ayent formé
» peu à peu à se soutenir sur un endroit si glissant.
» César avait au souverain degré toutes les qua-
» lités nécessaires à un grand prince, et néan-
» moins il est certain que ni sa courtoisie, sa
» prudence, son courage, ni son éloquence, ni sa
» libéralité ne l'eussent pas élevé à l'empire du
» monde, s'il n'eût trouvé de grandes résistances
» dans la république romaine. Le prétexte que
» lui fournit la persécution de Pompée, la répu-
» tation que leurs démêlés lui donnèrent occa-
» sion d'acquérir, le profit qu'il tira des divisions
» de ses concitoyens, ont été les véritables fon-
» demens de sa puissance, et cependant il semble
» que vous ayez dessein d'ajouter à l'établisse-
» ment de la maison de Doria le seul avantage
» qui lui manquait, et qu'à cause que son bon-
» heur lui a trop peu coûté jusqu'ici pour être bien
» assuré, vous ayez impatience de l'affermir par
» des efforts qui, étant trop faibles pour le ren-
» verser, ne serviront qu'à justifier ses entrepri-
» ses, et à mieux établir son autorité. Mais je
» donne, si vous voulez, à vos sentimens que vous
» ayez heureusement exécuté toutes vos pensées;

» imaginez-vous que la maison de Doria massa-
» crée, toute la noblesse qui suit ses intérêts dans
» les fers ; représentez-vous tous vos ennemis
» abattus, l'Espagne et l'empire dans l'impuis-
» sance. Flattez-vous de triompher déjà dans
» cette désolation générale : si vous pouvez trou-
» ver quelque douceur dans ces images funestes
» de la ruine de la république, que ferez-vous
» au milieu d'une ville désolée qui vous regar-
» dera comme un nouveau tyran, plutôt que
» comme son libérateur ? où trouverez-vous des
» fondemens solides qui puissent appuyer votre
» nouvelle grandeur ? Pourrez-vous prendre de
» la confiance dans les bizarreries d'un peuple,
» lequel, dès l'heure même qu'il vous aura mis
» la couronne sur la tête, si vous en avez la pen-
» sée, concevra peut-être de l'horreur pour vous,
» et ne songera plus qu'aux moyens de vous l'ô-
» ter ? Car comme je vous l'ai déjà dit, il ne saurait
» jouir de la liberté, ni souffrir long-temps un
» même maître ; ou si vous remettez Gênes sous
» la domination des étrangers, si elle leur ou-
» vre encore les portes par votre moyen, au pre-
» mier mauvais traitement qu'elle recevra d'eux,
» elle vous considérera comme le destructeur de
» son pays, et comme le parricide du peuple.
» Ne craignez-vous point que ceux qui sont main-

» tenant les plus échauffés à votre service ne
» soient peut-être les premiers à travailler à vo-
» tre perte par le dépit de vous être soumis? et
» quand même cette considération ne les y por-
» terait pas, vous ne pouvez ignorer que ceux
» qui servent un rebelle croyent l'obliger si for-
» tement, que n'en pouvant jamais être récom-
» pensés selon leur gré, ils deviennent presque
» toujours ses ennemis. Comme ceux qui roulent
» d'une montagne sont fracassés par les mêmes
» pointes des rochers auxquels ils s'étaient pris
» pour y monter, de même ceux qui tombent
» d'une fortune extrêmement élevée sont pres-
» que toujours ruinés par les moyens qu'ils
» avaient employés pour y arriver. Je sais bien
» que l'ambition chatouille incessamment les per-
» sonnes de votre condition, de votre âge et de
» votre mérite, et qu'elle ne vous met devant les
» yeux en cette occasion que des images pom-
» peuses et éclatantes de gloire et de grandeur.
» Mais en même temps que votre imagination
» vous représente tous les objets de cette passion
» qui fait les hommes illustres, il faut que votre
» jugement vous la fasse connaître aussi pour
» celle qui les rend d'ordinaire les plus malheu-
» reux, et qui renverse les biens assurés pour
» courir après des espérances incertaines : songez

» que si son juste usage fait les hautes vertus, son
» excès fait aussi les grands crimes. Imaginez-vous
» que c'est elle qui a autrefois mêlé tant de poisons
» et affilé tant de poignards contre les usurpateurs
» et les tyrans, et que c'est elle-même qui vous
» pousse maintenant à être le Catilina de Gênes.
» Ne vous flattez pas que le motif que vous
» avez de sauver la liberté de la république puisse
» être autrement reçu dans le monde que comme
» un prétexte commun à tous les factieux : et
» quand il n'y aurait en effet que le zèle du bien
» public qui vous porterait à ce dessein, n'espé-
» rez pas que l'on vous fasse la justice de le croire,
» puisque dans toutes les actions qui peuvent être
» attribuées indifféremment au vice ou à la vertu,
» quand il n'y a que la seule intention de celui
» qui les fait qui peut les justifier, les hommes,
» qui ne sauraient juger que par les apparences,
» expliquent rarement les plus innocentes en
» bonne part. Mais en celle-ci, de quelque côté
» que l'on se tourne, il est impossible d'y voir au-
» tre chose que des massacres, des pillages et des
» objets funestes, que la meilleure intention du
» monde ne saurait justifier. Apprenez donc à ré-
» gler votre ambition, souvenez-vous que la seule
» qui doit être suivie est celle qui se dépouille de
» son propre intérêt, et qui n'a pour but que son

» devoir. Il s'est trouvé bien des conquérans qui » ont ravagé des états et renversé des couronnes, » qui n'avaient pas cette grandeur de courage, » qui fait regarder d'un œil indifférent les éléva- » tions et les abaissemens, le bonheur et le mal- » heur, les plaisirs et les peines, la vie et la mort; » et cependant c'est cet amour de la belle gloire, » et cette hauteur d'âme qui fait les hommes vé- » ritablement grands, et qui les élèvent au-dessus » du reste du monde. C'est la seule qui peut vous » rendre parfaitement heureux, quand même les » dangers que vous vous figurez vous environne- » raient de toutes parts, puisque vous ne sauriez » avoir l'autre sans vous noircir du plus grand » de tous les crimes. Embrassez donc celle-ci par » prudence et par générosité, puisqu'elle est plus » utile, moins dangereuse et plus honorable ».

Le comte fut extrêmement touché de ce discours, parce que les raisons lui en paraissaient fortes, et que la confiance qu'il avait eue dès sa plus grande jeunesse en celui qui le faisait, y ajoutait encore beaucoup d'autorité. Verrina, qui était un de ceux qui furent appelés à ce conseil, homme d'un esprit vaste, impétueux, porté aux grandes choses, ennemis passionné du gouvernement présent, presque ruiné par ses grandes dépenses, attaché fortement et par intérêt et par

inclination à Jean-Louis, prit la parole pour répondre, et parla ainsi :

» Je m'étonnerais qu'il y eût un seul homme » dans Gênes capable des sentimens que vous venez d'entendre, si mes étonnemens n'étaient » épuisés par la considération de ce que souffre » la république. Tout le monde endurant l'oppression avec une soumission si lâche, il est » bien naturel que l'on cache ses déplaisirs, » et que l'on cherche des excuses à sa faiblesse. » Cette insensibilité néanmoins est une marque » de la déplorable condition de cet État : et Vincent Calcagno l'a bien judicieusement touchée » comme le symptôme qui donne le plus de témoignages de la violence de notre maladie. » Mais il me semble qu'il n'est pas raisonnable » de ne tirer aucun fruit de la connaissance que » l'on a de son mal, puisque la nature même » nous enseigne que nous sommes obligés de » nous en servir pour y apporter les remèdes » nécessaires. Néanmoins la santé de cette république n'est pas encore désespérée jusqu'au » point que tous ses membres soient corrompus ; » et le comte Jean-Louis que la fortune a élevé » en grandeur, en biens et en naissance, au-dessus de tous ceux de cet état, se porte par les » lumières de son esprit jusqu'où les vues trop

» affaiblies des Génois ne sauraient aller, et s'é-
» lève par son courage au-dessus de la corruption
» générale. Pour connaître si un homme est né
» pour les choses extraordinaires, il ne faut pas
» seulement le considérer selon les avantages de
» la nature et de la fortune (parce qu'il s'est
» trouvé quantité de personnes qui ont possédé
» parfaitement les uns et les autres, et qui sont
» néanmoins demeurés toute leur vie dans le
» train d'une conduite fort commune); mais il
» faut remarquer si un homme de condition,
» se trouvant dans des conjonctures extrême-
» ment mauvaises, et dans un pays où une ty-
» rannie se forme, conserve alors les semences
» des vertus, et les belles qualités que sa nais-
» sance lui a données. Car s'il ne les perd pas
» dans ces rencontres, et s'il résiste à la conta-
» gion de ces maximes lâches qui infectent tout
» le reste du monde, et particulièrement les es-
» prits des grands (parce que les tyrans prennent
» plus de peine à les corrompre, comme ceux
» qu'ils craignent davantage), alors on doit juger
» que sa réputation sera un jour égale à son mé-
» rite, et que la fortune le destine à quelque chose
» de merveilleux. Cela étant, monsieur, je ne
» crois pas qu'il y ait jamais eu personne de qui la
» république ait pu attendre avec justice de si

» grandes choses qu'elle en doit espérer de votre
» courage. Vous êtes né dans des temps qui ne
» vous produisent presque aucun exemple de
» force et de générosité qui n'ait été puni, et
» qui nous en représentent tous les jours de bas-
» sesse et de lâcheté qui sont récompensés. Ajou-
» tez à cela que vous êtes dans un pays où la
» puissance de la maison de Doria tient le cœur
» de toute la noblesse abattu par une honteuse
» crainte, ou engagé par un intérêt servile ; et
» cependant vous ne tombez point dans cette
» bassesse générale. Vous soutenez ces nobles
» sentimens que votre illustre naissance vous
» inspire, et votre esprit forme des entreprises
» dignes de votre valeur. Ne négligez donc point
» ces qualités admirables; n'abusez pas des grâces
» que la nature vous a faites; servez votre patrie;
» jugez par la beauté de vos inclinations de la
» grandeur des actions qu'elles peuvent pro-
» duire; songez qu'il ne faut qu'un homme seul
» de votre condition et de votre mérite pour re-
» donner cœur aux Génois, et les enflammer du
» premier amour de leur liberté. Représentez-
» vous que la tyrannie est le plus grand mal qui
» puisse arriver dans une république. L'état où
» est la nôtre tient de la nature de ces maladies,
» qui, malgré l'abattement qu'elles causent,

» excitent dans l'esprit des malades de violens
» désirs pour la guérison. Répondez aux souhaits
» de tout le peuple qui gémit sous l'injuste au-
» torité de Doria. Secondez les vœux de la plus
» saine partie de la noblesse qui déplore en secret
» le malheur commun des Génois, et songez en-
» fin que si la faiblesse et la lâcheté s'augmentent
» tous les jours parmi eux, on ne blâmera pas
» tant Jannetin Doria d'en être cause par son
» orgueil, que le comte Jean-Louis de Fiesque
» de l'avoir souffert par son irrésolution. La
» grande estime que vos bonnes qualités vous ont
» donnée a déjà fait le coup le plus important de
» cette affaire. Qu'on ne me parle point de votre
» jeunesse comme d'un obstacle au succès d'un
» dessein si glorieux, c'est un âge où la chaleur
» du sang qui fait les plus nobles mouvemens du
» courage n'inspire que de grandes choses, et
» dans les actions extraordinaires on a toujours
» plus besoin de vigueur et de hardiesse, que
» des froides réflexions d'une prudence timide
» qui en découvre les inconvéniens. Mais ou-
» tre cela votre réputation est si bien établie,
» que l'on peut dire, sans vous flatter, qu'avec
» tout ce que la jeunesse à de charmes pour at-
» tirer des amis, vous avez acquis cette créance
» dans le monde que l'on n'obtient d'ordinaire

» que dans un âge plus avancé. C'est pourquoi » vous êtes dans une heureuse obligation de sou» tenir cette haute idée que l'on a conçue de » votre vertu. Vous connaissant désintéressé au » point que vous l'êtes, je ne sais si je dois ajou» ter aux considérations du malheur de notre ré» publique, des motifs qui vous regardent en » particulier; mais puisqu'il y a des rencontres » où l'intérêt se trouve si attaché avec l'honneur, » qu'il est presque aussi honteux de ne le consi» dérer pas, qu'il est quelquefois glorieux de le » mépriser, je vous supplie de jeter les yeux sur » l'état où vous serez si le gouvernement présent » dure encore quelque temps. Ceux qui joignent » un grand mérite à une grande naissance ont » toujours dans le monde deux puissantes enne» mies, l'envie des courtisans, et la haine de » ceux qui occupent les premières places. Il est » extrêmement difficile de ne s'attirer pas la pre» mière quand on a de grands établissemens; » mais il est impossible d'éviter la seconde quand » on a beaucoup de cœur et de considération » dans le monde. La prudence et l'honnêteté » peuvent bien diminuer la jalousie que l'intérêt » fait naître entre les égaux, mais elles ne peu» vent jamais ôter tout l'ombrage que met dans » l'esprit des supérieurs le soin de leur sûreté. Il

» y a des vertus si belles qu'elles forcent l'envie
» même de leur rendre hommage. Mais en même
» temps qu'elles remportent une victoire sur
» celle-ci, elles augmentent les forces de l'autre.
» La haine s'accroît à mesure que le mérite s'é-
» lève, et la vertu ressemble dans ces rencontres
» aux vaisseaux agités de la tempête, qui n'ont
» pas sitôt surmonté une vague qu'ils sont incon-
» tinent attaqués par une autre plus violente que
» la première.

» Pouvez-vous ignorer que Jannetin Doria
» n'ait une envie secrète contre votre naissance,
» beaucoup plus élevée que la sienne? contre vos
» biens, plus légitimement acquis que ceux qu'il
» possède? et contre votre réputation, qui passe
» de bien loin toute celle qu'il peut espérer en
» sa vie? Quel sujet avez-vous de croire qu'une
» envie que ces considérations ont fait naître, et
» et qui est animée par une ambition violente,
» ne produira dans l'esprit de cet insolent que
» des pensées faibles et languissantes, et qu'elle
» n'ira pas directement à votre ruine? Avez-
» vous raison d'espérer que, quand, par votre
» prudence et par l'effort de votre vertu, vous
» auriez surmonté cette envie, vous pussiez éviter
» cette haine que la différence de vos humeurs
» lui donne pour vous, et que cet esprit altier,

» que jusqu'ici la sagesse d'André a un peu re-
» tenu, souffrît plus long-temps celui qui est le
» seul obstacle à ses desseins? Pour moi, je suis
» persuadé que les suites en sont inévitables,
» parce que vous ne sauriez vous défaire des qua-
» lités qui vous les attireront, ni vous dépouiller
» de votre naturel et cesser d'être généreux. Mais
» quand il serait en votre pouvoir de cacher sous
» un extérieur modeste cette hauteur d'âme qui
» vous élève si fort au-dessus du commun,
» croyez-vous que Jannetin Doria, soupçonneux
» comme il est, et comme le sont tous les tyrans,
» ne fût pas dans une défiance continuelle de
» votre conduite? Toutes les marques de votre
» modération et de votre patience lui paraîtraient
» des artifices et des piéges pour le perdre. Il ne
» pourrait s'imaginer qu'un homme du nom de
» Fiesque fût capable d'une pareille bassesse, et
» jugeant avec raison de ce que vous seriez par
» ce que vous devez être, il se servirait, pour
» votre ruine, de cette soumission apparente que
» vous affecteriez auprès de lui pour votre sû-
» reté. Toute la différence qu'il y aurait donc
» entre ce que vous êtes à cette heure, et ce que
» vous seriez alors, serait seulement que vous
» auriez une assurance certaine de périr avec une
» honte éternelle; au lieu qu'en suivant les sen-

» timens généreux où votre inclination vous
» porte, vous êtes assuré que le seul malheur qui
» vous puisse arriver sera de mourir dans une
» entreprise glorieuse, et d'acquérir en mourant
» tout l'honneur qu'un particulier ait jamais ac-
» quis. Si vous voyez ces choses, comme sans
» doute vous les pouvez voir plus clairement que
» moi, je n'ai que faire de les exagérer davan-
» tage; je vous supplie seulement d'en tirer deux
» conséquences importantes. La première est de
» reconnaître la fausseté de ces maximes qui dé-
» fendent de prévenir le coup d'un ennemi qui
» ne songe qu'à nous perdre, et qui nous con-
» seillent d'attendre qu'il se perde lui-même.
» C'est se tromper que de croire que la fortune
» ne fasse monter ceux que nous haïssons au
» comble du bonheur, que pour nous donner le
» plaisir de les voir tomber. Toutes les grandeurs
» ne sont pas voisines des précipices, tous les
» usurpateurs n'ont pas été malheureux, et le
» ciel enfin ne punit pas toujours les méchans à
» point nommé pour réjouir les bons et les ga-
» rantir de la violence de ceux qui les veulent
» opprimer. La nature, plus infaillible que la
» politique, nous enseigne d'aller au-devant du
» mal qui nous menace; il devient incurable
» pendant que la prudence délibère sur les re-

» mèdes. Que nous servira d'examiner avec tant
» de délicatesse les exemples qu'on nous a pro-
» posés? Ne savons-nous pas que la trop grande
» subtilité du raisonnement amollit le courage,
» et s'oppose souvent aux plus belles actions?
» Toutes les affaires ont deux visages différens,
» et les mêmes politiques qui blâment Pompée
» d'avoir affermi la puissance de César en l'irri-
» tant, ont loué la conduite de Cicéron dans la
» ruine de Catilina. L'autre fruit que vous devez
» tirer de ces considérations, est que les belles
» connaissances que la nature nous a données ne
» doivent pas ressembler à ces lumières faibles
» et stériles qui n'ont qu'un peu d'éclat et qui
» n'ont aucune chaleur. Il faut qu'elles soient
» comme la lumière du soleil, qui produit ce
» qu'elle éclaire; il faut que les grandes pensées
» soient suivies de grands effets, et que dans l'exé-
» cution, aussi bien que dans le projet de cette
» entreprise, votre courage ne trouve rien qui
» l'empêche de vous rendre le dompteur des
» monstres, le vengeur des crimes, l'asile des af-
» fligés, l'allié des rois et l'arbitre de l'Italie.
» Mais si, dans le moment que je vous parle,
» cette apparence de liberté que l'on voit encore
» dans notre république se présente à votre es-
» prit, je crains, avec quelque sujet, qu'elle n'ar-

» rête le cours de votre ambition ; car je sais
» qu'une âme aussi délicate que la vôtre, et aussi
» jalouse de la gloire, aura peine à souffrir de
» se voir ternie par ces noms terribles de rebelle,
» de factieux et de traître.

» Cependant ces fantômes d'infamie que l'o-
» pinion publique a formés pour épouvanter les
» âmes du vulgaire, ne causent jamais de honte
» à ceux qui les portent pour des actions écla-
» tantes, quand le succès en est heureux. Les
» scrupules et la grandeur ont été de tous temps
» incompatibles, et ces faibles préceptes d'une
» prudence ordinaire sont plus propres à débiter
» à l'école du peuple qu'à celle des grands sei-
» gneurs. Le crime d'usurper une couronne est
» si illustre, qu'il peut passer pour une vertu.
» Chaque condition des hommes a sa réputation
» particulière; on doit estimer les petits par la
» modération, et les grands par l'ambition et le
» courage. Un misérable pirate qui s'amusait à
» prendre de petites barques du temps d'Alexan-
» dre passa pour un infâme voleur, et ce grand
» conquérant, qui ravissait les royaumes entiers,
» est encore honoré comme un héros; et si l'on
» condamne Catilina comme un traître, l'on
» parle de César comme du plus grand homme
» qui ait jamais vécu. Enfin je n'aurais qu'à vous

» mettre devant les yeux tous les princes qui rè-
» gnent aujourd'hui dans le monde, et à vous de-
» mander si ceux dont ils tiennent leur couronne
» ne furent pas des usurpateurs. Mais si ces maxi-
» mes ont quelque chose qui ne s'accommode pas
» avec votre délicatesse, si l'amour de votre pays
» est plus fort dans votre cœur que celui de vo-
» tre gloire, s'il vous reste encore quelque égard
» pour l'autorité mourante de la république,
» voyons quel honneur vous reviendra de la res-
» pecter lorsque vos ennemis la méprisent, et si
» c'est un parti fort avantageux pour vous que
» de vous exposer à devenir leur sujet. Plût à
» Dieu qu'elle fût dans son premier éclat! per-
» sonne alors ne vous dissuaderait plus forte-
» ment que moi du dessein où je vous anime
» présentement. Si cette république, qui n'a
» presque plus rien de libre que le nom, pou-
» vait conserver son autorité, toute languissante
» qu'elle est, dans l'état où nous la voyons, j'a-
» voue qu'il y aurait quelque raison de souffrir
» notre malheur avec patience, et que s'il n'é-
» tait ni sûr ni utile, il serait au moins géné-
» reux de sacrifier nos propres intérêts à cette
» vaine image qui nous reste de sa liberté; mais
» à présent que les artifices d'André Doria ont
» renfermé tout les conseils de la république dans

» sa seule tête, et que l'insolence de Jannetin en
» a mis toutes les forces entre ses mains, à cette
» heure que Gênes se trouve dans le période où
» elle doit changer, par cette fatalité secrète,
» mais inévitable, qui marque de certaines bor-
» nes à la révolution des états, à cette heure que
» les esprits de ses citoyens sont trop désunis pour
» pouvoir vivre davantage sous le gouvernement
» de plusieurs, à présent, dis-je, qu'on ne peut
» résister à la tyrannie qu'en établissant une mo-
» narchie légitime, que ferons-nous dans cettte
» extrémité? Tendrons-nous la gorge à ces bour-
» reaux qui veulent joindre notre perte à celle de
» la liberté publique? Le comte Jean-Louis de
» Fiesque verra-t-il avec patience Jannetin Do-
» ria monter insolemment sur le trône de sa pa-
» trie, où sa fortune et son ambition le portent,
» sans avoir aucune qualité pour le mériter?
» Non, non, monsieur, il faut que votre vertu
» lui dispute un avantage qui n'est dû qu'à vous
» seul. C'est une chose rare et souhaitable tout
» ensemble de se trouver dans une occasion où
» l'on soit obligé, comme vous l'êtes aujourd'hui
» par le motif du bien public et de votre gloire
» particulière, de vous mettre une couronne sur
» la tête. Ne craignez point que cette action vous
» donne le nom d'intéressé; au contraire, il n'y

» a que la crainte du danger, qui est le plus bas
» de tous les intérêts, qui puisse vous empêcher
» de l'entreprendre, et il n'y a que la gloire, qui
» est directement opposée à l'intérêt, qui soit ca-
» pable de vous porter à un si grand dessein. Si
» vous êtes délicat jusqu'au point de ne pouvoir
» souffrir l'apparence du blâme, qui vous empê-
» chera de rendre à votre république la liberté
» que vous lui aurez acquise, et de lui remettre
» entre les mains la couronne que vous aurez si
» bien méritée? Alors il ne tiendra qu'à vous de
» donner un témoignage éclatant du mépris que
» vous faites de tous les intérêts du monde, quand
» vous pouvez les séparer de l'honneur. La seule
» chose qui me reste à vous représenter, c'est
» qu'il me semble que vous ne devez pas vous
» servir des Français. Les intelligences avec les
» étrangers sont toujours extrêmement odieuses,
» mais celle-ci, dans les conjonctures présentes,
» ne saurait vous être utile, parce que, comme
» Calcagno l'a remarqué, la France est main-
» tenant assez empêchée à se défendre contre les
» forces de l'Empire et de l'Espagne, qui l'atta-
» quent puissamment de tous côtés; mais quand
» vous en pourriez tirer de l'assistance, songez
» que la condition où vous passeriez ne serait
» qu'un changement de servitude, et que vous

» seriez l'esclave des Français au lieu que vous » pouvez être leur allié. Jugez enfin si c'est le » parti d'un homme habile, de mérite et de qua- » lité comme vous êtes, de se résoudre à tout » souffrir et d'être la victime de l'insolence de » Doria; ou bien en hasardant toutes choses pour » secouer le joug de sa tyrannie, de vous expo- » ser sans besoin à devenir l'esclave d'une puis- » sance étrangère, et de vous renfermer comme » auparavant dans les bornes de la fortune d'un » partieulier ».

Raphaël Sacco, qui servait de juge dans les terres de la maison de Fiesque, et qui était le troisième qui fut appelé à ce conseil, voyant bien que le comte penchait absolument du côté des sentimens de Verrina, crut qu'il serait inutile de les contredire, et jugeant d'ailleurs que cette action était extrêmement périlleuse, il ne voulut pas lui conseiller de l'entreprendre, et ne déclara point ses pensées sur ce sujet, se remettant entièrement pour le gros de l'affaire aux volontés de son maître. C'est pourquoi il ne songea qu'à soutenir seulement que, si elle était entièrement résolue, il était nécessaire de se servir des Français, disant que ce serait une imprudence extraordinaire de ne pas employer tout son crédit et toutes ses forces, où le comte hasardait toute sa fortune;

qu'il ne pouvait comprendre comment on conseillait à Jean-Louis de résister lui seul aux armes de l'Empire, de l'Espagne et de l'Italie, qui s'uniraient assurément contre lui; que l'on pouvait bien prendre une ville par une entreprise, mais non pas assurer un état; que le dernier ne se pouvait faire sans une longue suite d'années, des forces et des alliances, et que la pensée de se rendre souverain de Gênes dans la disposition où se trouvaient les affaires de l'Europe, était une résolution téméraire que l'on voulait faire passer sous le nom d'une entreprise glorieuse. Verrina résista de tout son pouvoir à ce raisonnement de Raphaël Sacco, et remit dans l'esprit du comte les raisons qu'il avait apportées sur ce sujet dans son discours, en lui représentant, plus fortement qu'il n'avait fait, que les amitiés des princes ne duraient jamais davantage que leurs intérêts, et qu'encore que la faveur de la maison d'Autriche semblât inséparablement attachée aux Doria, parce qu'ils lui étaient utiles, elle finirait dès qu'ils ne le seraient plus. Au lieu que si l'empereur voyait Jean-Louis en état de le servir ou de lui nuire, il oublierait bientôt les services des autres pour rechercher son amitié; mais que s'il appelait les Français, outre qu'ils se lassent aisément de toutes choses, et que leur application aux af-

faires étrangères est sujette aux révolutions fréquentes du dedans du royaume, et dépend du génie de ceux qui gouvernent, il se fermerait toutes les voies d'accommodement avec l'empereur, dont la puissance était plus considérable en Italie que la leur; qu'il suffirait enfin de rechercher le secours de la France lorsqu'il se verrait entièrement exclus de l'alliance de l'Empire; et qu'elle aurait en ce cas tant d'intérêt à ne le point abandonner, qu'elle ne manquerait pas de le secourir, parce que le comte Jean-Louis demeurant le maître de Gênes, les Français seraient toujours dans la crainte qu'il ne s'accordât avec leurs ennemis, s'ils lui refusaient les assistances nécessaires pour sa défense: qu'au reste il n'était pas besoin de plus grandes forces pour réussir dans ce dessein, que celles qu'il pouvait avoir de lui-même, puisqu'il savait bien qu'il n'y avait que deux cent cinquante hommes de guerre dans Gênes, et que les galères de Jannetin Doria étaient entièrement désarmées. Ces raisons donnèrent le dernier coup dans l'esprit du comte, parce qu'elles étaient conformes à l'inclination naturelle qu'il avait toujours eue pour la gloire, et à cette grandeur d'âme qui faisait qu'aucune chose ne lui paraissait difficile pourvu qu'elle fût honorable; il se résolut enfin d'entreprendre celle-ci avec ses pro-

pres forces, et de n'y employer que les amis et les serviteurs que sa haute naissance, sa courtoisie extraordinaire, sa libéralité inépuisable, et toutes ses autres bonnes qualités lui avaient acquis.

Il se trouve assez de personnes qui ont du mérite, du courage et de l'ambition, et qui roulent dans leur esprit des pensées générales de s'élever et de rendre leur condition meilleure; mais il s'en rencontre rarement qui après les avoir formées sachent faire le choix des moyens qui sont propres à l'exécution, et qui ne se relâchent pas du soin continuel qu'il faut avoir pour les faire réussir, ou quand ils s'en donnent la peine, c'est presque toujours à contre-temps, et avec trop d'impatience d'en voir le succès. Et cela est si vrai, que dans les affaires de la nature de celle-ci la plupart des hommes prennent d'ordinaire plus de loisir qu'il ne faut pour s'y résoudre; mais ils n'en prennent jamais autant qu'il est nécessaire pour exécuter ce qu'ils ont résolu. Ils ne songent pas d'assez loin à disposer toutes leurs actions pour la fin qu'ils se sont proposée, à conduire tous leurs pas sur le plan qu'ils ont formé une fois, à s'établir un fonds de réputation, à s'acquérir des amis, et faire enfin toutes choses en vue de leur premier dessein. Au contraire on les

voit souvent changer de vue tout à coup, leur esprit paraît inquiet et surchargé du secret et du poids de leur entreprise, et dans les changemens et l'irrégularité de leur conduite ils laissent toujours échapper quelque chose qui peut donner prise à leurs surveillans et de l'ombrage à leurs ennemis.

Le comte Jean-Louis de Fiesque remédia très-sagement à ces inconvéniens, car se connaissant d'un esprit porté aux grandes choses, et voyant bien qu'il serait un jour capable de ramener ces inclinations générales à quelque dessein particulier et important pour son élévation, il se donna tout entier à cette pensée; et comme il avait de lui-même une ardeur incroyable pour la gloire, et beaucoup d'adresse pour accroître sa réputation, il vivait de manière que toutes les grandes qualités que l'on remarquait en lui paraissaient venir du fonds de son naturel, et non pas d'une conduite étudiée. Il avait un air toujours égal, ouvert, agréable et même enjoué; il était civil avec tout le monde, mais avec des distinctions obligeantes selon le mérite et la qualité. Sa libéralité était si grande, qu'il allait au-devant du besoin de ses amis; il gagnait de la sorte les pauvres par ses largesses, et les riches par son honnêteté. Il observait religieusement ses paroles; il

avait une chaleur à obliger qui ne se relâchait jamais; sa maison et sa table étaient ouvertes à tous venans. Il était magnifique en toutes choses jusqu'à la profusion; et jamais personne n'a été mieux persuadé que lui que l'avarice, la sécheresse et l'orgueil ternissent les plus belles qualités des grands hommes. Mais ce qui donnait un lustre merveilleux aux siennes, c'est qu'il était bien fait de sa personne, et que tout ce qu'il faisait était accompagné d'un air noble et grand, qui sentait sa naissance illustre, et qui attirait l'inclination et le respect de tout le monde.

Cette conduite lui assura tellement le cœur de ses amis, que pas un de ceux qui lui avaient promis de le servir ne manqua de foi ni de discrétion dans une affaire si délicate: chose extraordinaire à la vérité dans les conjurations où il faut tant d'acteurs et tant de secret que, quand il n'y aurait point d'infidèle, il est mal aisé qu'il ne s'y trouve toujours quelqu'imprudent. Mais ce qu'il y eut de plus admirable en celle-ci, ce fut que ses ennemis voyant son procédé toujours égal, ils n'en prirent aucun ombrage, parce qu'ils attribuaient plutôt ce qu'il y avait de trop éclatant dans ses actions à son humeur naturelle, qu'à un dessein formé.

Ce fut sans doute une des causes du mépris que

fit André Doria des avis qu'il reçut de Fernand Gonzague et de deux ou trois autres, touchant cette entreprise; je dis une des causes, parce qu'encore que la conduite de Jean-Louis contribuât à ôter la méfiance de l'esprit de ce vieux politique, jaloux de son autorité, il fallait néanmoins qu'il y eût quelqu'autre raison d'un si grand aveuglement. Mais il est difficile de la pénétrer, si nous ne la rapportons à la Providence qui prend plaisir de faire connaître la vanité de la prudence humaine, et de confondre l'orgueil de ceux qui se flattent de pouvoir démêler les replis du cœur des hommes, et d'avoir un discernement infaillible pour toutes les choses du monde. Cette présomption n'est jamais plus ridicule que dans ces grands génies qu'une étude continuelle, une profonde méditation, et une longue expérience ont tellement élevés au-dessus du commun, et enivrés de la bonne opinion d'eux-mêmes, qu'ils se reposent sur la foi de leurs propres lumières dans les affaires les plus difficiles, et n'écoutent les conseils d'autrui que pour les mépriser. Il est vrai que la plupart de ces hommes extraordinaires, que les autres vont consulter comme des oracles, et qui pénètrent si vivement dans l'avenir sur les intérêts qui leur sont indifférens, deviennent presque toujours aveugles sur ceux

qui leur importent davantage. Ils sont plus malheureux que les autres, en ce qu'ils ne sauraient se conduire ni par leur raison, ni par celle de leurs amis.

L'action de libéralité qui donna le plus de partisans au comte Jean-Louis de Fiesque parmi le peuple, fut celle qu'il fit aux fileurs de soie qui forment un corps d'habitans considérable dans Gênes. Ils étaient alors extrêmement incommodés de la misère des guerres passées; le comte, ayant appris de leur consul l'état où ils se trouvaient, témoigna beaucoup de compassion de leur pauvreté, et lui commanda en même-temps d'envoyer en son palais ceux qui avaient le plus de besoin de secours. Il leur fournit abondamment de l'argent et des vivres, et les pria de ne point faire éclater ses présens, parce qu'il n'en prétendait aucune récompense, que la satisfaction qu'il sentait en lui-même de secourir les affligés; et accompagnant ces choses d'une courtoisie et d'une douceur civile et caressante qui lui étaient naturelles, il gagna tellement les cœurs de ces pauvres gens, qu'ils furent depuis ce jour-là entièrement dévoués à son service.

Mais s'il s'attirait, par ses bienfaits, l'amour et l'estime du menu peuple, il n'oubliait pas de se rendre agréable à ceux qui étaient les plus con-

sidérables dans cet ordre, par des paroles de liberté qu'il faisait couler adroitement dans ses discours qui leur faisaient comprendre qu'encore qu'il fût du corps de la noblesse, il était trop raisonnable pour ne pas compatir avec beaucoup de douleur à l'oppression du peuple.

Quelques personnes accusent la république d'avoir manqué de conduite en cette occasion, et soutiennent que ce fut une imprudence extrême au sénat de souffrir que Jean-Louis obligeât ainsi tout le monde, et s'acquît avec tant de soin les cœurs de ses concitoyens. Je ne puis désavouer que la maxime qui sert de fondement à cette opinion ne soit un trait de fine politique ; et il semble qu'ayant pour but la médiocrité des particuliers, elle doive avoir pour effet la sûreté générale: mais je suis persuadé qu'elle est fort injuste, en ce qu'elle corrompt la nature des bonnes qualités qui deviennent par cette raison nuisibles ou dangereuses à celui qui les possède. Je la crois même pernicieuse, parce qu'en rendant le mérite suspect, elle étouffe toutes les semences de la vertu, et dégoûte tellement de l'amour de la gloire, qu'on ne se porte jamais qu'avec crainte aux belles actions, et que l'on se détourne de celles qui pourraient être utiles à l'État pour éviter de donner de l'ombrage au gouvernement. Il arrive aussi

qu'au lieu de retenir les hommes de grand cœur dans les bornes de cette égalité qu'elle prescrit, elles les porte quelquefois à donner un cours plus libre à leur ambition, et à prendre des résolutions extrêmes pour secouer le joug d'une loi si tyrannique.

Le comte ne se fiait pas tellement aux bonnes qualités de cette populace, que cette confiance l'empêchât de s'assurer des gens de guerre, qui sont principalement nécessaires pour de semblables entreprises. Il partit au commencement de l'été en apparence pour visiter ses terres, mais dans la vérité ce fut pour remarquer les gens de service qui se trouvaient alors parmi ses sujets, et pour les accoutumer aux exercices de la guerre, sous prétexte de la crainte qu'il disait avoir alors du duc de Plaisance. Il voulait aussi donner les ordres nécessaires au dessein qu'il avait de faire entrer secrètement du monde dans Gênes quand il serait temps, et s'assurer des sentimens de ce duc qui lui promit deux mille de ses meilleures troupes.

Le comte revenant vers la fin de l'automne, ajouta à sa vie ordinaire une profonde dissimulation pour ce qui regardait la maison de Doria, témoignant en toutes les rencontres une grande

vénération envers la personne d'André, et une amitié très-étroite à Jannetin, afin de faire connaître à tout le monde que ses divisions passées étaient entièrement assoupies, et de leur donner toutes les marques imaginables d'une liaison extrêmement assurée.

S'il est vrai que le comte Jean-Louis de Fiesque dit le jour même qu'il exécuta son entreprise, qu'il était averti depuis long-temps que sa perte était résolue dans l'esprit de Jannetin, et que cet homme injuste et violent, qui n'était retenu que par la prudence d'André, voyant que son oncle était sujet à de grandes maladies, avait commandé au capitaine Lercaro de se défaire de tous les Fiesque dans le moment qu'André Doria mourrait; qu'il avait des lettres convaincantes par lesquelles il lui était aisé de prouver que le même Jannetin avait essayé de l'empoisonner par trois diverses fois, et qu'il était avec cela très-assuré que l'empereur était prêt de lui mettre entre les mains la souveraineté de Gênes; si, dis-je, tout cela est vrai, je ne pense pas que l'on puisse blâmer avec justice la dissimulation du comte, parce que dans les affaires où il s'agit de notre vie et de l'intérêt général de l'état, la franchise n'est pas une vertu de saison, la nature nous faisant voir, dans

l'instinct des moindres animaux, qu'en ces extrémités l'usage des finesses est permis pour se défendre de la violence qui nous veut opprimer.

Mais si les plaintes de Jean-Louis n'étaient que des calomnies inventées contre la maison de Doria, pour donner des couleurs plus honnêtes à son dessein et pour aigrir les esprits, on ne peut désavouer que ces fausses marques d'amitié données avec tant d'affection ne fussent des artifices indignes d'un grand courage comme le sien. Et sans doute il serait difficile de justifier une pareille conduite, si ce n'est par la raison de cette nécessité que l'insolence et le pouvoir de Jannetin lui avaient imposée de vivre de la sorte.

Le comte avait acheté quatre galères du duc de Plaisance, et les entretenait de la paie du Pape sous le nom de son frère Hiérôme. Jugeant bien que la chose la plus nécessaire à son entreprise était de se rendre maître du port, il en fit venir une à Gênes, sous prétexte qu'il la voulait envoyer en course au Levant, et prit en même temps l'occasion de faire entrer dans la ville sans soupçon une partie des soldats qui lui venaient de ses terres et de l'état de Plaisance, dont les uns passaient comme étant de la garnison, les autres comme aventuriers qui deman-

daient à prendre parti; quelques-uns comme mariniers, et beaucoup même comme forçats.

Verrina fit couler adroitement dans les compagnies de la ville quinze ou vingt soldats qui étaient sujets du comte, et en gagna d'autres de la garnison. Il se fit promettre par les plus considérés et les plus entreprenans d'entre le peuple toutes sortes d'assistances pour exécuter (leur disait-il) un dessein particulier qu'il avait contre quelques-uns de leurs ennemis. Calcagno et Sacco travaillaient de leur côté avec beaucoup de diligence et de soin; et il me semble que l'on ne peut mieux exprimer l'adresse avec laquelle ces quatre personnes conduisirent cette entreprise, qu'en disant qu'ils y engagèrent plus de dix mille hommes, sans en découvrir le véritable sujet à aucun.

Les choses étant ainsi disposées, il ne manquait qu'à choisir le jour pour les exécuter, à quoi il se trouva quelques difficultés. Verrina était d'avis que l'on priât à une nouvelle messe André et Jannetin Doria, et Adam Centurione, avec ceux de la noblesse qui étaient les plus affectionnés à ce parti; il s'offrait de les tuer lui-même. Cette ouverture fut aussitôt rejetée par le comte, qui conçut une telle horreur de cette proposition, qu'il s'écria que jamais il ne consen-

tirait à manquer de respect au mystère le plus saint de notre religion pour faciliter le succès de son dessein. L'on proposa ensuite de prendre l'occasion des noces d'une sœur de Jannetin Doria avec Jules Cibo, marquis de Massé, beau-frère du comte, et l'on trouvait que l'exécution en serait facile dans cette rencontre, parce que Jean-Louis aurait le prétexte de faire un festin à tous les parens de cette maison, et la commodité entière de les perdre tous à la fois. Mais la générosité du comte s'opposa encore à cette noire trahison, ainsi que beaucoup de personnes l'assurent, et qu'il est aisé à croire d'un homme de son naturel; quoique les partisans de Doria aient publié qu'il avait résolu de se servir de ce moyen, si une affaire qui engagea ce même jour Jannetin à un petit voyage hors de Gênes ne lui en eût fait changer la pensée. Enfin après plusieurs délibérations, la nuit du second jour de janvier fut choisie pour cette entreprise, et en même temps les ordres nécessaires furent donnés pour cet effet avec beaucoup de conduite: Verrina, Calcagno et Sacco, disposant de leur côté ceux qu'ils avaient pratiqués. Le comte fit apporter chez lui secrètement grande quantité d'armes, envoya remarquer les lieux dont il fallait se rendre maître, il fit passer peu à peu et sans bruit dans un

corps de logis séparé du reste de son palais, les gens de guerre qui étaient destinés pour commencer l'exécution; et le jour étant arrivé, le comte, pour mieux couvrir son dessein, fit quantité de visites, et alla même sur le soir au palais de Doria, où rencontrant les enfans de Jannetin, il les prit l'un après l'autre entre ses bras, et les caressa long-temps en présence de leur père, qu'il pria ensuite de commander aux officiers de ses galères de ne donner aucun empêchement à la partance de la sienne, qui devait la même nuit faire voile en Levant : après quoi il prit congé de lui avec ses civilités ordinaires, et en retournant à son palais il passa chez Thomas Assereto, où il rencontra plus de trente de ces gentilshommes que l'on appelait populaires, que Verrina avait fait trouver par adresse en son logis, d'où le comte les emmena souper avec lui. Quand il fut arrivé, il envoya Verrina par toute la ville, au palais de la république, et à celui de Doria, pour observer si l'on n'avait aucune lumière de son dessein; et après avoir appris que toutes choses étaient dans le calme accoutumé, il commanda que l'on fermât les portes de son logis, avec ordre néanmoins d'y laisser entrer tous ceux qui le demanderaient, et défense d'en laisser sortir qui que ce soit.

Comme il s'aperçut que ceux qu'il avait conviés étaient extrêmement étonnés de ne trouver au lieu d'un festin préparé que des armes, des gens inconnus, et des soldats, il les assembla dans une salle; et faisant paraître sur son visage une fierté noble et assurée, il leur tint ce discours:

« Mes amis, c'est trop souffrir de l'insolence » de Jannetin et de la tyrannie d'André Doria. » Il n'y a pas un moment à perdre, si nous vou- » lons garantir nos vies et notre liberté de l'op- » pression dont elles sont menacées; y a-t-il » quelqu'un ici qui puisse ignorer le danger » pressant où se trouve la république? A quoi » pensez-vous que soient destinées les vingt ga- » lères qui assiégent votre port, tant de forces et » d'intelligences que ces deux tyrans ont prépa- » rées? Les voilà sur le point de triompher de » notre patience, et d'élever leur injuste auto- » rité sur les ruines de cet état. Il n'est plus » temps de déplorer nos misères en secret, il » faut hasarder toutes choses pour nous en déli- » vrer; puisque le mal est violent, les remèdes » le doivent être, et si la crainte de tomber dans » un esclavage honteux a quelque pouvoir sur » vos esprits, il faut vous résoudre à faire un » effort pour briser vos chaînes, et prévenir ceux

» qui vous en veulent charger; car je ne puis
» m'imaginer que vous soyez capables d'endu-
» rer davantage l'injustice de l'oncle, ni l'or-
» gueil du neveu. Je ne pense pas, dis-je, qu'il
» y ait aucun d'entre vous qui soit d'humeur
» d'obéir à des maîtres qui se devraient conten-
» ter d'être vos égaux. Quand nous serions in-
» sensibles pour le salut de la république, nous
» ne pouvons pas l'être pour le nôtre; chacun
» de nous n'a que trop de sujet de se venger, et
» notre vengeance est légitime et glorieuse tout
» ensemble; puisque notre ressentiment parti-
» culier est joint au zèle du bien public, et que
» nous ne pouvons abandonner nos intérêts sans
» trahir ceux de notre patrie. Il ne tient plus
» qu'à vous d'assurer son repos et le vôtre, vous
» n'avez qu'à vouloir être heureux pour le de-
» venir. J'ai pourvu à tout ce qui pouvait tra-
» verser votre bonheur, je vous ai facilité le che-
» min de la gloire, et je suis prêt de vous le mon-
» trer si vous êtes disposés à me suivre. Ces pré-
» paratifs que vous voyez doivent vous animer à
» cette heure plus qu'ils ne vous ont surpris, et
» l'étonnement qué j'ai remarqué d'abord sur
» vos visages doit se changer en une glorieuse
» résolution d'employer ces armes avec vigueur,
» pour travailler à la perte de nos ennemis com-

» muns, et à la conservation de notre liberté.
» J'offenserais votre courage, si je m'imaginais
» qu'il fût capable de balancer entre la vue de
» ces objets et l'usage qu'il en doit faire. Il est
» sûr par le bon ordre que j'ai mis à toutes cho-
» ses; il est utile par l'avantage que vous en ti-
» rerez; il est juste à cause de l'oppression que
» vous souffrez, et il est glorieux enfin par la
» grandeur de l'entreprise. Je pourrais justifier,
» par les lettres que voici, que l'empereur a pro-
» mis à André Doria la souveraineté de Gênes,
» et qu'il est prêt d'exécuter sa parole; je pour-
» rais vous faire voir, par d'autres que j'ai entre
» mes mains, que Jannetin a voulu suborner
» par trois fois des gens pour m'empoisonner. Il
» me serait facile de vous prouver qu'il a donné
» ordre à Lercaro de me massacrer avec tous
» ceux de ma maison au moment que son oncle
» viendrait à mourir; mais la connaissance de
» ces trahisons, quoique noires et infâmes, n'a-
» jouterait rien à l'horreur que vous avez déjà
» pour ces monstres. Il me semble que j'aperçois
» dans vos yeux cette noble ardeur qu'inspire
» une vengeance légitime; je vois que vous avez
» plus d'impatience que moi-même de faire écla-
» ter votre ressentiment, d'assurer vos biens,
» votre repos et l'honneur de vos familles. Al-

» lons donc, mes chers concitoyens, sauvons la » réputation de Gênes, conservons la liberté de » notre patrie, et faisons connaître aujourd'hui » à toute la terre qu'il se trouve encore des gens » de bien dans cette république qui savent perdre » les tyrans ».

Les assistans se trouvèrent extrêmement étonnés de ces paroles; mais comme ils étaient presque tous passionnés pour le comte de Fiesque, et que les uns joignaient à cette amitié les hautes espérances dont ils se flattaient au cas que l'entreprise réussît, et que les autres craignaient son ressentiment s'ils refusaient de suivre sa fortune, ils lui promirent toute sorte de services. Il n'y en eut que deux, de ce nombre assez considérable, qui le prièrent de ne les point engager dans cette affaire, soit que leur profession, éloignée des périls, et leur humeur ennemie des violences, les rendissent incapables (comme ils disaient) de servir dans une action où il y avait beaucoup de dangers à essuyer et de meurtres à commettre; soit qu'ils couvrissent de l'apparence d'une peur simulée l'affection véritable qu'ils avaient pour la maison Doria ou pour quelques-uns de son parti. Il est certain que le comte ne les pressa pas davantage, et qu'il se contenta de les enfermer dans une chambre, afin de leur ôter le moyen de

découvrir son dessein. La douceur dont il usa envers ces deux personnes fait que je ne puis croire ce que quelques historiens passionnés contre sa mémoire ont publié, qui est que le discours qu'il fit dans cette assemblée ne fut rempli que de menaces contre ceux qui refuseraient de l'assister; et je crois que l'on peut, avec raison, faire le même jugement des paroles impies et cruelles qu'ils l'accusent d'avoir dit le soir de son entreprise. Car, quelle apparence y a-t-il qu'un homme de sa condition, né avec une passion extraordinaire d'acquérir de la gloire, se soit laissé emporter à des discours dont il est impossible de se ressouvenir sans horreur, et qui ne servaient en façon du monde à ses desseins? Quoi qu'il en soit, dès qu'il eut achevé de parler à ses gentilshommes, et qu'il les eut informés de l'ordre de son entreprise, il s'en alla dans l'appartement de sa femme, qu'il trouva dans les pleurs, prévoyant bien que ces grands préparatifs qui se faisaient dans sa maison, ne pouvaient être destinés par son mari qu'à une action dangereuse. Il crut donc qu'il ne devait pas lui en cacher plus longtemps la vérité; mais il essaya de diminuer ses craintes par toutes les raisons dont il put s'aviser, en lui représentant à quel point les choses étaient engagées, et l'impossibilité où il était de s'en re-

tirer. Elle fit tous les efforts imaginables pour le détourner de cette action, et se servit du pouvoir que lui donnait sur son esprit la tendresse qu'il avait pour elle; mais ni ses larmes ni ses prières ne purent ébranler sa résolution. Paul Pansa, qui avait été son gouverneur, et pour lequel il avait une grande vénération, se joignit à la comtesse, et n'oublia rien pour le ramener dans les bornes du devoir d'un citoyen, et lui représenter tout ce qu'il hasardait dans cette occasion. Le comte fut aussi peu touché des conseils de son gouverneur que des caresses et des pleurs de sa femme. Il avait (comme on dit de César) passé le Rubicon; et rentrant dans la salle où il avait laissé ceux qui avaient soupé avec lui, il donna les derniers ordres pour l'exécution de son entreprise. Il commanda cent cinquante hommes choisis entre ce qu'il y avait de gens de guerre, pour aller dans cette partie de la ville que l'on appelle le Bourg, où il les devait suivre accompagné de la noblesse. Corneille, son frère bâtard, eut ordre, dès qu'on serait arrivé au Bourg, de se séparer avec trente hommes détachés pour marcher à la porte de l'Arc et s'en rendre maître. Hiérôme et Ottobon ses frères, avec Vincent Calcagno, furent chargés de prendre celle de Saint-Thomas en même temps qu'ils entendraient le

coup de canon que l'on tirerait de sa galère, commandée par Verrina, qui était toute prête pour serrer la bouche de la Darse et investir celle du prince Doria. Le comte devait se rendre par terre à cette porte, après avoir laissé des corps-de-garde en passant à l'arc de Saint-André, de Saint-Donat et à la place des Sauvages avec le moins de bruit qu'il se pourrait. Thomas Asserto fut commandé pour se saisir de cette porte en donnant le mot, qu'il pouvait aisément savoir, parce qu'il avait charge sous Jannetin Doria. Comme cette action était le point le plus important de l'entreprise, parce que, si elle ne réussissait pas, ceux qui étaient sur la galère de Fiesque ne pouvaient avoir de communication avec les autres conjurés, on jugea à propos, pour la rendre encore plus aisée, que Scipion Borgognino, sujet du comte, et déterminé soldat, se jetât dans la Darsène avec des felouques armées, et mît pied à terre de ce côté-là en même temps que Thomas Asserto attaquerait cette porte par dehors. Il fut aussi résolu qu'au moment que Hiérôme et Ottobon Fiesque se seraient rendus maîtres de la porte Saint-Thomas, qui est proche du palais de Doria, l'un d'eux l'irait forcer et tuer André et Jannetin; et parce qu'il y avait quelque sujet de croire que Jannetin, s'éveillant au bruit qui se

ferait aux portes, pourrait se mettre sur la felouque de Louis Giulia pour y venir donner ordre, on laissa trois felouques armées pour y prendre garde. A ces ordres il en fut ajouté un général, que tous les conjurés appelassent le peuple avec le nom de Fiesque, et criassent liberté, afin que ceux de la ville de l'affection desquels on était assuré, ne se trouvassent point surpris, et que, voyant que le comte était auteur de cette affaire, ils se joignissent à ses gens.

Il n'est pas aisé de décider s'il n'eût point été plus avantageux et plus sûr de ne faire qu'un gros de toutes ces troupes qui étaient séparées en tant de quartiers différens et éloignés les uns des autres, que de les désunir; parce que le nombre en était assez considérable pour croire que, si elles fussent entrées par un même endroit dans la ville, elles auraient poussé tout ce qui se serait présenté devant elles, et auraient attiré le peuple en faveur du parti victorieux partout où elles auraient passé; au lieu qu'étant divisées, elles ne pouvaient agir que faiblement, au hasard de faire des contre-temps et d'être défaites l'une après l'autre; car il est certain qu'il faut une grande justesse pour accorder l'heure des attaques, et bien du bonheur pour qu'elles réussissent également. Tant de bras et de têtes doivent en

ces rencontres concourir à une même action, que la moindre faute déconcerte bien souvent tout le reste, de même que le désordre d'une seule roue peut arrêter le mouvement des plus grandes machines. Cependant il est fort difficile que durant la nuit et parmi le tumulte qui accompagne d'ordinaire ces entreprises, le cœur ou le jugement ne manque à quelqu'un des conjurés, et que trouvant le péril de près plus terrible que de loin, il ne se repente de s'y être engagé. Mais lorsqu'ils marchent tous ensemble, l'exemple anime et rassure les plus timides, qui sont contraints de se laisser entraîner par le nombre, et de faire par nécessité ce que les braves font par valeur.

Ceux qui sont d'une opinion contraire soutiennent que dans ces entreprises qui se font la nuit dans une ville où l'on a de grandes intelligences et la plupart du peuple favorable, et où les conjurés peuvent se rendre maîtres des postes principaux avant que leurs ennemis soient en état de les disputer, il vaut mieux former divers corps et faire des attaques différentes en beaucoup d'endroits, parce qu'en donnant plusieurs alarmes à la fois en des lieux éloignés, on oblige ceux qui se défendent à séparer leurs forces, sans savoir combien ils en doivent détacher, et l'épouvante que ces surprises causent ordinai-

rement est bien plus forte lorsque le bruit vient de tous côtés, que quand il ne faut pourvoir qu'à un seul; outre que dans des rues étroites comme sont celles de Gênes, un nombre médiocre fait autant d'effet que le plus grand, et que dix hommes à la faveur de la moindre barricade, n'étant attaqués que de front, y peuvent en arrêter cent fois autant des plus braves gens du monde, et donner le loisir à ceux qui sont derrière eux de se rallier. Enfin ceux qui sont de la dernière opinion croient que, dans une entreprise comme celle-ci, il est moins avantageux au parti des conjurés d'unir leurs forces en un seul corps que de les répandre en divers endroits de la ville, ayant la faveur de la plupart des habitans; parce que l'on soulève tout à la fois, et qu'ils prennent plus aisément les armes quand ils se voient appuyés, et sont plus capables de servir lorsqu'ils ont des troupes réglées et des personnes de créance à leur tête.

Toutes ces raisons étant justement balancées de part et d'autre, je crois que le comte de Fiesque en usa très-judicieusement; car il me semble qu'en cette occasion les inconvéniens que nous venons de dire étaient moins à craindre qu'ils ne sont d'ordinaire, parce que son parti n'était pas seulement composé de gens de guerre

et de noblesse, mais encore d'un grand nombre de peuple dont il était assuré: de sorte qu'ayant dans tous les quartiers de Gênes des forces considérables, il avait sujet de croire que la garnison, qui était extrêmement faible, et ceux qui ne lui étaient pas favorables, ne pourraient apporter aucun obstacle à ses desseins ni faire de résistance qui fût capable d'ébranler ceux qui combattaient pour lui. C'est pourquoi étant sorti de son palais, il divisa ses gens selon l'ordre qu'il avait résolu, et en même temps que le coup de canon qui avait été donné pour signal fut tiré de sa galère. Corneille surprit la garde qui était à la porte de l'arc, et s'en rendit maître sans aucune peine. Ottobon et Hiérôme, frères du comte, accompagnés de Calcagno et de soixante soldats, ne trouvèrent pas tant de facilité à celle de Saint-Thomas, par la résistance de Sébastien Lercaro, capitaine, et de son frère, qui firent ferme assez long-temps; mais celui-ci ayant été tué et l'autre pris, quelques-uns même de leurs soldats, qui étaient de l'intelligence, ayant tourné leurs armes en faveur des Fiesque, ceux de la garde lâchèrent le pied et abandonnèrent leur poste aux ennemis. Jannetin Doria, éveillé ou par le bruit qui se fit à cette porte, ou par les cris qui se faisaient en même temps dans le port, se leva en grande hâte, et sans

être accompagné d'autre personne que d'un page qui portait un flambeau devant lui, il accourut à la porte de Saint-Thomas, où, ayant été reconnu par les conjurés, il fut tué en arrivant.

Cette précipitation de Jannetin sauva la vie à André Doria, et lui donna le temps de monter à cheval, et de se retirer à quinze mille de Gênes, parce que Hiérôme de Fiesque qui avait eu ordre de son frère de forcer le palais de Doria incontinent après qu'il se serait saisi de la porte de Saint-Thomas, voyant que Jannetin s'était fait tuer par son imprudence, préféra la conservation des richesses immenses qui étaient dans le palais, et qu'il eût été bien mal aisé de sauver des mains des soldats, à la prise d'André Doria, qu'il ne considérait plus que comme un vieillard cassé dont la perte devait être indifférente. Pendant que ces choses se passaient au quartier de la porte de Saint-Thomas, Assereto et Scipion Borgognino exécutèrent ce qui leur avait été commandé avec toute sorte de bonheur. Ils tuèrent ceux qui firent quelque résistance à la porte de la Darsène, et poussèrent les autres si vivement, qu'ils ne leur donnèrent pas le loisir de se reconnaître, et s'assurèrent enfin d'un lieu si considérable.

Le comte après avoir laissé en passant de grands corps-de-garde dans les places qu'il jugeait les plus

importantes, se rendit dans la Darsène dont il trouva l'entrée tout-à-fait libre, et se joignit à Verrina, qui avait déjà investi avec sa galère celles du prince Doria. Il les trouva presque toutes désarmées, et s'en rendit maître avec beaucoup de facilité; mais craignant que dans cette confusion la chiourme ne relevât la capitane sur laquelle il entendait beaucoup de bruit, il courut en diligence pour y donner ordre, et comme il était sur le point d'y entrer, la planche sur laquelle il passait venant à se renverser, il tomba dans la mer. La pesanteur de ses armes et la vase qui était profonde en cet endroit l'empêchèrent de se relever; et l'obscurité de la nuit, jointe au bruit qui se faisait de toutes parts, ôta aux siens la connaissance de cet accident: en sorte que sans s'apercevoir de la perte qu'ils avaient faite, ils achevèrent de s'assurer du port et des galères.

Ottobon qui était venu en ce lieu après avoir exécuté son premier dessein, y demeura pour commander, et Hiérôme qui l'avait suivi laissa Vincent Calcagno à la porte de Saint-Thomas, et sortit du port avec deux cents hommes pour émouvoir la populace dans les rues, et rallier auprès de lui le plus de gens qu'il pourrait. Verrina fit d'un autre côté la même chose, et ainsi un

grand peuple s'étant rangé auprès d'eux, personne n'osa plus paraître dans la ville sans se déclarer pour le parti de Fiesque. La plus grande partie de la noblesse demeura renfermée pendant le bruit, chacun craignant le pillage de sa maison; les plus courageux se rendirent au palais avec l'ambassadeur de l'empereur qui avait été sur le point de s'enfuir de la ville, sans les remontrances de Paul Lasagna, homme de grande autorité parmi le peuple. Le cardinal Doria et Adam Centurione s'y trouvèrent aussi, et résolurent avec Nicolo Franco, en ce temps-là chef de la république, parce qu'il n'y avait point de duc, d'envoyer Boniface Lomellino, Christofle Pallavicini, et Antoine Calva avec cinquante soldats de la garnison pour défendre la porte de Saint-Thomas. Mais ceux-ci ayant rencontré une troupe de conjurés, et se trouvant abandonnés d'une partie de leurs gens, ils furent obligés de se retirer dans la maison d'Adam Centurione, où ayant trouvé François Grimaldi, Dominique Doria, et quelques autres gentilshommes, ils reprirent cœur et retournèrent encore à la même porte par un chemin différent. Mais ils la trouvèrent si bien gardée, et ils furent chargés avec tant de vigueur, qu'ils laissèrent Boniface Lomellino prisonnier,

qui se fit remarquer en cette action par son courage, et se sauva heureusement des mains des conjurés.

Le sénat ayant éprouvé que la force ne réussissait pas, eut recours aux remontrances, députa Hiérôme de Fiesque, parent du comte, et Hiérôme Canevale, pour lui demander le sujet qui le portait à ce mouvement; et incontinent après le cardinal Doria, son allié, assisté de deux sénateurs, dont l'un était Jean-Baptiste Lercaro, et l'autre Bernard Castagna, se résolurent, à la prière du sénat, d'aller parler au comte pour essayer de l'adoucir. Mais voyant que les choses étaient dans une si grande confusion, que s'il sortait par la ville, il exposerait inutilement sa dignité à l'insolence d'un peuple furieux, il ne voulut point passer outre et demeura dans le palais: si bien que le sénat donna cette commission à Augustin Lomellino, Hector de Fiesque, Ansaldo Justiniani, Ambroise Spinola, et Jean Balliano, lesquels voyant une troupe de gens armés venir à leur rencontre crurent que c'était le comte, et s'arrêtèrent à Saint-Siro pour l'attendre. En même temps que les conjurés les aperçurent, ils les chargèrent, et firent fuir Lomellino et Hector de Fiesque. Ansaldo Justiniani tint ferme, et s'adressant à Hiérôme qui conduisait cette brigade,

il lui demanda de la part de la république où était le comte. Les conjurés venaient d'apprendre sa mort. Verrina, après l'avoir cherché long-temps en vain, s'était remis sur sa galère comme désespéré, parce que les nouvelles qui venaient de tous les quartiers de la ville portaient qu'il ne paraissait en aucune part. Cela fit que Hériôme répondit audacieusement et avec une extrême imprudence à Justiniani, qu'il n'était plus temps de chercher d'autre comte que lui-même, et qu'il voulait que tout présentement on lui remît le palais.

Le sénat, ayant appris par ce discours la mort du comte, reprit courage, et envoya douze gentilshommes pour rallier ceux de la garde et du peuple qu'ils pourraient mettre en état de se défendre. Quelques-uns des plus échauffés, même pour le parti de Fiesque, commencèrent à s'étonner. Plusieurs, qui n'avaient pas tant d'affection ni de confiance pour Hiérôme, qu'ils en avaient eues pour son frère, se dissipèrent au seul bruit de sa mort : et le désordre se mettant parmi les conjurés, ceux du palais s'en aperçurent, et délibérèrent s'ils les iraient charger, ou s'ils traiteraient avec eux. Le premier avis fut proposé comme le plus honorable, mais le second fut suivi comme le plus sûr. Paul Pansa, homme extrêmement considéré

dans la république, et attaché de tout temps à la maison de Fiesque, fut choisi comme un instrument très-propre pour cet effet. Le sénat le chargea de porter à Hiérôme un pardon général pour lui et pour tous ses complices; il consentit à cet accord par les persuasions de Pansa. L'abolition fut signée en même temps, et scellée avec toutes les formes nécessaires par Ambroise Senaregua, secrétaire de la république : et ainsi Hiérôme de Fiesque sortit de Gênes avec tous ceux de son parti, et se retira à Montobio. Ottobon, Verrina, Calcagno et Sacco, qui s'étaient sauvés sur la galère de Fiesque, tinrent la route de France, et se rendirent à Marseille, après avoir renvoyé à la bouche du Var, sans leur faire aucun mal, Sébastien Lescaro, Manfredo, Centurione et Vincent Vaccaro, qu'ils avaient pris à la porte de Saint-Thomas. Le corps du comte fut trouvé au bout de quatre jours, et ayant été laissé quelque temps sur le port sans sépulture, il fut enfin jeté dans la mer par le commandement d'André Doria. Benoît Centurione et Dominique Doria furent députés le lendemain vers André pour lui faire compliment au nom de la république sur la mort de Jannetin, et le reconduire dans la ville, où il fut reçu avec tous les honneurs imaginables. Il se rendit au sénat le jour suivant, où il représenta par un discours

véhément, et qu'il prit soin d'appuyer du crédit de ses amis, que la république n'était point obligée de tenir l'accord qu'elle avait fait avec les Fiesque, puisqu'il avait été conclu contre toutes les formes, et signé (pour ainsi dire) l'épée à la main. Il exagéra fort combien il était dangereux de souffrir que les sujets traitassent de la sorte avec leur souverain; et que l'impunité d'un crime de cette importance serait un exemple fatal à la république. Enfin André Doria sut couvrir avec tant d'adresse ses intérêts particuliers sous le voile du bien général, et soutenir si fortement sa passion par son autorité, qu'encore qu'il y eût beaucoup de personnes qui ne pouvaient approuver que l'on manquât à la foi publique, le sénat déclara néanmoins tous les conjurés criminels de lèze-majesté, fit raser le superbe palais de Fiesque, condamna ses frères et les principaux de sa faction à la mort, punit de cinquante ans de banissement ceux qui avaient eu la moindre part à cette entreprise, et ordonna que l'on ferait commandement à Hiérôme de Fiesque de remettre entre les mains de la république la forteresse de Montobio. Le dernier point n'était pas si aisé à exécuter que les autres; et comme la place était bonne par sa situation et par ses fortifications, auxquelles on travaillait encore continuellement, on jugea plus

à propos d'essayer toutes les voies de la douceur pour la tirer des mains des Fiesque, avant que d'en venir à la force, dont l'événement est toujours douteux. Paul Pansa eut commandement du sénat de s'y rendre au plutôt et d'offrir des conditions raisonnables à Hiérôme de la part de la république. Mais elle ne reçut de lui pour toute réponse que des reproches de la foi violée envers les siens, et un refus assez fier d'entrer en aucun traité avec les Génois. L'empereur, qui craignait que les Français ne se rendissent maîtres de ce château très-important à la sûreté de Gênes, pressa fortement le sénat de l'assiéger, et lui donna pour cet effet toutes les assistances nécessaires. Augustin Spinola, capitaine de réputation, eut cet emploi, investit la place, la battit quarante jours durant, et obligea ceux qui étaient dedans de se rendre à discrétion.

Quelques historiens accusent Verrina, Calcagno et Sacco d'avoir conseillé à Hiérôme une capitulation si peu honorable, à cause des dégoûts qu'ils avaient reçus en France, d'où ils étaient revenus pour se jeter dans la place. Cette prise fit naître dans la république de nouveaux désordres, par la diversité qui se trouva dans les avis des sénateurs touchant la punition des prisonniers. Beaucoup de personnes penchaient du côté de la dou-

ceur, et voulaient que l'on pardonnât à la jeunesse de Hiérôme, soutenant que le crime de cette famille avait été suffisamment puni par la perte du comte et par celle de tous ses biens; mais André Doria, passionnément animé contre elle, l'emporta encore une fois sur la clémence du sénat, et fut cause qu'il fit exécuter Hiérôme de Fiesque, Verrina, Calcagno et Assereto, et que l'on donna le sanglant arrêt contre Ottobon, qui porte défense à sa postérité, jusqu'à la cinquième race, de s'approcher de Gênes.

Arrêtons-nous ici, et considérons exactement ce qui s'est passé dans l'exécution de ce grand dessein. Tirons, s'il nous est possible, de ce nombre infini de fautes, que nous y pouvons remarquer, des exemples de la faiblessé humaine, et avouons que cette entreprise, considérée dans ses commencemens comme un chef-d'œuvre du courage et de la conduite des hommes, paraît dans ses suites toute pleine des effets ordinaires de la bassesse et de l'imperfection de notre nature. Car après tout, quelle honte n'a-ce pas été pour André Doria d'abandonner la ville au premier bruit, et de ne pas faire le moindre effort pour essayer d'apaiser par son autorité cette émeute populaire? quel aveuglement d'avoir négligé les avis qui lui venaient de beaucoup

d'endroits sur l'entreprise du comte? quelle imprudence fut celle de Jannetin, de venir seul et dans les ténèbres de la nuit à la porte de Saint-Thomas, pour remédier à un désordre qu'il n'avait pas raison de mépriser, puisqu'il en ignorait la cause? quelle timidité au cardinal Doria de n'oser sortir du palais pour essayer de retenir le peuple par le respect de sa dignité? quelle imprudence au sénat de n'assembler pas toutes ses forces à la première alarme, pour arrêter d'abord le progrès des conjurés dans les postes principaux de la ville, au lieu d'y envoyer de faibles secours qui ne pouvaient faire aucun effet considérable? et quelle conduite enfin était celle-là de vouloir ramener par des remontrances un rebelle déclaré qui avait les armes à la main, et qui se voyait le plus fort? Mais après avoir traité dans les formes, quelle maxime a ce même sénat de violer la foi publique, et de contrevenir à une parole si solennellement donnée à Hiérôme et Ottobon de Fiesque? Car si la crainte d'un pareil traitement peut être utile à un état en ce qu'elle retient dans le devoir ceux qui auraient quelque pensée de révolte, elle peut aussi lui être pernicieuse, en ce qu'elle ôte toute espérance de pardon à ceux qui se sont révoltés. En effet, il est mal aisé de comprendre comment ces politiques, qui passaient

pour avoir de l'habilité, n'appréhendèrent pas de désespérer par cet exemple Hiérôme de Fiesque qui tenait encore la roque de Montobio, qu'il pouvait mettre entre les mains des étrangers, et dont la perte était d'une extrême importance à la ville de Gênes. Mais si ceux dont nous venons de parler firent des fautes remarquables en cette occasion, nous pouvons dire que les conjurés en firent encore de plus grandes après qu'ils eurent perdu leur chef. Sa valeur et sa bonne conduite, qui étaient comme les suprêmes intelligences de tous les mouvemens de son parti, venant à manquer par sa mort, il tomba tout à coup dans un désordre qui acheva de le ruiner. Hiérôme de Fiesque, qui par beaucoup de raisons était obligé de cacher la mort de son frère, fut le premier à la publier, et par cette nouvelle redonna cœur aux ennemis, et jeta l'épouvante dans l'esprit des siens. Ottobon, Verrina, Calcagno et Sacco, qui s'étaient sauvés sur la galère, remirent en liberté, presque au sortir de Gênes, les prisonniers qu'ils avaient entre leurs mains, sans prévoir qu'ils leur pourraient être nécessaires pour leur accommodement. Verrina, ayant appris la mort du comte, se retira dans la galère et abandonna lâchement une affaire de cette importance à la conduite de Hiérôme, qui n'avait

ni assez d'expérience, ni assez d'autorité parmi les conjurés pour l'achever. Ce même Hiérôme fit un traité avec le sénat, et consentit à rentrer dans la condition d'un particulier, après s'être vu sur le point de se rendre souverain. Il fit ensuite une capitulation honteuse dans Montobio, sur la parole de ceux qui lui en avaient déja manqué. Verrina, Calcagno et Sacco, les principaux ministres de cette conjuration, et les plus criminels de tous les complices du comte, le portèrent à cette bassesse, sur l'espérance qu'on leur donna de l'impunité, aimant mieux s'exposer à mourir par la main d'un bourreau, que de périr honorablement sur une brêche.

Ainsi finit cette grande entreprise; ainsi mourut Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagne, que les uns honorent de grands éloges et les autres chargent de blâme, et que plusieurs excusent. Si l'on considère cette maxime, qui conseille de respecter toujours le gouvernement présent du pays où l'on est, sans doute que son ambition est criminelle. Si l'on regarde son courage et toutes les grandes qualités qui éclatèrent dans la conduite de cette action, elle paraît noble et généreuse. Si l'on a égard à la puissance de la maison de Doria, qui lui donna un juste sujet d'appréhender la ruine de la république et la sienne pro-

pre, elle est excusable. Mais de quelque façon que l'on en parle, les langues et les plumes passionnées ne sauraient désavouer que le mal qu'elles en peuvent dire ne lui soit commun avec les hommes les plus illustres. Il était né dans un petit état, où toutes les conditions particulières étaient au-dessous de son cœur et de son mérite; l'inquiétude naturelle de sa nation, portée de tout temps à la nouveauté, l'élévation de son propre génie, sa jeunesse, ses grands biens, le nombre et la flatterie de ses amis, la faveur du peuple, les recherches des princes étrangers, et enfin l'estime générale de tout le monde, étaient de puissans séducteurs pour inspirer de l'ambition à un esprit encore plus modéré que le sien. La suite de son entreprise est un de ces coups que la sagesse des hommes ne saurait prévoir. Si le succès en eût été aussi heureux que sa conduite fut pleine de vigueur et d'habileté, il est à croire que la souveraineté de Gênes n'eût pas borné son courage ni sa fortune, et que ceux qui condamnèrent sa mémoire après sa mort auraient été les premiers à lui donner de l'encens durant sa vie. Les auteurs qui l'ont noirci de tant de calomnies pour satisfaire la passion des Doria, et justifier la mauvaise foi du sénat de Gênes, auraient fait son panégyrique par un intérêt contraire, et la posté-

rité l'aurait mis au nombre des héros de son siècle: tant il est vrai que le bon ou le mauvais événement est la règle ordinaire des louanges ou du blâme que l'on donne aux actions extraordinaires. Néanmoins je crois que nous pouvons dire, avec toute l'équité que doit garder un historien qui porte son jugement sur la réputation des hommes, qu'il n'y avait rien à désirer dans celle du comte Jean-Louis, qu'une vie plus longue, et des occasions plus légitimes pour acquérir de la gloire.

AVIS

A M. LE CARDINAL MAZARIN,

Sur les affaires de M. le cardinal DE RETZ.

MONSEIGNEUR,

Vous douterez peut-être de la véritable intention que j'ai eue de faire voir ce discours à votre éminence, et du sujet qui m'oblige à lui parler d'une manière si peu conforme à sa conduite, et si contraire aux sentimens de tous ceux qui l'approchent. L'appréhension dans laquelle je suis, aussi bien que plusieurs autres, de voir renaître dans Paris les premiers troubles et les divisions qui ont si long-temps et si malheureusement troublé le repos général de toute la France, est la seule et véritable raison qui m'a fait mépriser toutes les autres, et par laquelle je me suis enfin résolu de faire voir à votre éminence les dangers presque inévitables où elle précipite la fortune de l'Etat et la sienne particulière, en donnant lieu à un schisme dans la capitale du royaume, dont les suites ne peuvent être que funestes; puisque tout ce que nous voyons de semblable, ou d'ap-

prochant dans notre histoire, nous représente en même temps l'image d'une désolation publique, qui ne manque jamais d'être l'effet de la fureur ordinaire qu'allume dans les esprits le zèle de la religion, pour laquelle on méprise toutes les autres considérations de l'honneur, de la fortune et de la vie.

Ne vous imaginez pas, monseigneur, que je sois un des partisans du cardinal de Retz. Je proteste à votre éminence que je n'ai jamais eu aucune part dans ses affaires passées; et si je fais quelques réflexions sur sa conduite et sur ses grandes qualités, ce n'est que dans la crainte que j'ai qu'elles ne puissent encore l'aider dans ses desseins présens, et contribuer au retour de cet état déplorable que j'appréhende pour le public, pour ma fortune, et pour celle de mes amis.

Je ne prétends point, monseigneur, examiner la question, ni toutes les raisons qui sont écrites de part et d'autre, ou pour, ou contre la démission de M. le cardinal de Retz. Je m'en remets à la décision de vos plus confidens, et à ce que vous en pensez vous-même. Je ne veux point pareillement faire impression sur votre esprit par les maximes de la conscience et de l'église; je sais bien que ces sortes de raisons sont toujours les dernières dans l'esprit des ministres et des politiques. Il

me suffit de faire voir à votre éminence que toute l'opposition que l'on forme, sous le nom de Sa Majesté, au retour de M. le cardinal de Retz dans l'archevêché de Paris, est un biais qui lui met les armes à la main, dont les suites seront sans doute fâcheuses au royaume et à votre personne particulière; qu'en lui accordant au contraire dans cette occasion ce que l'on ne lui peut justement refuser, on lui ôte toutes sortes de prétextes, on évite tous les mauvais pas que l'on trouverait indubitablement dans la suite de l'affaire; et qu'enfin ceux qui donnent ces sortes de conseils à votre éminence sont les mêmes qui pour leur intérêt particulier, et pour se rendre considérables, l'ont précipitée dans toutes les disgrâces passées; qu'ils cherchent peut-être de donner dans cette conjoncture le dernier coup à votre fortune, dont ils espèrent être les successeurs, et qu'ils le font avec d'autant plus d'avantage et de sûreté, que c'est sous le prétexte de conseils de secours et d'amitié.

Je supplie donc votre éminence de considérer l'état présent du royaume, et la disposition des esprits qui composent tout ce grand corps. On peut dire en vérité qu'il n'y en a guère qui ne conserve dans son âme un reste de cette haine qui parut, lors de la guerre de Paris, contre votre mi-

nistère et contre votre personne; et si nous voyons présentement, et depuis le retour du Roi dans Paris, quelque calme extérieur dans les esprits, il n'y a personne qui ne sache bien que la seule raison de ce repos apparent, que l'on peut appeler un assoupissement plutôt qu'un véritable sommeil, est bien plus la lassitude des maux passés, que la satisfaction de l'état présent où l'on se trouve.

On a vu fort peu de campagnes depuis trois ou quatre années, dans lesquelles on n'ait fait des vœux publics pour la prospérité des armes de M. le Prince. En effet, n'est-il pas facile de croire, à qui voudra juger des choses sans flatterie et sans passion, qu'il est impossible que tous les Français ne conservent un venin secret contre un ministre étranger, qu'ils voyent malgré leurs souhaits et leurs désirs le tyran de leurs vies? pendant que les Princes du sang n'ont aucune part dans la direction du royaume; pendant qu'ils sont exilés, ou obligés de chercher un refuge chez les ennemis de l'État, et pendant que cinq ou six fripons, qui abusent du sacré nom du Prince, triomphent impunément sur le pavé de Paris de la dépouille du royaume, se moquant en eux-mêmes de la facilité du ministre qui les souffre.

Je ne veux point m'étendre sur tous les sujets

de mécontentement du peuple; je dirai seulement en passant qu'il n'y a presque point de famille dans Paris qui, outre les maux généraux, ne soit intéressée par l'exil ou la persécution particulière de quelques-uns des siens. Cela étant, votre éminence peut-elle s'imaginer que cette grande ville, qui donne le branle et le mouvement à tout le royaume, puisse long-temps retenir ses inquiétudes et ses chagrins, et que ce feu, qui couve sous la cendre, ne rallume pas enfin quelque embrasement funeste? Quelle occasion plus belle peut-on donner aux mécontens, et de quel prétexte plus légitime pourrait-on armer leur révolte, que des violences que l'on fait à leur conscience et à leur religion? C'est un mouvement qui tombe dans les esprits avec force, et qui fait ordinairement plus d'impression sur ceux qui lui résistent. Qui peut, dans la circonstance présente, douter dans Paris que M. le cardinal de Retz n'en soit véritable et légitime pasteur? Peut-il rester quelque scrupule après les déclarations publiques d'un pape (1), que tous les peuples connaissent si amateur de la justice et de la paix? Le *pallium* que Sa Sainteté à donné à M. le cardinal de Retz, et les défenses qu'il a fait faire par

---

(1) On parle ici du pape Alexandre VII.

son nonce au chapitre de s'immiscer dans la juridiction spirituelle du diocèse, sont des décisions qui n'ont point de réponse. J'ose même ajouter que, dans cette occasion, le peuple ne témoigne pas seulement une soumission pure et simple aux ordres du saint siége; il est vrai de dire qu'il le fait avec joie, et qu'il y est comme porté par avance par l'inclination qu'il a pour M. le cardinal de Retz.

Tous les placards et les libelles qu'il voit affichés et publiés dans les rues contre l'honneur et la conduite de son prélat, ne servent qu'à lui faire connaître avec plus d'effet l'injustice des violences que l'on exerce contre sa personne et contre sa dignité; et s'il est vrai de dire que la division, qui a été entre lui et M. le Prince, suspendit pour quelque temps le crédit qu'il avait dans Paris, il est certain maintenant que la haine et la persécution du ministre lui redonnent avec abondance cette première grâce du peuple, et l'estime qu'il n'a jamais perdue de ses rares qualités et de son mérite.

Toutes ces dispositions se trouvant dans Paris, on peut dire, monseigneur, qu'il ne faut presque qu'un soufle contraire au vent de votre bonne fortune pour en arrêter le cours. Cependant il semble qu'elle vous importune et que vous vou-

liez vous-même travailler à sa destruction. Quel autre effet peuvent produire ces arrêts du conseil, tous pleins des entreprises de la justice séculière sur l'autorité spirituelle? A quoi bon tant d'efforts pour faire reprendre au chapitre de Paris une juridiction qu'il a abandonnée, qu'il ne tenait qu'en l'absence de son évêque et sous son sceau? Votre éminence pense-t-elle que lorsqu'elle sera à bout de ses desseins contre les défenses du nonce, le Pape souffre cet établissement violent; qu'il n'emploie pas tous les foudres de l'église pour venger son autorité méprisée, et qu'il ne choisisse pas les têtes criminelles qui seront les premiers auteurs de cette division dans le royaume de Jésus-Christ, si injurieuse au temps de son pontificat? Et quand cela ne serait pas, les censures, les interdits et les autres armes spirituelles qui sont en la main de M. le cardinal de Retz, et qui deviennent toutes nécessaires par la résistance que vous y apportez, tomberont-elles sur Paris sans effet? sans y mettre du moins le trouble dans les consciences, et sans y produire peut-être ces révolutions subites et dangereuses qui ne laissent pas même le temps de s'en garantir par les remèdes et les moyens que l'on avait prévus?

Votre éminence s'imagine possible, que la longueur du temps réduira l'esprit de M. le cardinal

de Retz au point où vous le souhaitez, et que le défaut de subsistance l'obligera de se rendre aux choses que vous prétendez de lui; mais y a-t-il apparence, outre les secours de tant d'amis et de gens intéressés dans sa fortune présente et dans le succès d'une meilleure, qu'il ne reçoive pas du nouveau Pape (1) les mêmes assistances d'argent qui lui furent accordées par le défunt pape Innocent X dès qu'il entra dans la ville de Rome? et votre éminence, qui accuse tous les jours M. le cardinal de Retz d'intelligence avec les ennemis de l'Etat, peut-elle croire, si elle est bien persuadée de ce qu'elle dit, qu'au pis aller ils ne lui puissent pas fournir une subsistance annuelle et fort médiocre, après lui avoir fait des offres immenses dans son passage, qu'il ne tint constamment qu'à lui d'accepter?

Je m'imagine qu'on dit aussi tous les jours à votre éminence que la continuation des injures et du procédé que l'on exerce contre M. le cardinal de Retz lui donneront enfin quelques mouvemens d'inquiétude et d'impatience, qui l'obligeront de se rendre à vos volontés, et qu'en tout cas vous en serez quitte pour le souffrir quand il vous

(1) Alexandre VII, au conclave duquel il se trouva quelques semaines après son arrivée à Rome.

plaira, dans la possession libre de son archevêché, au-delà duquel vous savez qu'il n'a point d'autres intérêts ni d'autres prétentions. Mais croiriez-vous, monseigneur, que cet homme, de la fermeté ou de l'obstination duquel vous avez eu tant de marques en d'autres occasions, et que vous croyez le plus ambitieux du royaume, fût capable de céder un titre que la prison ou les menaces de la mort n'ont pu lui arracher des mains qu'involontairement et contre son gré? Pensez-vous qu'il veuille perdre la seule considération qui lui reste, et jeter les seules armes qu'il a contre les persécutions que vous faites, au hasard de la voir renaître avec plus de violence et moins de ressources qu'auparavant? D'ailleurs votre éminence peut-elle s'imaginer que le succès ayant tant soit peu favorisé les desseins du cardinal de Retz, il demeure dans les mêmes bornes où l'on dit qu'il est présentement, et qu'il ne prenne pas tous les avantages du temps et de la conjoncture pour s'en prévaloir contre celui qu'il croit être l'auteur de sa prison et de ses disgrâces passées? Il y aura même des momens où les fureurs populaires ne pourront plus être retenues par personne, et Dieu veuille que le prétexte de la religion ne tire point après lui une infinité de clameurs et de plaintes, que les méconte-

mens publics et particuliers ont coutume de faire en ces occasions.

S'il est donc vrai, monseigneur, que la conduite que tient votre éminence ne peut pas réduire le cardinal de Retz au point où vous le désirez; s'il est résolu, comme tous ses partisans le publient, de n'abandonner son archevêché qu'avec la vie; s'il en a trop donné d'assurances au public, et s'il s'est lui-même lié les mains sur ce sujet; s'il est aussi véritable que le chemin que vous prenez augmente les forces et la défense de M. le cardinal de Retz; s'il est possible, quelque lenteur que vous supposiez dans les résolutions du Pape, qu'il en vienne enfin aux dernières extrémités, et si tout ce que vous pouvez prétendre de plus avantageux dans cette occasion, est de mettre les choses dans les termes d'un schisme et d'une division qui ne vous peut être que pernicieuse, sur quoi peut-on appuyer le conseil que l'on vous donne? Et quel intérêt peut trouver votre éminence en se mettant au hasard de rallumer dans le royaume les premiers feux et les troubles que les pernicieux avis de ceux qui vous approchent y avaient excités?

Je ne dis rien à votre éminence qui ne soit parfaitement connu de tous ses partisans et de ceux qui se disent ses véritables amis; et puis-

qu'ils ne veulent pas se rendre à des raisons si claires et si apparentes, votre éminence devrait ce me semble mieux juger de leurs intérêts et de leurs véritables intentions, et ne pas s'assujettir si fort à ces petits tyrans de son ministère.

J'entends parler de ceux qui, sous prétexte de vous servir, disaient, pendant votre absence, tous les jours à la Reine, qu'il ne fallait pas tout-à-fait se conduire à votre mode; que vous n'étiez pas assez décisif ni assez entreprenant, et bien d'autres discours qui peut-être avaient quelque fin plus secrète et plus cachée que celle de votre service, quoiqu'ils voulussent persuader qu'ils n'avaient point d'autre motif. Ce sont ces mêmes personnes qui, se voyant quelquefois plus reculées de l'honneur de vos bonnes grâces que leurs compétiteurs, avec qui ils entretiennent des divisions qui vous sont si préjudiciables, font afficher, sous le nom des partisans de M. le Prince ou de M. le cardinal de Retz, des placards contre votre éminence, et qui, pour en tirer le mérite, les font arracher avec éclat, et vous les présentent de leur main propre, comme un témoignage de la diligence avec laquelle ils exercent la charge que vous leur avez commise de surintendans de tous les espions du royaume. Cependant, ils songent bien plus à leur considération particulière

qu'à la sûreté des affaires de votre éminence; et, comme la division qui est entre vous et le cardinal de Retz est la chose du monde qu'ils voient vous être la plus sensible, ils n'ont point sur ce sujet de bornes dans leurs emportemens, non pas pour vous y servir, mais pour vous en donner toutes les apparences, se souciant peu du succès, portant même leurs espérances au-delà de votre fortune, et en formant encore de plus grandes sur les engagemens les plus secrets et les cabales particulières dans lesquelles on sait qu'ils sont engagés. C'est pour cela que l'on voit quelquefois quelques-uns d'entre eux, qui parlent si indifféremment de votre éminence, qui ne veulent pas reconnaître les grâces et les bienfaits qu'ils tiennent de sa main, et qui sont assez insolens pour se dire les seuls artisans de leur bonne fortune.

Enfin, monseigneur, ce sont ces sortes de gens qui vous ont conseillé le siége de Paris, la prison de M. le Prince, celle de M. le cardinal de Retz. Ce sont eux qui veulent incessamment profiter du retranchement des rentes de l'Hôtel-de-Ville; qui inventent mille nouveaux édits, contre lesquels ils font eux-mêmes soulever le parlement par les cabales qu'ils y entretiennent; qui vous obligent d'y mener le Roi en justaucorps et en équi-

page de guerre, pour y faire une action qui n'a jamais eu d'exemple, et dont il faut que la majesté royale fasse une espèce de satisfaction à ses sujets. Ce sont eux qui vous font traiter avec Cromwel d'une manière si basse et si injurieuse à toute la nation française; qui vous conseillent de baisser notre pavillon devant ses vaisseaux, et qui veulent bien lui accorder la qualité de protecteur des religionnaires de ce royaume. Ce sont eux qui ont dressé cet arrêt du conseil qui adjuge à votre éminence les prétendus dix millions qu'elle dit avoir employés de ses deniers au service de la couronne, et ce sont eux enfin qui vous flattent du mariage de l'une de vos nièces avec Sa Majesté, et qui voudraient quasi nous faire croire que vous seriez assez téméraire pour mêler votre sang parmi celui des dieux, et pour vous associer à notre empire.

Certes, monseigneur, toutes ces choses, et une infinité d'autres qu'il serait trop long de ramasser, sont celles qui vous ont donné cette haine et ce mépris général de tous les Français. Vos prétendus conseillers essayent de vous faire faire encore en cette rencontre un mauvais pas; mais je vous avertis qu'il n'y a plus de ressources, et que l'on n'a jamais mis impunément en France les armes à la main du peuple, sur le fait de la religion.

Considérez aussi qu'un accommodement avec le cardinal de Retz sur le fait de son archevêché, ne vous peut nuire. Croyez-vous qu'étant paisible dans son bénéfice, il hasarde une seconde prison par son retour dans Paris? craignez-vous que son titre lui donne quelque avantage sur la place que vous tenez, et puisse le remettre à votre préjudice dans les bonnes grâces de Sa Majesté? craignez-vous qu'il se serve du pouvoir que lui donne son caractère pour brouiller les affaires dans Paris? Comme s'il n'était pas certain que pour lors vous auriez la justice de votre côté, que vous opposeriez aux mandemens extraordinaires de ses grands-vicaires, ou aux siens, toute l'autorité du bras séculier, qui en ce cas n'a que trop de forces et de moyens pour réprimer les choses qui sont contre l'ordre et la tranquillité publics. Au lieu qu'à présent la résistance que l'on apporte à son titre, qui ne peut lui être disputé, rend légitimes tous les ordres qui viennent de sa part, aigrit de plus en plus l'esprit du Pape, et celui des peuples, qui s'irritent toujours par l'opposition que l'on apporte aux choses qu'ils ont souhaitées, et qu'ils ont cru être raisonnables.

N'écoutez donc plus, monseigneur, les pernicieux conseils de ces confidens infidèles; appréhendez que la main de Dieu, qui vous a miracu-

leusement tiré de tant de bourbiers où ils vous avaient précipité, ne soit enfin une main vengeresse qui s'arme contre vous pour la défense de ses autels, et la protection de son ministre.

Il ne sert de rien d'objecter au cardinal de Retz les crimes et les révoltes dont vous l'accusez. Comme ces mouvemens lui ont été communs avec tous les peuples du royaume, les parlemens et les compagnies souveraines de l'état, le reproche que vous lui en faites tourne bien plus dans leur esprit à son honneur et à son avantage, qu'à sa honte et à sa confusion.

Recevez, s'il vous plaît, l'avis que je vous donne; faites voir que vos ressentimens particuliers sont moindres que la passion que vous avez pour le repos du public : et si les mauvais conseils de ceux qui vous environnent ont attiré sur le royaume la guerre et toutes les malédictions passées, faites qu'une conduite plus sage et plus prudente détourne ce second et plus cruel orage dont il est menacé. Enfin, ne donnez point lieu, en méprisant les raisons que je vous représente, aux justes plaintes que tous les gens de bien feraient contre vous. Ils vous regarderaient dans les suites comme l'auteur des maux dans lesquels vous auriez laissé tomber toute la France, après en avoir été si précisément averti.

Pardon, monseigneur, de la liberté que j'ai prise de vous parler dans ce petit discours, en des termes qui peut-être ne seront pas tous agréables à votre éminence. La nécessité du sujet, et de lui représenter le véritable état des affaires, m'a donné cette hardiesse; ne doutant pas aussi qu'elle ne reçoive bien tout ce qu'on lui représente pour le bien de l'état et son avantage particulier, quand il vient principalement de ceux qui sont, comme je suis, avec respect,

Monseigneur,

De Votre Eminence,

Le très-humble, etc.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

